

Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

Immeuble Ecotech / 3 rue Marconi / 57070 METZ

mail : contact@aguram.org / tél. : 03 87 21 99 00

www.aguram.org

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme /

Date de référence du dossier / 11 décembre 2017

Approbation initiale du P.O.S. 30 mai 1989

RAPPORT DE PRESENTATION /

PROCEDURE EN COURS

Révision Générale du P.O.S. et transformation en P.L.U.

Prescription	DCM	09 décembre 2014
Arrêt	DCM	27 juin 2017
Approbation	DCM	19 décembre 2017

TOME 1 :

DIAGNOSTIC COMMUNAL



TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES DU POS DE MOULINS-LES-METZ

Approbation initiale	DCM	30-05-1989
-----------------------------	------------	-------------------

Révision N°1	DCM	25-06-1991
---------------------	------------	-------------------

Modification n°1	DCM	04-08-1989
-------------------------	------------	-------------------

Modification n°2	DCM	30-05-1995
-------------------------	------------	-------------------

Modification n°3	DCM	27-01-1998
-------------------------	------------	-------------------

Modification n°4	DCM	30-01-2001
-------------------------	------------	-------------------

Modification n°5	DCM	28-08-2006
-------------------------	------------	-------------------

Modification n°6	DCM	27-01-2009
-------------------------	------------	-------------------

Modification n°7	DCM	26-06-2012
-------------------------	------------	-------------------

Modification n°8 simplifiée	DCM	27-09-2016
------------------------------------	------------	-------------------

Mise en compatibilité avec une déclaration de projet n° 1	DCM	29-09-2015
--	------------	-------------------

Mise à jour 1	AM	03-03-1992
----------------------	-----------	-------------------

Mise à jour 2	AM	26-03-2001
----------------------	-----------	-------------------

Mise à jour 3	AM	31-01-2007
----------------------	-----------	-------------------

Mise à jour 4	AM	31-05-2010
----------------------	-----------	-------------------

Mise à jour 5	AM	03-04-2014
----------------------	-----------	-------------------

Mise à jour 6	AM	12-05-2015
----------------------	-----------	-------------------

Mise à jour 7	AM	16-12-2015
----------------------	-----------	-------------------

Prescription révision du POS en forme de PLU	DCM	09-12-2014
---	------------	-------------------

* AM : Arrêté Municipal

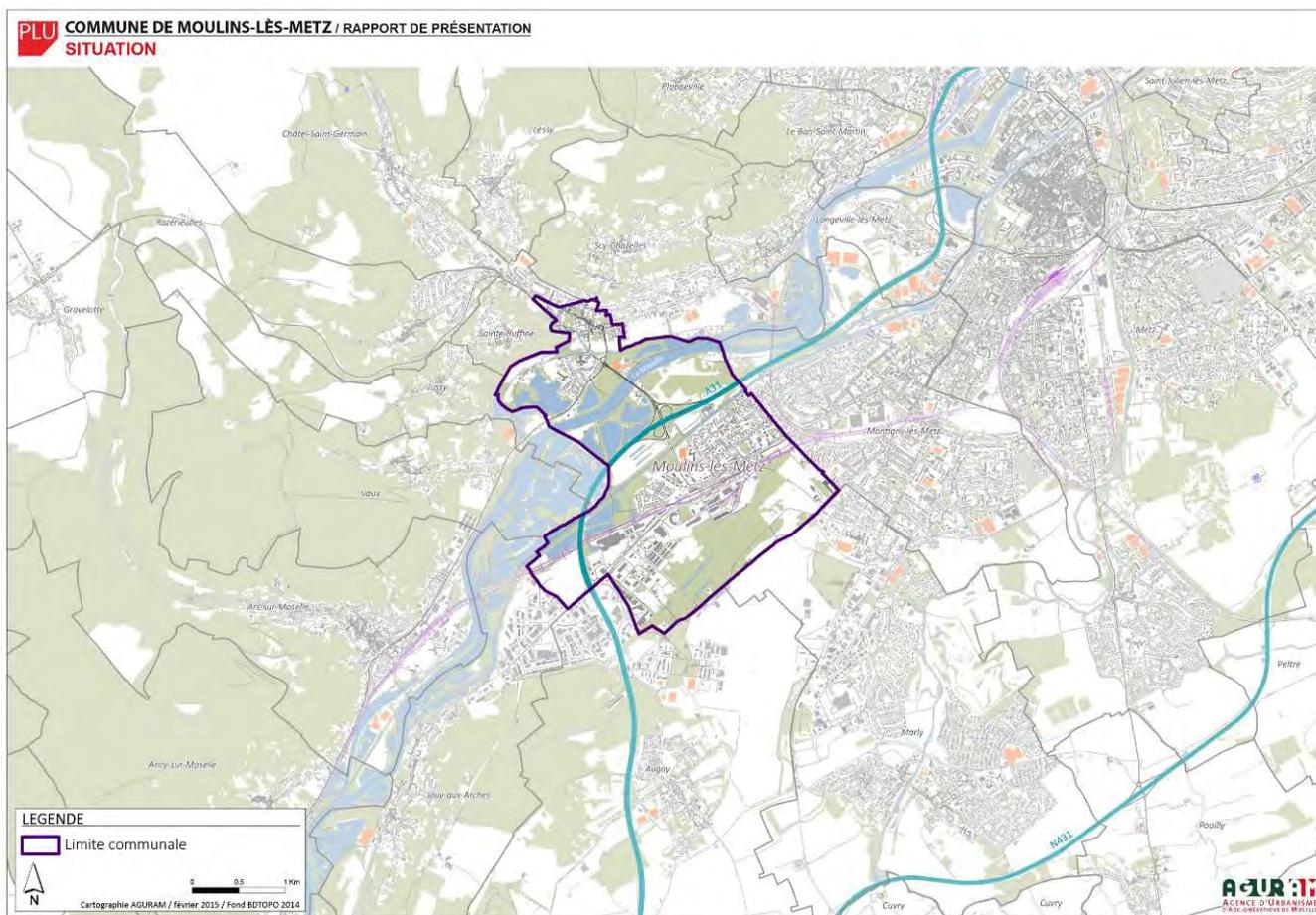
* DCM : Délibération du Conseil Municipal

SOMMAIRE

Page

Préambule	6
I / Analyse de l'état initial de l'environnement	11
I > 1 Le cadre naturel	12
1.1 Le climat	12
1.2 La topographie	14
1.3 La géologie	16
1.4 Le réseau hydrographique	17
1.5 Les zones naturelles d'intérêts reconnus	22
1.6 Les milieux naturels et semi-naturels	24
1.7 La biodiversité remarquable	33
1.8 Les continuités écologiques	34
1.9 Le paysage et ses enjeux	44
I > 2 Environnement et qualité de vie	56
2.1 La gestion des déchets	56
2.2 L'eau potable et l'assainissement	60
2.3 La qualité de l'air	64
2.4 Les gaz à effet de serre	65
2.5 Les énergies renouvelables	66
2.6 Le bruit	70
2.7 Les routes classées à grande circulation	75
2.8 Les risques naturels et technologiques	76
2.9 Les servitudes d'utilité publique	82
2.10 Les technologies de l'information et de la communication	84
<hr/>	
II / Diagnostic socio-économique et urbain	87
II > 1 Le contexte socio-économique	88
1.1 La démographie et l'habitat	88
1.2 Les équipements et la vie associative	106
1.3 Les activités économiques et l'emploi	118
1.4 L'agriculture	132
1.5 Les déplacements et la mobilité	138
II > 2 Le cadre urbain	162
2.1 Eléments d'histoire	162
2.2 Descriptifs des différents secteurs urbains	170
2.3 Patrimoine urbain remarquable	182
2.4 Les espaces publics	192

III / Evolutions du foncier et potentiel de densification.....	203
III > 1 La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	205
1.1 Données de cadrage	205
1.2 Évolution des espaces naturels et agricoles	205
1.3 L'évolution des surfaces artificialisées	207
1.4 Bilan de la consommation	212
III > 2 Evaluation du potentiel de densification et de renouvellement du tissu urbain	214
<hr/>	
IV / synthèse du diagnostic	254



> Quartier Saint-Pierre



> Blason communal



> Château Fabert

Préambule

UNE SITUATION EN PERIPHERIE DE METZ

Située au sud-ouest de l'agglomération messine, la ville de Moulins-Lès-Metz fait partie des communes inscrites dans la première couronne de Metz Métropole, distante de 5 km du centre-ville de Metz.

La commune présente la particularité d'être localisée à la fois aux pieds des côtes de Moselle, à proximité du Mont Saint-Quentin, et dans la plaine alluviale de la Moselle. Elle ne possède pas de limites administratives avec Metz.

Moulins-Lès-Metz est traversée par l'A31 et la Moselle canalisée qui viennent couper en deux le ban communal. Elle s'est historiquement développée sur sa partie nord le long de l'ancienne RN3 (Moulins-Centre), puis au sud le long de la RD657 et de la rue de Jouy (Saint-Pierre et Tournebride).

La commune de Moulins-Lès-Metz est limitrophe aux communes de Sainte-Ruffine, Châtel-Saint-Germain, Scy-Chazelles, Jussy, Vaux et Augny, ainsi que des communes de tailles plus importantes telles que Montigny-Lès-Metz et Marly.

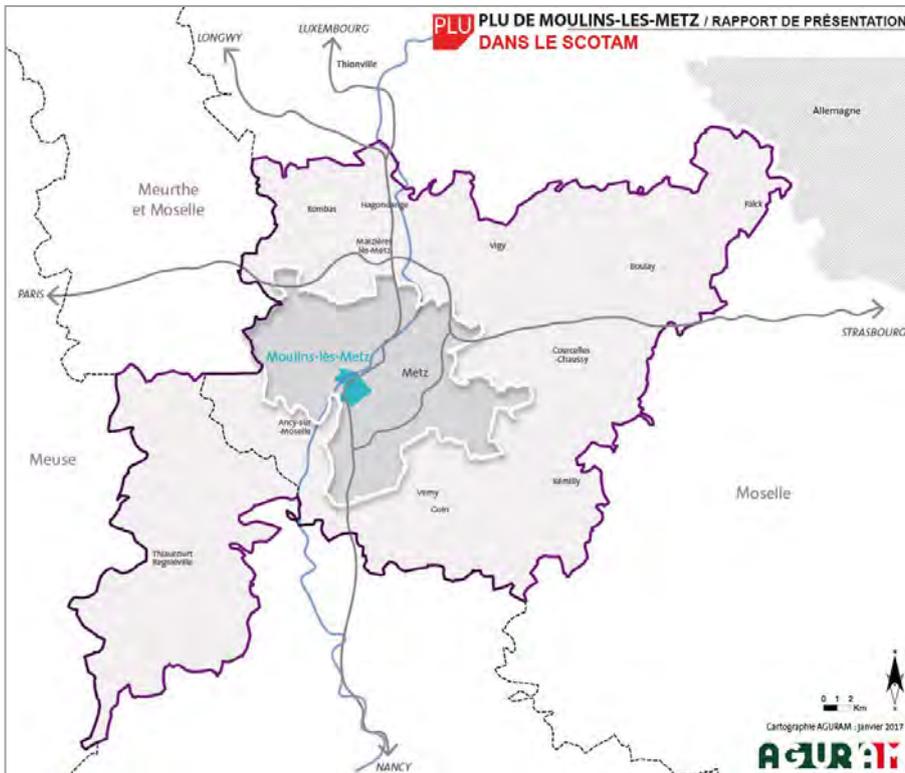
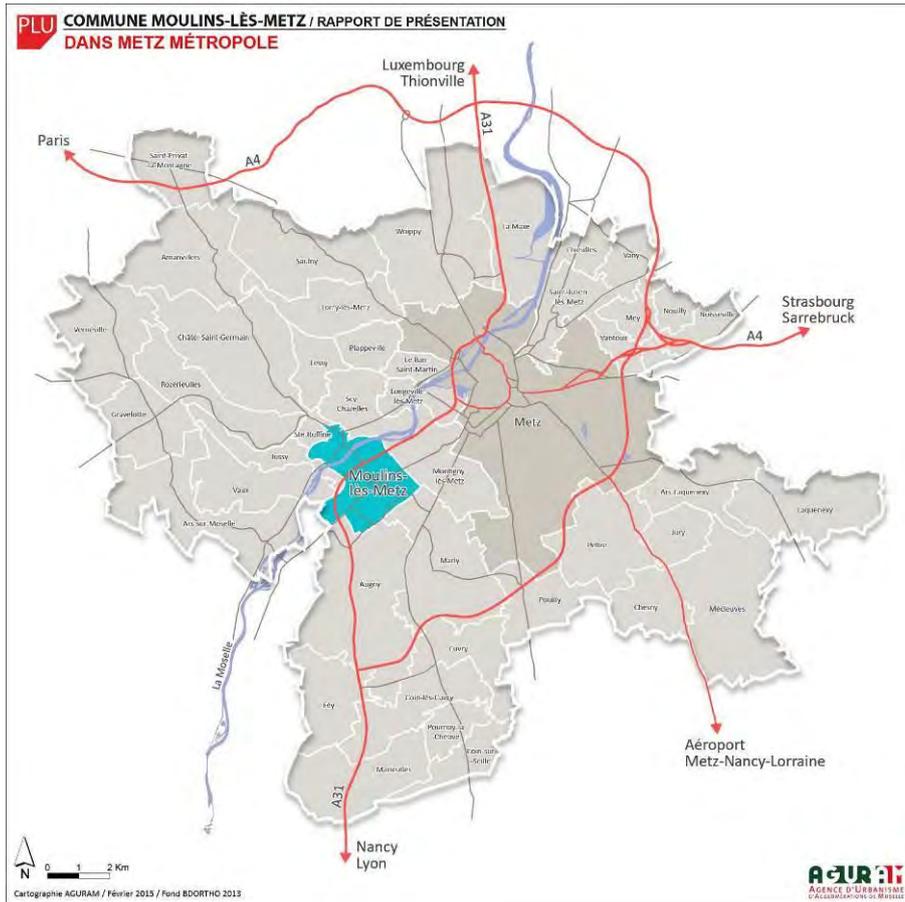
CARTE D'IDENTITE COMMUNALE

Code INSEE :	57 487
Code Postal :	57 160
Région :	GRAND EST
Département :	Moselle
Arrondissement :	Metz Campagne
Canton :	Les Coteaux de Moselle
Communauté d'Agglomération	Metz Métropole
Subdivision UTR :	Metz
Subdivision DDASS :	Metz
Collecte des ordures ménagères :	Metz Métropole
Assainissement :	HAGANIS
Distribution de l'eau :	SAUR
Distribution électrique :	ENEDIS (ex-ERDF)
Pompiers :	SDIS METZ
Gendarmerie/Police :	Metz

Superficie : 6,98 km² (698,52 ha)

Population : 5 076 habitants (INSEE : 2013)

Densité : 727 habitants/km²



UNE COMMUNE DE METZ METROPOLE

Créé le 30 janvier 1975, le District de l'Agglomération Messine était un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, né de la volonté conjointe de communes à se regrouper et d'unir leurs forces pour assurer le développement et le rayonnement de l'agglomération. Totalisant près de 181 000 habitants, il regroupait 10 communes.

Avec la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le district s'est transformé en janvier 2002 en Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M). 18 communes y ont adhéré dès cette date dont Moulins-Lès-Metz

Depuis, d'autres communes ont adhéré, portant ainsi au 1er janvier 2014 un total de 44 communes pour une population de 235 000 habitants et une superficie de 305 km².

Dès lors, la CA2M n'a plus connu de modifications de son périmètre, mais s'est vu rebaptisée « **METZ METROPOLE** » le 16 juin 2009. Les 14 compétences de METZ MÉTROPOLE se subdivisent en 3 catégories :

Compétences obligatoires : Développement économique et touristique ; Aménagement de l'espace communautaire et transports ; Équilibre social de l'habitat ; Politique de la Ville.

Compétences optionnelles : Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; Assainissement ; Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ; Lutte contre la pollution de l'air, Lutte contre les nuisances sonores ; Équipements culturels et sportifs.

Compétences facultatives : Étude de tout problème d'intérêt communautaire ; Service de lutte contre l'incendie ; Fourrière animale ; Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ; Instruction des autorisations liées au droit des sols ; Archéologie préventive.

MOULINS-LES-METZ DANS LE CONTEXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION MESSINE (SCOTAM)

La commune de Moulins-Lès-Metz est située dans le centre du périmètre du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine. Le SCoTAM approuvé le 20/11/2014 concerne 149 communes.

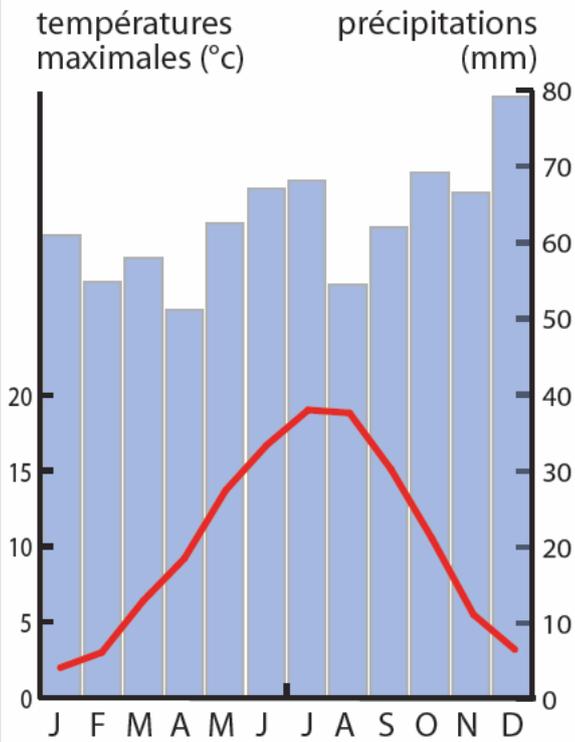
Depuis le 1er janvier 2017, suite à la réforme des intercommunalités, le périmètre du SCoTAM a été modifié. Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM comprend désormais, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et six communauté de communes : Haut-Chemin - Pays de Pange, Houve - Pays Boulageois, Mad et Moselle, Pays Orne Moselle, Rives de Moselle, et Sud Messin. Le périmètre couvre 227 communes, regroupe 411 600 habitants (population totale INSEE RP 2014) et s'étend sur un vaste territoire de 1 762 km².

La révision du document a été prescrite le 3 juillet 2017, afin notamment de couvrir les nouveaux territoires d'orientations et d'objectifs (78 communes).

Le SCoT est un document de planification à l'échelle de l'agglomération qui doit mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il prend en compte, à l'échelle du territoire du SCOT et en lien avec les territoires adjacents, l'ensemble des politiques menées à l'échelle des agglomérations : l'habitat avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les déplacements avec les Plans de Déplacements Urbains (PDU), l'urbanisme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et l'équipement commercial avec les Schémas de Développement Commercial.

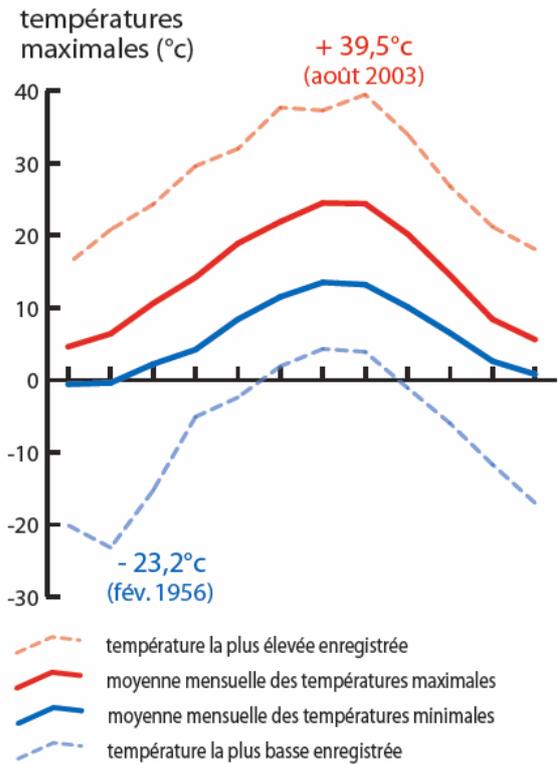
I / Analyse de l'état initial de l'environnement

► Diagramme ombro-thermique
 Station de Metz-Frescaty
 (période 1971 - 2000)



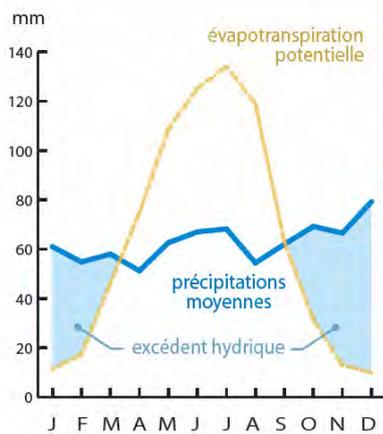
Source : Météo-France

► Amplitudes thermiques
 Station de Metz - Frescaty
 normales saisonnières 1971 - 2000
 et records sur la période 1946 - 2006

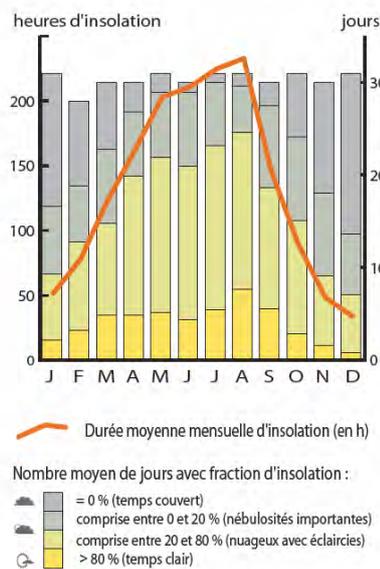


> Sources : Etat initial de l'environnement (SCOTAM)

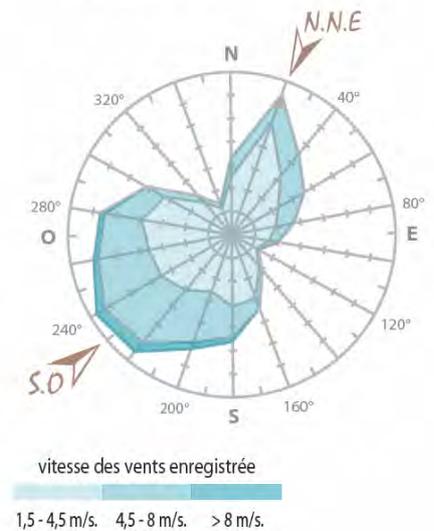
► Bilan hydrique
 Station de Metz-Frescaty
 (période 1971 - 2000)



► Répartition de l'insolation annuelle
 Station de Metz - Frescaty
 1971 - 2000



► Rose des vents
 Station de Metz - Frescaty
 1970 - 2005



Source : Météo-France

I.1 Le cadre naturel

1.1 Le Climat

*Soumis à la fois à des influences océaniques et continentales, le territoire de Moulins-Lès-Metz est caractérisé par **un climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental**.*

Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz – Frescaty (1971 – 2000), situé à 7 kilomètres à vol d'oiseau au sud de la commune. Elles permettent d'évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d'utilisation des ressources climatiques pour l'activité humaine.

La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 754 mm ; les moyennes annuelles extrêmes se situent à 476 mm pour l'année la plus sèche (1976) et 1045 mm pour l'année la plus humide (1981).

Les moyennes mensuelles observées montrent l'abondance des précipitations en décembre (maximum moyen de 79 mm). Le mois d'avril est le moins arrosé avec une moyenne de 51 mm.

Le nombre moyen de jours de précipitations est de 123 jours, dont : 49 jours de brouillard, 25 jours de neige, 22 jours d'orages et une vingtaine de jours de forte pluie, où les précipitations dépassent 10 litres d'eau au mètre-carré ; ces précipitations peuvent atteindre exceptionnellement 50 à 60 litres d'eau au mètre-carré en une seule journée (record absolu enregistré : 61 l./m² le 25 février 1997).

Le mois de janvier enregistre **les températures moyennes** les plus basses, inférieures à 5°C, et à l'inverse, le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 24,5°C.

Le nombre moyen de jours de gel est de 65 jours, les risques de gel étant les plus fréquents de décembre à février.

La durée annuelle moyenne de l'ensoleillement est proche de 1600 heures réparties sur près de 290 jours.

Le printemps et l'été sont les saisons qui bénéficient en majorité de l'ensoleillement, tant en durée absolue qu'en proportion relative des périodes d'insolation au cours de la journée.

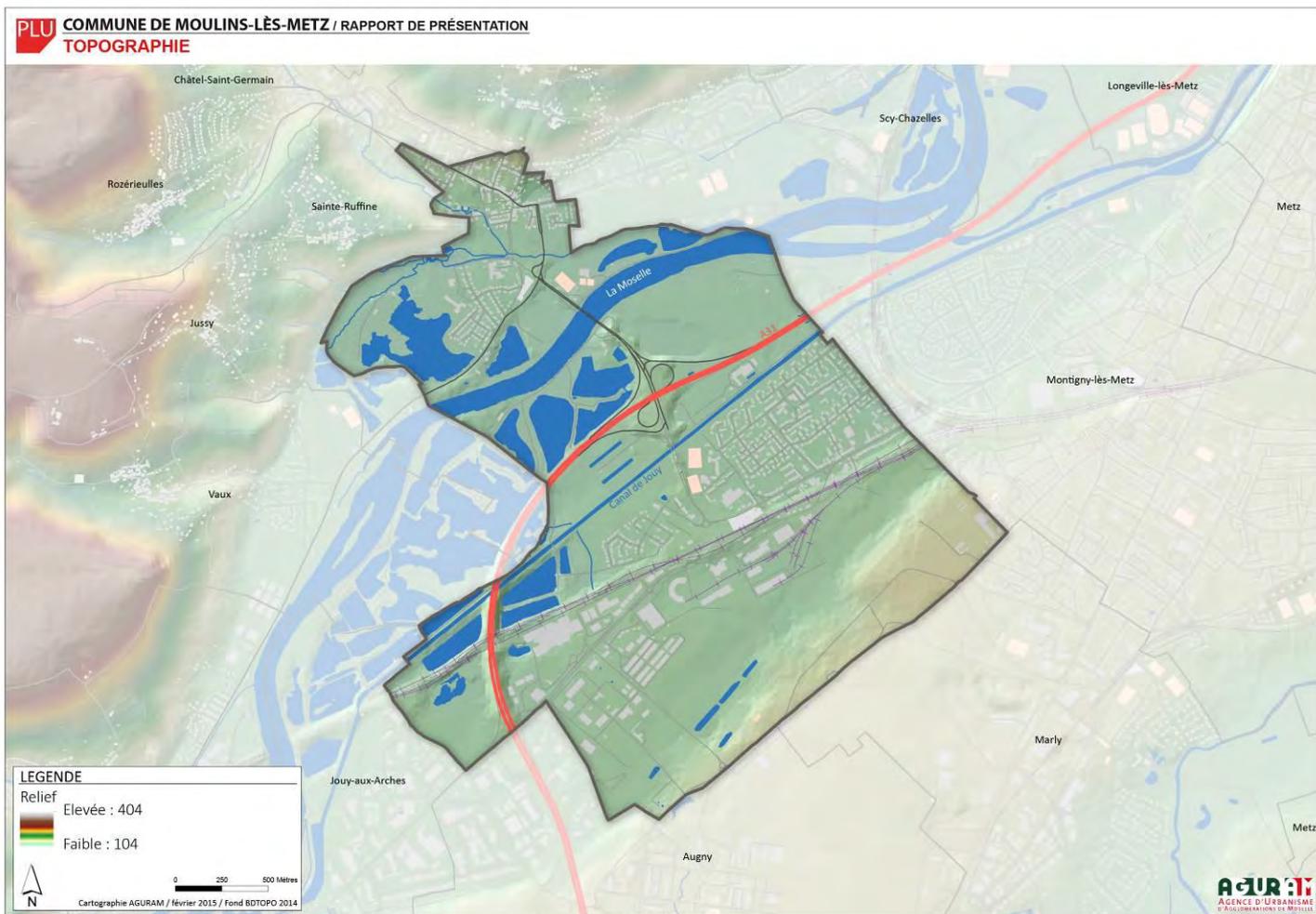
L'hiver est une saison qui dispose en revanche d'une insolation médiocre. Sur les 62 jours que comptent les mois de décembre et janvier, Météo-France recense en moyenne 32 journées totalement dépourvues d'ensoleillement et 13 journées, où l'insolation est inférieure à 20%.

Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est.

- Les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales,
- Les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. Ils ne dépassent en principe pas 8 m/s (30 km/h),
- Le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire

En moyenne, le vent souffle 40 jours par an avec des rafales dépassant 16 m/s. (58 km/h). 2 jours par an, les rafales dépassant 28 m/s. (100 km/h).

Entre 1949 et 2006, la vitesse maximale enregistrée en hiver et au printemps est de 40 m/s (144 km/h).



> Une topographie globalement peu marquée à l'échelle de la commune

1.2 La topographie

L'agglomération messine, dont Moulins-Lès-Metz fait partie intégrante, est caractérisée par quatre grandes entités naturelles :

- Les côtes de Moselle à l'Ouest,
- La plaine alluviale de la Moselle,
- Le revers de Côtes (secteur occidental du Plateau Lorrain),
- La partie orientale du plateau lorrain.

La commune de Moulins-Lès-Metz est implantée dans la plaine alluviale de la Moselle.

La pointe nord du ban communal, correspondant au village ancien, est située au pied des côtes de Moselle et occupe l'entrée de la vallée de Montvaux.

L'extrémité sud se trouve, quant à elle, sur le début du versant oriental du plateau lorrain, qui s'étend à l'est de la Moselle.

Entre les deux, l'essentiel du territoire communal est inclus dans la plaine de la Moselle, et possède donc un relief peu marqué.

Le point haut de la commune se situe à son extrémité nord avec une altitude de 196 m, tandis que l'altitude minimale de 165 m est atteinte au niveau de la Moselle.

Le cœur historique du village est installé au bas du coteau du Mont Saint-Quentin, avec des pentes allant jusqu'à 5% pour des altitudes comprises entre 170 et 180 m environ.

Les autres quartiers de la ville bénéficient d'un relief plutôt plat.

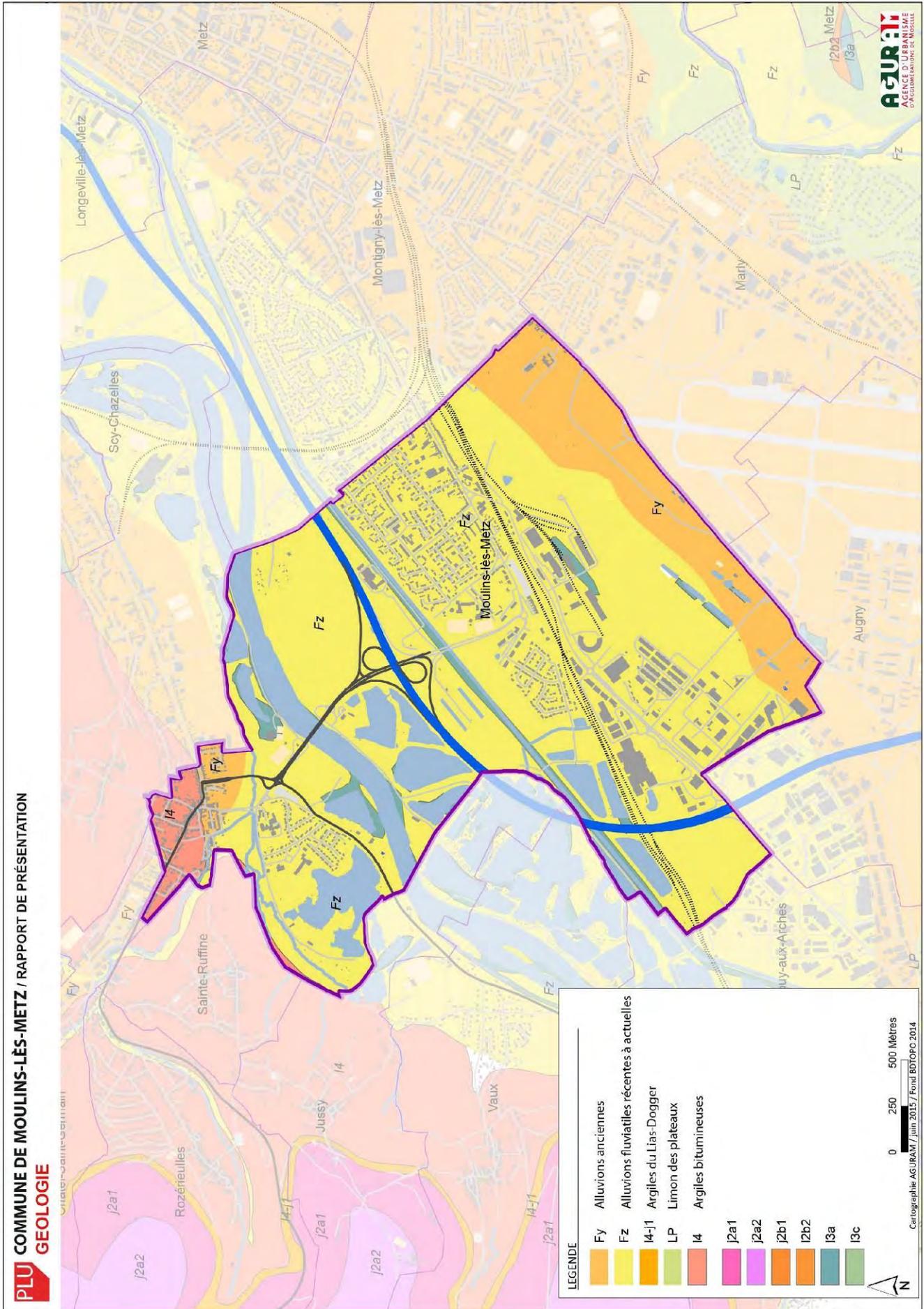
On peut noter que la bande située à la limite sud-est de la commune, à proximité de la D5b, est caractérisée par des pentes relativement importantes (6% environ), marquant la limite entre la plaine alluviale et le plateau lorrain. L'altitude remonte à cet endroit jusqu'à un niveau de 192 m, presque équivalent à celui observé à la pointe nord.

Localement, on observe aussi des reliefs spécifiques aux abords des infrastructures (voies ferrées, autoroute, canal), avec des talus et/ou fossés plus ou moins prononcés qui marquent le paysage.

Le village ancien est installé au pied du Mont Saint-Quentin et à l'entrée de la vallée de Montvaux, et possède des pentes non négligeables.

Les quartiers plus récents sont situés dans la plaine alluviale de la Moselle, où les seuls reliefs marquants sont artificiels et liés aux infrastructures.

L'extrémité sud-est de la commune correspond à la limite entre plaine alluviale et plateau lorrain, qui se distingue par un petit coteau.



1.3 La géologie

Le sous-sol de la commune est fortement influencé par la présence de la Moselle canalisée. On trouve, en effet, peu d'affleurements de roches anciennes, celles-ci étant majoritairement recouvertes par des dépôts sédimentaires du quaternaire, d'origine fluviatile.

Ainsi, les alluvions récentes, dont le dépôt se poursuit sur la période actuelle, recouvrent une large partie centrale du territoire communal. Directement en contact avec celles-ci se trouvent des dépôts plus anciens, correspondant à des terrasses alluviales de la Moselle.

Les alluvions récentes comme anciennes, constituées d'un mélange de sables plus ou moins fins, de graviers et de galets, ont donné lieu à l'exploitation de plusieurs gravières aujourd'hui fermées et réaménagées en plans d'eau.

Enfin, la pointe nord de la commune se distingue par un sous-sol constitué de marnes du Toarcien. Ces formations, riches en argile, ont la particularité d'être propices aux mouvements de terrain.

Le sous-sol de Moulins-Lès-Metz reflète la présence de la Moselle canalisée. Il est en effet principalement constitué d'alluvions récentes ou anciennes. Le nord du centre-ville est situé sur un terrain marneux sensible aux mouvements de terrain.

1.4 L'hydrographie

Adoptée le 23 octobre 2000 par le Parlement européen, la **Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE** définit **une politique de l'eau à l'échelle de l'Union Européenne**. Elle fixe comme objectif d'atteindre d'ici 2015 un « bon état » de toutes les masses d'eau (souterraines et superficielles) des pays membres de l'Union Européenne. Certaines masses d'eau bénéficient cependant de **report d'échéance**, notamment pour raisons de faisabilités techniques. Les voies d'eau, ainsi que les surfaces terrestres les bordant sur des largeurs variables, font partie du domaine public fluvial (DPF) et la Moselle canalisée et le canal de Jouy sont entretenus et gérés par VNF.

LES EAUX DE SURFACE

L'une des particularités de la commune de Moulins-Lès-Metz est d'être coupée en deux par la Moselle canalisée.

Rivière d'importance internationale, elle prend sa source dans le massif des Vosges à Bussang (88), et s'écoule sur 560 kilomètres (dont plus de la moitié en France) pour rejoindre le Rhin en Allemagne, à Coblenche.

La Moselle est un cours d'eau à régime pluvial océanique de plaine dont la caractéristique principale est la répartition bien nette entre les hautes eaux de saison froide et les basses eaux de saison chaude.

Son lit a été aménagé pour la navigation à grand gabarit (transport de marchandises et la navigation de plaisance) et a donc en partie perdu son caractère naturel.



> La Moselle à Moulins-Lès-Metz



Au niveau de la commune, une partie des eaux de la Moselle canalisée transite par un ouvrage artificiel, **le canal de Jouy**.

Celui-ci, ouvert en 1876 afin de permettre la navigation, s'étend sur 8,5 kilomètres depuis Jouy-aux-Arches jusqu'à Metz. Il accueille aujourd'hui uniquement des péniches fixes servant d'habitation, et assure plutôt une fonction d'espace naturel et de loisirs, ainsi que de prévention du risque d'inondation, puisqu'il forme une digue. Sa gestion est assurée par le syndicat intercommunal du Canal de Jouy, qui travaille actuellement au réaménagement de ses berges (les chemins de services bordant le canal font l'objet d'une convention de superposition d'affectation signée entre VNF et la commune de Moulins-lès-Metz, formalisant ainsi la circulation piétonne et cycliste en rive gauche, et uniquement piétonne en rive droite). De manière générale, la gestion du canal est assurée par VNF.

Le ban communal est aussi traversé par plusieurs petits cours d'eau. **Le ruisseau de Montvaux**, qui prend sa source à Saint-Privat-la-Montagne, arrose la partie nord de la commune avant de se jeter dans l'étang de Scy, qui communique avec la Moselle canalisée. Le ruisseau et les prairies qui l'entourent marquent une coupure urbaine entre le centre ancien et le quartier de Préville.

Le Fossé des vieilles eaux est un aménagement hydraulique ancien, qui s'étend au pied de la colline de Sainte-Ruffine jusqu'au ruisseau de Montvaux. Il était sans doute destiné à permettre l'exploitation agricole de ce qui est aujourd'hui le marais du Grand Saulcy. Ce dernier occupe en fait l'emplacement de l'ancien lit de la Moselle.

Lors de la crue morphogène de mars 1614, le lit mineur s'est retiré pour s'installer quelques centaines de mètres plus à l'est, là où se situe son cours actuel. Cet événement explique l'implantation du cœur historique de Moulins-Lès-Metz, à l'époque baigné par la Moselle, et la présence du vieux pont.

Sur la partie sud-ouest de la commune s'écoule **le Rilleau**, en provenance d'Augny. Il traverse les anciens terrains militaires de Tournebride, puis son tracé est incertain. On peut supposer qu'il est busé sous la zone de la Rotonde et le quartier des Trois Haies et alimente ensuite la Moselle canalisée.

Un autre petit cours d'eau, **le Canon Pré**, longe la partie ouest de ce même quartier avant de passer sous le canal de Jouy et de se jeter dans un étang situé sur la commune de Jussy.

Le territoire communal comprend enfin de nombreux plans d'eau issus d'anciennes gravières, situés de part et d'autre de la Moselle canalisée. Ils ont aujourd'hui une vocation essentiellement récréative (étangs de pêche, promenade, port de plaisance), où ils sont protégés, afin d'assurer la sécurité de la ressource en eau potable. On voit donc que le réseau hydrographique prend une importance particulière dans l'histoire de la commune, et conditionne aussi son développement futur, les possibilités d'urbanisation étant limitées par les surfaces en eau et les risques qui leur sont associés.

LES EAUX SOUTERRAINES

Le ban communal de Moulins-lès-Metz est principalement situé sur la masse d'eau Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe. L'aquifère des alluvions de la Moselle, qui forme un long ruban de part et d'autre de cette rivière, est un aquifère libre, dont le niveau fluctue fortement selon les aléas climatiques.

Sa grande porosité a permis l'implantation de nombreux captages, comme c'est le cas à Moulins-lès-Metz.



> La Moselle



> Les berges du Canal de Jouy



> Le ruisseau de Montvaux



> Le Fossé des Vieilles eaux



> Le Canon Pré

Une station de mesures de la qualité des eaux souterraines est implantée sur la commune. La masse d'eau présente un bon état quantitatif, mais une qualité chimique dégradée, en particulier en raison d'un apport en chlorures en provenance de la Moselle canalisée. En raison de ce risque de contamination, les possibilités d'augmentation des prélèvements d'eau sont limitées. L'extrémité nord de la commune se trouve, quant à elle, sur la nappe du plateau lorrain versant Rhin. Cette masse d'eau est de type « imperméable localement aquifère ». Les sources sont nombreuses, mais irrégulières en terme de débit. Compte tenu des faibles capacités de cet aquifère, il est peu exploité notamment pour la production d'eau potable car, localement, la qualité et les quantités d'eaux disponibles ne sont pas compatibles avec cet usage.

LES OBJECTIFS EUROPEENS EN MATIERE DE QUALITE DE L'EAU

En application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la France s'est engagée à atteindre le bon état de ses masses d'eau d'ici 2015. Cependant, des reports d'objectifs de 12 ans au maximum ont été accordés, pour des motifs de « faisabilité technique », de « conditions naturelles » ou de « coûts disproportionnés ». En ce qui concerne la commune de Moulins-lès-Metz, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), approuvé le 27 novembre 2009, a fixé à 2027 l'échéance d'atteinte du bon état pour les masses d'eau Ruisseau de Montvaux et Moselle 6. L'état des lieux actualisé en 2013 montre un état écologique moyen sur la première et mauvais sur la seconde. Pour le ruisseau de Montvaux, les efforts à fournir portent notamment sur la renaturation des cours d'eau et l'amélioration des systèmes d'assainissement. Pour la Moselle, les sources de pollution sont multiples et mêlent rejets urbains, industriels et agricoles.

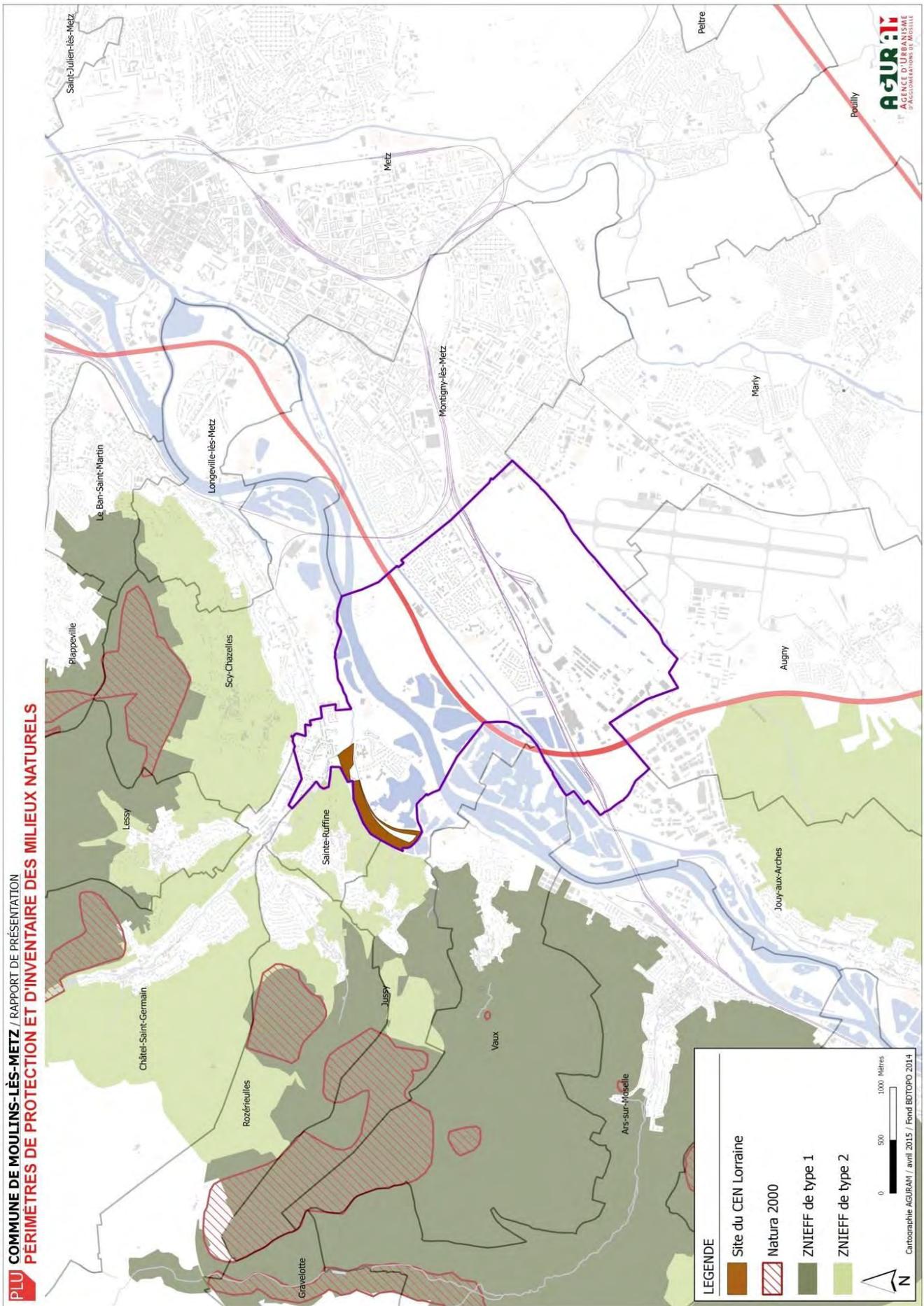
En ce qui concerne les eaux souterraines, l'atteinte du bon état de la masse d'eau Plateau lorrain versant Rhin était fixée pour 2015. En 2007, cet état n'était pas atteint en raison d'un excédent de polluants d'origine agricole (nitrates et pesticides). Pour la masse d'eau Alluvions de la Moselle, l'échéance d'atteinte du bon état est repoussée à 2027, les paramètres limitants étant les pesticides provenant de l'agriculture et les solvants chlorés issus de l'industrie.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SDAGE) des districts Rhin et Meuse a été révisé et approuvé par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin le 30 novembre 2015. Ce nouveau document porte sur la période 2016-2021. Les thématiques abordées sont notamment la prise en compte du risque inondation, la ressource en eau, la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. Une attention toute particulière est apportée aux modalités d'assainissement des constructions, à la gestion des eaux pluviales mais aussi à la protection des zones humides ainsi qu'aux conditions d'entretien des cours d'eau.

La Moselle canalisée, qui coupe le territoire de Moulins-Lès-Metz en deux, constitue un cours d'eau majeur au niveau régional.

Le canal de Jouy, le ruisseau de Montvaux, ainsi que d'autres petits cours d'eau traversent également la commune. La qualité des cours d'eau n'est, à ce jour, pas satisfaisante au regard des objectifs de la DCE.

L'aquifère des alluvions de la Moselle, largement exploité pour l'alimentation en eau potable, souffre d'un excédent de polluants provenant de l'agriculture et de l'industrie.



1.5 Les zones naturelles d'intérêts reconnus

LES PERIMETRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE

Un site appartenant au CEN Lorraine, **le marais du Grand Saulcy**, occupe le sud-ouest du territoire communal (voir paragraphe sur Les plans d'eau et zones humides).

On peut signaler que si la maîtrise foncière assurée par le CEN garantit la préservation du site en lui-même, en revanche son fonctionnement écologique est menacé par les activités humaines situées à proximité, voire en limite.

Parmi les principales menaces, on peut noter le dépôt de matériaux par une entreprise d'aménagement et de paysagisme, qui entraîne un comblement de la zone humide, ainsi que les dépôts de déchets divers et la colonisation par des espèces exotiques envahissantes, aggravés par la présence de jardins d'agrément au cœur du site.

On voit donc que l'atteinte d'un degré de protection satisfaisant nécessiterait l'établissement d'une zone tampon dans laquelle ces activités seraient réglementées.

Le CEN envisageait d'ailleurs en 2011 une extension du site protégé, les parcelles concernées appartenant aujourd'hui à la commune de Moulins-lès-Metz.

Le nord de la commune avoisine, aux niveaux des limites avec Jussy, Sainte-Ruffine et Scy-Chazelles, **la ZNIEFF de type 2** (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) « **Coteaux calcaires du Rupt de Mad au Pays Messein** ».

Cette classification n'impose pas de réglementation particulière, mais indique toutefois une biodiversité remarquable qu'il convient de prendre en compte.

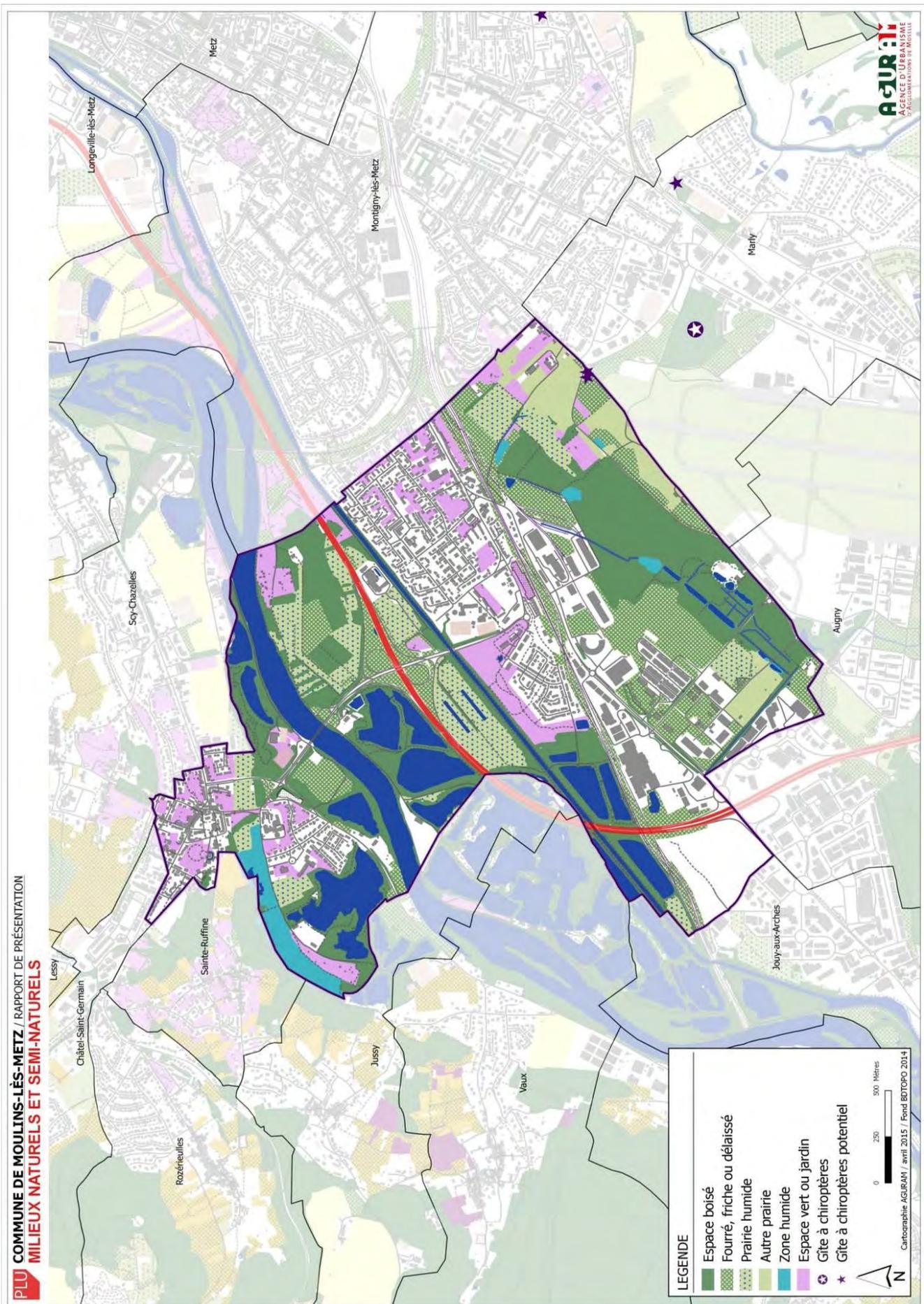
Quelques parcelles situées à Moulins-lès-Metz, représentant une très faible superficie, sont incluses dans la zone. La ZNIEFF, qui recouvre un vaste périmètre, accueille de multiples espèces remarquables d'amphibiens, d'insectes, de chiroptères, d'oiseaux ou de reptiles, dont certaines sont susceptibles de se retrouver à Moulins-lès-Metz.

Par ailleurs, d'autres espaces naturels situés à proximité immédiate de la commune bénéficient de classements particuliers.

Les communes voisines de Scy-Chazelles, Jussy et Vaux sont ainsi concernées par plusieurs zones Natura 2000 et ZNIEFF de type 1, visant notamment des pelouses calcaires et des boisements à proximité de gîtes à chiroptères.

Ces dernières transitent probablement par le territoire de Moulins-lès-Metz pour se déplacer entre gîtes et zones de chasse.

Le ban communal abrite également l'ENS du Saussaie/Paquis.



1.6 Les milieux naturels et semi-naturels

Cette partie présente de manière fine les différents milieux naturels qui existent sur le ban communal ainsi que les espèces et habitats naturels d'intérêt patrimonial. Un point descriptif complémentaire est fait dans le chapitre suivant (1.7).



LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Moulins-Lès-Metz se caractérise par une proportion relativement importante de zones humides et surfaces en eau, qui représentent environ **23 % de la superficie communale**. Cette particularité s'explique principalement par la présence de la Moselle canalisée et de nombreux plans d'eau issus d'anciennes gravières.

Les cours d'eau :

La **Moselle** est l'une des grandes entités naturelles de l'agglomération messine. Il s'agit d'un cours d'eau de deuxième catégorie piscicole, c'est-à-dire que les espèces présentes sont essentiellement des cyprinidés (Chevesne, Brochet, Gardon...).

A Moulins-Lès-Metz, les berges sont enrochées et le ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement) ne recense aucun obstacle dans le lit mineur. Les rives sont majoritairement longées par des routes ou des chemins, ce qui a pour conséquence de réduire l'importance et la diversité de la ripisylve (végétation bordant les cours d'eau).



> La ripisylve de la Moselle

Néanmoins, une bande arborée fine mais quasi continue a été conservée le long des berges. Sur certains tronçons, elle se réduit à un couvert herbacé uniquement ponctué de quelques arbustes. Les espèces les plus fréquentes sont notamment l'Aulne glutineux, le Frêne commun, le Peuplier et le Saule.

Le **ruisseau de Montvaux** appartient également à la deuxième catégorie piscicole. Il s'agit d'un cours d'eau d'importance intermédiaire à l'échelle de l'agglomération, avec un lit de 3 m de large environ, pour une profondeur plutôt faible, de l'ordre de 50 cm.

Ses berges sont artificialisées notamment au niveau de la traversée de la zone urbanisée. L'appellation « rue des Moulins » rappelle d'ailleurs l'utilisation ancienne de l'énergie hydraulique à cet endroit.

Sur sa partie aval, de la sortie de la zone urbanisée jusqu'à son point de confluence avec la Moselle, la ripisylve est bien développée.

Composée d'arbres adultes, elle forme une bande d'au moins 10 m de large de part et d'autre du ruisseau, interrompue uniquement par les deux routes reliant le centre de Moulines aux autres quartiers.

On peut noter la présence de plusieurs petits obstacles naturels ou artificiels en travers du cours d'eau, tels qu'une canalisation ou un arbre mort, pouvant conduire à la formation d'embâcles.

Le **canal de Jouy** est un ouvrage artificiel au cours rectiligne, délimité par des palplanches métalliques.

Sur sa partie ouest, jusqu'au niveau du pont de la D157B, les deux rives sont occupées par des boisements assez denses et continus, présentant un caractère plutôt naturel.

En revanche, la partie est possède un caractère plus urbain, notamment sur la rive droite où le canal longe l'arrière des jardins du quartier Saint-Pierre.

La végétation y prend la forme d'un alignement d'arbres très régulier, majoritairement constitué de l'Érable sycomore. La rive gauche est plus hétérogène en termes de végétation, allant d'un boisement dense à un alignement d'arbres discontinu selon les sections.

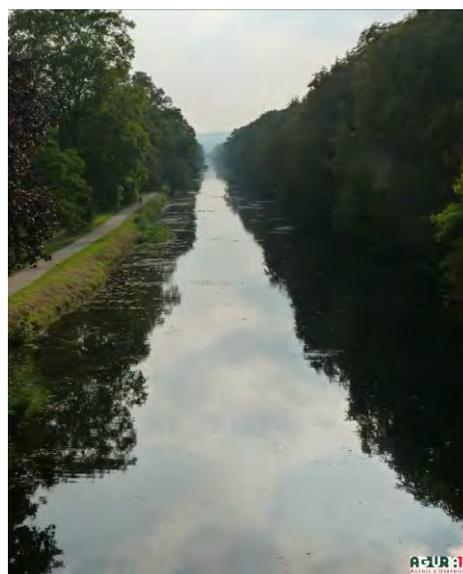
La végétation hélophyte, essentiellement représentée par le Roseau commun, masque en partie le caractère artificiel des berges et offre un habitat à certaines espèces d'oiseaux.

Le **Rilleau**, le **Canon Pré** et les autres petits cours d'eau présents sur la partie sud de la commune sont mal connus et souvent difficiles d'accès.

On peut cependant constater de fortes perturbations dues aux activités humaines, telles que des rectifications, busages et pollutions diverses. La connaissance et la préservation de ces cours d'eau de tête de bassin constitue donc un enjeu important sur la commune.



> Début d'embâcle sur le ruisseau de Montvaux



> Le canal de Jouy



> Le Canon Pré

Les plans d'eau et zones humides :

Le **marais du Grand Saulcy** est un site protégé, propriété du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine), qui abrite une biodiversité remarquable.

Il comprend principalement une vaste roselière entourée de boisements humides et d'une petite zone de prairie.

Ce site est recensé parmi les réservoirs de biodiversité du SCoTAM (voir paragraphe *Les éléments du SCoTAM présents sur le territoire de Moulins-Lès-Metz*).

On peut noter en particulier la présence d'**habitats prioritaires inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore** de l'Union Européenne, les forêts alluviales à « *Alnus glutinosa* » et « *Fraxinus excelsior* ».

On trouve aussi d'autres habitats d'intérêt communautaire tels que la prairie maigre de fauche et la mégaphorbiaie à Reine des prés.

Ces milieux hébergent une faune très riche, comprenant entre autres de nombreuses espèces d'insectes, d'amphibiens et d'oiseaux, dont plusieurs **espèces patrimoniales** comme le Cuivré des marais, le Vertigo de Des Moulins, le Pic noir...

De part et d'autre de la Moselle canalisée, on trouve un grand nombre d'**étangs**, représentant une surface en eau assez conséquente (environ 50 ha). Il s'agit d'anciennes gravières ou sablières, réaménagées en plans d'eau.

Certaines, comme la sablière de Vaux, sont utilisées comme étangs de pêche et leurs abords sont en partie artificialisés (cabanes, clôtures, voiries, aménagements des berges...).

L'étang de Scy, connecté à la Moselle canalisée, abrite un port de plaisance.

Les plans d'eau situés à proximité immédiate de la zone de captage sont pour leur part clôturés, afin de sécuriser la ressource en eau potable.

Hormis les sections artificialisées, les rives des différents étangs sont occupées par des boisements, où l'on retrouve généralement les mêmes espèces que le long de la Moselle, auxquelles viennent s'ajouter quelques essences ornementales échappées des jardins.

On peut y observer facilement de nombreux oiseaux tels que le Canard colvert, la Foulque Macroule, la Gallinule poule d'eau, le Grand Cormoran et le Héron cendré.



> Le Marais du Grand Saulcy



> Etang issu des anciennes gravières

La partie sud de la commune, autour du lieu-dit Frescaty, a la particularité d'inclure plusieurs **étangs, fossés et zones humides**, naturels ou artificiels, formant un **réseau hydrographique complexe**.

Historiquement, on peut supposer que le sud-ouest de la commune était traversé par le ruisseau du Rilleau. Celui-ci s'écoulait vers le nord depuis Augny pour se jeter dans la Moselle.

D'autre part, un fossé dénommé « *le Mauvais Fossé* » s'étendait depuis le croisement rue de Chaponost / route de Jouy jusqu'au château de Frescaty.

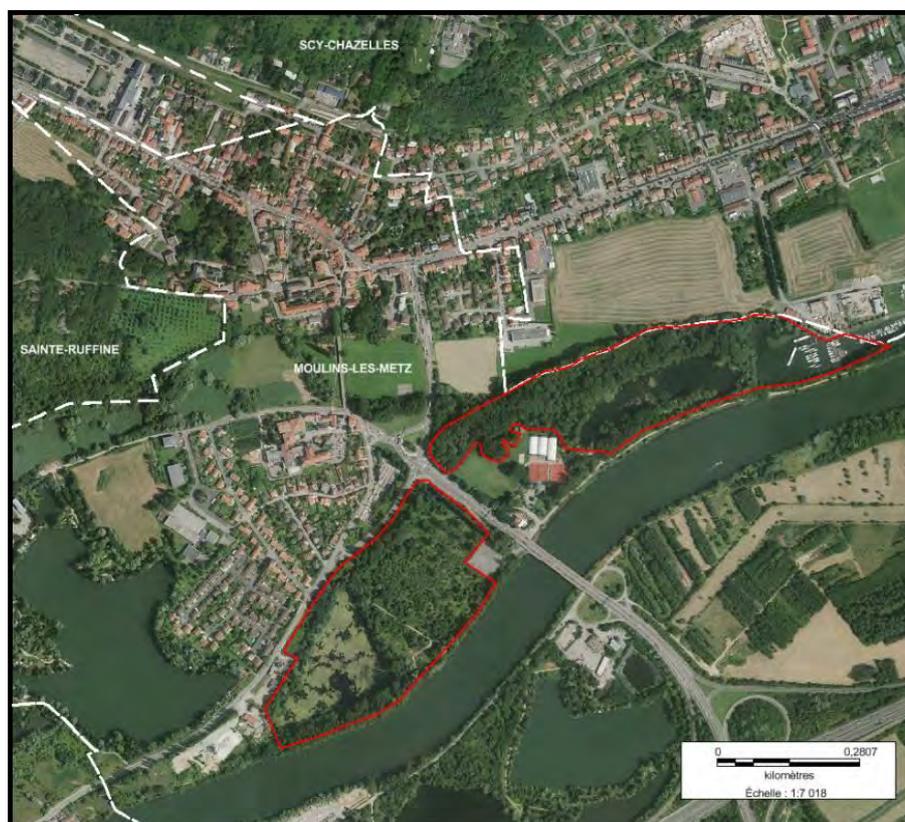
Ce secteur a été soumis à des perturbations multiples occasionnées par les activités militaires, la construction du canal de Jouy et de la voie ferrée, puis par la création de l'autoroute A31 et le développement de la zone Actisud.



> Exemple de zone humide sur le secteur Frescaty

Il est donc aujourd'hui difficile de décrypter le fonctionnement hydrologique de la zone. Toutefois, la présence abondante d'eau est indéniable et une étude hydrologique semble indispensable en cas de projet d'aménagement sur ce secteur.

Enfin, on peut signaler que les **milieux situés sur la rive gauche de la Moselle canalisée** aux lieux-dits « *la Saussaie* » et « *le Pâquis* » font actuellement l'objet d'un **projet de préservation**, en vue de valoriser le site dans le respect des richesses faunistiques et floristiques



> Périmètre soumis à expertise écologique (source : Moulin-Lès-Metz)

LES MILIEUX TERRESTRES

Les espaces boisés :

Malgré le développement de l'urbanisation, les espaces boisés continuent d'occuper une surface conséquente sur la commune (40 % de sa superficie).

Le principal massif forestier est le **bois de Tournebride**, qui s'étend sur une soixantaine d'hectares au sud de la commune. Il s'agit d'une chênaie-charmaie soumise à une forte influence humaine, dans la mesure où l'on retrouve dans certains secteurs des plantations d'espèces allochtones, telles que le Robinier faux-acacia ou le Marronnier d'Inde.

La hauteur et la composition du peuplement sont très variables selon les secteurs.

Dans l'ensemble, la partie sud-est du bois, longeant la RD5B, est dominée par des arbres adultes, tandis que la frange nord-ouest, au contact des zones artificialisées, se trouve plutôt à un stade arbustif.



> Le Bois de Tournebride

On trouve un autre bosquet de taille plus modeste (moins de 10 ha) au niveau du **captage de Metz-sud** appartenant à la ville de Metz.

En tant que forêt communale, celui-ci est soumis au régime forestier. Les autres espaces boisés de Moulins-Lès-Metz correspondent essentiellement à la **ripisylve** de la Moselle et des autres cours d'eau et plans d'eau (voir paragraphe sur *Les milieux aquatiques et humides*).

Les prairies :

Les prairies sont des formations végétales dont la subsistance est liée au maintien d'une activité agricole régulière (fauche ou mise en pâture).

Ce type de milieu occupe une superficie non négligeable sur le territoire communal (18 % environ), répartie en trois secteurs :

- **L'ancien lit de la Moselle**, à proximité du ruisseau de Montvaux et du marais du Grand Saulcy,
- Les **champs captant** situés entre la Moselle canalisée et le canal de Jouy,
- **L'extrémité sud-est** de la commune vers le lieu-dit « *le Rêlé* ».

Les deux premiers secteurs correspondent essentiellement à des prairies de fauche, tandis que le troisième est plutôt dédié au pâturage, en lien notamment avec la présence d'un centre équestre.



> Ancien lit de la Moselle

Il faut noter que, sur le territoire de Moulins-Lès-Metz, on trouve en grande majorité des **prairies humides**. En effet, leur situation en zone inondable ou sur un terrain aux caractéristiques spécifiques fait qu'elles se retrouvent gorgées d'eau une partie de l'année.

Cette particularité permet le développement d'une faune et d'une flore spécifiques liées à la présence de l'eau et représente une **forte valeur écologique**.

Ces milieux sont des habitats favorables pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Courlis cendré ou le Tarier des prés, de chauves-souris et d'insectes (Odonates, Cuivré des marais...).

De plus, lorsqu'elles sont situées en bordure de cours d'eau ou de zone humide, les prairies peuvent jouer un rôle de **zone tampon**, absorbant une partie des polluants contenus dans les eaux de ruissellement.



> Prairie humide au lieu-dit « le Rêlé »

Elles servent aussi de **zones d'expansion des crues**, permettant d'atténuer le risque d'inondation pour les zones urbanisées situées en aval.

Les friches et délaissés:



> Friche buissonnante près du camp de Tournebride

Pour des raisons diverses, l'activité humaine génère un certain nombre d'espaces « perdus » qui, à un moment donné, cessent d'être utilisés et sont donc soumis à très peu d'interventions.

Ces espaces très disparates ont pour point commun d'être progressivement colonisés par la végétation qui, en l'absence d'entretien, a tendance à évoluer naturellement vers des milieux fermés.

Ce sont également des zones d'expansion privilégiées pour des espèces envahissantes comme la Renouée du Japon ou le Solidage du Canada.

Ce type de milieu occupe environ 19 % des surfaces de la commune. Il s'agit essentiellement **d'anciens terrains militaires** au sud du territoire, ainsi que des **délaissés le long de l'autoroute A31 et de la voie ferrée**.

On peut également signaler la présence d'un **ancien camping** situé au bord de la Moselle canalisée, abandonné suite à des inondations et progressivement réinvesti par la végétation.

Ces espaces, qui sont généralement vus de manière négative par les riverains en raison de l'absence d'entretien et de l'apparence de désordre qu'elle occasionne, sont pourtant souvent parmi les milieux où **la biodiversité est la plus riche**.



> Délaissés ferroviaires

A titre d'exemple, un individu d'Ophrys abeille, une espèce d'orchidée protégée dans plusieurs régions, ont été observés au niveau de l'échangeur autoroutier de Moulins-Lès-Metz (P. BOURNAC, 2008 / CarnetB Flore Floraine / DREAL Lorraine).



> Ancien camping, le long de la Moselle et de la RD6 (source : Bing maps)

Les milieux cavernicoles :

Les **ouvrages militaires désaffectés** constituent a priori des habitats potentiels pour les **chiroptères** (chauve-souris), espèces protégées particulièrement bien représentées sur l'agglomération messine.

Un ouvrage de ce type est recensé à l'extrémité sud-est de la commune, au niveau du giratoire D5B / rue de Frescaty.

Aucune occupation par des chiroptères n'a été signalée à ce jour, cependant le fort de Saint-Privat, situé à proximité immédiate sur la commune de Marly, héberge plusieurs espèces dont le Grand Rhinolophe, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore de l'Union Européenne (source : *Diagnostic faune-flore-habitats de la ville de Metz, L'Atelier des Territoires, 2014*).

L'intérêt écologique de l'ouvrage de Moulins-Lès-Metz devrait donc être évalué préalablement à d'éventuels projets.



> Ouvrage militaire désaffecté le long de la RD5B

Les jardins et espaces verts :

Même si les zones urbanisées constituent des milieux artificiels peu favorables pour la plupart des espèces, la commune de Moulins-Lès-Metz abrite tout de même de nombreux espaces verts et jardins disséminés sur le territoire.

Destinés en premier lieu aux activités de loisir et au bien-être des habitants, ils peuvent aussi jouer un rôle d'îlot-relais pour la biodiversité, permettant ainsi une pénétration de certaines espèces animales et végétales au cœur de l'agglomération.

En premier lieu, le **parc urbain des Trois Haies**, d'une superficie de 9 ha environ, représente un vaste espace dédié à la promenade et au loisir.

Il a la particularité d'intégrer de nombreuses plantations d'arbres préexistantes, issues d'une ancienne pépinière. D'un point de vue écologique, le parc peut donc être assimilé à une zone de prairie entrecoupée de nombreux bosquets et fourrés.

Cette configuration proche d'un milieu naturel est propice au maintien d'une biodiversité plus riche que ce que l'on pourrait attendre d'un parc urbain traditionnel.



> Le parc urbain des Trois Haies

De plus, cet espace avoisine le canal de Jouy, et, au-delà, la ripisylve de la Moselle, ce qui renforce la probabilité d'y retrouver des espèces d'ordinaire peu courantes en milieu urbain.

Il existe dans les autres quartiers de Moulins-Lès-Metz quelques autres espaces verts de dimensions beaucoup plus réduites.

Au-delà des parcs publics, Moulins-Lès-Metz compte aussi un grand nombre de **jardins privés ou mis à disposition par la commune**.

On trouve ainsi dans le centre-ville et dans le quartier Saint-Pierre des configurations de jardins en **cœur d'îlot**, dans lesquels les fonds de parcelles voisins représentent des surfaces continues relativement importantes, pouvant jouer un rôle de zone relais au sein d'une continuité écologique.

A l'inverse, on peut observer dans certaines zones naturelles la présence de **jardins cultivés, isolés des habitations**. C'est notamment le cas à proximité du marais du Grand Saulcy, au bord de la Moselle canalisée et du canal de Jouy, ainsi que sur la partie sud-est de la commune.



> Jardins privés isolés

Dans ce cas, il y a un risque de nuisances réciproques entre les espèces animales et végétales et les usagers des jardins. En effet, ces derniers peuvent être à l'origine de pollutions (pesticides, engrais, déchets verts...) et d'espèces exotiques envahissantes susceptibles d'affecter les milieux naturels voisins, tandis que les jardins peuvent être vus comme des sites de nourrissage privilégiés pour certaines espèces animales

1.7 La biodiversité remarquable

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense les espèces protégées ou menacées identifiées sur le territoire communal. Au total, ce sont 62 espèces qui sont ainsi répertoriées à Moulines-lès-Metz.

Parmi les plus remarquables, on peut citer le Séneçon des cours d'eau, espèce protégée en région Lorraine et inscrite sur la liste rouge nationale de l'UCIN sous la catégorie EN (en danger).

On trouve aussi de nombreuses espèces de reptiles et d'amphibiens protégées, dont le Triton crêté, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats de l'Union européenne. Parmi les multiples espèces d'oiseaux listées, on retiendra le Bouvreuil pivoine, inscrit sur la liste rouge nationale sous la catégorie VU (vulnérable).

On peut ajouter à cette liste d'autres espèces identifiées par le CEN Lorraine sur le site du Marais du Grand Saulcy et non reprises par l'INPN.

C'est en particulier le cas du Pic noir, espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux de l'Union européenne, ainsi que du Cuivré des marais ou du Vertigo de Des Moulins, deux espèces menacées inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats.



> Le Pic noir, une espèce patrimoniale présente sur la commune

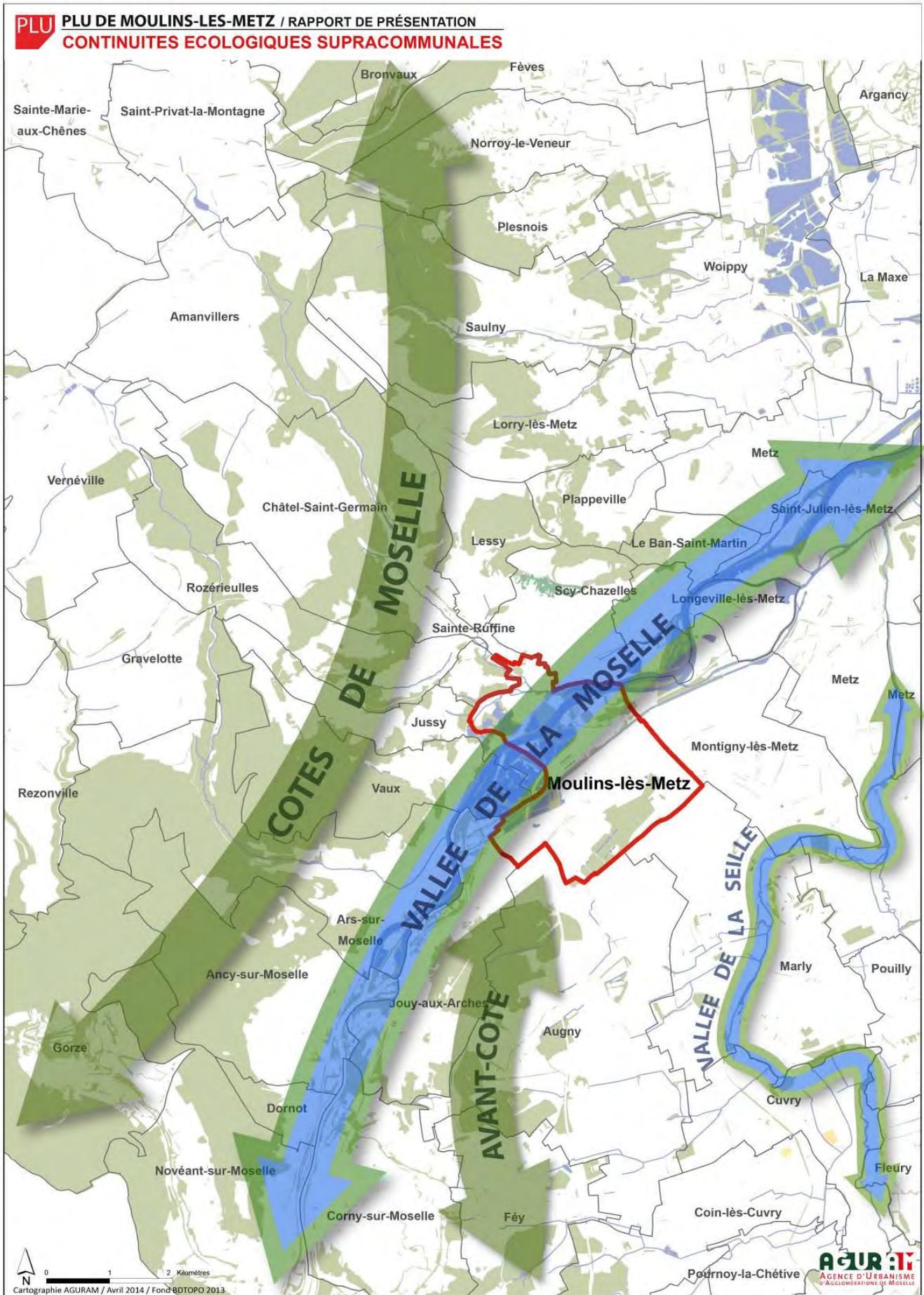


> Le Marais du Grand Saulcy, un site écologiquement remarquable par sa richesse en matière de biodiversité

La commune comprend une forte proportion de surfaces en eau et zones humides, dont la Moselle canalisée, rivière d'importance internationale, et le marais du Grand Saulcy, protégé par le CEN Lorraine pour sa biodiversité exceptionnelle.

Les espaces naturels se répartissent en deux grandes entités comprenant chacune des milieux relativement riches et diversifiés (forêts, prairies, friches et zones humides), l'une située autour de la Moselle canalisée et du canal de Jouy et l'autre s'étendant sur la portion sud-est du ban communal.

On trouve aussi un ancien ouvrage militaire pouvant être considéré comme un gîte à chiroptères potentiel, ainsi que des milieux plus artificiels mais néanmoins intéressants pour la biodiversité comme pour le cadre de vie (espaces verts et jardins).



1.8 Les continuités écologiques

La Trame Verte et Bleue, l'un des engagements phare du Grenelle de l'Environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie.

Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc. La Trame Verte et Bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des milieux nécessaires aux continuités écologiques tout en prenant en compte les activités humaines.

Elle doit notamment permettre de diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels, faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore, améliorer la qualité et la diversité des paysages.

*La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**, ainsi qu'au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), chaque échelle devant prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine adopté le 20 novembre 2015 par arrêté préfectoral, mais les principaux éléments sont intégrés dans le SCoTAM.*

Afin d'appréhender au mieux la Trame Verte et Bleue, il convient d'étudier les continuités écologiques, mais également les éléments pouvant constituer des ruptures.

ELEMENTS DU SCOTAM PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE MOULINS-LES-METZ:

Les orientations du SCoTAM relatives à la trame verte et bleue sont contenues dans la section 6 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Plusieurs cibles concernent les milieux naturels présents sur la commune. Une carte de l'armature écologique du territoire permet de localiser les principaux éléments de trame verte et bleue.

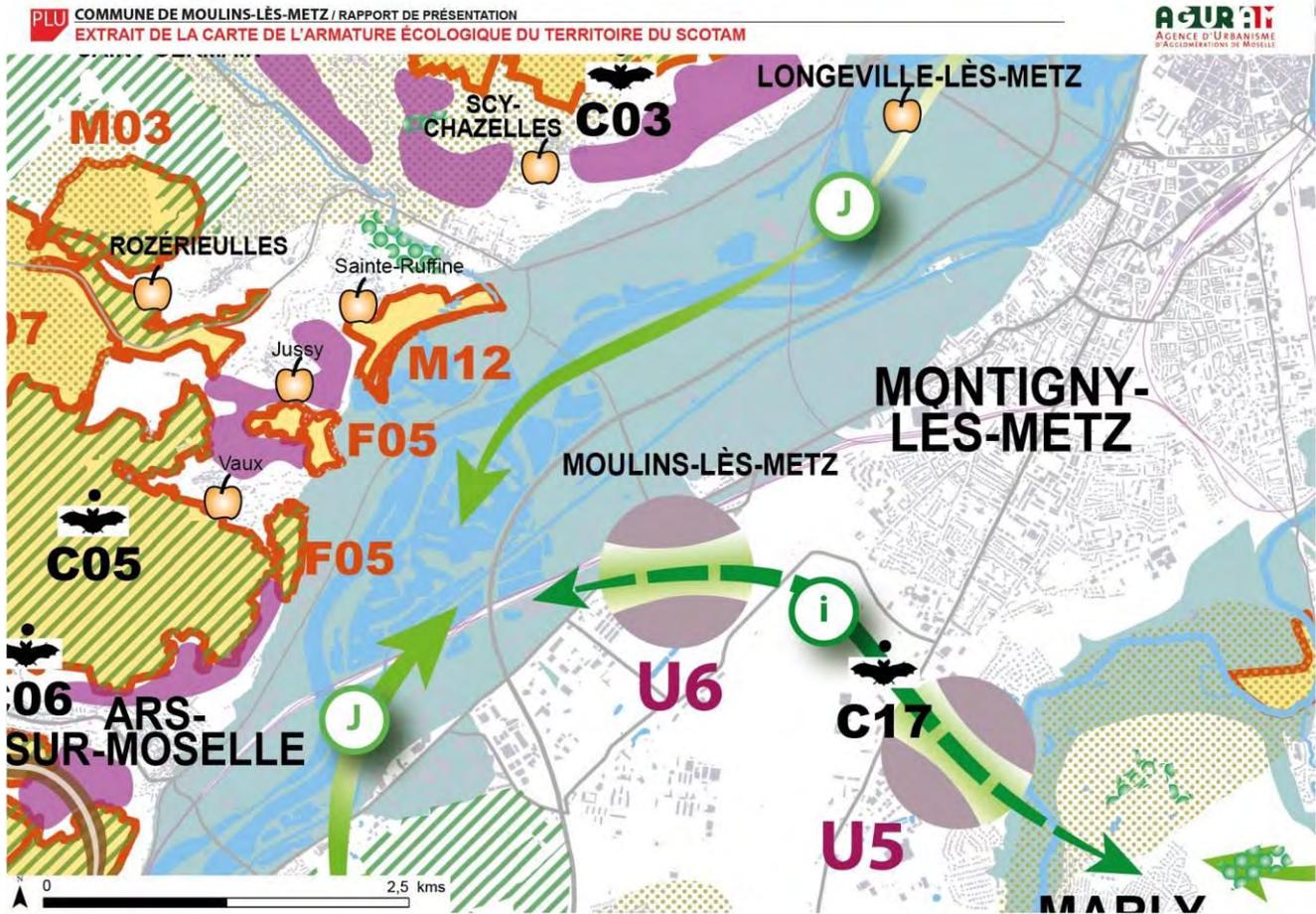
En premier lieu, le SCoTAM identifie des « **cœurs de nature** », correspondant à des « *espaces remarquables du fait de la richesse ou de la diversité floristique et/ou faunistique qu'ils renferment.* »

L'un de ces sites concerne le **Marais du Grand Saulcy et ses boisements attenants** (cœur de nature mixte M12) et se trouve à cheval entre les bans communaux de Moulins-Lès-Metz et Sainte-Ruffine. Les zones concernées doivent faire l'objet d'une protection stricte, et leur préservation doit être prise en compte dans les politiques d'aménagement, de transport et d'urbanisme.

En ce qui concerne la trame forestière, la commune est traversée par **l'une des principales continuités forestières** de l'agglomération, le « *cordon de la Moselle* ». A ce titre, le PLU de Moulins-Lès-Metz doit assurer la pérennité et la fonctionnalité des éléments qui composent ces continuités, c'est-à-dire la ripisylve de la Moselle canalisée ainsi que les autres éléments boisés situés à proximité, notamment le long des étangs.

Le sud de la commune est, quant à lui, concerné par une **liaison forestière à renforcer**, visant à mettre en relation les espaces boisés proches de la Seille et ceux de la Moselle canalisée.

Ce renforcement est notamment justifié par la présence du fort de Saint-Privat à Marly, qui constitue un important gîte à chiroptères qu'il est nécessaire de reconnecter aux espaces boisés environnants.



Conserver la trame verte et bleue existante

Réservoirs de biodiversité

- Coeurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M)
- Principaux gîtes à chiroptères
- Aires stratégiques pour l'avifaune
- Zones humides intéressantes non retenues comme coeurs de nature
- Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plans d'eau

- Principaux espaces forestiers
- Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité
- Corridors forestiers à maintenir et à conforter
- Couloirs et cordons boisés à maintenir et à conforter
- Principaux cordons prairiaux à maintenir
- Matrice prairiale
- Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

Effacer les ruptures

- Continuités boisées à recréer ou à renforcer
- Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures
 - passage à créer : PF1
 - passage à requalifier : PF2
 - passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune : PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8
- Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6)
- Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts

A Moulins-Lès-Metz, cela suppose la préservation et l'extension des espaces boisés du secteur de Frescaty, ainsi que **l'atténuation de la discontinuité urbaine constituée par la zone Actisud**.

Ce dernier objectif pourrait, par exemple, se traduire par une augmentation des surfaces végétalisées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Par ailleurs, le SCoTAM demande le maintien d'une zone de végétation ouverte entre les lisières forestières et les zones urbanisées. A titre indicatif, l'ONF préconise un recul d'au moins 30 m entre les constructions et les limites forestières. Cette précaution permet à la fois de limiter les risques et nuisances liées à la forêt pour les habitants et de conserver la diversité biologique des lisières.

En ce qui concerne les **prairies et vergers**, le SCoTAM demande de manière générale d'éviter autant que possible leur disparition du fait de l'urbanisation.

Le DOO du SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la **trame bleue** (milieux aquatiques et humides). En premier lieu, il convient d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les bandes enherbées le long de ceux-ci.

Un deuxième objectif est la préservation des **zones humides**, notamment les lits majeurs des cours d'eau ainsi que les mares et étangs. Cette orientation s'applique en particulier à tout le lit majeur de la Moselle, au marais du Grand Saulcy, ainsi qu'aux zones humides du secteur de Frescaty au sud de la commune.

Enfin, la Moselle canalisée est également ciblée par une autre orientation relative à la **pénétration de la biodiversité en milieu urbain**. Le cordon végétal qui l'entoure permet en effet le déplacement de la faune jusqu'au cœur de l'agglomération, joue un rôle de régulation thermique et sert aussi de support à des activités de loisirs.

Le PLU devra, à ce titre, prendre en compte les fonctions écologiques et récréatives remplies par ces espaces riverains.

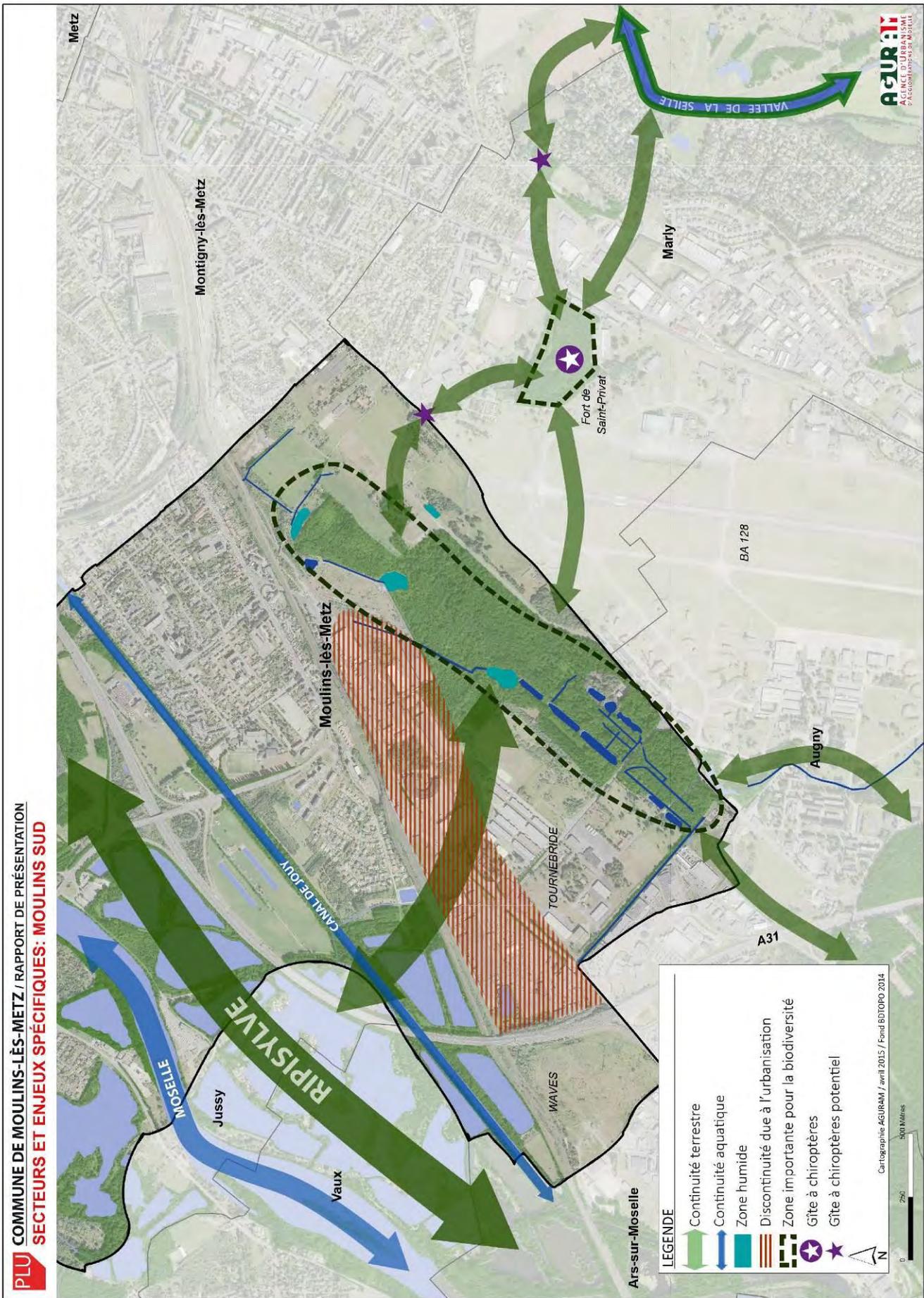
Enfin, la commune de Moulins-Lès-Metz est concernée par certaines orientations communes à l'ensemble du périmètre du SCoTAM, telles que la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**.

Pas moins de 13 espèces potentiellement envahissantes ont été recensées par le CEN Lorraine sur le site du Marais du Grand Saulcy, dont la Renouée du Japon et le Solidage du Canada.

Il n'existe pas, à ce jour, de données sur le reste de la commune, toutefois la Renouée du Japon et le Solidage du Canada ont été observés en abondance le long de la Moselle et du canal de Jouy sur la commune voisine de Montigny-lès-Metz et on peut donc supposer que la situation est similaire en ce qui concerne Moulins-Lès-Metz.

Une autre orientation transversale applicable à Moulins-Lès-Metz est le **couplage des enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité**. Ces deux thématiques pourraient, par exemple, être traitées conjointement en ce qui concerne les berges de la Moselle et du canal de Jouy.

Celles-ci constituent, en effet, des lieux de promenade privilégiés pour les touristes comme pour les habitants, et offrent de nombreux points de vue intéressants sur la ville, le mont Saint-Quentin et les côtes de Moselle.



LES ENJEUX LOCAUX DE LA TRAME VERTE ET BLEUE A MOULINS-LES-METZ :

Comme évoqué précédemment, la principale continuité écologique traversant la commune de Moulins-Lès-Metz est constituée par la **Moselle**, qui représente un corridor aquatique, mais aussi terrestre via sa ripisylve. Elle est doublée par le **canal de Jouy**, qui joue un rôle similaire.

Par ailleurs, le **marais du Grand Saulcy** et les boisements voisins constituent un **réservoir de biodiversité** identifié par le SCoTAM.

A une échelle plus locale, il est possible d'identifier d'autres éléments participant également à la trame verte et bleue de la commune.

On peut en particulier considérer les boisements et zones humides du secteur Tournebride comme une **zone importante pour la biodiversité** au niveau local. Ce secteur peut servir de base à la construction d'une trame verte et bleue communale, en lien avec d'autres zones nodales identifiées à proximité de la commune, telles que le fort de Saint-Privat à Marly, le bois d'Orly à Augny, et plus au Nord l'ensemble des côtes de Moselle.

On peut ainsi définir des **corridors écologiques d'intérêt local**, reliant ces différents éléments. Ceux-ci concernent prioritairement les chiroptères, qui effectuent des allers-retours fréquents entre leurs gîtes (forts, arbres creux) et leurs terrains de chasse (dont les zones humides riches en insectes), mais peuvent également servir de support de déplacement pour un grand nombre d'espèces animales.

En ce qui concerne la **partie sud** de Moulins-Lès-Metz, un **corridor boisé relativement continu** relie le bois de Tournebride au fort de Saint-Privat, la principale coupure étant constituée par le franchissement de la RD5B.

L'avenir de celui-ci est cependant soumis aux incertitudes concernant le devenir de la base aérienne 128. Le renforcement de cette continuité forestière prévu par le SCoTAM pourrait vraisemblablement rentrer dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la zone.

A la pointe sud-ouest de la commune, le bois de Tournebride est relié à celui d'Orly via deux corridors différents, le premier longeant la zone des Gravières et le second suivant le tracé du ruisseau du Rilleau.

Ces deux corridors sont relativement fragiles (projet d'extension de la zone des Gravières) et subissent la coupure de l'autoroute A31.

Le PLU d'Augny (approuvé le 26/06/2014) prévoit la préservation d'une bande végétale sur la partie nord de la zone d'extension des Gravières. Il serait intéressant de **s'assurer de la continuité de cette bande** sur le territoire de Moulins-Lès-Metz.

Par ailleurs, le réseau hydrographique dense qui caractérise l'ensemble du secteur sud de la commune offre des opportunités importantes pour la **restauration de petits cours d'eau** (le Rilleau, le Canon Pré, le Mauvais Fossé...).

Enfin, l'orientation du SCoTAM visant à atténuer la discontinuité formée par la zone Actisud pourrait se traduire concrètement par la **végétalisation des toitures**, par la **création de plantations** agrémentant le long des voiries et les vastes espaces de stationnement, voire par la **remise à l'air libre du Canon Pré**, qui traverse la zone via une canalisation souterraine.



Pour ce qui est de la **partie nord** de la commune, les enjeux portent davantage sur la **conservation des espaces naturels existants**. L'**ancien lit de la Moselle** constitue ainsi une coupure naturelle à préserver entre le centre-ville et le quartier Préville, permettant de relier le marais du Grand Saulcy à la Moselle.

Le **ruisseau de Montvaux** forme une continuité aquatique, que l'on peut qualifier de fonctionnelle sur la commune, malgré le caractère artificiel de ses berges au niveau de la rue des Moulins.

En revanche, le fond de vallée densément urbanisé autour du ruisseau demeure un **obstacle fort**, limitant les déplacements des espèces animales entre les espaces forestiers de Sainte-Ruffine et ceux du Mont Saint-Quentin. Dans ce contexte, les cœurs d'îlots fortement végétalisés du centre-ville de Moulins-Lès-Metz peuvent être vus comme des relais importants s'inscrivant dans une **continuité écologique « en pas japonais »** qui relierait ces deux entités.

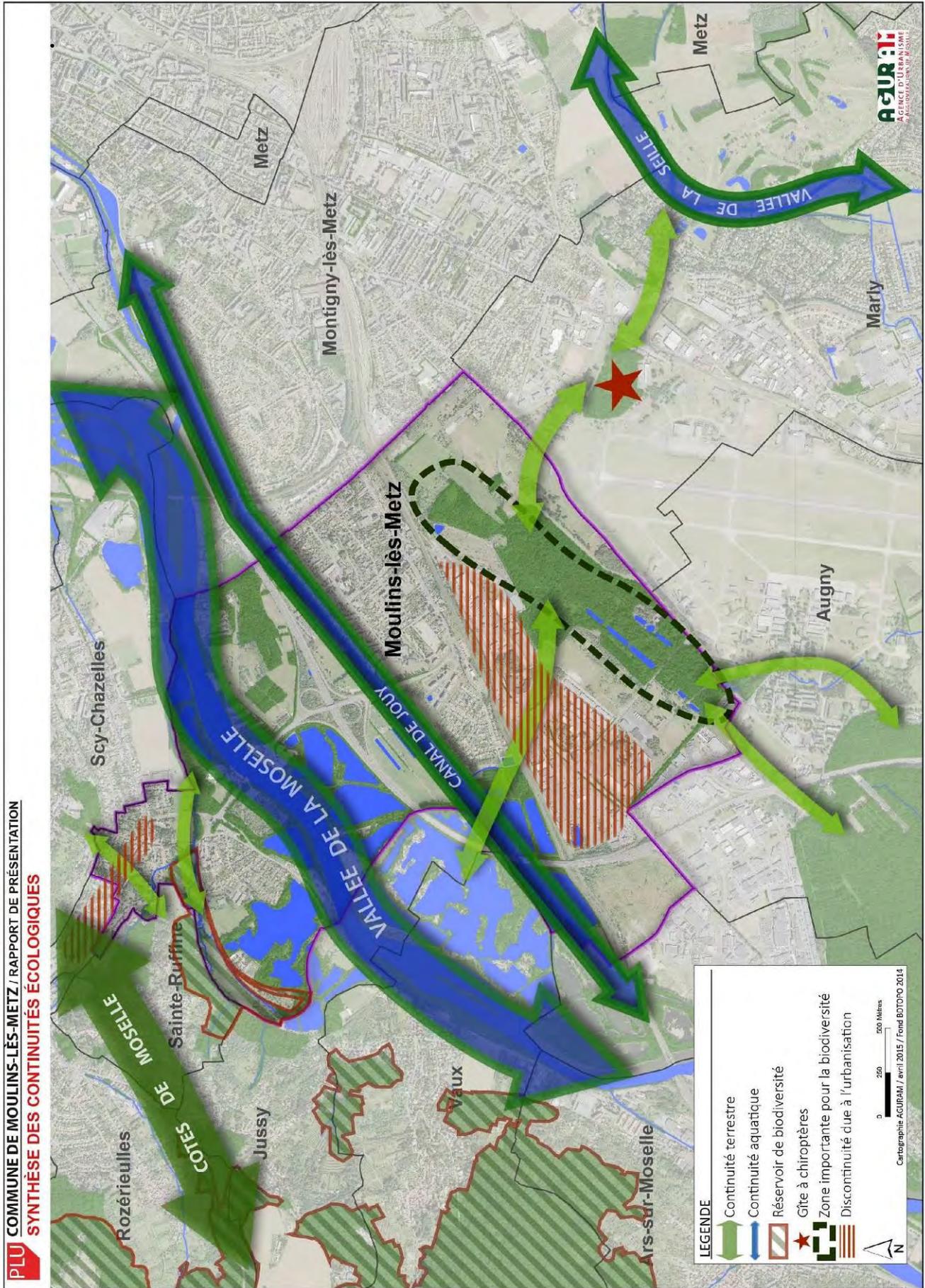
Un dernier enjeu à souligner est la **valorisation des espaces naturels auprès du grand public**. Il existe, en effet, un potentiel important sur la commune, incarné à la fois par le marais du Grand Saulcy et par la zone actuellement à l'étude sur la rive gauche de la Moselle canalisée. Ces deux secteurs ont l'avantage de présenter des milieux naturels riches et diversifiés, facilement accessibles pour les citoyens et dont la maîtrise foncière est assurée. Les conditions sont donc propices à la mise en place de sentiers d'interprétation permettant aux habitants et aux touristes de découvrir la richesse du patrimoine naturel local.



> Illustration de cœurs d'îlot à Moulins-Centre participant à la constitution de continuité écologique « en pas japonais » en milieu très urbain

Pour lutter contre l'introduction et la propagation d'espèces invasives (seconde cause d'érosion de la biodiversité), il est pertinent de :

- améliorer la connaissance par le recensement de ces espèces ;
- informer la population des risques ;
- contenir l'existant : selon espèce, fauche avant floraison, brûlage des racines ;
- éviter le transport de matériaux infectés, utiliser un véhicule fermé empêchant les fragments végétaux de s'envoler si nécessité d'exporter, veiller au nettoyage de la benne ;
- privilégier le développement de la flore endogène (plantation d'espèces locales) ;
- veiller à ne pas réutiliser une terre prélevée dans un secteur "à espèces invasives" pour un aménagement, notamment d'espace vert ;
- lutter le plus tôt possible dès identification d'un nouveau foyer.



SYNTHESE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :

La commune de Moulins-lès-Metz est bien fournie en milieux naturels. Ainsi, plusieurs continuités écologiques sont identifiées, à différentes échelles, notamment régionale et intercommunale. Des éléments peuvent également être identifiés de manière plus fine, à l'échelle communale.

Plusieurs **réservoirs de biodiversité** sont identifiés sur la commune ou à proximité, et concernent les milieux forestiers, les milieux thermophiles, les milieux aquatiques ou encore des ouvrages militaires abandonnés servant de gîte pour les chauves-souris. Ces milieux ou sites sont à préserver pour leurs qualités écologiques.

Le marais du Grand Saulcy et les boisements attenants constituent un réservoir de biodiversité partagé avec la commune de Sainte-Ruffine. Avec le lieu-dit « la Saussaie », cet espace remarquable possède un fort potentiel pour la valorisation des espaces naturels auprès du grand public.

La Moselle canalisée et le canal de Jouy servent de support à l'une des principales continuités forestières de l'agglomération (ENS saussaie /Pâquis notamment)

Les espaces boisés et les zones humides du secteur Tournebride constituent également une zone importante pour la biodiversité et pourraient servir de base à la reconstitution d'un réseau écologique sur la partie sud de la commune.

Le ruisseau de Montvaux, l'ancien lit de la Moselle et les cœurs d'îlots du centre-ville sont des éléments essentiels permettant d'assurer le lien entre les grandes entités naturelles situées sur la rive gauche de la Moselle.



> Espaces boisés de Tournebride



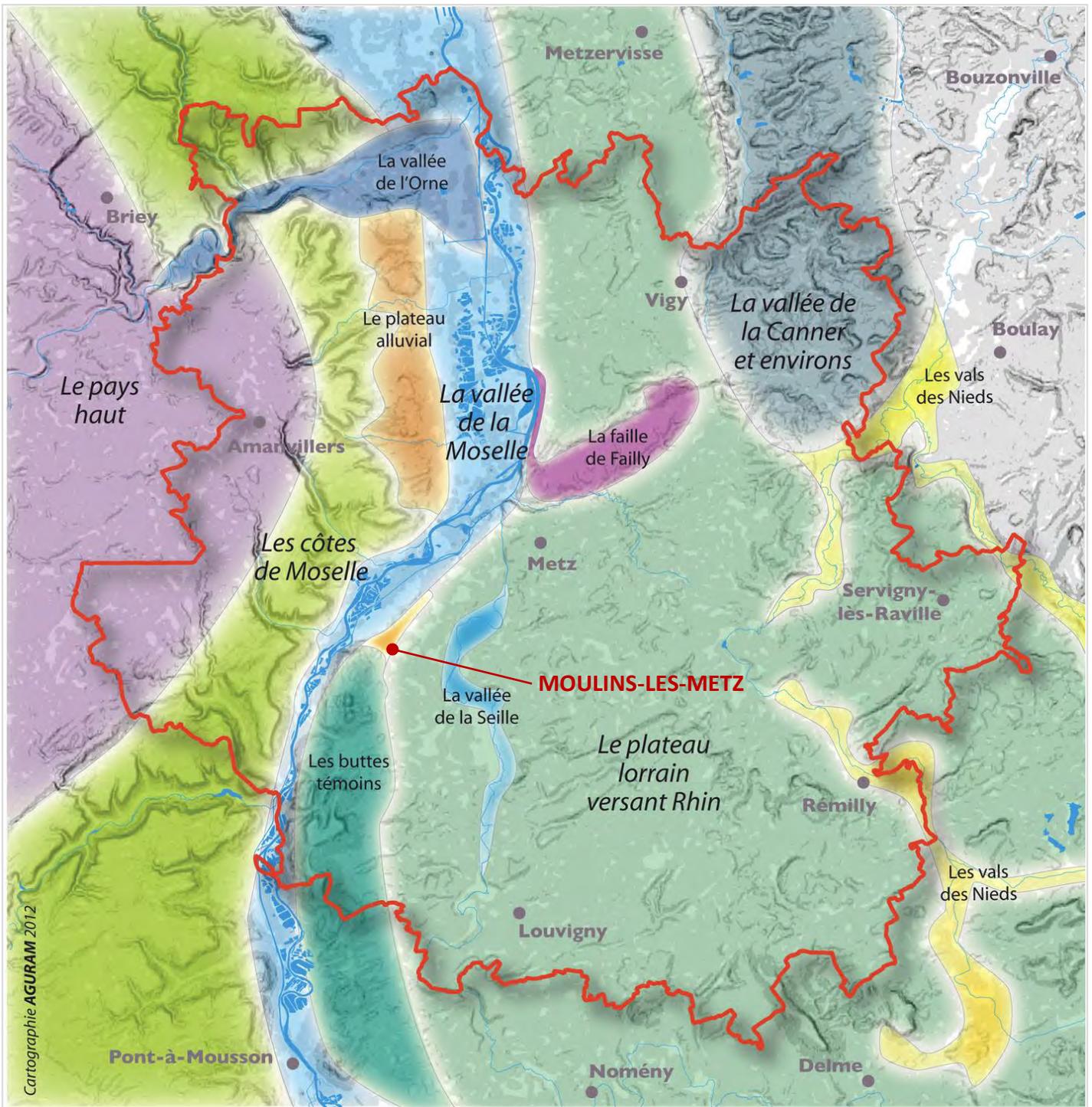
> Marais du Grand Saulcy



> Rives de Moselle



> Canal de Jouy



Les côtes de Moselle

Grandes entités paysagères

Le plateau alluvial

Sous-ensembles

> Les grandes entités paysagères dans le SCOTAM - Source : Etat initial de l'environnement du SCOTAM – décembre 2014

1.6 Le paysage et ses enjeux

LES GRANDS PAYSAGES DE L'AGGLOMERATION MESSINE

La topographie, la nature du sous-sol, les conditions mésoclimatiques et l'occupation des sols permettent **de distinguer sur le territoire du SCoTAM cinq entités paysagères**, elles-mêmes parfois décomposées en sous-entités.

Le territoire du SCoT de l'agglomération Messine dispose d'une diversité remarquable de paysages. Alternant vallées, plaines et coteaux, les paysages sont un élément d'identité du SCoT, une ressource à préserver et un potentiel à valoriser.

Du Sud au Nord en s'appuyant sur l'épine dorsale formée par la Moselle, les unités paysagères s'enchaînent harmonieusement.

A son entrée sur le territoire, la Moselle présente des paysages marqués par les coteaux qui laissent peu de place à la vallée alluviale.

Progressivement, les coteaux reculent pour dégager des perspectives vers les larges plaines agricoles.

D'ouest en est, le plateau céréalier du Pays Haut s'affaisse brutalement et donne naissance aux verdoyantes côtes de Moselle.

Puis, après avoir traversé la Moselle et l'agglomération, le paysage s'ouvre à nouveau sur le plateau lorrain et les vastes étendues agricoles ponctuées de petits massifs boisés et d'affluents de la Moselle.

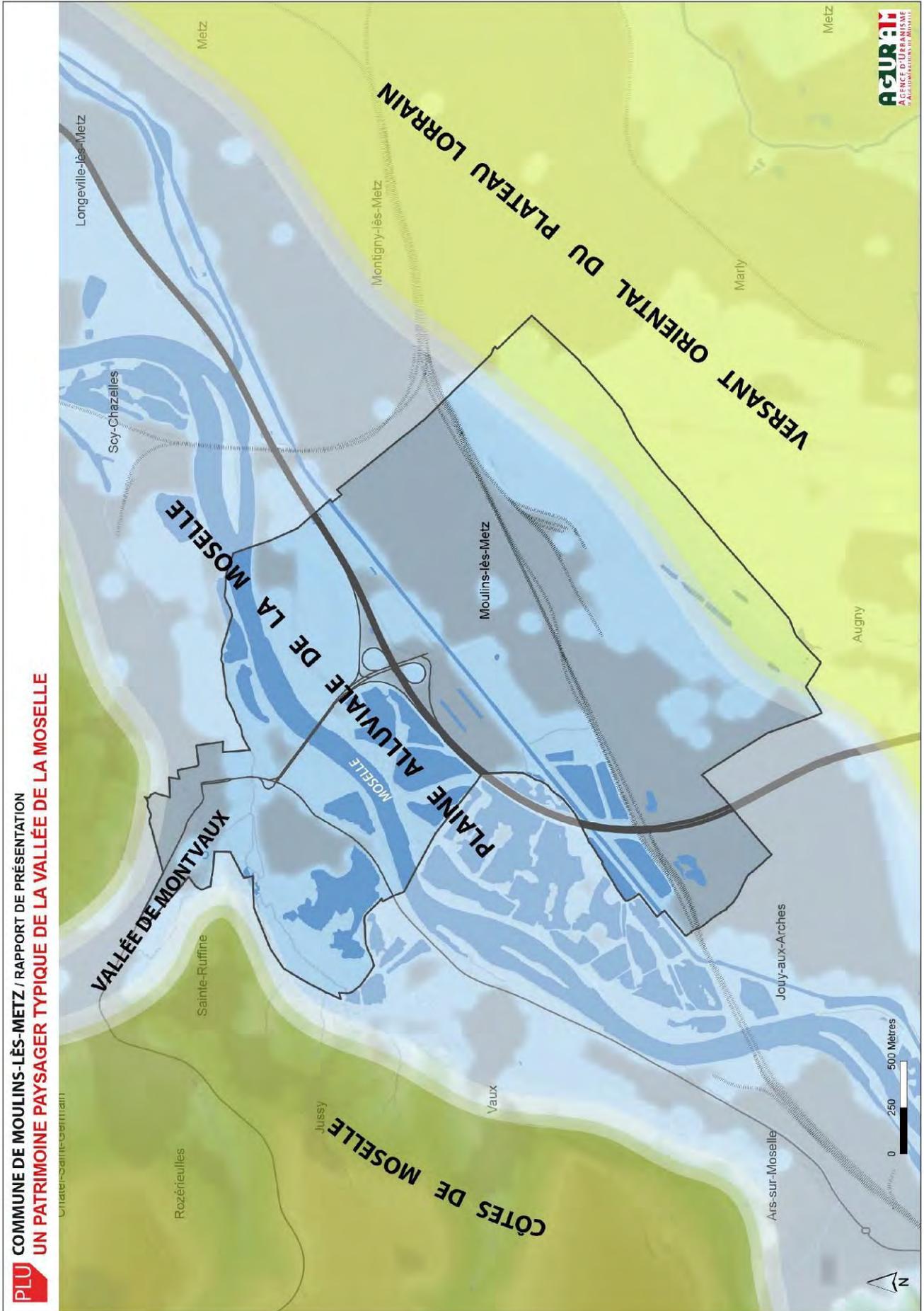
Le territoire du SCoT de l'agglomération messine se compose des unités paysagères suivantes :

- Le pays haut ;
- Les côtes de Moselle ;
- La vallée de la Moselle ;
- Le plateau lorrain versant Rhin ;
- La vallée de la Canner et environs.

La commune de Moulins-Lès-Metz appartient au secteur de la vallée de la Moselle. Cette entité paysagère, au relief peu marqué, est caractérisée par la présence de la Moselle canalisée et des différents milieux aquatiques qui accompagnent son tracé et renforcent la présence de l'eau dans le paysage

Dans cette partie de la vallée, la rivière décrit des méandres de plus en plus larges au milieu d'une vaste plaine.

Au droit de Moulins-Lès-Metz, l'urbanisation se fait très présente. Le plus fort degré d'artificialisation est atteint à Metz, où seul le lit mineur garde un caractère naturel.



UNE VILLE DES COTES DE MOSELLE :

Les propos qui vont suivre sont extraits du Tome 1 du rapport de présentation du SCoTAM : « Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement et des perspectives de son évolution ».

La Vallée de la Moselle :

Le paysage de la vallée de la Moselle est très changeant, au rythme du cheminement de la rivière au travers du territoire. La Moselle entre sur le territoire du SCoTAM par une vallée étroite, bordée à l'est par les buttes témoins et à l'ouest par les côtes de Moselle. A Corny-sur-Moselle, la vallée fait à peine 300 m de large. A partir d'Ars-sur-Moselle, elle s'élargit brutalement, s'urbanise densément, alors que la rivière décrit des méandres de plus en plus larges au milieu d'une vaste plaine.

Les multiples gravières renforcent la présence de l'eau dans le paysage. Au droit de Moulins-lès-Metz, l'urbanisation se fait très présente. Le plus fort degré d'artificialisation est atteint à Metz, où seul le lit mineur garde un caractère naturel.

Entre espaces naturels et urbanisation :

La vallée de la Moselle a été très fortement remaniée par l'Homme au fil des siècles : ressource en matière première les gravières, axe de communication, support au développement industriel (...). Le déclin de quelques-unes de ces vocations a permis le développement d'une faune et d'une flore variées.

Les gravières forment un patchwork autour de la Moselle, souligné par des haies naturelles ou plantées. La diversité végétale, introduite ou naturelle engendre des espaces privilégiés pour le développement de la biodiversité. Si quelques gravières servent aujourd'hui d'espaces de récréation, la grande majorité a été abandonnée après leur exploitation pour retourner petit à petit à l'état sauvage.

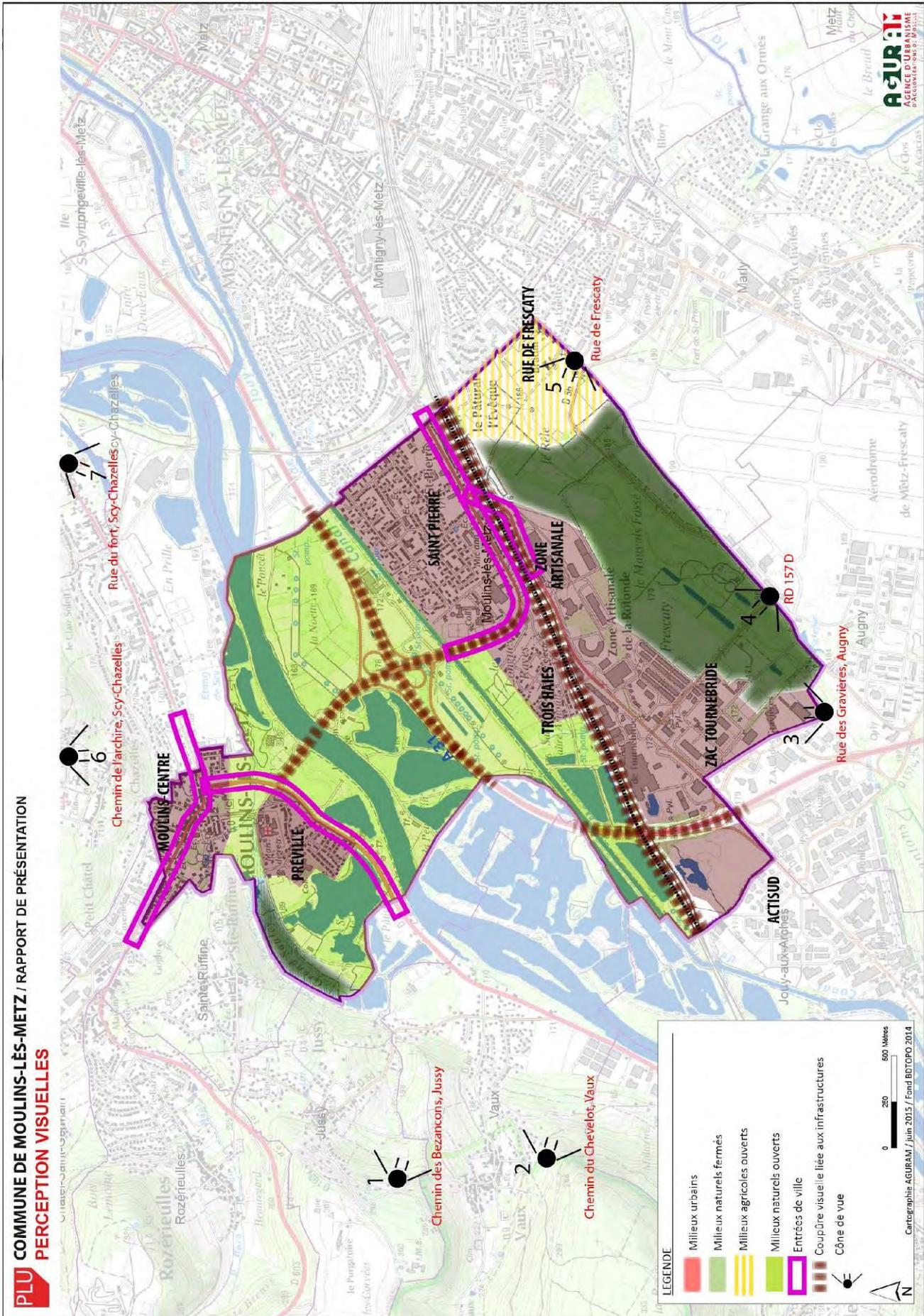
En traversant le coeur de l'agglomération, la vallée de la Moselle perd son caractère végétal pour devenir minéral, mais les berges du cours d'eau ont préservé une ripisylve fournie, en rupture dans le tissu urbain dense. Cette coupure verte et bleue est un élément remarquable du paysage messin, facteur d'identité.

Une urbanisation contrainte:

Au sud du territoire, l'urbanisation s'est développée parallèlement à la Moselle, adossée au relief. Les coeurs de villages articulés le long d'un axe de communication sont denses, constitués de maisons mitoyennes construites sur de petites parcelles qui ne disposent que d'un étage. Cette forme s'estompe peu à peu à l'approche de l'agglomération. Ces communes ont connu une expansion urbaine raisonnée, mais principalement sous forme de pavillons (Corny-sur-Moselle, Jouy-aux-Arches...).

L'A31 entre dans la vallée de la Moselle et dans l'agglomération messine au niveau de la commune d'Augny. Le paysage qu'elle offre est peu flatteur au regard d'une porte d'agglomération. La vaste zone commerciale d'Actisud s'est développée dans la vallée de la Moselle et, malgré les qualités intrinsèques du site, les paysages proches et lointains n'ont pas été préservés.

A partir de Longeville-lès-Metz, le paysage urbain devient dense, les constructions Vallée large et urbaine de la Moselle gagnent de la hauteur et les grands espaces naturels disparaissent. Toutes les formes urbaines se côtoient au coeur de la vallée. Les réseaux routiers et autoroutiers s'enchevêtrent dans un espace contraint. Plusieurs ponts de toutes les époques et de tous les styles enjambent la rivière pour relier les deux extrémités de la vallée et franchir l'obstacle naturel que constitue la Moselle.



LES PERCEPTIONS VISUELLES ET ENJEUX PAYSAGERS

L'analyse qui va suivre vise à appréhender les qualités paysagères existantes sur le ban communal de Moulins-Lès-Metz ; notamment pour être en mesure de protéger au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme, les perspectives les plus intéressantes, qui auront été retenues par la commune.

Sur la commune, 9 points de vue ont été étudiés lors des investigations de terrain et font l'objet d'une description aussi détaillée que possible. De cette analyse découle une carte de perceptions visuelles et une carte des enjeux paysagers identifiés à prendre en compte à l'occasion du projet de PLU.

Cône de vue n°1 et 2 : Côtes de Moselle (Jussy et Vaux)



> Cône de vue n°1, Vue sur Moulins St-Pierre depuis le Chemin des Bezancons à Jussy



> Cône de vue n°2, Vue sur Moulins St-Pierre depuis le Chemin du Chevelot à Vaux

Depuis les Villages de Côtes du sud du cœur d'agglomération, des points de vue remarquables se dégagent sur le secteur de la Moselle et ses rives et sur le quartier St-Pierre.

Que ce soit depuis Vaux, Jussy ou d'autres communes environnantes au sud, Moulins-Lès-Metz s'inscrit au premier plan dans une perspective exceptionnelle sur le cœur d'agglomération.

Ces points de vue confirment l'ouverture paysagère du secteur sur Moulins-Lès-Metz dans le contexte du sud messin et marquent un enjeu de premier ordre en matière de paysage à l'échelle de l'agglomération messine.

Cône de vue n°3 et 4 : Rives ouest de l'ancienne BA 128

> Cône de vue n°3, Vue sur Moulins Actisud/Tournebride depuis la RD5b (en haut) et la rue des Gravières (à gauche)

Depuis les installations de la BA 128 et les routes départementales situées au sud-est de la commune, la topographie légèrement marquée, permet l'émergence de points de vue très ouverts sur le paysage des Côtes de Moselle et sur la plaine alluviale de la Moselle.

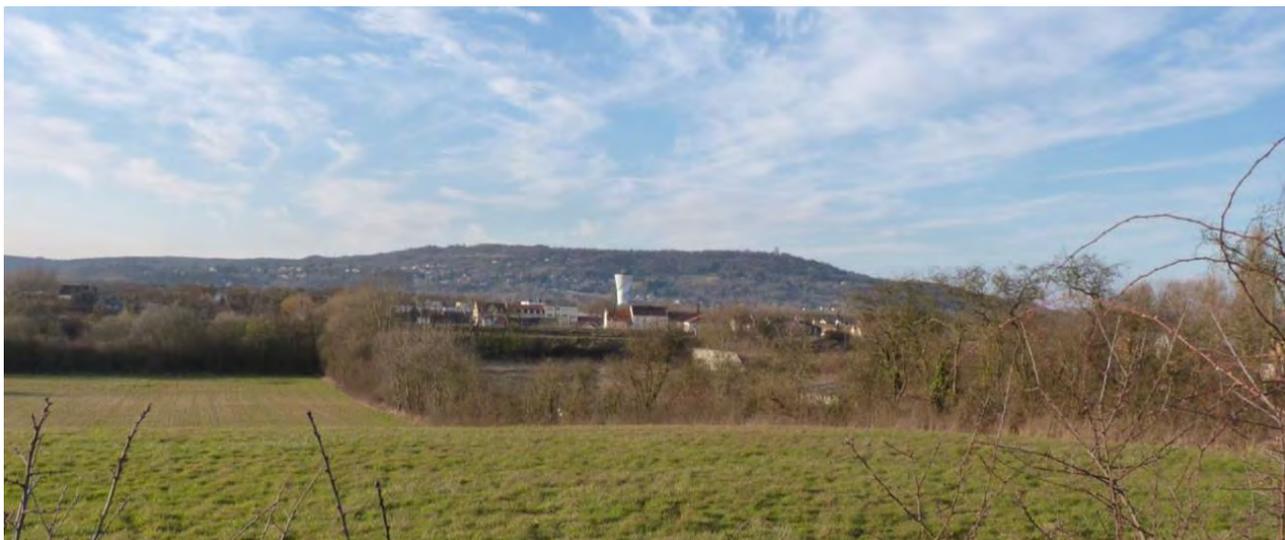
Il en ressort un enjeu d'insertion paysagère important au niveau de Moulins-Rotonde quant aux différents projets d'activités économiques (requalification, création, ...).



> Cône de vue n°4, Vue sur Moulins Tournebride depuis la 157 d

Au droit du giratoire de la RD157d, le Bois de Tournebride vient fermer les perspectives visuelles est-ouest, n'offrant qu'une percée le long de la départementale.

En lien avec l'urbanisation future de la ZAC du Domaine de Frescaty, et de la volonté de préserver les espaces boisés environnants, l'enjeu, ici, se résume à garantir une qualité d'insertion paysagère pour les aménagements situés le long de la route départementale

Cône de vue n°5 : Ferme Bradin

> Cône de vue n°5, Vue sur Moulins St-Pierre depuis la Ferme Bradin

Depuis la ferme Bradin, l'ouverture paysagère liée, à la fois, à une occupation des sols par de vastes prairies et à une situation en promontoire, permet de dégager des percées visuelles singulières sur le quartier Saint-Pierre.

En effet, la topographie permet à ce secteur de dominer les constructions de l'axe rue de Chaponost – rue de Jouy, mais également d'offrir une ouverture paysagère exceptionnelle sur les Côtes de Moselle et le Mont St-Quentin.



Un secteur marqué par la présence du talus Ferroviaire.

La présente analyse permet de dégager, ici, un double enjeu en matière d'insertion paysagère pour les terrains situés à proximité de la voie ferrée Metz-Nancy, depuis les derniers espaces agricoles de la commune

Cône de vue n°6 et 7 : Côtes de Moselle (Scy-Chazelles)



> Cône de vue n°6, Vue sur Moulins et Montigny depuis les hauteurs de Scy-Chazelles



> Cône de vue n°7, Vue sur Moulins-centre depuis la Rue du Fort à Scy-Chazelles

Dans l'esprit des éléments évoqués en page 49, le secteur des Hauts de Scy-Chazelles constitue également un point d'observation majeur sur l'ensemble de la commune, et particulièrement sur les espaces de bords de Moselle et du quartier Saint-Pierre

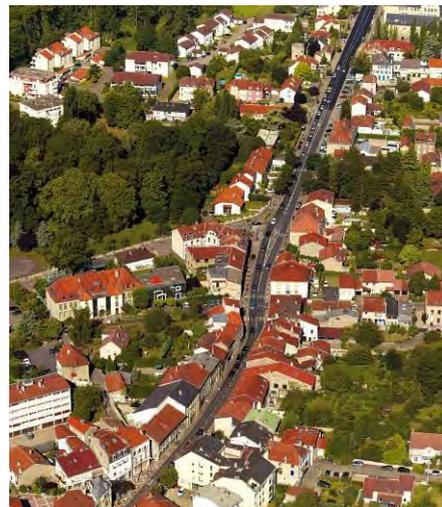
Ainsi, Moulins-Lès-Metz s'inscrit à nouveau au premier plan dans une perspective exceptionnelle sur le cœur d'agglomération depuis les hauteurs des Côtes de Moselle et du Mont-St-Quentin.

Entrée de ville A : Traversée de Moulins-centre (RD603) / RD6 / rue du petit Saulcy

Cette première séquence d'entrée de ville s'articule autour des axes structurants de pénétration du cœur d'agglomération depuis Moulins Centre. Véritables artères névralgiques de déplacements au sud-ouest de Metz, **ce secteur présente aujourd'hui, des caractéristiques assez hétérogènes, créant une confusion quant à la définition de son paysage.**

Parfois très urbaine, à l'image de la rue de Verdun, cette entrée de ville est marquée par sa dimension, très longue depuis les autres communes traversées par la RD603.

Une séquence urbaine qui est, malgré tout, parasitée par l'importance du trafic routier journalier et qui lui confère une ambiance assez négative et qui pénalise la commune au niveau de l'identité paysagère de Moulins-Centre



A l'inverse, on observe des caractéristiques particulièrement routières de la voie sur la RD6 et la rue du Petit Saulcy :

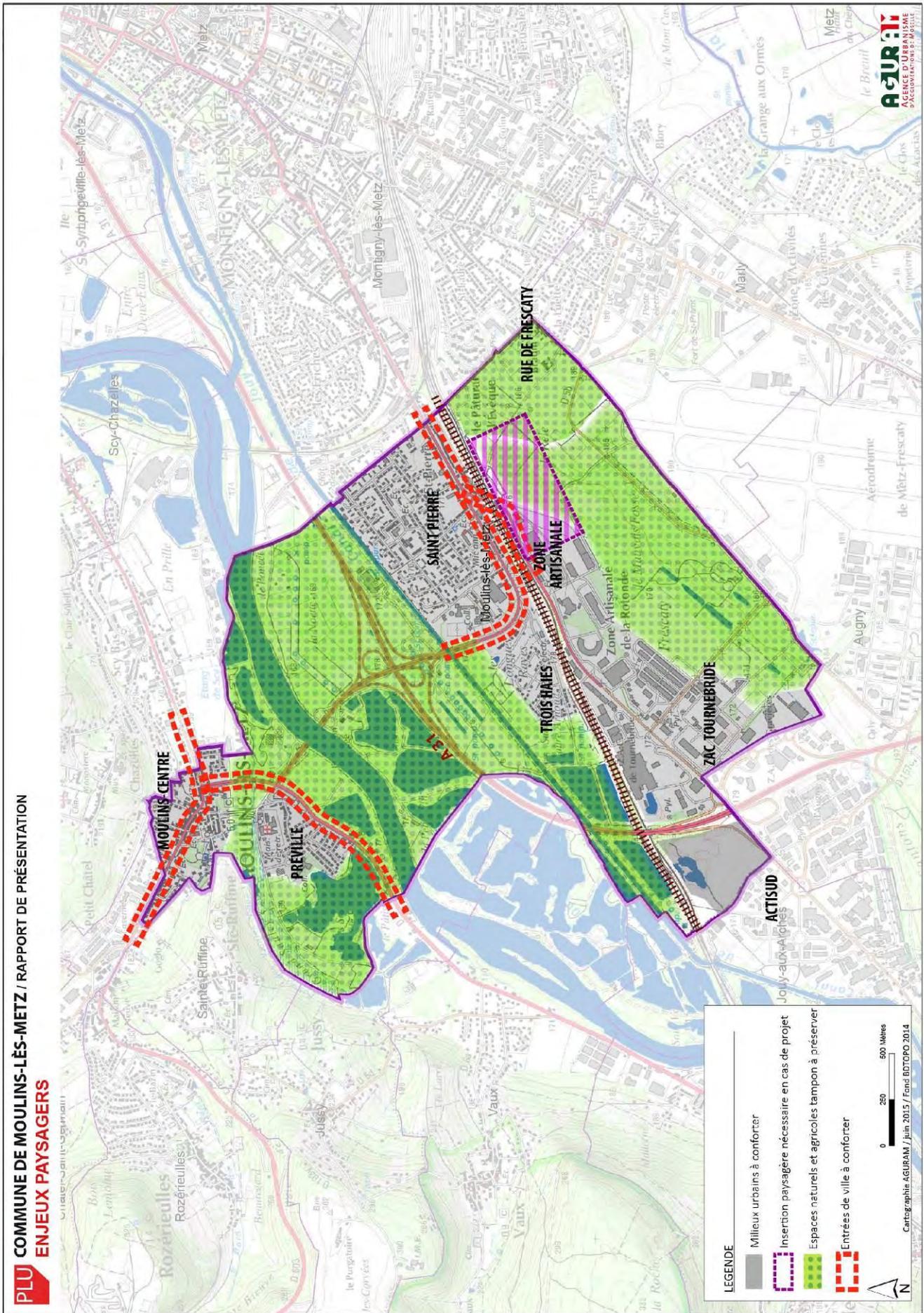
- Départementale,
- « fourche » au droit de Moulins-Préville,
- Giratoire,
- débouché autoroutier,
- absence de partage multimodal des espaces de circulation, éloignement des fronts urbains, ...)



Cette situation conduit à un morcèlement des quartiers d'habitation sur la séquence :

- Moulins-Préville,
- zone inondable inconstructible,
- particularité du front bâti de la rue du Petit Saulcy (très éloigné de la rue)





Entrée de ville B : RD157b / Rue de Chaponost / rue de Jouy / RD657.

Cette deuxième séquence d'entrée de ville s'articule autour des axes structurants de la rive est de la Moselle depuis l'A31 et Jouy-aux-Arches vers le quartier Saint-Pierre.

Un premier secteur (RD157b) marque depuis l'A31, une entrée de ville extrêmement routière entre l'échangeur de Metz-Sud et le giratoire des Trois-Haies.

Cet espace marque, par ailleurs, une véritable coupure paysagère entre la partie sud et nord de la commune, donnant pour impression au final de « changer de ville » entre Moulins Centre et Moulins St-Pierre.

Vers l'est, le paysage évolue vers une séquence plus urbaine (rue de Chaponost), mais qui reste particulièrement hétérogène en matière de front urbain et de fonctions (hauteurs, anciennes activités, habitat, ...).

Impacté par des espaces de circulations très larges et un espace public dominé par l'automobile (voies, stationnement, ...), ce secteur ne marque pas vraiment l'entrée du quartier Saint-Pierre et reste encore très routier.

Ce premier secteur s'achève sur un carrefour complexe et d'allure très routière qui, au final, constitue le véritable point d'entrée visuel sur le quartier Saint-Pierre.

En conclusion, cette première séquence paraît peu urbaine et mal organisée, générant une ambiance d'entrée de ville peu qualitative. Un projet communal de requalification de la rue de Chaponost, en cours d'élaboration, devra permettre d'atténuer en partie cette problématique.

Un second secteur (RD657) marque une entrée de ville extrêmement routière depuis Actisud, Cora-Moulins et les différentes zones d'activités environnantes.

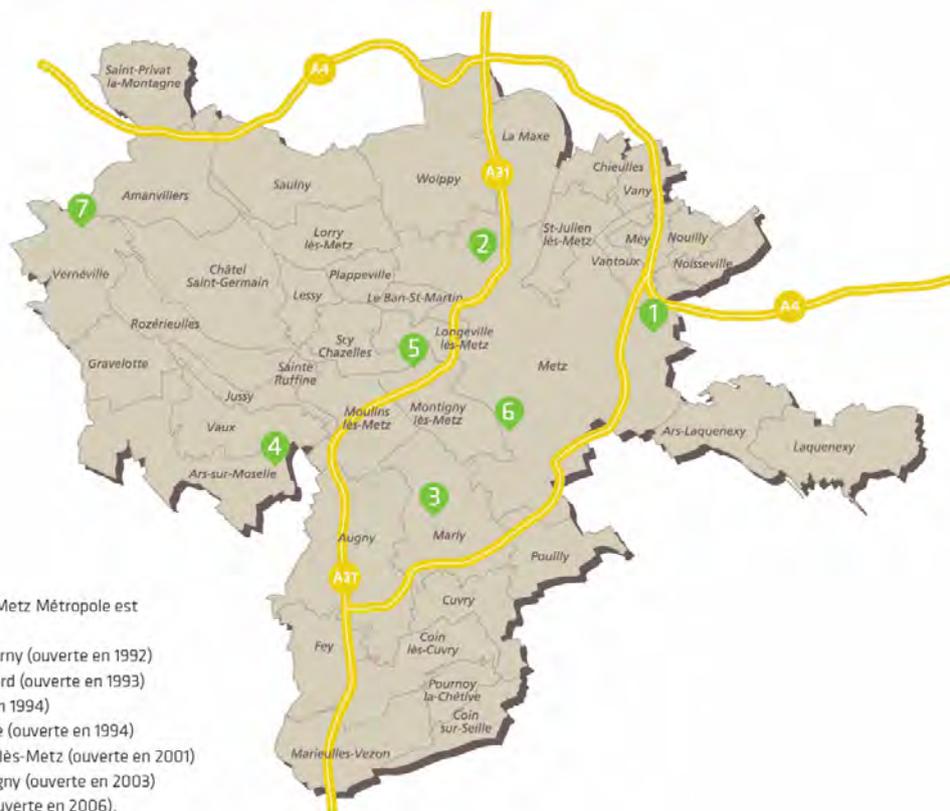
Cette séquence présente un front urbain très hétérogène alliant à la fois :

- des enseignes commerciales de zones d'activités,
- des installations et activités logistiques et artisanales
- des rares habitations individuelles ou collectives

On en déduit, une deuxième séquence que l'on ne peut pas vraiment qualifier d'entrée de ville du fait du statut exclusivement économique de son front urbain et de son aspect très routier, sans aménité urbaine.



UN RÉSEAU DE 7 DÉCHÈTERIES



- Le réseau des déchèteries de Metz Métropole est constitué de 7 sites :
- ❶ La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992)
 - ❷ La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993)
 - ❸ La Seille à Marly (ouverte en 1994)
 - ❹ La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994)
 - ❺ Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001)
 - ❻ Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003)
 - ❼ La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

> Source : HAGANIS rapport d'activités 2012



> Le centre de Metz-Blida

I.2 Environnement et qualité de vie : la gestion des pollutions

2.1 La gestion des déchets

LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS :

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets signé fin 2009 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Metz Métropole s'est engagée à réduire de 7 % la production de déchets ménagers en cinq ans sur son territoire.

Cela revient à réduire de 8 230 tonnes la production de déchets. Plus concrètement, chaque habitant du territoire de Metz Métropole doit réduire sa production de déchets de 38 kilos d'ici fin 2014. Des actions ont ensuite été menées annuellement, notamment dans le cadre de la **Semaine Européenne de Réduction des déchets**.

La première année du programme a été dédiée à la réalisation d'un diagnostic du territoire pour identifier les gisements sur lesquels agir en priorité, lister les actions de prévention des déchets existantes et recenser les acteurs du territoire.

Depuis lors, différents moyens ont été mis en œuvre, incluant des actions de sensibilisation, la promotion d'associations pratiquant la réparation ou le réemploi, la mise à disposition de composteurs, des partenariats avec certains professionnels et une exemplarité des collectivités.

En 2013, la quantité de déchets collectés par Metz Métropole s'élevait à **520 kg par habitant**, incluant les déchets collectés à domicile, les apports volontaires, les apports en déchèteries et les déchets verts collectés par les communes pour compostage. Ce chiffre, en baisse de 4,36 % par rapport à 2009, montre une certaine efficacité des actions engagées.

LA COLLECTE DES DECHETS :



La compétence « *élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés* » est exercée par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole via la régie HAGANIS à laquelle adhère la commune.

HAGANIS est une régie de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

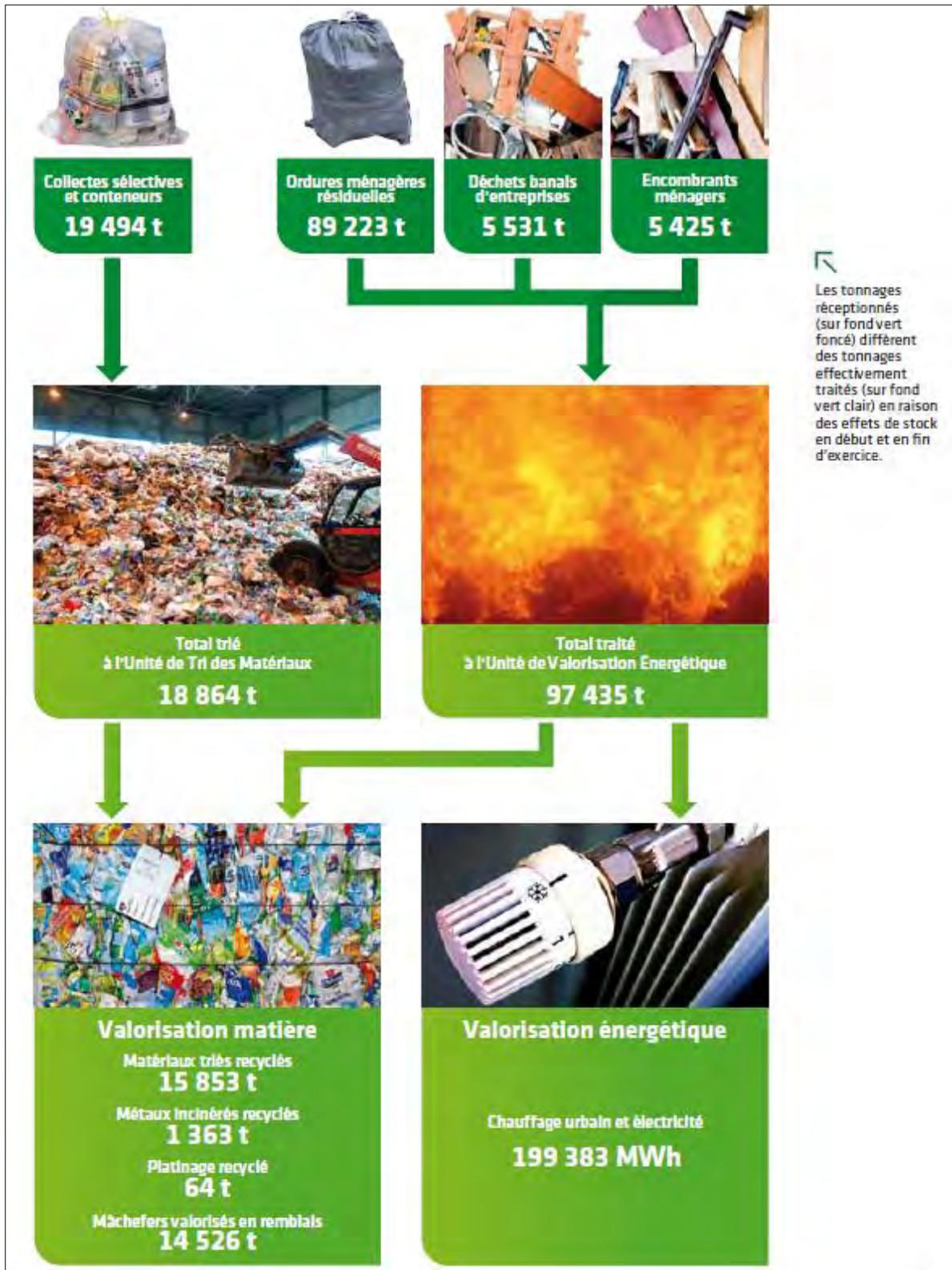
Une dizaine de points d'apport volontaire pour le verre et/ou le papier sont répartis sur la commune.

Metz Métropole assure la gestion des **déchèteries** via sa régie HAGANIS. Les habitants de Moulins-Lès-Metz ont ainsi accès à l'ensemble des déchèteries de Metz Métropole, dont les plus proches sont « **Le Haut-Rhône** » à **Montigny-lès-Metz** et « **La Mance** » à **Ars-sur-Moselle**.

La communauté d'agglomération propose aussi à ses administrés la mise à disposition de composteurs domestiques.



> Affiche de Metz-Métropole pour la semaine Européenne de réduction des déchets



> Les flux valorisés en 2013 – Source : HAGANIS

LE TRAITEMENT DES DECHETS :

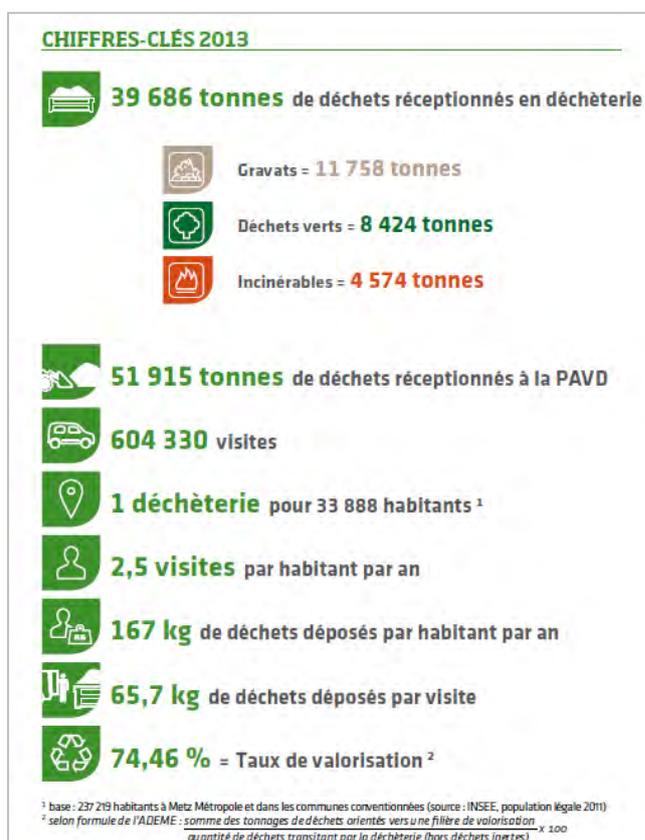
Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, situé avenue de Blida à Metz.

Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire Haganis :

- **une unité de tri des matériaux à recycler (UTM) :** les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avant d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de valorisation ad hoc ;
- **une unité de valorisation énergétique (UVE) :** Les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin ;
- **une unité de valorisation des mâchefers (UVM) :** Les résidus solides issus de l'incinération des ordures ménagères transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblai routier notamment.

LE BILAN 2013

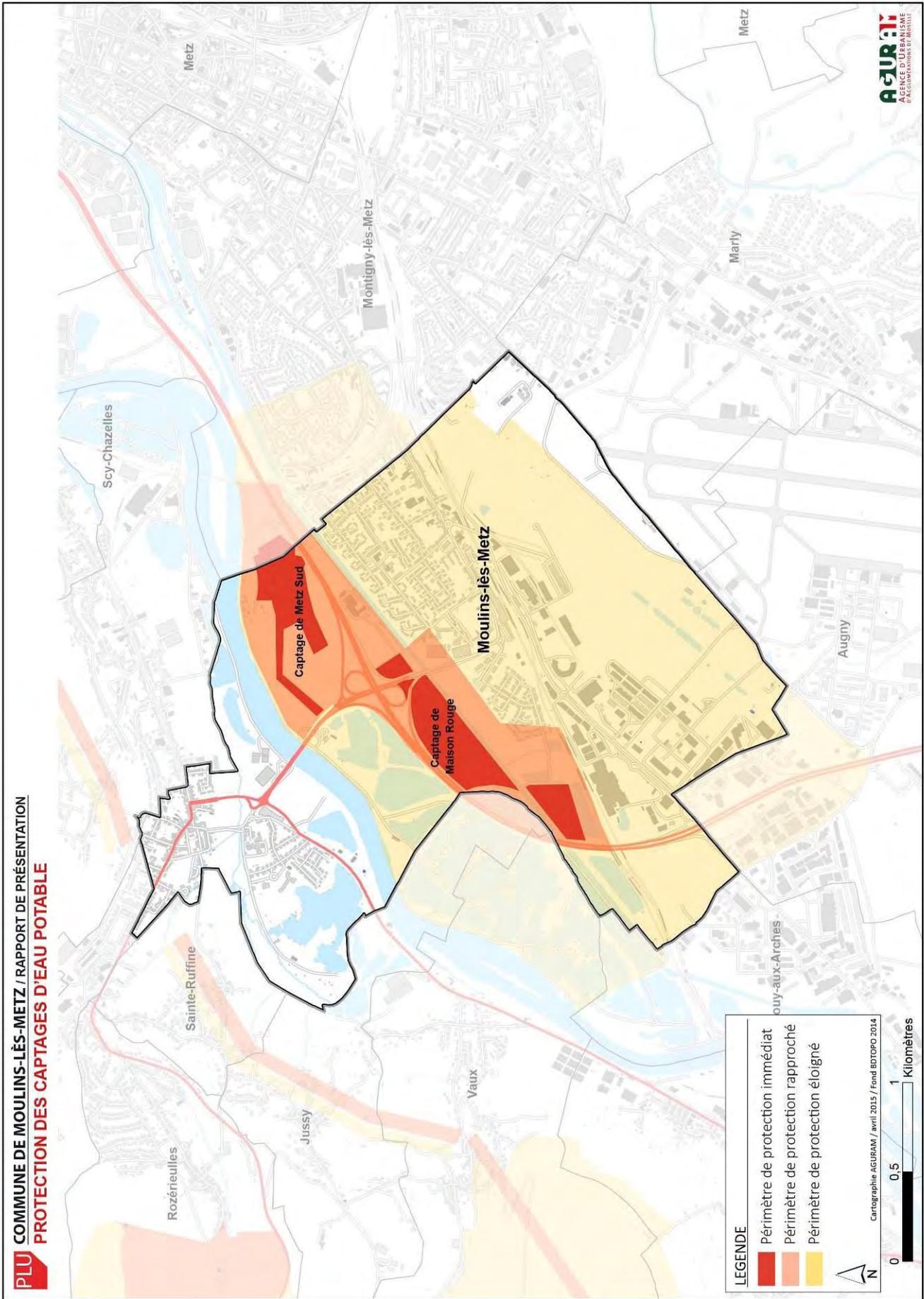
Le bilan du traitement des déchets sur le territoire de Metz Métropole en 2013 est le suivant pour les flux de déchets valorisés.



> Chiffres clés 2013. Source : HAGANIS

La compétence élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés, est exercée par Metz Métropole, qui délègue une partie du travail à la régie Haganis. Dix points d'apports volontaires sont présents sur la commune. L'Agglomération met à disposition des composteurs domestiques pour les foyers de son territoire.

Deux déchèteries intercommunales se trouvent respectivement à Ars-sur-Moselle et Montigny-lès-Metz, à proximité des différents quartiers de Moulins-Lès-Metz. Une valorisation énergétique des déchets est réalisée par Metz Métropole.



2.2 L'eau potable et l'assainissement

LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

La commune de Moulins-Lès-Metz adhère au **service des eaux de la ville de Montigny-lès-Metz**. L'exploitation du service est confiée à un délégataire, la société SAUR, en vertu du contrat d'affermage entré en vigueur le 1er juillet 1993 pour une durée de 25 ans.

Le réseau, qui dessert 6 communes, est alimenté par les sources de la vallée de Montvaux vers Châtel-Saint-Germain d'une part, et par le champ captant de Maison Rouge à Moulins-Lès-Metz d'autre part. L'eau subit un traitement de chloration avant d'être distribuée. En cas de manque d'eau, l'alimentation est assurée grâce à une interconnexion avec le réseau de la ville de Metz, dont un captage est également situé sur le ban communal de Moulins-Lès-Metz.

Le service comptait 1 288 abonnés sur la commune en 2013. Entre 2006 et 2012, les volumes d'eau vendus sur la commune sont passés de 46,3 à 49,4 m³/habitant/an, soit une hausse de 6,6 % en 6 ans. Ce résultat contraste avec le phénomène de décroissance observé à l'échelle nationale.

En 2013, l'eau distribuée a été qualifiée d'**excellente qualité bactériologique** par l'ARS (Agence Régionale de Santé). En ce qui concerne les paramètres physico-chimiques, les teneurs observées ont été conformes aux exigences réglementaires, à l'exception d'un dépassement pour le paramètre turbidité. On peut toutefois noter que les sources de la vallée de Montvaux sont sensibles à la pollution par les nitrates d'origine agricole, tandis que le champ captant de Maison Rouge est exposé à un risque de pollution par les chlorures en provenance de la Moselle.

Les **captages de Maison Rouge et de Metz-Sud**, situés entre la Moselle et le canal de Jouy, représentent une ressource en eau potable importante pour l'agglomération.

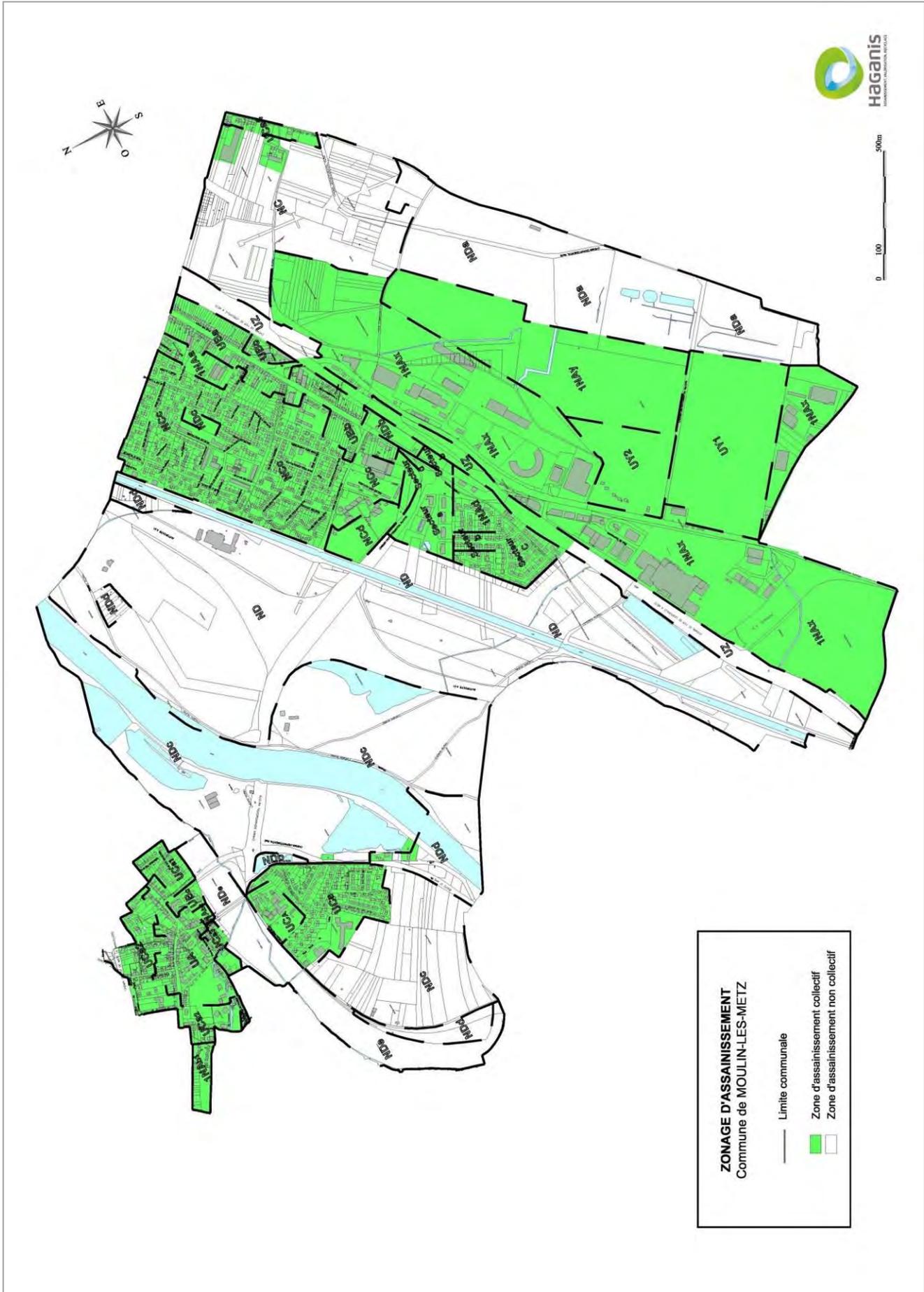
On trouve aussi sur le même site la principale usine de traitement d'eau de la ville de Metz, qui produit 60 000 m³ d'eau potable par jour. Ces installations sont vulnérables aux activités humaines, notamment en raison de la proximité immédiate de l'autoroute et de la présence de plusieurs activités industrielles et d'anciennes gravières remblayées dans les alentours.



Afin d'assurer la protection de la ressource, des **servitudes d'utilité publique** réglementent les activités et installations susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau. Trois périmètres sont ainsi définis selon le niveau de contrainte : protection immédiate, rapprochée et éloignée.

Le premier est défini au plus proche des captages et aucun autre usage n'y est autorisé. Le second est plus large et touche l'extrémité des quartiers Saint-Pierre et les Trois Haies. Enfin, le périmètre de protection éloignée comprend quasiment toute la partie du territoire communal située au sud de la Moselle.

Dans ces deux derniers périmètres, de nombreux usages sont interdits ou réglementés, tels que les constructions et excavations, le rejet ou stockage de matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux (déchets, produits chimiques, eaux usées...), le camping, le maraîchage... Les déclarations d'utilité publique (DUP) adoptées par les **arrêtés préfectoraux du 14 septembre 1979 et du 18 janvier 1982** déterminent précisément la réglementation applicable à chaque périmètre.



> Zonage d'assainissement _ HAGANIS

LES EAUX PLUVIALES ET L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS, régie opérationnelle de la communauté d'agglomération, programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. La collecte des eaux de pluie est une compétence gérée directement par Metz Métropole pour laquelle HAGANIS assure l'entretien des ouvrages d'assainissement.

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie HAGANIS a réalisé le zonage d'assainissement de l'agglomération. Ce document, établi pour chaque commune, consiste à définir le mode d'assainissement, collectif ou non-collectif, pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir du territoire communal.

Le zonage d'assainissement de la commune de Moulins-Lès-Metz a été approuvé par délibération du conseil d'administration d'HAGANIS en date du 30 mars 2011.

En 2013, Moulins-Lès-Metz était presque intégralement couverte par un réseau d'assainissement de type **séparatif**, comprenant 22 101 m de conduites d'eaux usées et 19 053 m de conduites d'eaux pluviales.

Seuls, 93 m de conduites unitaires subsistent. Les eaux usées du centre-ville sont évacuées vers le collecteur ouest du réseau d'assainissement de l'agglomération, tandis que celles des autres quartiers sont dirigées vers le grand collecteur.

Elles sont ensuite traitées au sein du centre de traitement principal des eaux installé sur le ban de La Maxe. D'une capacité de 440 000 équivalents-habitants, la station permet d'accueillir sans difficulté les eaux usées de l'agglomération, mais également les eaux pluviales issues des réseaux unitaires.

Les boues d'épuration produites sont valorisées par HAGANIS pour l'épandage agricole ou comme combustible.

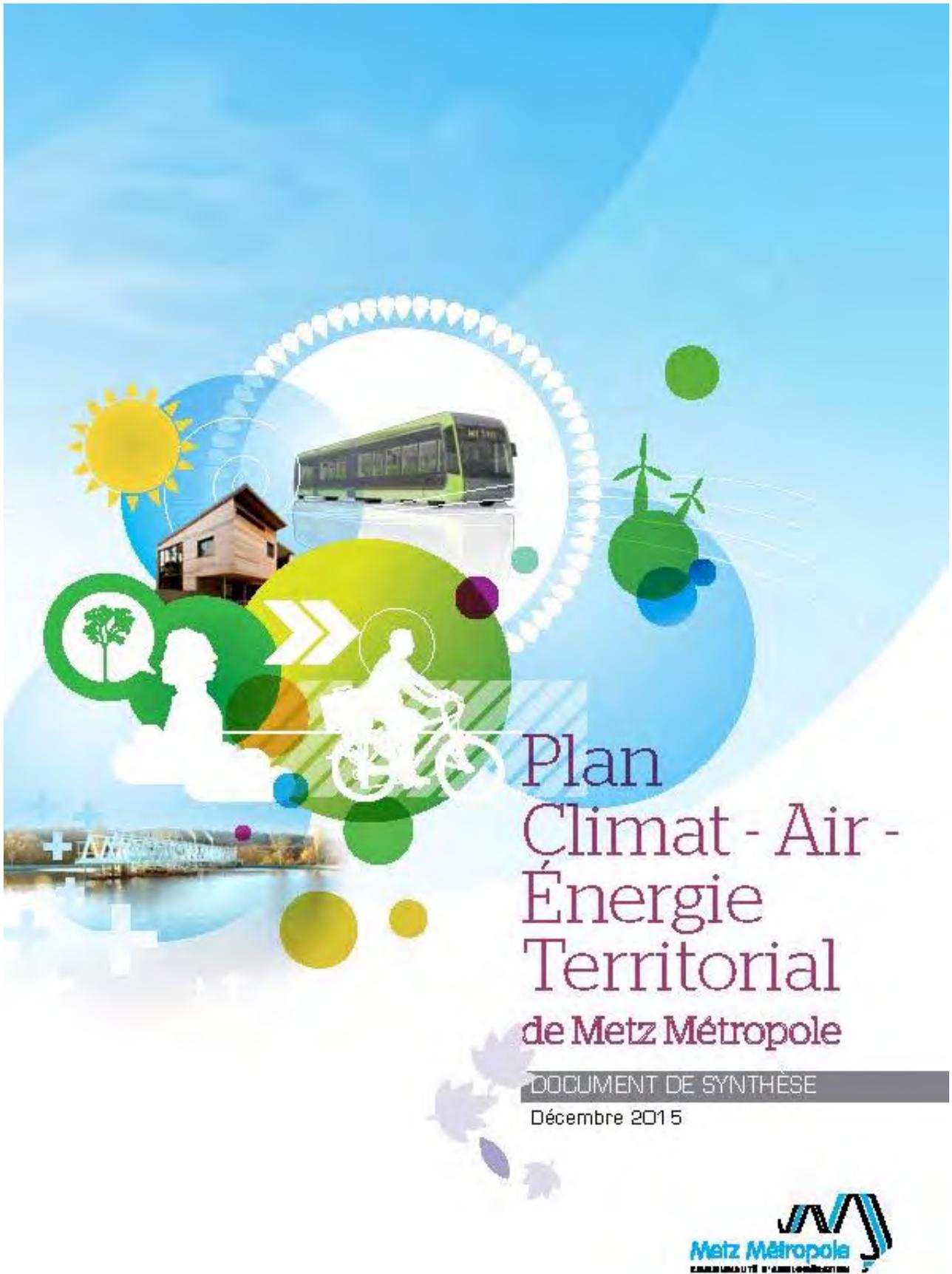
Les eaux pluviales sont, quant à elles, évacuées, selon les quartiers, vers le ruisseau de Montvaux, l'étang de Préville, le marais du Grand Saulcy, le Canon Pré et divers fossés conduisant à la Moselle.

Les eaux pluviales du quartier des Trois Haies sont gérées sur site via un bassin d'infiltration. On compte également plusieurs puits d'infiltration dans le quartier Saint-Pierre.

On peut signaler que le Canon Pré souffre d'une **pollution chronique aux hydrocarbures**, causée par le rejet des eaux de ruissellement de la zone de Tournebride (*source : Metz Métropole, Etude diagnostic des exutoires et bassins versants urbanisés d'eaux pluviales*).

Plusieurs captages destinés à l'alimentation en eau potable sont localisés sur la commune. Ils sont protégés par des servitudes limitant les possibilités d'aménagement et de construction.

Le réseau d'assainissement de la commune est majoritairement de type séparatif. La gestion des eaux pluviales est un enjeu à intégrer dans les projets d'aménagement afin de limiter les impacts des rejets sur le milieu naturel. Le SCoTAM demande notamment de privilégier la rétention et l'infiltration sur site des eaux pluviales.



Plan Climat - Air - Énergie Territorial de Metz Métropole

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Décembre 2015



2.3 La qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération messine est assurée par le réseau ATMO Lorraine Nord. Il dispose de six stations de mesure permettant d'évaluer la qualité de l'air en un point donné.

Aucune d'entre elles n'est implantée directement sur la commune, mais la station de Scy-Chazelles permet de connaître la qualité de l'air sur le territoire. Elles mesurent les particules en suspension PM10, le monoxyde d'azote, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, l'ozone, le monoxyde de carbone, le benzène et le toluène. De nombreuses données restent cependant indisponibles à la station de Scy-Chazelles.

Les données relevées entre 2009 et 2014 montrent une stabilité des émissions des polluants relevés.

Moulins-lès-Metz fait partie du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées approuvé par arrêté préfectoral le 6 mars 2008. Ce document propose notamment que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones soit conditionnée à une desserte en transports collectifs, à la réalisation d'un schéma de déplacements piétonniers et cyclistes, d'un schéma de stationnement et à la mise en œuvre de plan de déplacements d'entreprise pour les zones d'activités.

2.4 Les gaz à effet de serre

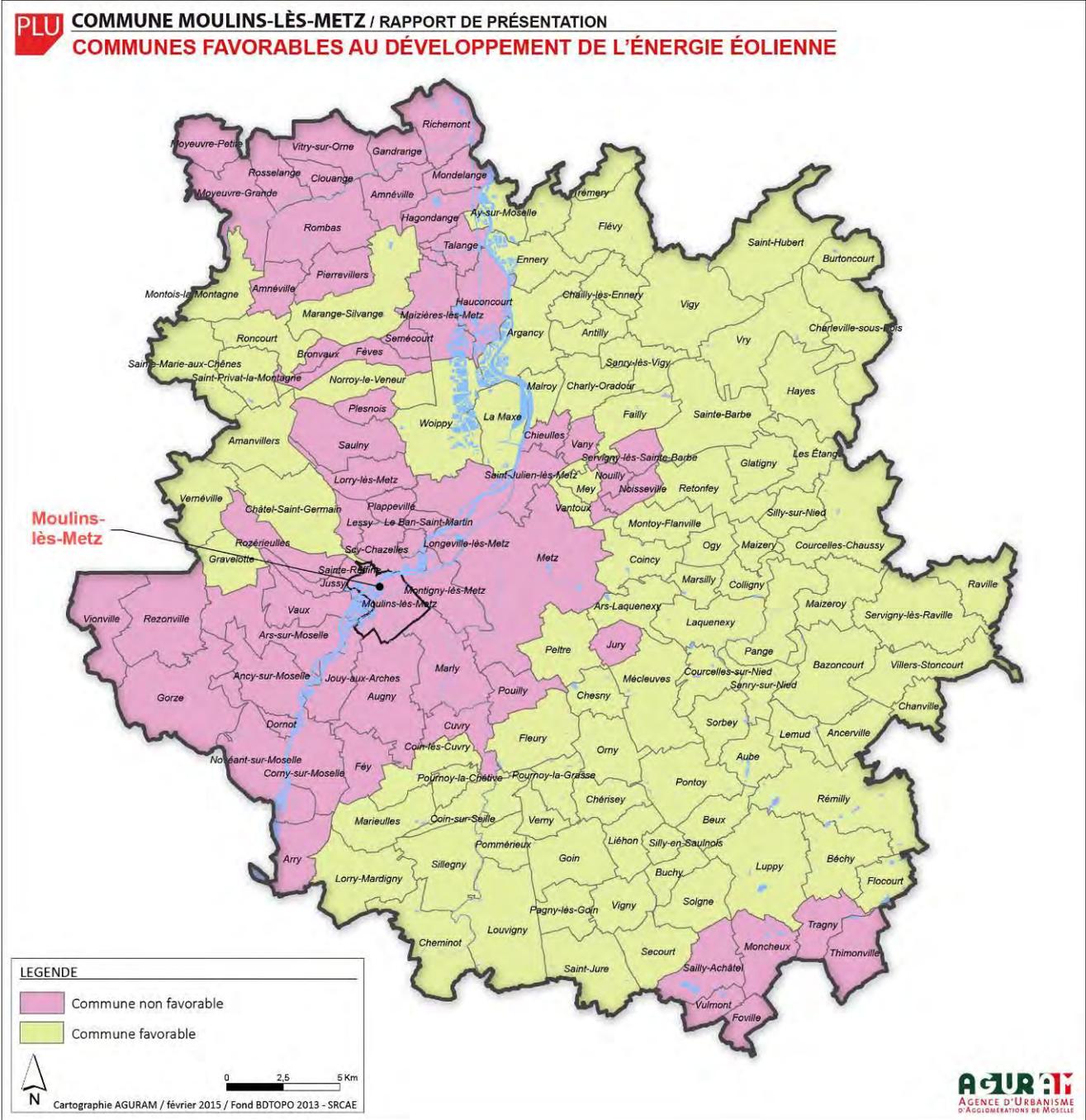
D'après l'inventaire statistique des gaz à effet de serre, réalisé par CLIMAGIR [consultation du site internet le 13/03/2015], la commune de Moulins-Lès-Metz émet environ **9,8 tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an**. Ce chiffre est **légèrement supérieur** à la moyenne française (9,3 teqCO₂/hab./an), mais inférieur à celle de Metz Métropole (15,3 teqCO₂/hab./an). Selon CLIMAGIR, pour absorber cette quantité de CO₂, il faudrait 7163 ha de forêt, soit 10,25 fois la superficie du territoire de la commune.

On constate que les émissions proviennent très majoritairement du **transport routier**. Il s'agit d'une spécificité de Moulins-Lès-Metz, qui s'explique par une forte concentration d'infrastructures routières, supportant des flux de véhicules importants rapportés à la population de la commune. Les autres émetteurs importants sont les **systèmes de chauffage** des bâtiments résidentiels et tertiaires. Ceux-ci sont alimentés en grande partie par le gaz naturel (68 % de la consommation résidentielle).

Metz Métropole a adopté en 2012 son **plan climat-énergie territorial (PCET)**. Il est composé d'un diagnostic (Bilan Carbone®) offrant une connaissance précise des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'un plan d'action en vue de réduire la production de ces gaz, en accord avec le plan national « Facteur 4 ». Celui-ci a été défini par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, et prévoit de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Les gaz à effet de serre émis à Moulins-lès-Metz sont essentiellement issus du trafic routier, ainsi que des secteurs résidentiel et tertiaire. L'objectif pour la commune est de mettre en œuvre, au travers du PADD et de la réglementation de son PLU, les prescriptions intercommunales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le PCET préconise le développement d'une stratégie foncière économe et concertée sur le territoire, qui passe par la « Grenellisation » et la mise en compatibilité des PLU au regard du SCoT. Il vise également la pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique, notamment via la préservation et la restauration des Trames Vertes et Bleues (TVB) et la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP).



2.5 Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est, par conséquent, très faible et elles sont, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Le développement des énergies et matières renouvelables se trouve placé à l'intersection entre deux grandes crises intimement liées entre elles, l'une climatique et l'autre énergétique.

La crise climatique résulte du renforcement de l'effet de serre : les gaz qui en sont responsables, notamment le CO₂, sont émis en quantités bien supérieures à celles susceptibles d'être assimilées durant la même période par la biosphère et les océans. La crise énergétique est, quant à elle, la conséquence d'un épuisement progressif des ressources fossiles les plus accessibles, dont l'exploitation contribue, par ailleurs, au renforcement de l'effet de serre.

Lors du **Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment de dioxyde de carbone (CO₂).

En effet à l'horizon 2020, il faudra produire 20 Mtep (Mégatonnes équivalent pétrole) supplémentaires d'énergies renouvelables pour respecter **un taux de 23 % dans la consommation finale d'énergie**, alors que les émissions de GES devront diminuer parallèlement de 14 % par rapport à 1990.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), lancé par les Lois Grenelle I et II a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, socio-économiques et sanitaires, liés au changement climatique et aux pollutions, ainsi que la raréfaction des ressources.

Il définit les orientations et objectifs en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables du changement climatique.

En Lorraine, le SRCAE a été approuvé en décembre 2012.

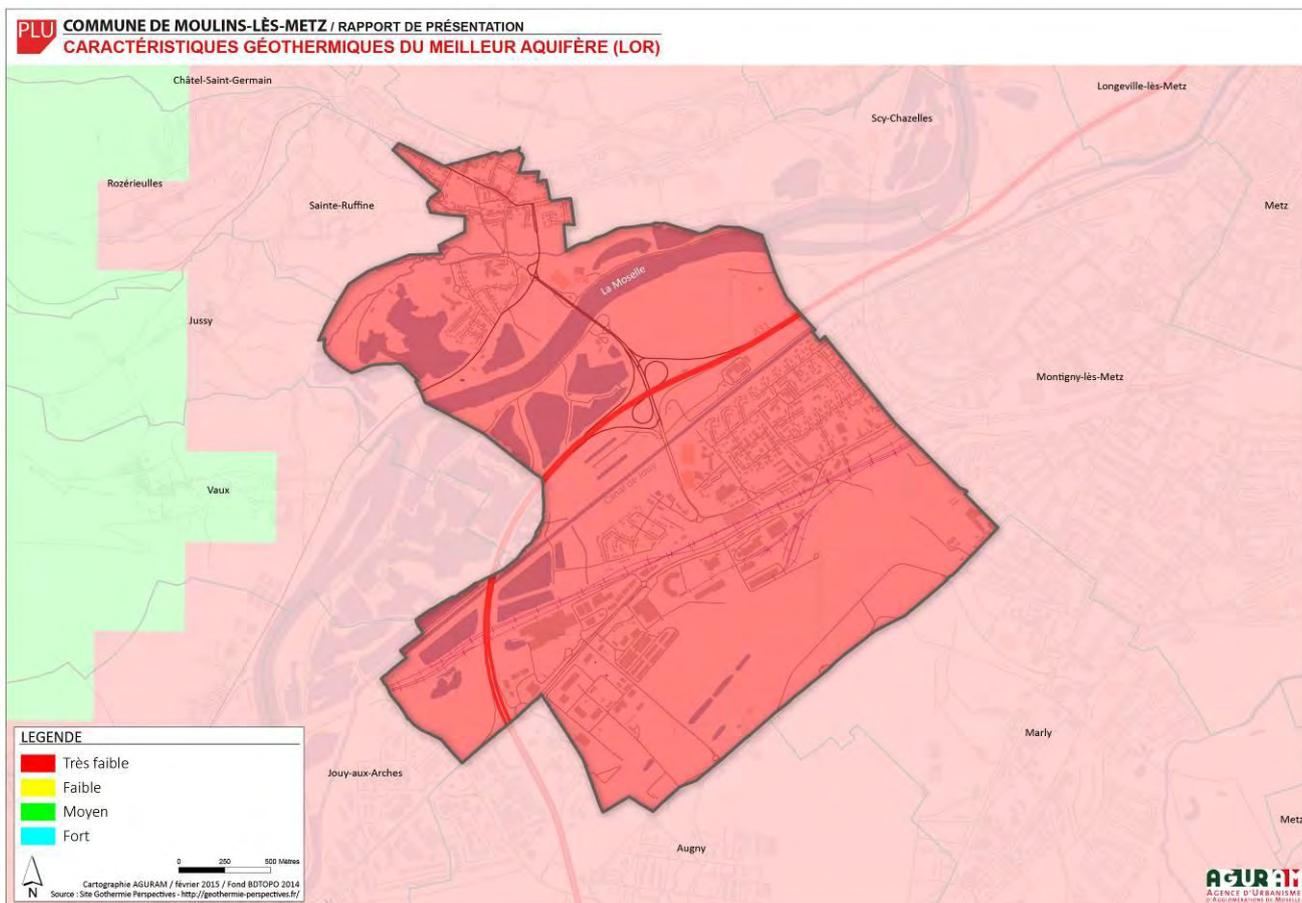
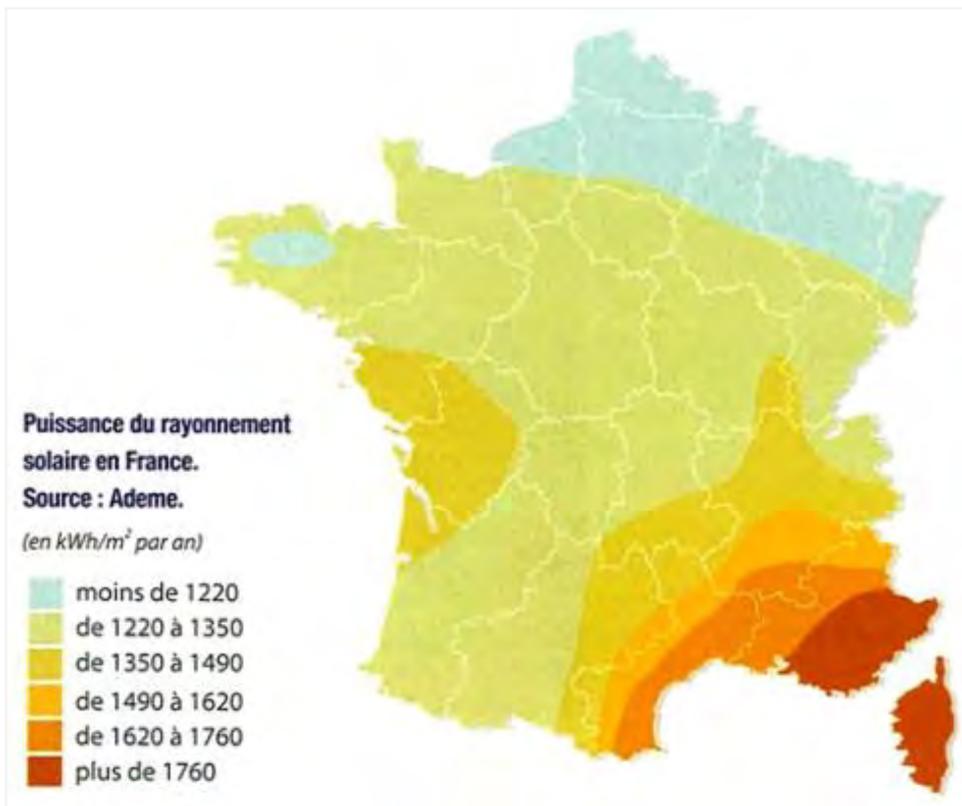
L'ENERGIE EOLIENNE :

Le Schéma Régional Eolien (SRE), approuvé le 20 décembre 2012, **ne classe pas Moulins-Lès-Metz parmi les communes disposant de zones favorables de taille suffisante pour le développement de l'énergie éolienne.**

La législation en la matière est actuellement en pleine évolution, avec notamment l'abrogation des zones de développement de l'éolien en 2013.

Les éoliennes de plus de 50 m étant soumises au régime des ICPE et leur autorisation devant tenir compte des zones définies dans le SRE, leur implantation sur la commune semble exclue.

En revanche, rien n'empêche l'édification d'éoliennes de plus petite taille, soumises à permis de construire lorsque leur hauteur dépasse 12 m. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme d'éoliennes industrielles ou de micro-éoliennes installées par les particuliers.



L'ENERGIE SOLAIRE :

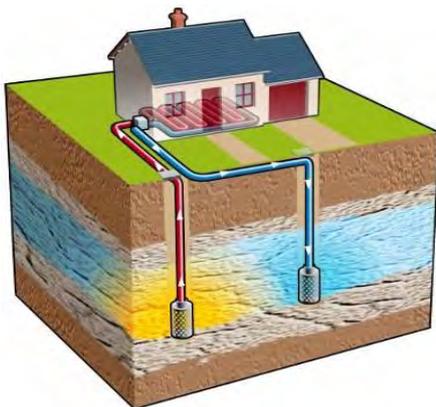
Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m²/an en moyenne en Région Lorraine. Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques (production d'énergie) ou thermiques (alimentation de chauffe-eau) est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates.

En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifié dans le **Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole** comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération.

Le Centre Technique Communautaire est d'ailleurs équipé de deux panneaux solaires thermiques.

Si des enjeux patrimoniaux ou paysagers sont révélés, des secteurs où les installations au sol ne seront pas admises pourront être définis. Des dispositions pourront également être prises pour atténuer les impacts visuels éventuels de ces dispositifs sur certains secteurs.

LA GEOTHERMIE :



Exemple d'une installation géothermique

Le sous-sol constitue une ressource énergétique sur laquelle il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroît d'environ 3°C tous les 100 mètres.

La répartition de la ressource n'est cependant pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine.

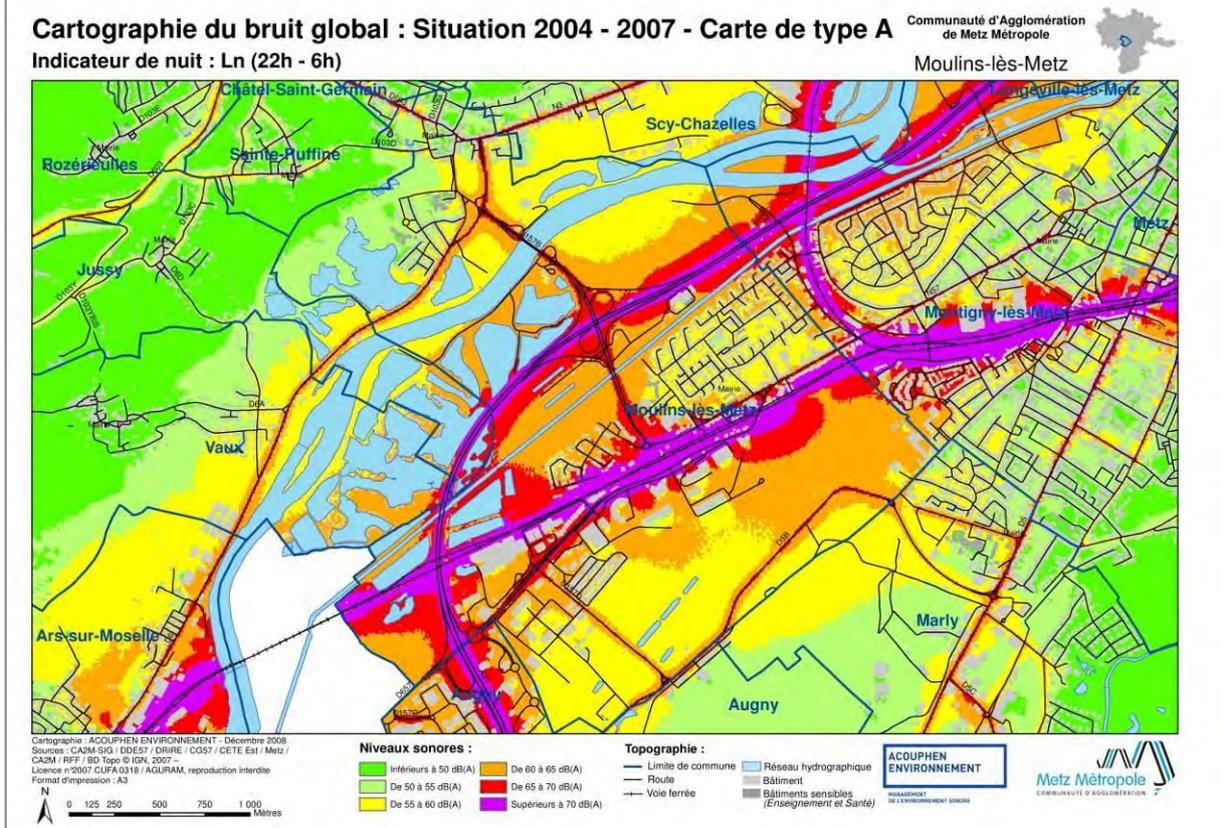
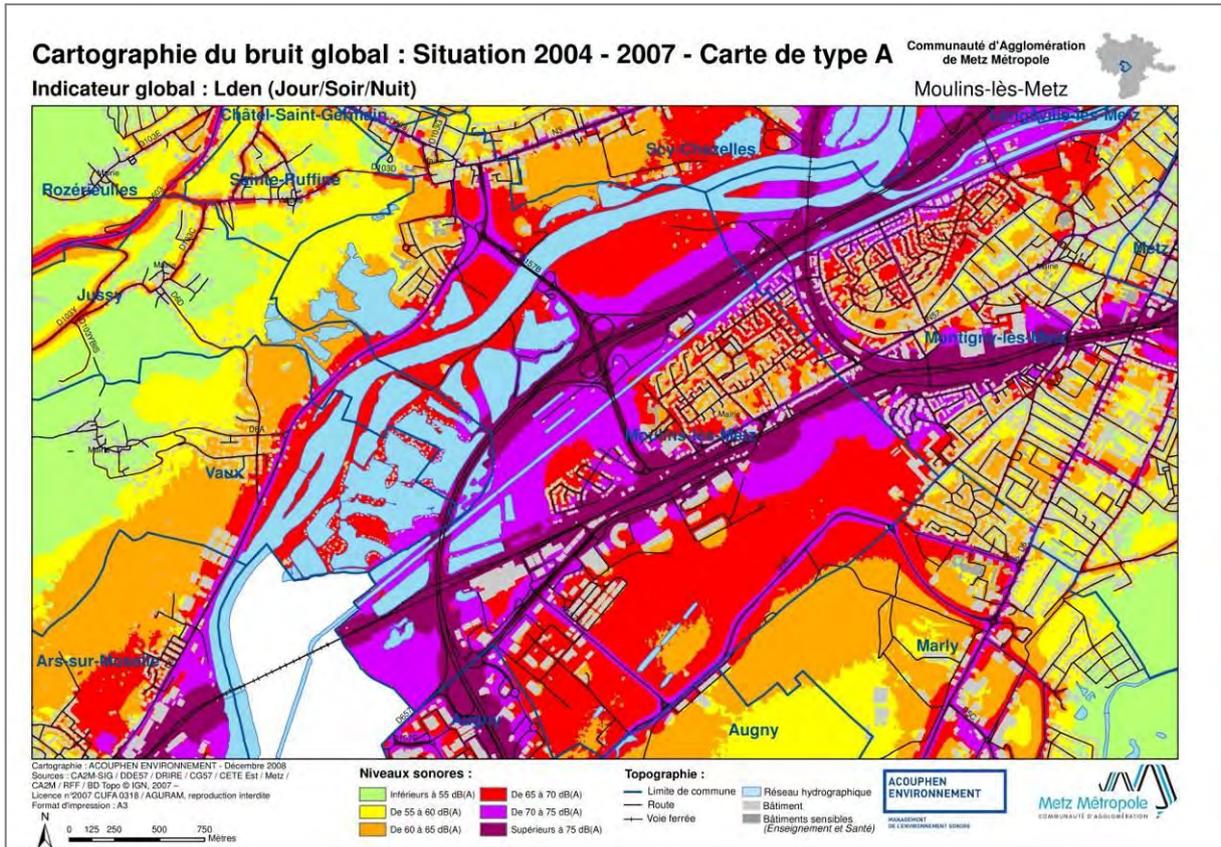
Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains publié par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) en 2007 inscrit Moulins-Lès-Metz dans un secteur où le potentiel géothermique est jugé très faible.

Toutefois, cette étude n'a pas évalué les capacités des nappes alluviales, car celles-ci représentent une faible superficie à l'échelle régionale. Moulins-Lès-Metz étant située en grande partie sur la nappe alluviale de la Moselle, **le potentiel géothermique réel sur la commune est donc inconnu à ce jour.**

On peut noter que des installations de géothermie utilisant l'eau de cette nappe ont déjà été réalisées sur d'autres communes (par exemple par EDF à La Maxe), ce qui laisse présager une utilisation possible de cette ressource à Moulins-Lès-Metz.

Par ailleurs, d'autres types d'installations (échangeurs horizontaux ou verticaux en boucle fermée), bien que possédant un moins bon rendement, permettent d'exploiter la chaleur du sol sur la plupart des terrains indépendamment de la présence d'un aquifère.

A titre d'exemple, le centre technique municipal de Montigny-lès-Metz, construit en 2008 sur un terrain voisin de Moulins-Lès-Metz, utilise pour son chauffage dix forages à 92 m de profondeur, sans captage d'eau.



LA BIOMASSE ET LA FILIERE BOIS :

En Lorraine, la forêt couvre une superficie d'environ 869 000 hectares. Le taux de boisement de la région, qui est de **37 %**, est **supérieur à la moyenne nationale** (29 %). Ces dernières années, la filière bois-énergie s'est considérablement développée en Lorraine, notamment grâce aux « plans bois-énergie » successifs de l'ADEME qui ont permis de financer l'installation de **chaudières automatiques au bois**.

Ce mode de chauffage pourrait donc être développé sur la commune comme alternative au gaz et au fioul qui représentent aujourd'hui les trois quarts de la consommation (source : CLIMAGIR), en veillant toutefois à ne pas porter atteinte aux autres filières d'exploitation de la ressource forestière, telles que le bois d'œuvre.

Les déchets organiques et agricoles constituent également des sources d'énergie potentielles. La mise en valeur des déchets relève de la compétence de Metz Métropole et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un **réseau de chaleur urbain** (voir 2.1 La gestion des déchets). Le PCET prévoit également le développement d'**unités de méthanisation** permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles.

La commune de Moulins-lès-Metz est peu favorable au développement de l'énergie éolienne, mais des installations de particuliers restent possibles. Le potentiel solaire de la Lorraine est parmi les plus faibles de France mais son exploitation reste possible et rentable. Les possibilités d'utilisation de la géothermie sont mal connues sur la commune et demanderaient à être évaluées. Le fait que la Lorraine soit une région très boisée offre une opportunité intéressante pour le développement de la filière bois énergie.

2.6 Le bruit

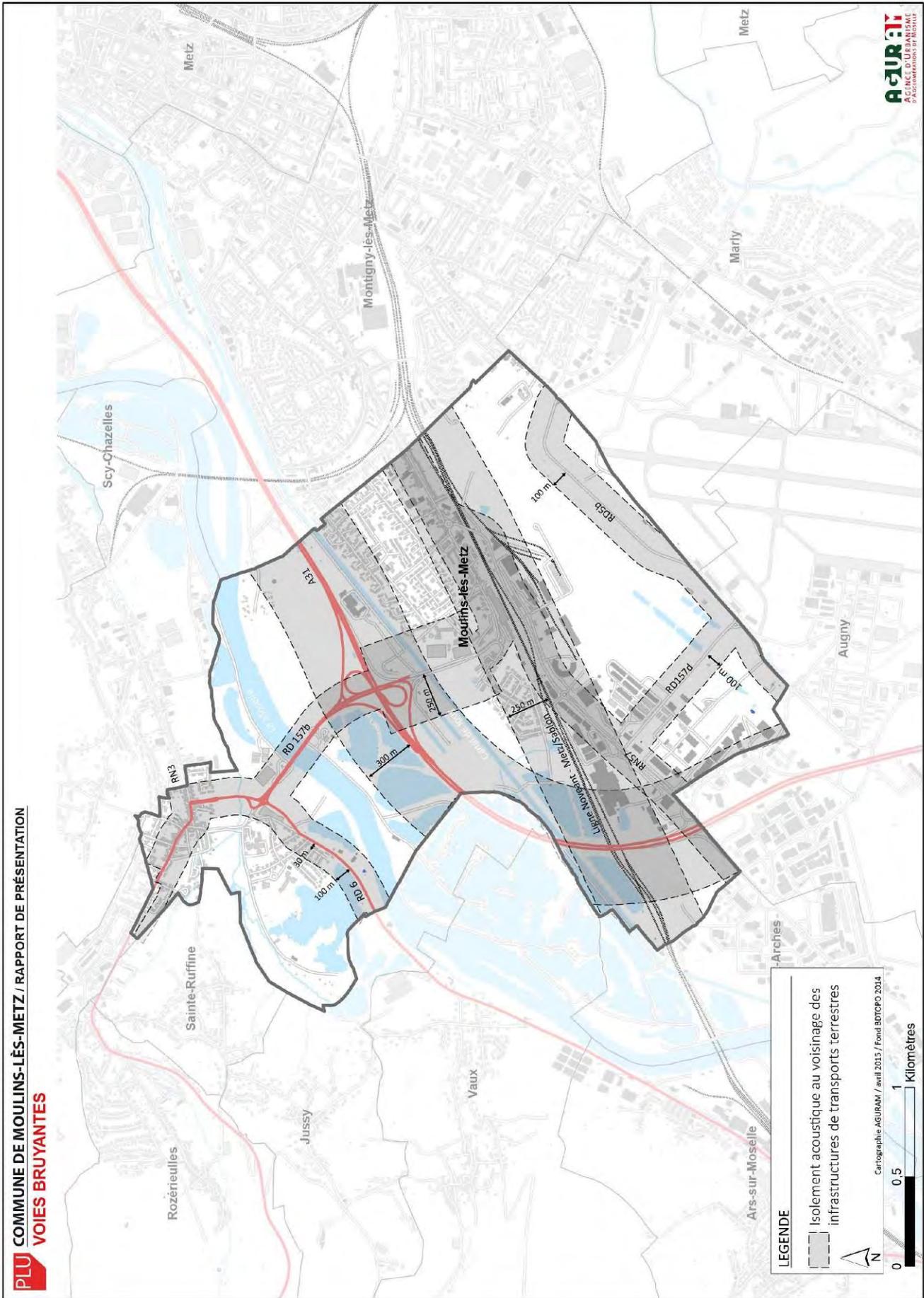
Le bruit est un **phénomène acoustique** produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement (dimension psychologique).

LES CARTES DE BRUIT DE METZ METROPOLE :

Conformément à la législation, la **Communauté d'Agglomération de Metz Métropole** a élaboré en 2008 une **cartographie stratégique du bruit** permettant de visualiser l'environnement sonore **de chaque commune** de son territoire. Les cartes qui suivent représentent les niveaux sonores liés aux infrastructures de transports routier, ferroviaire et aérien et aux installations industrielles, pour une situation de référence, dépendant de la date des données disponibles. Les résultats décrits, ci-dessous, font également référence à des cartes qui n'ont pas été intégrées au présent rapport, mais sont disponibles sur le site Internet de Metz Métropole.

Les indicateurs représentés, le Lden et le Ln, sont exprimés en dB(A). Ils traduisent une notion de gêne globale ou de risque pour la santé :

- Le **Lden** : la valeur de l'indice de bruit Lden représente le niveau d'exposition totale au bruit sur 24 heures. Il est composé des indicateurs « Lday, Levening, Lnight », niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une pénalité est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+ 5 dB(A)) et de la nuit (+ 10 dB(A)), pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes
- Le **Ln** est le niveau d'exposition au bruit nocturne. Il est associé aux risques de perturbations du sommeil.



La commune de Moulins-lès-Metz est très peu affectée par les bruits liés aux activités industrielles avec des valeurs inférieures à 55 dB(A). En revanche, le trafic routier et le trafic ferroviaire sont sources de nuisances sonores importantes.

Ainsi, toute la partie sud du territoire est très touchée par les nuisances sonores liées au **trafic ferroviaire**. On constate des dépassements des seuils réglementaires à proximité des voies ferrées de jour comme de nuit.

De même pour le **trafic routier**, des dépassements sont enregistrés à proximité de l'autoroute A31, mais aussi autour des différentes routes départementales et autres grandes artères traversant la commune.

Notons que Moulins-Lès-Metz présente des secteurs identifiés comme « **zones de multi-exposition** », soumises à une exposition simultanée à du bruit routier et ferroviaire. De manière globale, on observe un **niveau sonore globalement élevé** sur l'ensemble du territoire de Moulins-Lès-Metz, et notamment sur toute sa partie sud.

On remarque que le marais du Grand Saulcy constitue l'une des seules zones relativement calmes du ban communal.

Le diagnostic du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Metz Métropole (SOLDATA ACOUSTIC, 2013) estime la population de Moulins-Lès-Metz impactée (soumise à des dépassements de seuils réglementaires) par la voie ferrée à 311 personnes pour l'indicateur Lden, dont 228 multi-exposées et 363 personnes pour l'indicateur Ln dont 181 multi-exposées.

La population impactée par la circulation routière est d'environ 1 300 personnes pour l'indicateur Lden, et 800 personnes pour l'indicateur Ln. Ainsi, la commune est concernée par des **zones à enjeux** correspondant aux zones d'habitation soumises à des dépassements de seuils réglementaires. Point positif, la commune ne présente pas de bâtiment sensible (établissement de santé ou d'éducation) dans ces zones de dépassement.

LES VOIES BRUYANTES :

La loi n°92.1444 – article 13 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit, impose la prise en compte des prescriptions d'isolement acoustique à l'intérieur des secteurs concernés par une « voie bruyante ».

Sont considérées comme telles les voies routières dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 5 000 véhicules par jour, ainsi que les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier moyen supérieur à 50 trains.

Les infrastructures concernées sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit. A chaque catégorie correspond une largeur de périmètre à l'intérieur duquel les constructions doivent intégrer des normes d'isolation acoustique spécifiques.

Différents arrêtés préfectoraux portent un classement de ces infrastructures :

- Pour le réseau routier national : arrêté n° 2013-DDT/OBS-2 du 21 mars 2013 ;
- Pour le réseau routier départemental : arrêté n°2014/DDT-OBS-01 du 27 février 2014 ;
- Pour le réseau communal de l'ancien district de l'agglomération messine : arrêté n°00/1 D.D.E/S.R. du 27 juin 2000 ;
- Pour le réseau ferroviaire : arrêté n°2013-D.D.T OBS-1 du 15 janvier 2013.



> La RD6 (en haut) et l'axe rue du Petit Saulcy - rue de Verdun (à droite), deux axes de circulation qui impactent les quartiers Centre et Préville



> l'A31 et l'échangeur de Moulines-Sud, un secteur particulièrement bruyant au cœur de la commune



> la Voie férée et la rue de Chaponost, deux axes qui impactent la vie du quartier Saint-Pierre

La commune de Moulins-Lès-Metz est principalement concernée par l'**autoroute A31** et la **voie ferrée 89000** (vers Nancy), classées en catégorie 1 et qui induisent donc un corridor de 300 m de part et d'autre.

Les routes départementales D157B, D5B, D6, D603 et D657 sont pour leur part classées en catégorie 2, 3 ou 4, les périmètres correspondants étant respectivement de 250, 100 et 30 m.

La superposition des différents périmètres montre qu'une grande partie des constructions est affectée. La prise en compte des nuisances sonores est donc un **enjeu important** sur la commune.

Moulins-lès-Metz est une commune particulièrement affectée par les nuisances sonores liées aux infrastructures de transport, puisque 25 à 30 % de la population est soumise à des dépassements des seuils réglementaires.

Les constructions situées à proximité des voies bruyantes doivent respecter des normes d'isolation phonique. Le marais du Grand Saulcy constitue un îlot de calme à préserver.

2.7 Les routes classées à grande circulation

Les portes et les itinéraires de traversée de territoire communal sont des espaces de référence où se joue l'image des villages.

Ces secteurs sont généralement très prisés pour les opérations de développement urbain et nécessitent donc une attention particulière en termes de qualité urbaine et paysagère, mais aussi de préservation des espaces naturels et agricoles.

Pour redonner de la cohésion à ces espaces, les ministres de l'Environnement et de l'Équipement ont mis en place le Comité National des Entrées de Ville dont les réflexions ont abouti à l'élaboration de « l'amendement Dupont » (article L111.1.4 du Code de l'Urbanisme) de la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

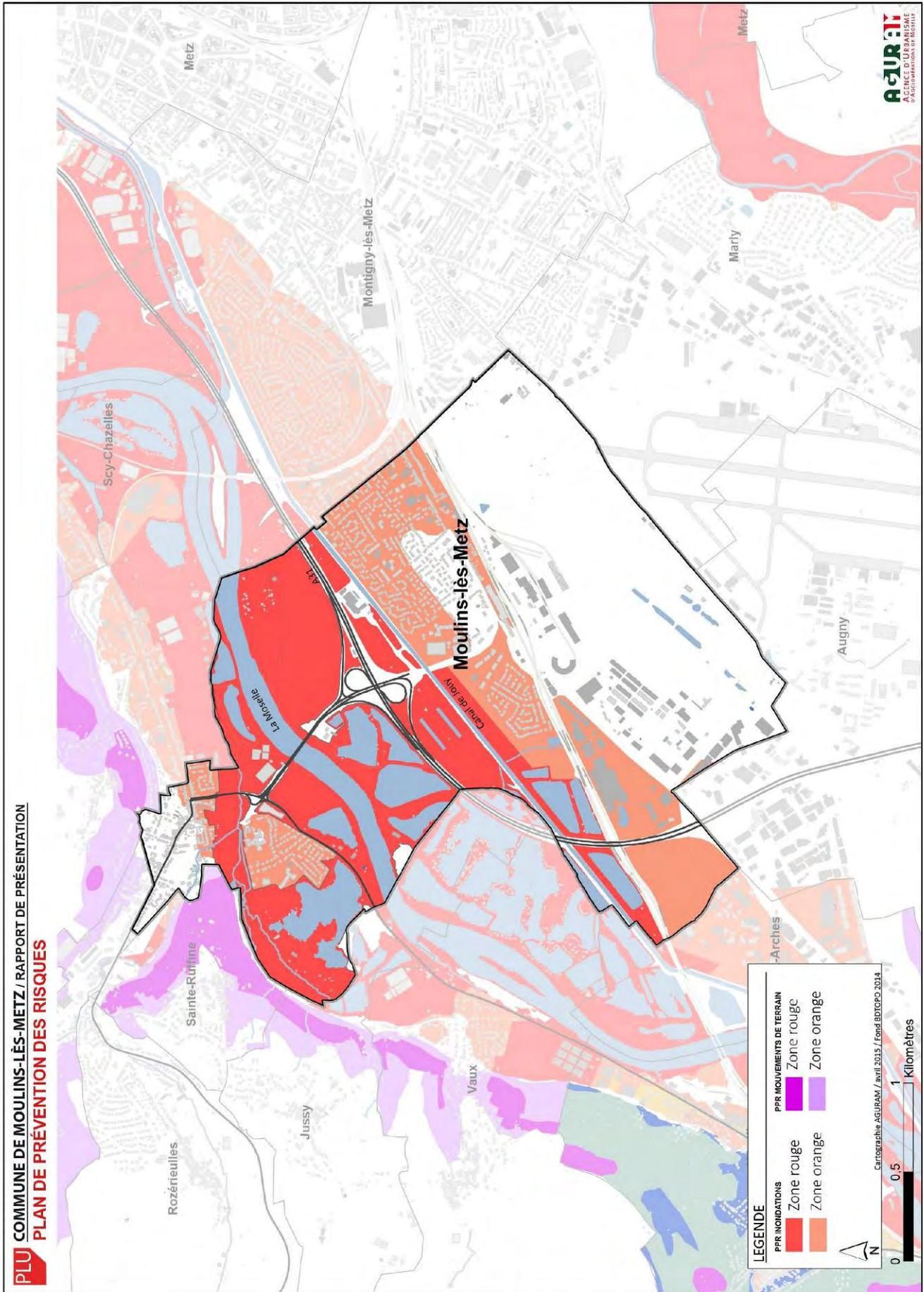
Cet amendement interdit, en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions sur une largeur de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière, et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

En ce qui concerne la commune de Moulins-Lès-Metz, des zones inconstructibles de **100 mètres de part et d'autre de l'autoroute A31** et de **75 mètres de part et d'autre de la RD603** sont ainsi instituées, **en-dehors des espaces déjà urbanisés**.

Le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte **une étude** justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Le but de ce dispositif est donc d'inciter les collectivités publiques, en relation avec les partenaires économiques, à mener une réflexion globale d'aménagement préalablement à la réalisation d'extension urbaine le long des axes routiers.

Afin de favoriser la qualité urbaine des entrées de ville, l'A31 et la RD603, hors zone urbanisée, sont concernées par des bandes d'inconstructibilité d'une largeur respective de 100 m et 75 m. Cette règle peut être levée par la réalisation d'une étude spécifique.



2.8 Les risques naturels et technologiques

LES INONDATIONS :

La commune est concernée par plusieurs types de risques. Le plus important est le risque d'inondation, seul à faire l'objet d'un **Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)**. Initialement approuvé en 1991 et modifié en 2006, il définit les zones vulnérables et les hiérarchise selon le niveau de risque.

Ce PPR constitue une servitude d'utilité publique (SUP) annexée au présent PLU. Notons que la commune a l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ainsi qu'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). L'inondation peut se traduire de différentes façons : les inondations de plaines, les crues torrentielles et le ruissellement en secteur urbain. **Le risque principal à Moulins-Lès-Metz est lié aux inondations de plaines, dues aux débordements de la Moselle.**

La commune a notamment été touchée par les crues d'intensité exceptionnelle de 1947, 1982 et 1983. La dernière crue importante remonte à 2006. Le risque d'inondation concerne **la majeure partie du territoire communal**, s'étendant approximativement du château Fabert au nord jusqu'à la RD657 au sud.

La **zone rouge** correspond à la zone la plus exposée, où les inondations exceptionnelles sont redoutables, notamment en raison des hauteurs d'eau atteintes. Elle s'applique également aux zones naturelles d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle, afin de ne plus aggraver les inondations en amont et en aval. A Moulins-Lès-Metz, la zone rouge représente la plupart des espaces non bâtis situés au nord de la voie ferrée Metz-Nancy. Elle est inconstructible et des prescriptions s'imposent aux constructions et aménagements existants.

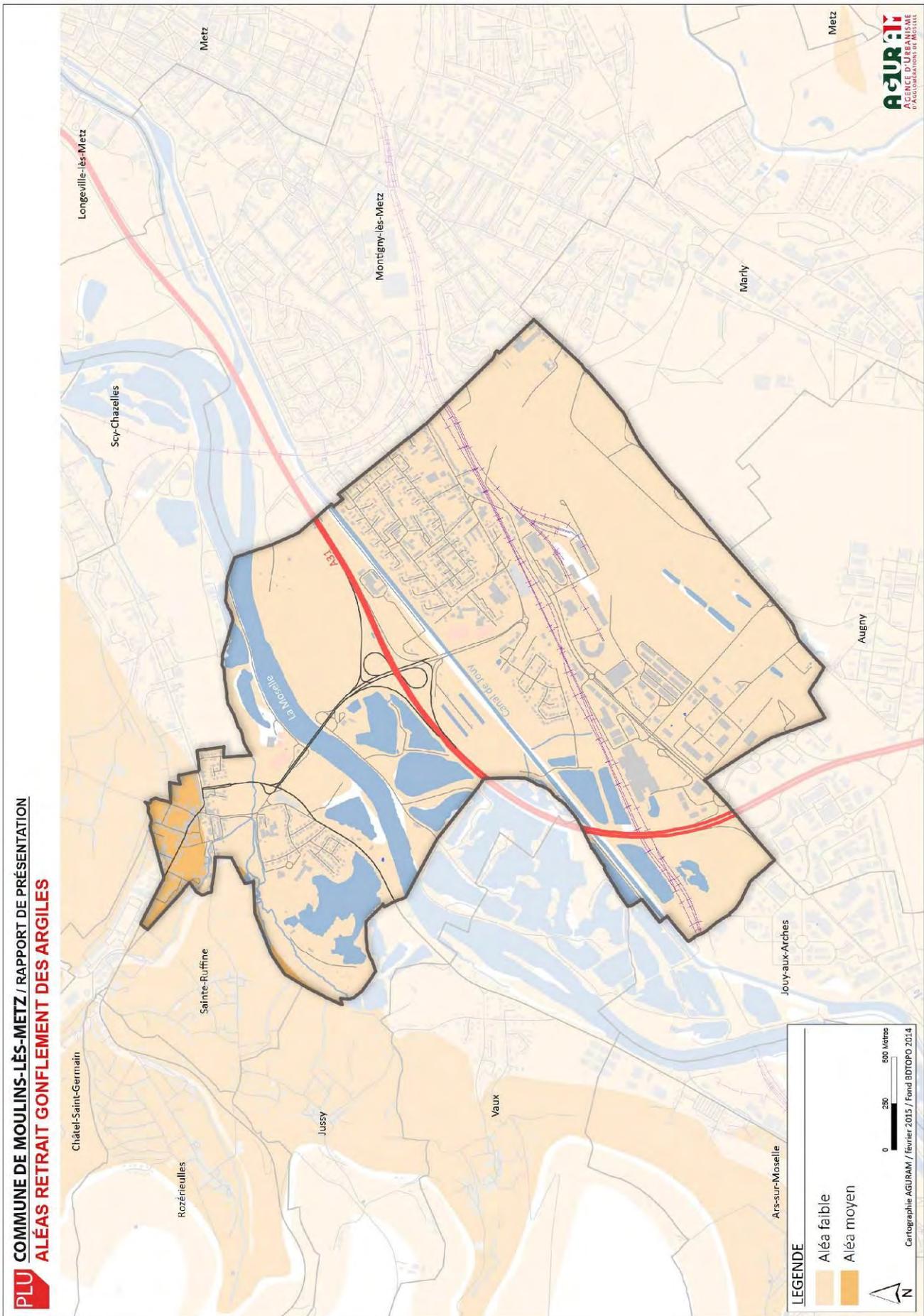
La **zone orange** désigne les secteurs urbains soumis au risque d'inondation. A Moulins-Lès-Metz, elle concerne l'intégralité des quartiers Prévillie et Trois Haies, la majorité du quartier Saint-Pierre et une partie du centre-ville et de la zone Actisud. Les constructions y sont autorisées sous réserve de respecter certaines conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation.

On notera que le PPR ne prend pas en considération le risque de crue du ruisseau de Montvaux. Celui-ci a notamment débordé en 1981 suite à un épisode pluvieux exceptionnel. La commune de Sainte-Ruffine, située directement en amont de Moulins, dispose d'un PPR couvrant le risque d'inondation du ruisseau de Montvaux. On peut donc s'étonner de l'existence d'un « vide réglementaire » entre les deux PPR, qui concerne en particulier le secteur de l'ermitage Saint-Jean.

Suite à la Directive inondation de l'Union Européenne de 2007, l'Etat a identifié des « Territoires à Risques Importants d'inondation » (TRI), déterminés en prenant notamment en compte le nombre d'habitants et d'emplois situés en zone inondable. L'arrêté S.G.A.R. n°2012-527 du 18 décembre 2012 fixe la liste de ces territoires pour le bassin Rhin-Meuse.

Ceux-ci devraient bénéficier de moyens prioritaires pour la mise en place de mesures de prévention. **Moulins-Lès-Metz appartient ainsi au TRI « METZ THIONVILLE PONT-A-MOUSSON »**. On peut notamment remarquer que d'après l'analyse effectuée, en cas de crue extrême (avec défaillance de la digue du canal de Jouy), ce serait approximativement **les deux tiers de la population et la moitié des emplois** de Moulins-Lès-Metz qui seraient touchés.

Le PGRI a été adopté par arrêté SGAR n°2015-328 en date du 30 novembre 2015. Il comprend notamment une stratégie locale spécifique à chacun des TRI identifiés.



ALEAS RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES :

L'argile est un constituant des sols dont l'une des particularités est de pouvoir modifier sa structure dans les trois dimensions en fonction du degré d'humidité. En période humide, l'argile se gorge d'eau. En surface, ce phénomène se traduit par l'apparition d'une terre collante très humide. A l'inverse, lors des périodes de sécheresse, l'argile se rétracte entraînant des tassements et des ouvertures de fissures.

Lors de la sécheresse de 2003, les sols à dominante argileuse se sont fortement rétractés provoquant des mouvements de sols à l'origine de l'apparition de fissures sur les bâtiments et les réseaux. Avec les premières pluies, les argiles ont gonflé, mais elles ne sont pas revenues à leur emplacement initial.

D'après l'étude cartographique réalisée par le BRGM à l'échelle du département, il n'existe pas d'aléa fort en Moselle. Cependant, 5.2 % du territoire départemental a été classé en aléa moyen.

La grande majorité du territoire de Moulins-Lès-Metz, est située en zone d'aléa faible. Cependant, la **partie nord du centre-ville** est concernée par un **aléa moyen**, qui coïncide avec les terrains, où affleurent les formations marneuses.

Le respect des règles de l'art et le suivi des recommandations contenues dans le guide du Ministère de Ecologie (2007) sont suffisants pour parer aux conséquences sur l'habitat individuel :

- adaptation des fondations ;
- réalisation d'une ceinture étanche autour du bâtiment ;
- désolidarisation des différents éléments de structure.

Ce guide et les fiches techniques qui l'accompagnent sont disponibles sur le site internet du Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires : www.territoires.gouv.fr

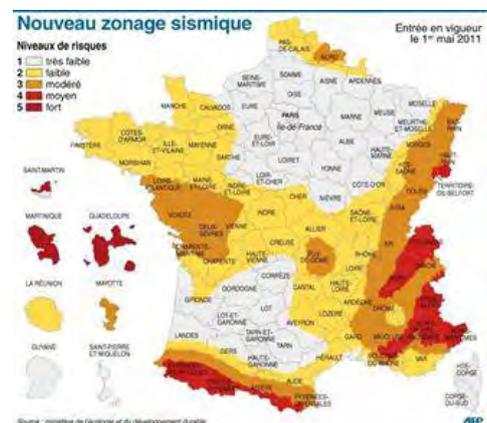
Enfin, la commune peut aussi être concernée par des mouvements de terrain de type **glissement**. En effet, bien qu'il n'existe pas de PPR Mouvements de terrain à Moulins-Lès-Metz, c'est en revanche le cas des communes voisines de Châtel-Saint-Germain, Sainte-Ruffine et Scy-Chazelles.

Au regard des zonages inscrits dans ces documents, **on peut supposer qu'il existe un risque pour quelques constructions situées à Moulins-Lès-Metz**, notamment à proximité de la rue de la gare, de la rue de Scy et de la rue des Moulins.

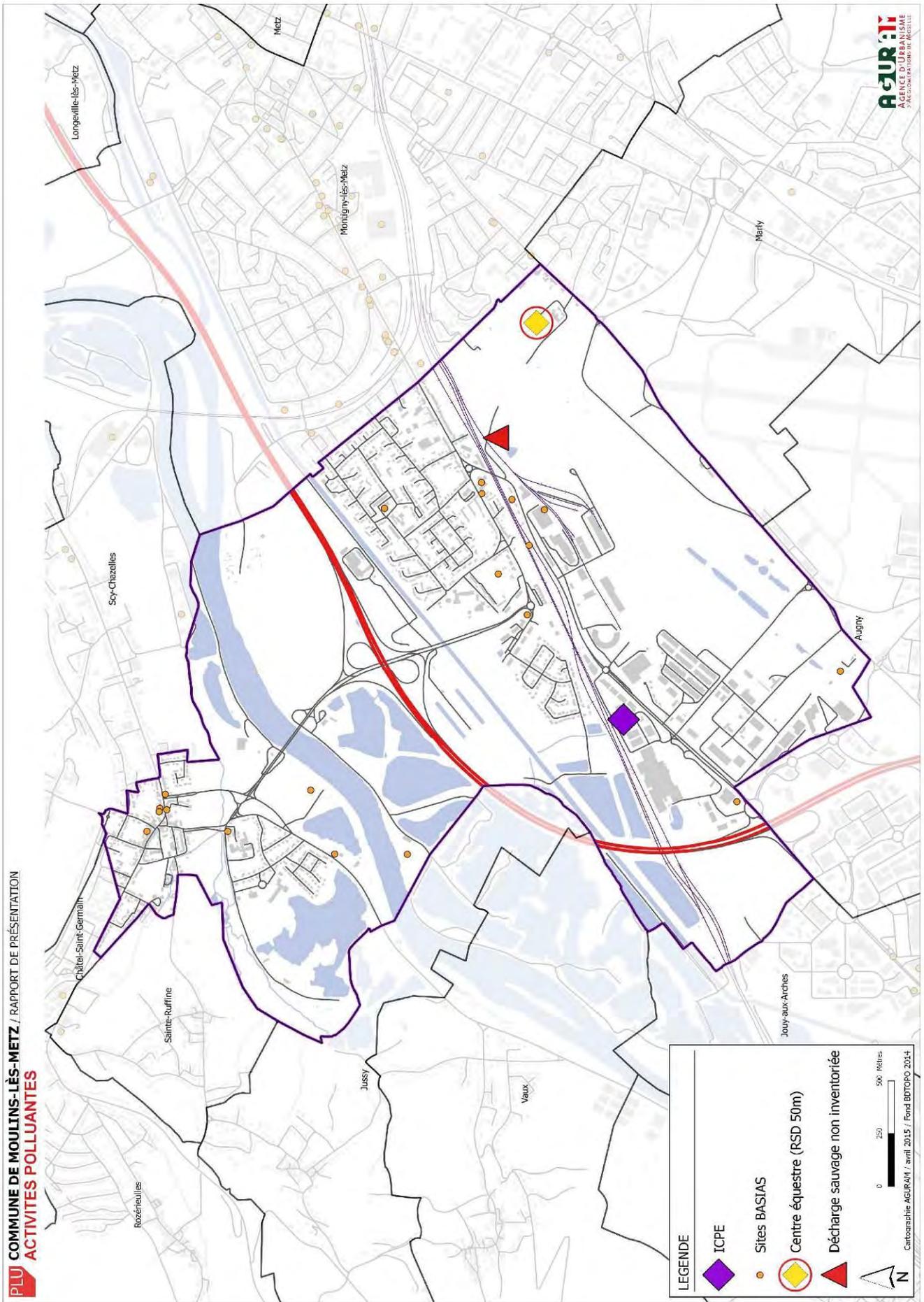
LE RISQUE SISMIQUE :

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national.

La commune de Moulins-Lès-Metz, comme la quasi intégralité du Département de la Moselle, est classée en zone 1 (sur 5). Il s'agit de la catégorie « sismicité très faible » (pas de prescription particulière pour les nouvelles constructions). La base de données SISFRANCE du BRGM n'identifie aucun séisme qui ait été ressenti sur la commune.



Aucune contrainte en matière de construction ou d'urbanisme n'est imposée par la réglementation en vigueur



LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :

Le risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Il s'agit du seul risque de nature technologique identifié à Moulins-lès-Metz. Il peut concerner l'ensemble du territoire ; cependant, il est principalement représenté sur la commune par l'autoroute A31, qui supporte un flux de poids lourds important, et par le transport fluvial sur la Moselle.

Par ailleurs, la commune est desservie par des canalisations de gaz et d'électricité et une ligne à haute tension traverse le nord ouest du territoire.

SOLS POLLUES – INSTALLATIONS CLASSEES

Il existe à Moulins-Lès-Metz **une seule installation classée pour la protection de l'environnement** (ICPE) soumise à autorisation. Il s'agit de l'établissement Est Imprimerie situé dans la zone artisanale Tournebride.

La base de données BASOL des sites et sols pollués ne répertorie aucun site pollué sur le ban communal. En revanche la base « BASIAS » des sites industriels et activités de service fait état de **29 sites possiblement à l'origine de pollutions**. On trouve notamment plusieurs garages, stations-service, carrières et autres activités utilisant ou ayant utilisé des matières dangereuses, en activité ou non, répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Enfin, le centre équestre situé à l'extrémité sud-est de la commune est soumis au Règlement Sanitaire Départemental. En conséquence, un **périmètre d'éloignement de 50 m** doit être observé vis-à-vis des habitations.

Par ailleurs, on peut observer sur le territoire communal d'autres sites pollués non référencés dans les bases existantes. On soulignera en particulier la présence d'une importante **décharge sauvage** vers le lieu-dit « *Sur le chemin des Saulniers* », située à proximité des voies ferrées le long du chemin reliant la route de Jouy à la ferme Bradin.

On y trouve des déchets de toutes sortes (gravats, pneus, déchets verts, produits toxiques, électro-ménager, carrosserie...), touchant la zone humide voisine.

D'autres dépôts sauvages de moins grande ampleur peuvent être observés dans tout le secteur allant des terrains militaires à la voie ferrée. La présence proche de nombreuses zones humides et l'inscription au sein du périmètre de protection éloignée des captages de Maison Rouge peuvent laisser craindre une **pollution de la nappe**, susceptible de porter atteinte à la santé humaine.

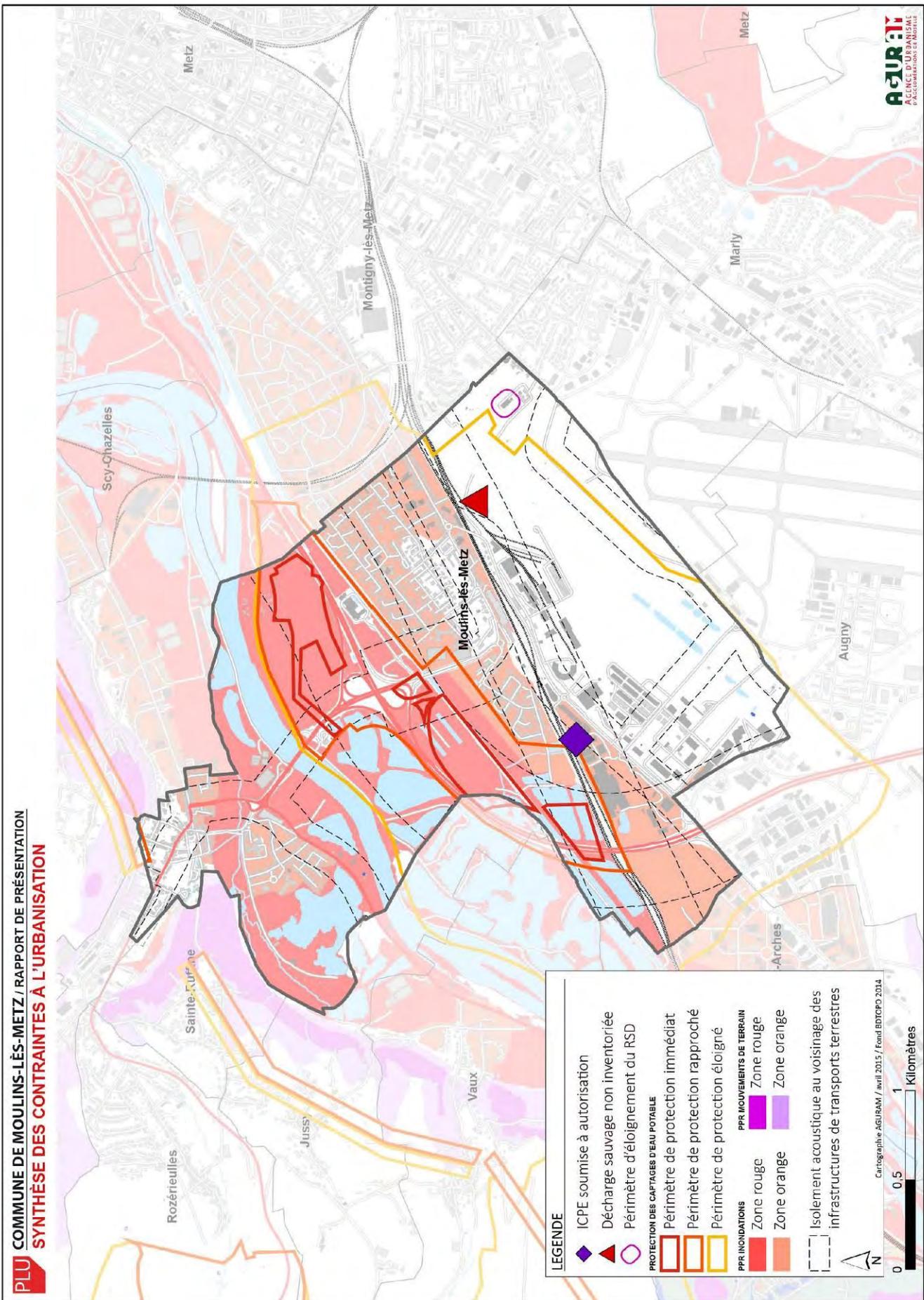
A Moulins-Lès-Metz, le risque d'inondation représente une contrainte très forte pour l'urbanisation. Le PPR inondations comprend environ 239 ha de zones rouges et 138 ha de zones orange, soit au total 54 % de la superficie de la commune.

Le centre-ville est également concerné par de possibles mouvements de terrain.

Les infrastructures de déplacement occasionnent un risque lié au transport de matières dangereuses.

Une ICPE, un élevage soumis au règlement sanitaire départemental et plusieurs sites d'activités ayant pu être à l'origine de pollutions sont également répertoriés.

La partie sud de la commune est touchée par plusieurs décharges sauvages, qui pourraient potentiellement contaminer les captages d'alimentation en eau potable.



2.8 Les servitudes d'utilité publique

Les servitudes d'utilité publique sont en France des servitudes administratives qui doivent être annexées au Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L126-1 du Code de l'Urbanisme.

La commune de Moulins-lès-Metz est contrainte par les servitudes qui suivent :

- **AC1 : servitudes de protection des Monuments Historiques – classés - inscrits :**
 - Eglise Chazelles, Château de Fabert, Pont de Prévillie et Château Buzelet à Sainte Ruffine.
- **AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales :**
 - Acqueduc de Gorze, DUP par arrêté préfectoral du 19 février 1981.
 - Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des captages 11, 12, 14, 15, 21, 22, 23, 25, 26, 27 et 31 de Montigny-lès-Metz, DUP par AP du 18/01/1982.
 - Captage aéroport de Frescaty (AP81 AGI144 du 04/02/1981).
 - Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage Puits sud de Metz, DUP par AP du 14/09/1979
- **Protection des Bois et Forêt soumis au régime forestier:**
 - Forêt communale de Metz
- **EL3 : servitudes de halage et de marchepied**
 - Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006.
- **EL7 : servitudes d'alignement et de marchepied**
 - RD 603 - Arrêté du 06.10.1895 / RD 157 bis - Arrêté du 18.05.1909 / RD 5 - Arrêté du 22.12.1894.
- **I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.**
 - Ligne HTA 17,5 KV N° 36 Chemin de Scy-Ars, D.U.P. par arrêté préfectoral du 20.10.1970
 - Ligne HTB 63 kV N° 1 MOULINS - WOIPPY, D.U.P. par arrêté ministériel du 08.12.1964.
 - Câble HTB 63 KV 63/16 DEBONNAIRE - MOULINS. Câble HTB 63 KV 63/23 ALGER - MARLY, DUP par arrêté préfectoral du 22/11/1999.
- **PPRi : Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels (P.P.R.) - Inondations.:**
 - Le Plan de Prévention du Risque naturel "Inondations" de la Vallée de la Moselle approuvé par A.P. du 03/06/1991 a été modifié par A.P. du 01/12/2006. Le dossier PPR comporte un règlement, un rapport de présentation et un plan de zonage 1/5000e.
- **PT1 : Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques :**
 - Décret du 12.04.1961, centre de SCY CHAZELLES..
- **PT2 : Servitudes de protection contre les obstacles :**
 - Liaison hertzienne AMANVILLERS / Fort de la Folie – Amance Grand Mont d'Amance, décret du 01/03/1985.
 - Radioborne V.H.F. de l'I.L.S., décret du 06.04.1979.
 - Liaison hertzienne Saulny Fort Lorraine/Amance Grand Mont d'Amance, décret du 06.10.1978.
- **PT3 : Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques :**
 - Câbles TRN N°s 119 LONGEVILLE – Jarny, 431/01 Vandoeuvre – Longeville
- **T1 : Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes créées au profit du domaine public ferroviaire :** Ligne N° 089000 reliant Lérouville à Metz.
- **T4 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de balisage :** Aérodrome de METZ-FRESCATY.
- **T5 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement :** Aérodrome de METZ-FRESCATY, décret du 22.05.1987.
- **T7 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières :** Aérodrome de METZ - FRESCATY.

2.9 Les technologies de l'information et de la communication

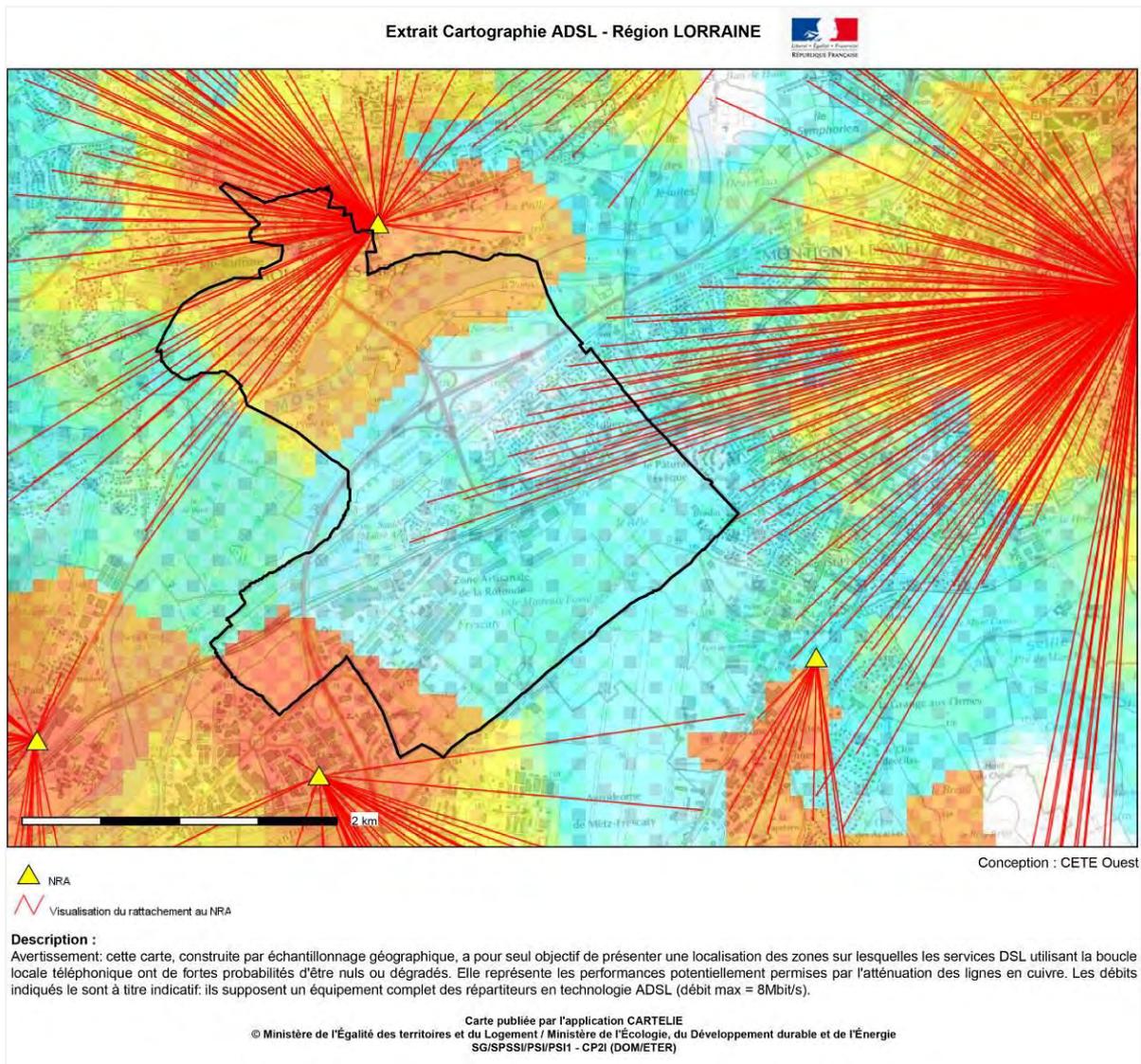
UNE COUVERTURE HAUT DEBIT FIXE PERFORMANTE MAIS INEGALE

Des services Haut-Débit sur le réseau de France Télécom (DSL) ne couvrant pas l'ensemble de la commune.

Située au sud de la ville de Metz, la commune de Moulins-Lès-Metz ne dispose pas de nœud de raccordement ADSL sur son ban communal. Les lignes téléphoniques des habitants de Moulins Centre sont raccordées au NRA de la commune de Scy-Chazelles, via le NRA SCY57. Pour les résidents du quartier Saint Pierre, le raccordement se fait via le NRA SAB57 situé dans le quartier du Sablon, avenue André Malraux.

La proximité du NRA SCY57 permet de disposer de services ADSL satisfaisant avec des débits oscillant entre de 8 à 30 Mbit/s pour les résidents de Moulins Centre. En revanche, la situation est différente pour le secteur Moulins Saint Pierre et Tournebride où l'offre est fortement restreinte avec des débits inférieurs à 3Mbit/s ; ceci en raison de l'éloignement du NRA SAB57.

Cette situation est une conséquence de la technologie DSL empruntant le réseau téléphonique qui est soumise à une atténuation des signaux selon l'éloignement des foyers par rapport au NRA.



Des services Haut Débit et Très Haut Débit sur le réseau câblé

La commune de Moulins-Lès-Metz dispose d'un réseau câblé géré par la régie Moulins Câble offrant des services Internet et télédistribution. Depuis 2013, la société Tutor, délégataire de service public du réseau, a entrepris une rénovation/modernisation du réseau adoptant une architecture de type FTTLA (Fiber To The Last Amplifier) permettant la délivrance de service Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire.

Ces débits sont de l'ordre de 100Mbit/s pour la commune de Moulins-Lès-Metz permettant la souscription d'offre Triple Play : internet-téléphonie-télévision.

UNE COUVERTURE TRES HAUT DEBIT PROGRAMMEE

Un déploiement du réseau FTTH programmé

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure, pérenne, permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s (demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s).

Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses, voire denses. Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010 un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes dont les communes de Metz Métropole.

Par cette intention d'investissement (Co-investissement Orange et SFR), le déploiement FTTH sur la commune de Moulins-Lès-Metz débutera en 2015 pour une durée de 5ans.

DES SERVICES HAUT DEBIT MOBILE PERFORMANT

La couverture des réseaux 3G (service de communications mobiles de troisième génération) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires. Ceci se vérifie pour la commune de Moulins-Lès-Metz qui ne présente pas de carence en termes de couverture, puisque l'on dénombre la présence de 4 opérateurs : Orange, Bouygues, Free Mobile et SFR (données ARCEP, atlas départemental de 2009 réactualisé en 2012).

La couverture 3G sur la commune de Moulins-Lès-Metz est permise par la présence d'antennes relais sur le ban communal:

- Quartier Moulins Centre :

A ce jour, il n'y a pas d'antennes relais présentes au sein du quartier. Toutefois, les résidents peuvent bénéficier d'une bonne couverture mobile par la présence d'antennes situées sur les bans communaux de Scy-Chazelles et Sainte-Ruffine.

- Quartier Moulins Saint Pierre/Tournebride :

- Deux antennes relais propres à chaque opérateur SFR et Bouygues installées sur un pylône situé sur le parking du supermarché Cora à proximité de l'A31.
- Une antenne relais Orange sur un pylône situé au sein de l'emprise militaire Tournebride.
- Une antenne relais Orange sur un pylône situé au lieu-dit La Maison Rouge (PC autoroutier), route d'Ars-sur-Moselle.
- Une antenne relais SFR installée sur le toit d'immeuble situé 73 rue de Savoie, lieu-dit « les Aravis ».
- Une antenne relais Bouygues Telecom installée sur le toit d'immeuble situé 1 route de Bretagne.

Cette couverture est complétée par la présence d'antennes relais situées sur le ban communal de Montigny-lès-Metz et Augny (ZAC).

La disponibilité d'une couverture en services mobiles Très Haut Débit de 4ème génération (4G) nécessite le raccordement en fibre optique des points hauts (qui accueillent actuellement les antennes 3G).

Ce nouveau service est en cours de déploiement par les différents opérateurs. A ce jour, 3 opérateurs sont en mesure d'offrir ces services sur la commune de Moulins-Lès-Metz : Orange, Bouygues Telecom et SFR (uniquement pour les quartiers Moulins Saint Pierre et Tournebride)

A la différence des accès fixes, le déploiement des antennes 4G dépend entièrement des opérateurs titulaires des licences nationales. Dès lors, le champ d'intervention des politiques d'aménagement locales basée sur ces technologies est quasi-nul.

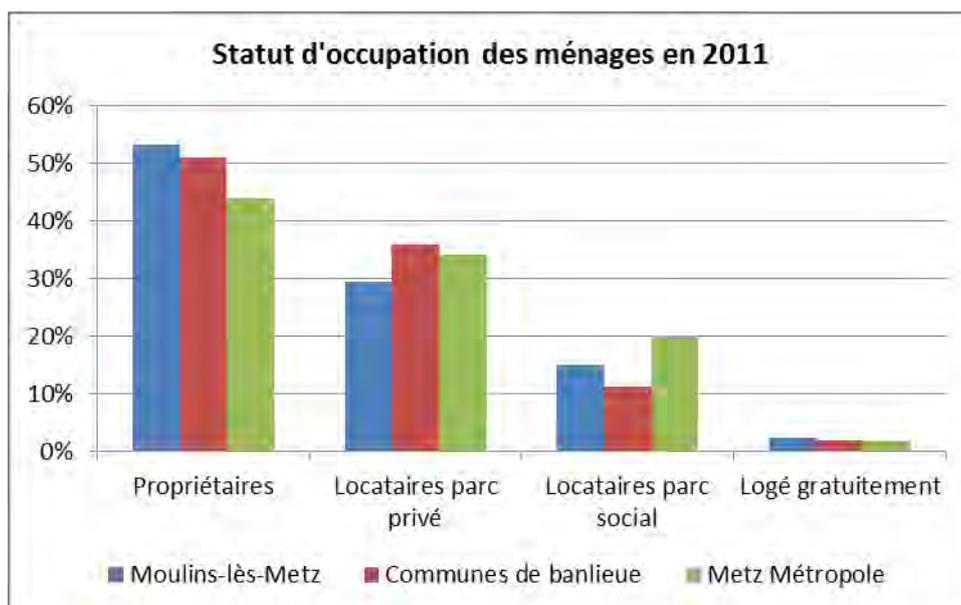
II / Diagnostic socio-économique et urbain

	Moulins-Lès-Metz		Communes de faubourgs*		Metz Métropole		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Logements en 2011	2431	100	7809	100	110911	100	
Dont résidences principales	2285	94,0	7175	91,9	99935	90,1	
RP : Statut d'occupation	Propriétaires occupants	1215	53,2	3653	50,9	43923	44,0
	Locataires	1018	44,5	3387	47,2	54174	54,2
	Dont locataires d'un logement HLM loué vide	343	33,7	806	23,8	19986	36,9
	Logé gratuitement	52	2,3	135	1,9	1839	1,8
Dont résidences secondaires et logements occasionnels	11	0,5	66	0,8	875	0,8	
Dont logements vacants	134	5,5	568	7,3	10100	9,1	

Types de logements en 2011	Moulins-Lès-Metz		Communes de faubourgs*		Metz Métropole	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logements	2431	100 %	7809	100 %	110911	100 %
Résidences principales	2285	94 %	7175	91,8	99935	90,1%
Logement individuel	1135	46,7 %	2882	36,9 %	32783	29,6 %
Logement collectif	1292	53,1 %	4905	62,8 %	77317	69,7 %

> Source: INSEE - RP 2011

* communes de faubourgs = Le-Ban-St-Martin, Longeville-lès-Metz, Scy-Chazelles et Moulins-Lès-Metz



> Source: INSEE - RP 2011

II.1 Le contexte socio-économique

1.1 Habitat et démographie

L'analyse suivante s'appuie sur les données INSEE issues du recensement de 2011 et 2012 (population totale).

Les données INSEE présentent l'avantage de permettre d'établir des comparaisons sur la longue durée (depuis 1968) mais leur principal inconvénient est le temps de retard puisque les dernières données datent de 2011.

Par ailleurs, la donnée INSEE étant issue du recensement, présente un autre inconvénient : c'est une donnée déclarative, basée sur un sondage de la population. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, ce recensement a lieu une fois tous les 5 ans, par roulement. Au bout de 5 ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé.

En complément des données INSEE, il est donc possible d'utiliser les données du fichier FILOCOM qui correspond à un traitement de données issues des fichiers fiscaux et fonciers, disponibles chaque année impaire. La comparaison entre recensement de la population INSEE (RP) et FILOCOM doit être évitée, dans la mesure où la notion de résidence secondaire dans le fichier FILOCOM est différente de celle du RP.

Avec 2285 résidences principales relevées au recensement général de la population de 2011, Moulins-Lès-Metz, commune péri-urbaine de l'agglomération messine, occupe la 5ème place au sein de Metz Métropole (44 communes, découpage au 1er janvier 2014), si l'on considère le nombre de résidences principales (2,3% de résidences principales de Metz Métropole).

Le parc HLM occupe une place non négligeable, puisqu'il représente environ 13,1% des résidences principales au sens de l'INSEE

LA STRUCTURE DU PARC IMMOBILIER

Le profil du **patrimoine immobilier** de Moulins-Lès-Metz s'assimile à celui des **communes de faubourgs** situées à l'ouest de la Moselle : Le-Ban-St-Martin, Longeville-lès-Metz, Scy-Chazelles.

Le statut d'occupation est caractérisé par **une courte majorité de propriétaires occupants** (53,2 % des résidences principales).

Moulins-Lès-Metz propose à ses habitants **un parc locatif conséquent de 1018 logements**, ce qui représente 44,5 % du parc de résidences principales.

Le parc social compte 343 logements, ce qui représente 33,7% des logements locatifs de la commune et 15,0 % des résidences principales.

Avec 134 logements vacants, la vacance de Moulins-Lès-Metz est moyenne (5,5 % des logements), légèrement plus faible que dans les communes de la banlieue messine (7,3 % de vacance).

L'habitat collectif constitue le type de logements majoritaire de la commune, puisqu'il représente 53,1% du parc de logements (1292 appartements).

Types de logements en 2011	Moulins-Lès-Metz		Communes de banlieue		Metz Métropole	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logements	2497	100%	8345	100 %	114439	100 %
Résidences principales	2300	92,1%	7441	89,2 %	100191	87,6 %
Logement individuel	1076	43,1%	2696	32,3%	31024	27,1%
Logement collectif	1421	56,9%	5649	67,7%	83415	72,9%

Source : Filocom 2011

Types de logements en 2013	Moulins-Lès-Metz		Communes de banlieue		Metz Métropole	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logements	2502	100%	8472	100 %	115 899	100 %
Résidences principales	2261	90,4 %	7446	87,9 %	100 996	87,1 %
Logement individuel	1087	43,4%	2713	32,0%	31 433	27,1%
Logement collectif	1415	56,6%	5759	68,0%	84 466	72,9%

> Source: FILOCOM 2013

Taille des résidences principales en 2011	Moulins-Lès-Metz		Communes de banlieue	Metz Métropole
	Nombre	%	%	%
1 pièce	36	1,6 %	3,3 %	7,6%
2 pièces	244	10,7 %	12,0 %	14,5%
3 pièces	500	21,9 %	24,2 %	22,1%
4 pièces	511	22,4 %	21,4 %	22,5%
5 pièces ou plus	994	43,5 %	39,1 %	33,3%

> Source : INSEE RP 2011

Ancienneté dans le logement	Moulins-Lès-Metz		Communes de banlieue		Metz Métropole	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
< 2 ans	230	10,1%	891	12,4%	15 600	15,6%
de 2 à 4 ans	495	21,7%	1685	23,5%	23017	23,0%
de 5 à 9 ans	450	19,7%	1355	18,9%	17377	17,4%
10 ans et plus	1110	48,6%	3243	45,2%	17780	44,0%
Total	2285	100,0%	7175	100,0%	99935	100,0%

> Source : INSEE RP 2011

Le fichier FILOCOM permet de connaître la typologie récente du parc de logements en 2011 et 2013.

Ces données montrent qu'en 2013, Moulins-Lès-Metz compte une part plus importante de logements individuels (43,4 %) que Le Ban-Saint-Martin (23,4 %) ou Longeville-lès-Metz (19,6 %)

Le parc de logements est relativement diversifié, puisqu'on dénombre **environ 65% de grands logements (au moins 4 pièces)** et 12,3% de petits logements (moins de 2 pièces).

Cette variété peut s'expliquer par le relatif équilibre entre logements collectifs et individuels. Le nombre moyen de pièces par logement s'élève à 4,2 en 2011 (3,8 pour Metz Métropole).

Le caractère diversifié du parc (en termes de typologie, taille et statuts d'occupation) **favorise la variété des choix d'habiter et facilite les mobilités résidentielles.**

Un habitat diversifié permet de ralentir le vieillissement de la population. En effet, le statut de locataire favorise le taux de rotation en comparaison de celui de propriétaire dont la population est en moyenne toujours plus âgée (une famille installée depuis deux à trois décennies voit ses enfants quitter la sphère familiale).

La population de Moulins-Lès-Metz semble moins mobile que celle des communes de la banlieue messine ou de Metz Métropole. En effet, **48,6% de la population a emménagé depuis 10 ans ou plus** (contre 44% pour Metz Métropole) et seulement 10,1% sont installés dans leur logement depuis moins de deux ans.

Cette plus faible mobilité de la population peut s'expliquer par la part de locataires (44,5%) légèrement plus faible que dans les territoires de comparaison (47,2 % pour les communes de la banlieue messine et 54,2% Metz Métropole).

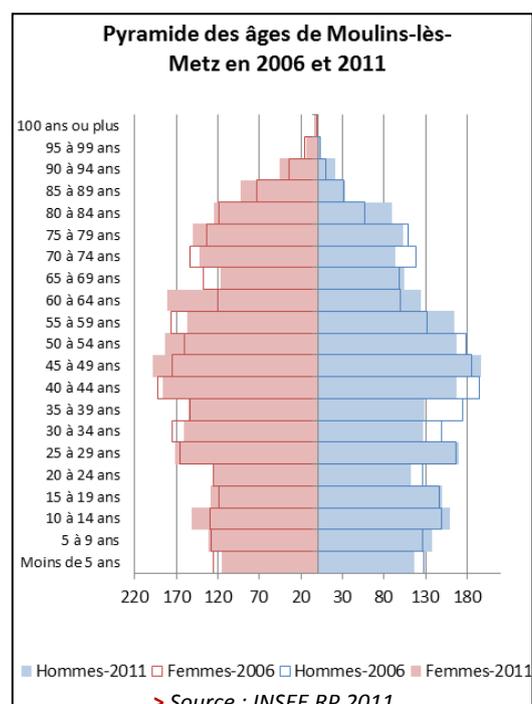
Cette faible mobilité des habitants freine le renouvellement de la population et amplifie le vieillissement de la commune.

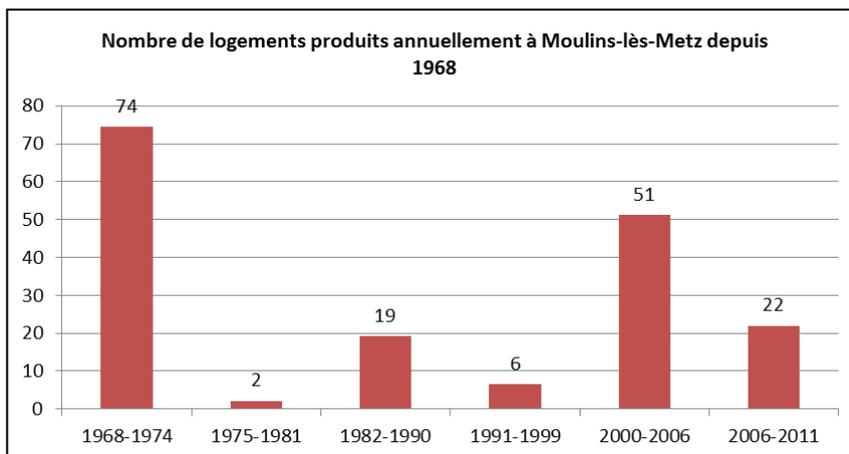
L'indice de jeunesse (rapport des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans) est de 0,76 en 2011 et est en baisse (0,8 en 2006), ce qui indique un vieillissement de la population.

Par ailleurs, l'indice de jeunesse de la commune est inférieur à celui de Metz Métropole (1,07 en 2011). L'évolution de la pyramide des âges entre 2006 et 2011 confirme cette tendance au vieillissement de la population.

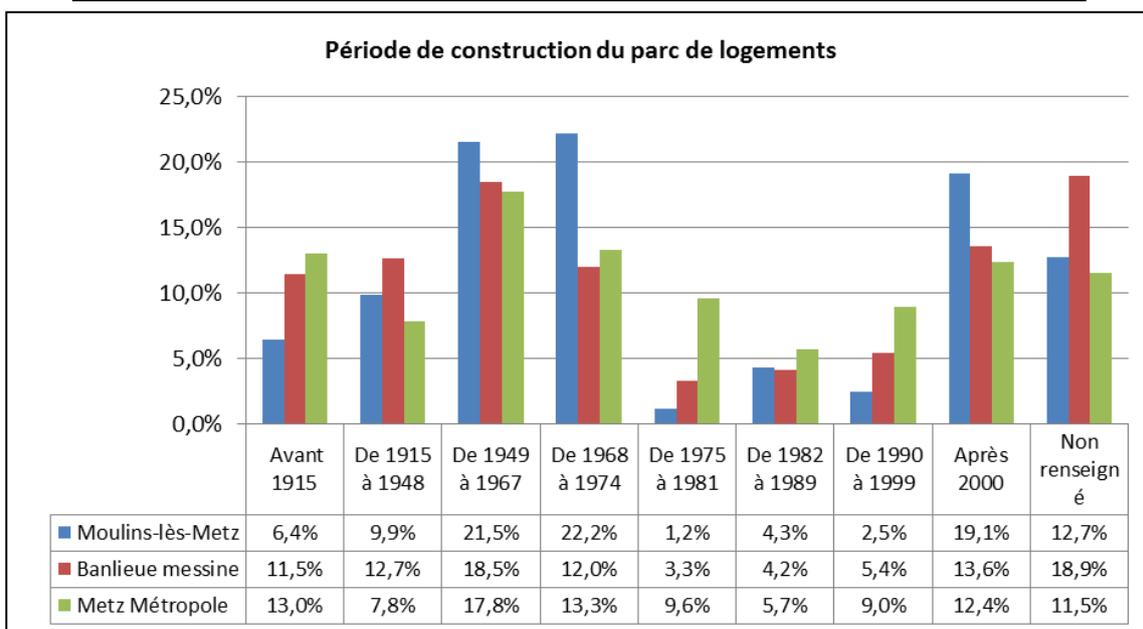
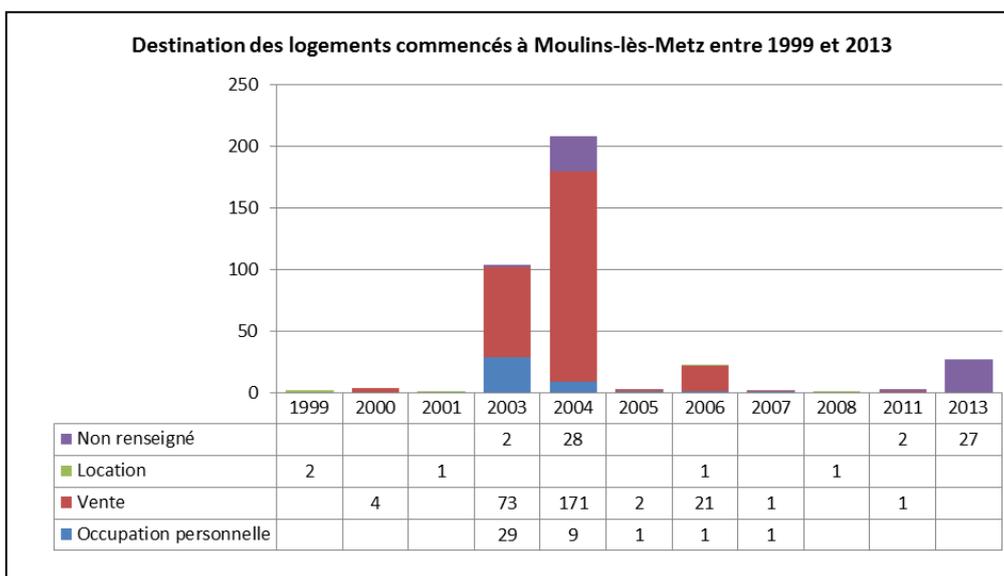
Un déficit important s'observe sur la classe d'âge des 15-30 ans à Moulins-Lès-Metz (notamment sur la catégorie des 20-24 ans), en comparaison avec Metz Métropole.

A contrario, les 70 ans et plus sont davantage représentés qu'à Metz Métropole.





> Source : INSEE RP



> Source : INSEE RP

ACCROISSEMENT URBAIN

L'habitat s'est développé à Moulins-Lès-Metz sur un rythme très rapide jusqu'en 1974 (74 logements par an entre 1968 et 1974), puis a connu un ralentissement très net jusqu'en 2000 avant de connaître une nouvelle phase de développement conséquente (51 logements produits annuellement) sur la période (2000-2006) avec le lotissement « les Trois Haies ».

Enfin, sur la dernière période intercensitaire, l'urbanisation a retrouvé un niveau raisonnable de 22 logements par an.

La majeure partie des logements du lotissement Les Trois Haies a été commencée en 2003 et 2004 : 312 logements ont été construits à Moulins-lès-Metz durant cette période.

La commune de Moulins-lès-Metz a conservé un parc ancien important, datant de la reconstruction (21,5% du parc datant de 1949-1967) et des années 70 (22,2% du parc datant de 1968 à 1974).

On note également un développement de la commune dans les années 70-80 (24% du parc datant de la période 1968-1981). Enfin, 26% du parc date à partir des années 2000 (19,1% du parc).

Evolution du nombre de logements à Moulins-Lès-Metz	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Résidences principales	1125	1677	1671	1805	1886	2206	2285
Evolution en %		49,1%	-0,4%	8,0%	4,5%	17,0%	3,6%
<i>Evolution en % de Metz Métropole</i>		20,6%	15,1%	11,0%	11,0%	8,0%	1,0%
Résidences secondaires	5	1	9	15	4	8	11
Logements vacants	86	59	72	85	73	107	134
<i>Evolution de la part de logements vacants (en %)</i>		7,1%	3,4%	4,1%	4,5%	3,7%	4,6%
Total des logements	1216	1737	1752	1905	1963	2321	2431

INCIDENCES ET EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

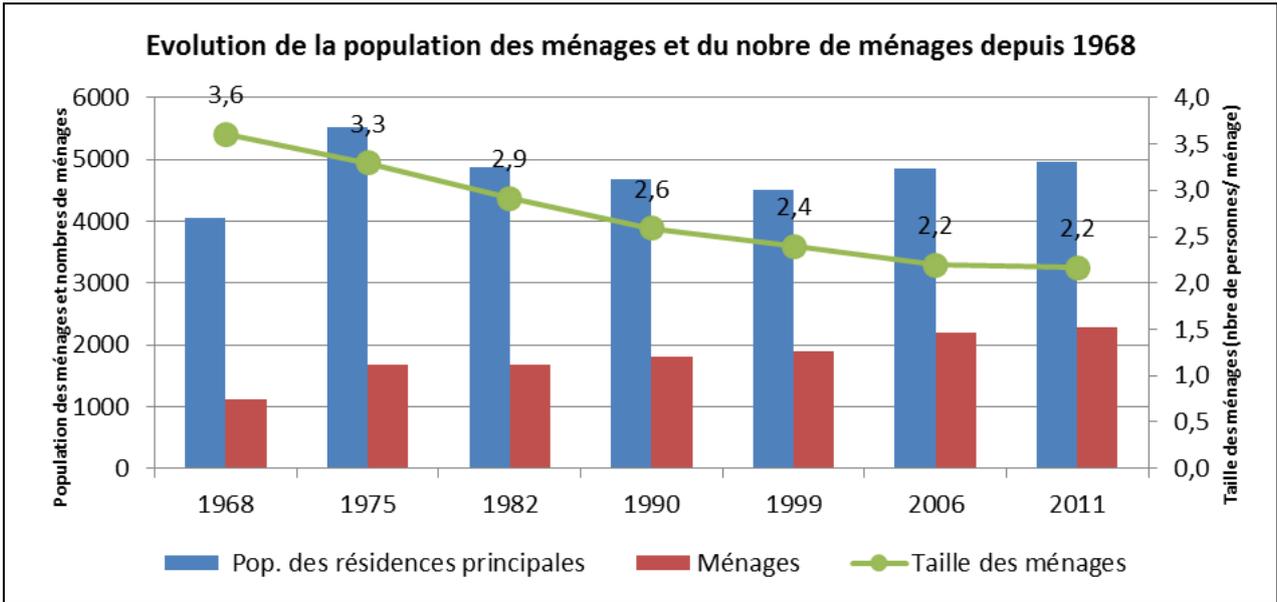
Evolutions 1968-2011	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Population	4160	5700	5034	4827	4663	4995	5105
Pop. des résidences principales	4060	5527	4871	4672	4514	4844	4953
Ménages	1125	1677	1671	1805	1886	2206	2285

Source : INSEE RP 1968-2011

Ce type de croissance urbaine (construction rapide d'un grand nombre de logements individuels) engendre des conséquences certaines sur la démographie communale.

En effet, la période de fort développement urbain (1968-1975) a été la source d'une importante hausse de population suivie d'une importante baisse continue de la population jusque dans les années 2000.

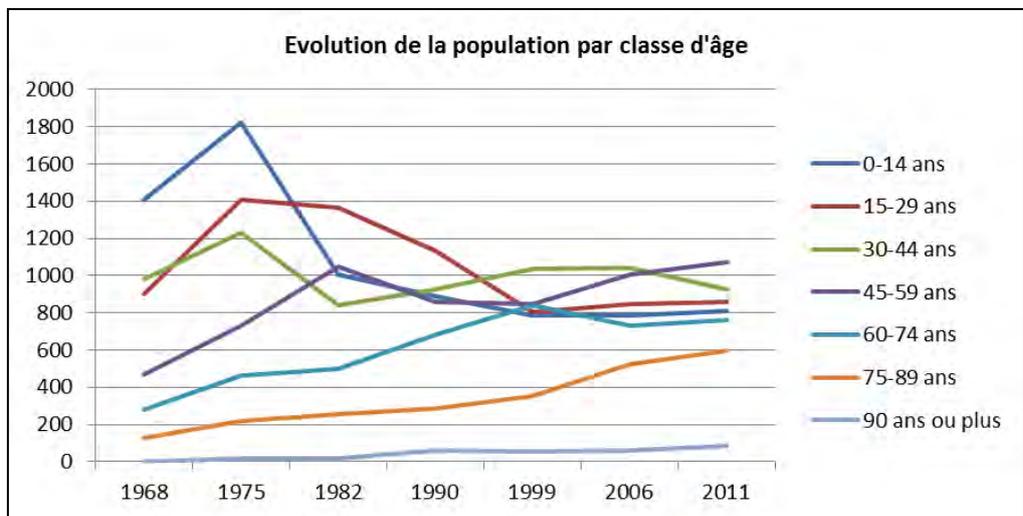
A partir de 2000, la population a recommencé à croître grâce à la construction de logements dans le lotissement des Trois Haies (103 lots vendus sur la période 2001-2002).



> Source : INSEE RP



> Lotissement des Trois Haies, Source : maps.google.fr



> Source : INSEE RP

Diversifier les typologies de logements (individuels ou collectifs, diversité de tailles) et les statuts d'occupation (locataires du parc privé, locataires d'un logement social), devrait permettre à l'avenir de lisser la croissance de la commune et d'atténuer les effets néfastes d'une croissance par paliers.

En effet, les gains de population liés à l'urbanisation nouvelle ne sont jamais acquis définitivement. Des ménages viennent s'installer avec de jeunes enfants dans un logement et puis, au fil des années, les enfants grandissent et quittent le domicile familial les uns après les autres (dans le cas de figure le plus simple). Un fort développement de l'urbanisation à un moment donné se traduit 10 ou 15 ans plus tard par un fort mouvement de départs de la commune. De sorte que pour simplement maintenir la population, il est nécessaire de construire de nouveaux logements et faire venir de nouveaux habitants.

Corollaire à cette évolution urbaine, la population connaît un vieillissement : ainsi, depuis 1968, la part des plus de 60 ans a presque triplé (passant de 10% en 1968 à 28% en 2011), passant de 408 personnes à 1442 actuellement. Dans le même temps, l'effectif des moins de 30 ans a chuté : ils représentaient 55% de la population (2312 habitants) en 1968 pour ne constituer que 33% de la population (1669 personnes) en 2011.

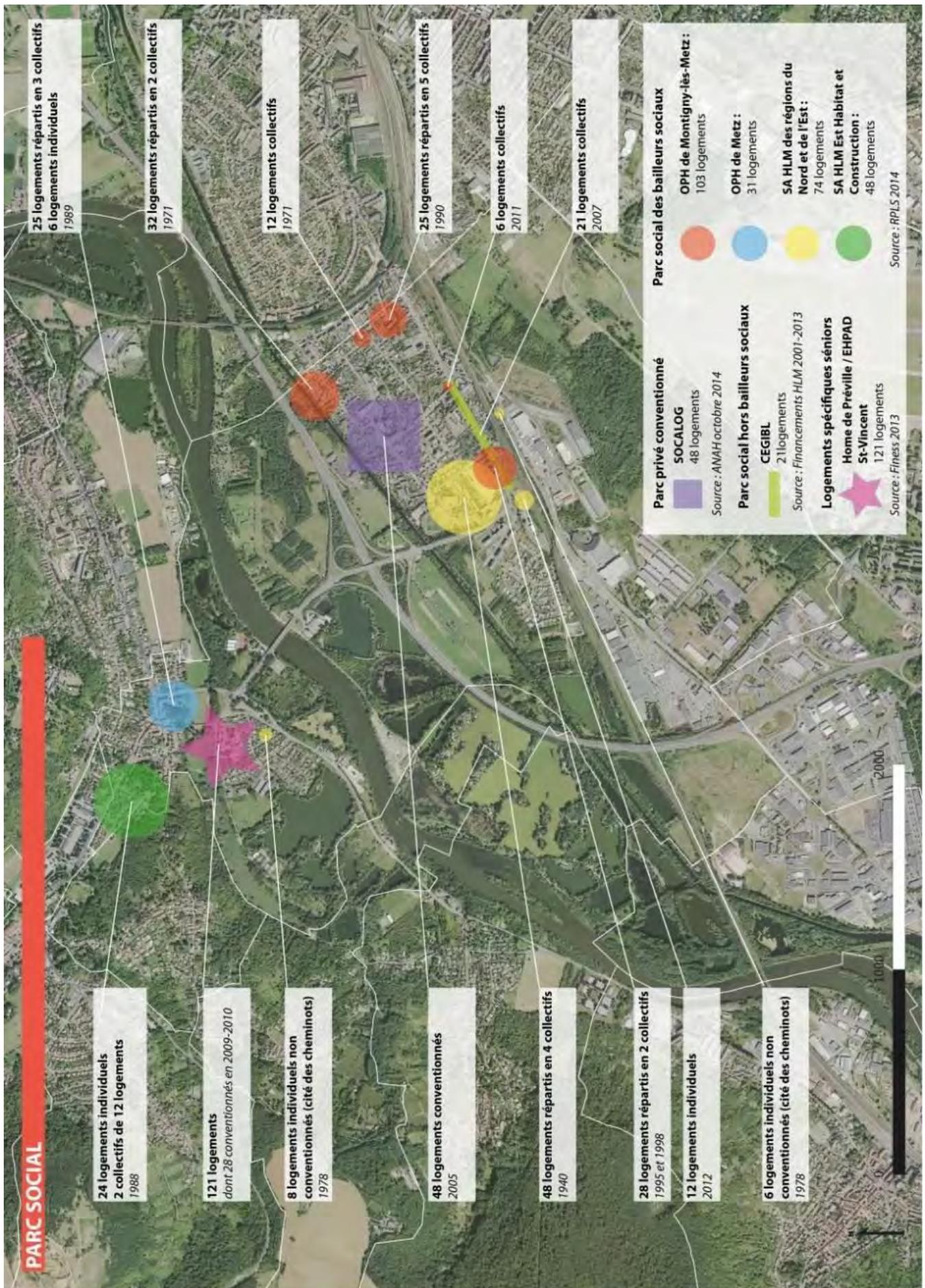
Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation de population	1540	-666	-207	-164	332	110
Naissances	334	408	529	447	319	250
Décès	301	380	410	557	475	316
Solde naturel	33	28	119	-110	-156	-66
Solde migratoire	1507	-694	-326	-54	488	176
Variation annuelle moyenne de la population en %	+4.6	-1.8	-0.5	-0.4	+1.0	+0.4
due au solde naturel en %	+0.1	+0.1	+0.3	-0.3	-0.5	-0.3
due au solde apparent des entrées sorties en %	+4.5	-1.8	-0.8	-0.1	+1.5	+0.7
Taux de natalité (‰)	10.0	10.7	13.4	10.4	9.5	9.9
Taux de mortalité (‰)	9.0	10.0	10.4	13.0	14.1	12.5

> Source : INSEE RP

La commune jouit d'un solde naturel négatif (316 décès pour 250 naissances), mais d'un solde migratoire positif (+ 176 habitants arrivés dans la commune entre 2006 et 2011), ce qui permet à Moulins-Lès-Metz de voir sa population croître (+110 habitants durant la dernière période intercensitaire).

Depuis les années 90, le solde naturel de la commune est nettement négatif ce qui reflète un important vieillissement de la population. Il est donc indispensable pour la commune, de poursuivre à l'avenir un développement urbain continu et une diversification du parc de logements pour ne pas voir sa population décliner.

Il est sans doute souhaitable, de produire de nouveaux logements locatifs, afin d'apporter un renouvellement plus rapide de la population et d'attirer de jeunes ménages. Une urbanisation douce, au fil du temps, avec des typologies de logements diversifiées et une variété de statuts d'occupation, permettrait d'atténuer le vieillissement de la population et d'éviter une éventuelle baisse démographique.



LE LOGEMENT SOCIAL

Le logement social, soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages est particulièrement adapté à de nombreuses familles telles que les jeunes ménages, les personnes âgées ou répond à de nombreuses situations de rupture telles que le divorce ou la perte d'emploi...

L'analyse des revenus des foyers résidant sur la commune en 2013 (source : Filocom) fait apparaître que 49% des ménages sont éligibles au PLUS1 et que 18,2% sont éligibles au PLAI2.

De nombreuses raisons plaident pour le développement d'un locatif accessible à tous :

- le locatif social permet un renouvellement de la population plus rapide ce qui facilite le maintien des équipements communaux,
- le locatif apporte une réponse au vieillissement des populations des communes résidentielles.

NB : Il existe trois catégories de financements dans le domaine du logement social, correspondant chacun à des plafonds de ressources différents :

- Le PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), destiné aux ménages cumulant difficultés économiques et difficultés d'adaptation sociale et qui, de ce fait, se trouvent exclus des filières classiques d'attribution de logement.

- Le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), correspond au logement social « standard ». Il constitue le cœur de l'offre sociale actuelle.

- Le PLS (Prêt Locatif Social), correspond au logement social « haut de gamme ». En ce sens, il s'adresse aux familles à revenus dits « intermédiaires » et ne relève pas du cœur de l'offre de logements sociaux à proprement parler.

NB 1 : 3 logements privés conventionnés n'ont pas pu être identifiés sur cette carte, car leur adresse n'est pas connue.

NB 2 : L'année indiquée pour chaque opération de logements correspond à la date d'achèvement de la construction.

Parc social des bailleurs sociaux

Selon RPLS 2014 (Répertoire du Parc Locatif Social), Moulins-Lès-Metz compte **un parc de 256 logements sociaux appartenant aux bailleurs sociaux** (dont 14 non conventionnés) (soit environ 11,2 % du parc des 2285 résidences principales en 2011) :

- 103 logements de l'OPH de Montigny-lès-Metz dont 6 logements construits en 2011 dans la rue de Chaponost ;
- 31 de l'OPH de Metz construits en 1989 ;
- 74 de la SA HLM des régions du Nord et de l'Est dont 12 construits en 2012 dans la rue de Chaponost ;
- 48 de la SA HLM Est Habitat Construction construits en 1989.

¹ Prêt Locatif à usage social (logement social standard)

² Prêt Locatif Aidé d'Intégration (logement très social)

Ces 256 logements se répartissent de la façon suivante :

- 132 PLA social, 92 HLMO (habitation à loyer modéré) et 18 PLUS ce qui représente l'équivalent de 242 logements sociaux standards (PLUS)
- 14 autres financements (PLS ...).

Parc social des porteurs de projet privé

A ces 256 logements, s'ajoutent **21 logements PLS produits par CEGIBL** (qui n'est pas un bailleur social et n'entre donc pas dans le champ du RPLS), financés en 2007, situés rue de Chaponost.

Parc privé conventionné

En 2005, **48 logements, situés du 38 au 42 rue de Savoie**, appartenant à un bailleur privé (SOCALOG) ont bénéficié d'un **conventionnement ANAH**, ainsi **qu'un logement situé au 58 rue de Verdun en 2006 et deux logements conventionnés intermédiaires en 2011**.

Logements sociaux spécifiques

A ces logements sociaux classiques, s'ajoutent les logements spécifiques destinés aux personnes âgées de l'association Home de Préville.

Le Home de Préville a une capacité d'hébergement de **121 lits** pour les personnes âgées dépendantes, **19 lits** pour les personnes souffrant d'Alzheimer ou maladies apparentées et dispose de **13 lits** d'accueil temporaire (dont 2 lits pour les personnes souffrant d'Alzheimer) (source : FINESS 2013).

Concernant les financements récents, **10 logements parmi ces 121 ont bénéficié d'un financement PLS en 2009 et 18 en 2010**.

Parc locatif des collectivités territoriales

Selon Filocom 2013, Moulins-Lès-Metz comporte **14 logements collectifs et 2 logements individuels appartenant au parc locatif des collectivités territoriales**.

Nouvelles opérations

Aux 325 logements sociaux (256 logements des bailleurs + 21 logements de CEGIBL + 48 logements privés conventionnés) s'ajoutent de nouvelles opérations financées en 2013, qui n'étaient pas encore mises en location lors de l'élaboration du fichier RPLS 2014 :

- **21 logements PLUS et 5 PLAI** rue de Chaponost (Moselis)
- **4 logements PLUS et 1 PLAI** rue de Bretagne (OPH de Montigny-lès-Metz).

Obligations réglementaires

La commune présente des obligations en matière d'habitat social, puisqu'elle est soumise à l'article 55 de la loi SRU (seuil de 3500 habitants impliquant la réalisation de 20% du parc en logements sociaux). Selon l'inventaire SRU 2014, **452 logements locatifs sociaux** sont recensés, ce qui représente **19,85%** des 2277 résidences principales. L'objectif à atteindre d'ici 2016 étant de 20%, **3 logements sont manquants**.

A l'heure actuelle, le logement social est fortement concentré à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, mais le PLH œuvre pour une meilleure répartition de cet habitat.

En effet, le PLH de Metz Métropole a inscrit la réalisation de 44 logements aidés dont 26 de type PLUS, 11 PLAI et 7 PLS dans la commune durant la période 2011-2017.

Sur la période 2011-2013, 31 logements locatifs aidés ont été produits dont 25 PLUS et 6 PLAI. Cette production correspond à 70% de l'objectif initial fixé dans le PLH pour la commune.

Enfin, le SCoTAM a inscrit la commune de Moulins-lès-Metz comme une commune à soutenir dans le cadre du renforcement de son offre en logements locatifs aidés.

Loi SRU

Sont concernées par l'article 55 de la loi SRU, les communes dont la population est au moins égale à 1 500 habitants en Ile de France et 3 500 habitants dans les autres régions, qui sont comprises, au sens du Recensement de la Population, dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comptant au moins une commune de plus de 15 000 habitants et dans lesquelles, le nombre total de logements locatifs sociaux représente au 1er janvier de l'année précédente, moins de 20% des résidences principales.

Le champ de l'inventaire SRU est différent de celui du RPLS. Il prend en compte les établissements pour personnes âgées ainsi que les résidences sociales, foyers de travailleurs migrants, et CHRS, ainsi que les logements privés conventionnés. Le RPLS recouvre le champ du logement social « classique », dit de « droit commun ». Ceci explique les écarts importants constatés sur certaines communes.

Demande en logement social

En fin décembre 2014, **145 demandes** de logements sociaux sont recensées par le Numéro Unique de la DREAL.

57 demandes concernent des personnes isolées, 27 des personnes isolées avec 1 personne à charge, 14 avec 2 personnes à charge et 6 avec 3 personnes à charge.

Parmi les 145 demandeurs, 70 vivent déjà dans un logement HLM et 44 sont locataires du parc privé.

10 demandes concernent des logements de type T1, 43 des T2, 54 des T3, 28 des T4 et 10 des T5.

L'ETAT DU PARC IMMOBILIER

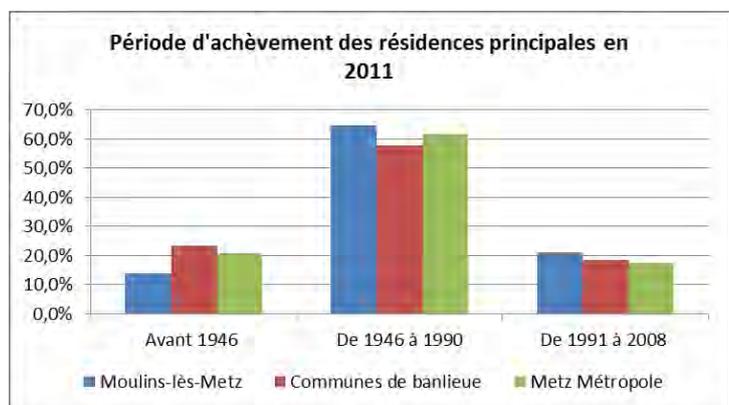
> Un parc immobilier très récent

Age des constructions :

14% date d'avant 1946

64 % de 1946 à 1990

22 % entre 1991 et 2008



Le niveau de confort des logements est satisfaisant. Le logement inconfortable concerne seulement 16 logements en 2013 et 245 logements (9,8%) proposent un confort partiel selon Filocom 2013, ce qui est plus faible que les territoires de comparaison (Metz Métropole et communes de la banlieue messine).

	Sans confort (ni baignoire, ni douche, ni WC)		Confort partiel (un des éléments de confort manquant)		Tout confort (baignoire ou douche, WC, chauffage central)	
Moulins-lès-Metz	16	0,6%	245	9,8%	2241	89,6%
Communes de banlieue	200	2,4%	1132	13,4%	7140	84,3%
CA de Metz Métropole	2270	2,0%	12810	11,1%	100819	87,0%

Source : Filocom 2013

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a mis en place un Programme d'Intérêt Général pour aider à la résorption du logement indigne et de la vacance en 2010 pour une durée de 3 ans.

Il est actuellement prolongé. Les ménages éligibles au dispositif (bailleurs ou propriétaires occupants répondant aux plafonds très sociaux de l'ANAH³) peuvent solliciter une aide financière auprès de l'ANAH et de l'EPCI. 5 Propriétaires occupants (PO) et 1 propriétaire bailleur (PB) de 3 logements ont bénéficié d'une aide dans le cadre du PIG :

- 2 PO pour des fenêtres
- 1 PO pour une toiture
- 1 PO pour une chaudière
- 1 PB pour des autres travaux
- 1 PO pour des travaux d'adaptation.

En dehors de ce dispositif, d'autres propriétaires de Moulins-Lès-Metz ont eu recours à une aide de l'ANAH, entre 2004 et 2007, pour parfaire le confort de leur maison dans le cadre des aides attribuées au titre des opérations en diffus :

- 6 PB (51 logements) et 2 PO pour la création d'un élément de confort
- 1 PO pour des travaux d'adaptation
- 1 PO pour une chaudière
- 1 PO pour des fenêtres.

Rappelons que ces aides financières sont conditionnées par des plafonds de revenus pour les propriétaires occupants, en conséquence, ces chiffres ne prennent pas en considération les améliorations entreprises par les ménages dépassant les barèmes de l'ANAH, par le biais de leurs fonds propres ou de dispositifs annexes (1% logement, caisses de retraite...).

³ Agence Nationale de l'Habitat

LA VACANCE

L'analyse qui suit s'appuie sur les chiffres FILOCOM de 2013

	Année	Nombre de logements	Nombre de logements vacants	Vacance	Nombre de logements vacants depuis moins de 2 ans	Vacance conjoncturelle	Nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans	Vacance structurelle
Moulins-lès-Metz	2007	2365	140	5,9%	88	3,7%	52	2,2%
	2009	2453	193	7,9%	146	6,0%	47	1,9%
	2011	2497	182	7,3%	118	4,7%	64	2,6%
	2013	2502	223	8,9%	153	6,1%	70	2,8%
Communes de banlieue	2013	8472	901	10,6 %	640	7,6 %	261	3,1 %
Metz Métropole	2013	115899	12888	11,1 %	9084	7,8 %	3804	3,3 %

Selon Filocom, la part de logements vacants augmente constamment depuis 2007 (5,9% en 2007, 8,9% en 2013) et le nombre de logements vacants augmente également (140 logements vacants en 2007 contre 223 en 2013).

Ce taux de vacance est assez élevé, mais reste légèrement inférieur à celui observé dans les territoires de comparaison (10,6% dans les communes de la banlieue messine ou 11,1% à Metz Métropole).

Parmi ces 223 logements vacants :

- 19 sont des T1, 42 des T2, 69 des T3, 52 des T4, 31 des T5 et 10 des T6 ou plus ;
- 179 sont des logements collectifs et 44 sont des logements individuels ;
- 27 datent d'avant 1915, 26 de la période 1915-1948, 30 de la période 1949-1967, 34 de la période 1968-1974, 9 de la période 1975-1999, 42 d'après 2000 ;
- 2 sont considérés comme « inconfortables », 32 proposent un « confort partiel » et 189 sont des logements « tout confort » ;
- 13 sont des logements de moins de 35 m², 42 sont des logements d'une surface comprise entre 35 et 45 m², 66 d'une surface de 55 à 75 m², 55 de 75 à 95 m² et les 42 derniers sont d'une surface de plus de 95 m².

La vacance conjoncturelle, vacance de moins de deux ans, liée à la mobilité et aux mutations dans le parc existant, est nécessaire à la fluidité du marché. Cette vacance est correcte à Moulins-Lès-Metz.



> *L'EHPAD Home De Préville*



> *L'Hermitage Saint-Jean*

La vacance structurelle, vacance de plus de deux ans, liée à des problèmes plus profonds (inadéquation des logements avec les besoins exprimés, vétusté, manque d'attractivité du territoire, indivision, refus du propriétaire de mettre son logement sur le marché locatif...) est en légère hausse, mais reste faible.

En effet, elle est passée de 2,2% en 2007 à 2,8% en 2013 contre 3,1% pour les communes de banlieue et 3,3% pour Metz Métropole.

En comparaison avec la donnée INSEE (donnée déclarative), la donnée Filocom, qui s'appuie sur une source fiscale, tend à surévaluer la vacance. Elle présente toutefois l'avantage de permettre une caractérisation plus fine de la vacance que ne le permet la donnée INSEE (typologie des logements vacants, taille des logements, périodes de construction, ancienneté de la vacance...).

La donnée INSEE permet quant à elle d'établir des séries longues depuis 1968

LE LOGEMENT DES POPULATIONS SPECIFIQUES

L'habitat spécifique englobe des populations très éclectiques, puisque sont concernés aussi bien les étudiants que les personnes âgées ou encore les ménages en difficulté sociale et économique.

Le maintien à domicile des personnes âgées engendre des problématiques diverses difficilement analysables. En effet, aucune source statistique exploitée n'existe à ce sujet et les actions amorcées sont souvent le fait des particuliers.

A ce propos, les promoteurs et bailleurs sociaux semblent être de plus en plus sensibles au maintien à domicile et adaptent leurs produits aux conséquences du vieillissement ou des handicaps. La commune dispose d'un EHPAD, « le Home de Préville », permettant l'hébergement permanent de 19 personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer et de 121 personnes âgées dépendantes, ainsi que l'hébergement temporaire de 2 personnes atteintes d'Alzheimer et de 11 personnes...

En ce qui concerne les étudiants de la commune qui poursuivent leurs études à Metz, deux solutions s'offrent à eux ; soit comme près d'un étudiant de l'agglomération messine sur deux, ils continuent à profiter du gîte familial et abondent le volume des flux journaliers domicile – lieu d'étude, soit ils vont occuper un logement proche de leur lieu d'étude, c'est-à-dire bien souvent à Metz lorsqu'ils en ont la possibilité, et si tel est leur souhait.

Depuis septembre 2014 est implantée une Maison d'Enfants à Caractère Social sur le site de l'Ermitage St-Jean. Cet établissement accueille 68 enfants âgés de 6 à 18 ans relevant d'une mesure de la protection de l'enfance. Le site de l'Ermitage comporte également :

- **une maison maternelle éducative** de 13 places avec sa halte-garderie pour accueillir, en courts séjours, des femmes enceintes ou mères isolées jeunes majeures ou mineures avec un enfant de moins de 3 ans.
- **un centre de ressources mutualisées** avec 4 pôles : une maison des familles pour maintenir le lien parents/enfants, un plateau de jour pour les accompagnements social, scolaire ou professionnel, un service thérapeutique et un service logistique.

Par ailleurs, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) de Moselle actuellement en cours de révision depuis 2017 (projet soumis aux collectivités le 12/04/2017) cible les obligations relatives à la commune (création d'une aire de 20 places dans la période 2017-2023).

APPLICATION DES ORIENTATIONS DU PLH DE METZ METROPOLE DANS LE PLU DE MOULINS-LES-METZ

Le PLH de Metz Métropole (Second PLH – 2011-2017) a été adopté par le Conseil de Communauté, lors de sa séance en date du 11 juillet 2011.

4 orientations prioritaires, découlant du diagnostic, ont été retenues par les élus. Chaque orientation relève à la fois d'un principe de mise en œuvre général et repose sur une contribution communale au projet communautaire.

(1) Fixer et attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire

Au regard des projections démographiques de l'INSEE et du nombre de logements produits ces dernières années dans l'agglomération messine, les besoins sont estimés à 1000 logements par an sur les prochaines années, toutes catégories confondus.

Cet objectif, qu'il conviendra d'atteindre pour répondre aux attentes des populations, permettra de renforcer l'attractivité du territoire et de faciliter le parcours résidentiel des ménages. Une diversité dans le type, la taille et le statut des logements sera recherchée, ainsi qu'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire.

A l'aune des éléments identifiés dans le diagnostic du PLH et dans le futur PLU de Moulins-Lès-Metz, commune de la banlieue messine ayant connu une phase de décroissance sur la période 1990-1999, puis un taux de croissance de 1% entre 1999 et 2006, qui tend à se ralentir sur la dernière période intercensitaire (+0,4%), devra, à travers ses projets, contribuer à cette orientation en veillant à :

- **Diversifier l'offre en logements** pour faciliter les parcours résidentiels des ménages (locatif social, locatif libre, logements seniors) pour favoriser le parcours résidentiel de ses habitants et attirer de nouveaux arrivants ;
- **favoriser la mixité sociale** et atteindre les 20% de logements sociaux requis par la loi ;
- **Favoriser l'accession sociale à la propriété** à destination des jeunes couples primo-accédant;
- **Remettre sur le marché une partie des logements vacants** ;
- **Construire un habitat durable** et économe en énergie.

(2) Répartir l'offre sociale et garantir la mixité

Le second PLH de Metz Métropole vise également à assurer une meilleure répartition de l'offre en logements sociaux et à mieux répondre aux besoins spécifiques de la population.

Pour y remédier, les objectifs de production ont été redéfinis entre toutes les communes, soumises ou non à l'article 55 de la Loi SRU, et ce, conformément aux exigences de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (Loi MOLLE) du 29 mars 2009. L'objectif de production globale de 360 logements aidés par an a été arrêté, lequel se répartit entre 210 logements PLUS, 90 PLA-I et 60 PLS.

La répartition territorialisée fait apparaître **un objectif de 44 logements sociaux**, dont 26 de type PLUS, 11 PLA-I et 7 PLS à produire pour la commune de Moulins-Lès-Metz sur la période 2011-2017, correspondant à la durée du second PLH. Ils correspondent respectivement aux logements aidés « standards », « d'intégration » et « haut de gamme » et constituent, dans leur typologie, une réponse recherchée pour les familles notamment. Rappelons, à ce titre, qu'environ 49% des ménages actuels de la commune sont éligibles au PLUS et 54% à l'échelle de l'agglomération.

(3) Promouvoir l'habitat durable

En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et constitue 40% des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif du Grenelle de l'environnement est de réduire ces émissions de 38% d'ici à 2020.

Dans la continuité de son Plan Energie Climat Territorial, Metz Métropole a décidé de promouvoir un habitat durable sur son territoire. Cette volonté se traduit dans le PLH par 4 axes de travail spécifiques :

- Promouvoir l'aménagement durable et les nouvelles formes urbaines ;
- Améliorer la qualité du parc existant (public et privé) et lutter contre la précarité énergétique ;
- Soutenir la production de logements neufs de qualité ;
- Encourager l'habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Ces objectifs, pour la commune de Moulins-Lès-Metz, se traduisent par :

- **Une incitation au réemploi de bâtiments existants** ou de friches, afin de privilégier le développement de la commune « sur elle-même » ;
- **La production d'un habitat durable et de qualité**, économe en ressources foncières, basé sur des formes urbaines plus denses et plus respectueuses de l'environnement (BBC), afin d'optimiser le potentiel foncier de la commune.

(4) Partager la politique de l'habitat

La réussite d'un PLH repose avant tout sur une adhésion et une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat. La promotion et l'animation de cette démarche devra permettre d'assurer sa mise en œuvre de façon collégiale, autour d'une Politique de l'habitat partagée.

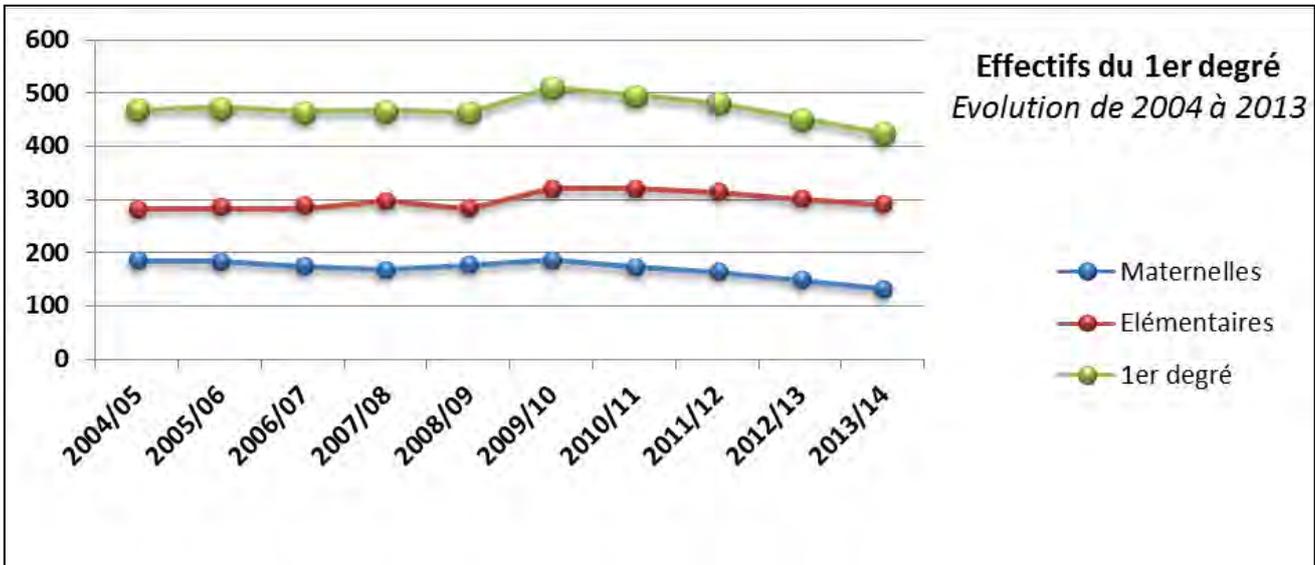
Les partenariats entre les acteurs seront recherchés et favorisés (communes, bailleurs sociaux, services de l'Etat, promoteurs, ANAH, associations...), afin d'améliorer la portée et l'efficacité des objectifs entérinés. Des outils de suivi et d'information (tableaux de bord, observatoires...) seront créés ou simplifiés pour nourrir les échanges et renforcer le dialogue entre les acteurs de l'habitat.

Les instances consultatives existantes pourront être sollicitées pour faciliter les démarches de consultation. En ce qui concerne le partenariat avec les communes, la mise en œuvre effective des objectifs retenus dans le cadre du PLH devra naturellement s'appuyer sur les documents d'urbanisme communaux (POS/PLU).

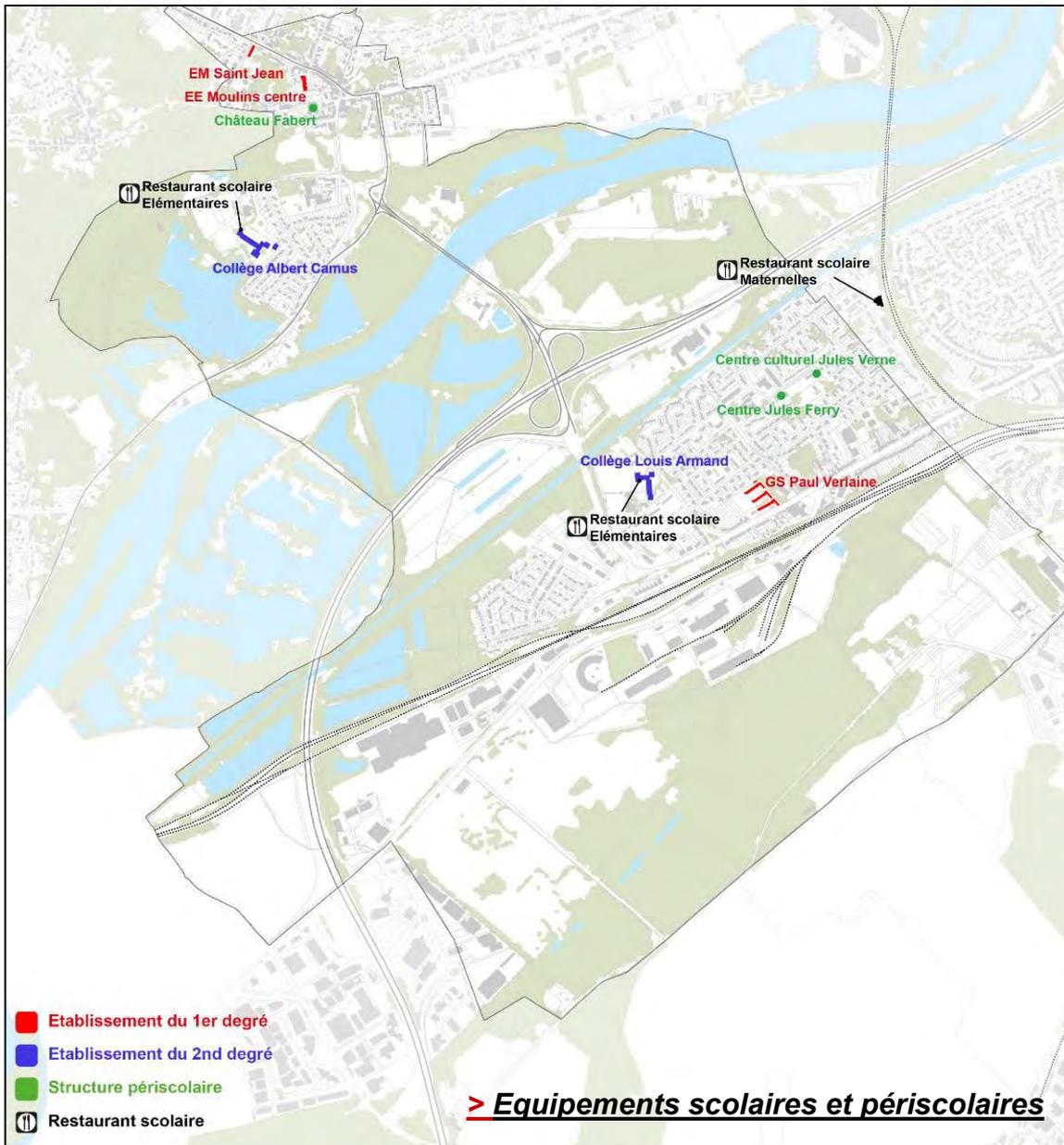
Dans ce cadre, le PLU de Moulins-Lès-Metz doit être compatible avec le PLH adopté par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 11 juillet 2011.

Cette mise en compatibilité doit être assurée dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation définitive du PLH, pouvant être ramenée à 1 an pour permettre la réalisation d'un ou plusieurs programme(s) de logements identifiés dans des secteurs de la commune par le PLH.

Le PLH de Metz Métropole (Second PLH – 2011-2017) adopté par le Conseil de communauté, lors de sa séance en date du 11 juillet 2011, est actuellement en cours de révision.



> Evolution des effectifs scolaires. Source: Inspection Académique de Moselle; 2014



1.2 Les équipements et la vie associative

LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE

Données Inspection Académique de Moselle, CAF Moselle, PMI de Moselle

1) Equipement petite enfance

En 2014, on recense dans la commune près de 52 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s. (source PMI Montigny-lès-Metz).

Structure d'accueil :

La commune de Moulins-Lès-Metz dispose d'une structure privée de type micro-crèche sur son ban communal.

Ouverte en mai 2013, la micro-crèche les Didoux accueille les enfants de 0 à 6 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Cette structure ne dispose que de 10 places permanentes et totalise 12 enfants inscrits.

2) Les établissements du premier degré

La commune de Moulins-Lès-Metz dispose de 1 groupe scolaire public (composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire), d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

En 2013, ces établissements accueillaient plus de 420 élèves.

Le Groupe scolaire Paul Verlaine est situé dans le quartier Saint Pierre, rue de Chaponost. L'enseignement se répartit au sein de 3 bâtiments distincts. Suite à la fermeture de l'une des deux classes de l'école maternelle Jules Ferry, la municipalité a décidé de fermer l'établissement et de transférer l'unique classe au sein de l'école maternelle Paul Verlaine.

Malgré cette fusion, les effectifs en section maternelle ont diminué de 3% entre 2004 et 2014. En revanche, l'école élémentaire a enregistré une augmentation de 9% des effectifs depuis 2004, soit 17 élèves supplémentaires en 2014 par rapport à 2004.

Au cours de cette période, l'établissement a connu un pic de fréquentation avec plus de 310 élèves inscrits.

A noter la présence d'une classe CLIS (classe d'intégration scolaire) au sein de l'école élémentaire.

L'Ecole maternelle Saint Jean est située dans le quartier Moulins Centre à proximité de l'avenue de la Libération (D603), rue Saint Jean. Entre 2004 et 2014, les effectifs ont diminué de 10%.

L'Ecole Elémentaire Moulins Centre est située dans le quartier Moulins Centre, rue de la Mairie. Entre 2004 et 2014, les effectifs ont diminué de 10%.

Périscolaire et extrascolaire

Pause méridienne

La pause méridienne est un temps périscolaire qui concerne l'accueil des enfants pour le repas de midi et leur encadrement avant et après le repas avec des animations.

Cet encadrement et cette prise en charge sont assurés par la commune de Moulins-Lès-Metz. Le lieu de restauration est différent selon les sections, ainsi :

- La restauration pour les élèves scolarisés en maternelle a lieu à l'ESAT Resto à Montigny-lès-Metz. Dès la sortie de l'école, les enfants sont pris en charge et véhiculés en bus jusqu'à la cantine scolaire.
- La restauration pour les élèves scolarisés en élémentaire a lieu :
 - au collège A. Camus et au château Fabert pour l'école Moulins Centre
 - au collège L. Armand pour l'école Paul Verlaine. A noter que les activités ont lieu à l'école Paul Verlaine au sein des salles périscolaires.

Périscolaire

L'ensemble des établissements scolaires de la ville de Moulins-Lès-Metz propose un accueil périscolaire le matin de 7h30 à 8h30 (9h les mercredis), le midi de 12h à 14h (13h30 les mercredis) et le soir de 15h45 à 16h30 et de 16h30 à 18h30. Pendant ces périodes, les enfants sont encadrés par une équipe d'animateurs dépendant du Service Enfance Jeunesse.

Les activités périscolaires du matin ont lieu au sein de chaque établissement. En revanche, les activités périscolaires du soir s'organisent de la sorte :

- De 15h45 à 16h30 : Activités sur site au sein des écoles respectives ;
- De 16h30 à 18h30 : Activités au château Fabert pour les maternelles St Jean et les élémentaires Moulins Centre et au centre Jules Ferry pour les élèves du groupe scolaire Paul Verlaine. (Le déplacement au Centre Jules Ferry s'effectue en bus) ;

Extrascolaire

Différentes activités sont proposées les mercredis et lors des vacances scolaires aux jeunes moulinois.

En partenariat avec Animation Moulinoise et Foyer Culturel, la commune de Moulins-Lès-Metz organise tous les mercredis de 13h30 à 17h30 au centre Jules Ferry des activités éducatives pour les élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire. Des activités sont également proposées pendant les vacances.

Pour les jeunes moulinois (ou scolarisés à Moulins) de 12 à 17 ans, la commune de Moulins-Lès-Metz a mis en place un service de loisirs appelé Anim'Ados.

Ce service accompagne et accueille les ados tous les mercredis, vendredis et durant les vacances scolaires au sein du Centre Jules Verne dans un local qui leur est dédié.

Des activités, des sorties et des séjours sont également organisés pour les ados durant l'année.

3) Enseignement secondaire et supérieur

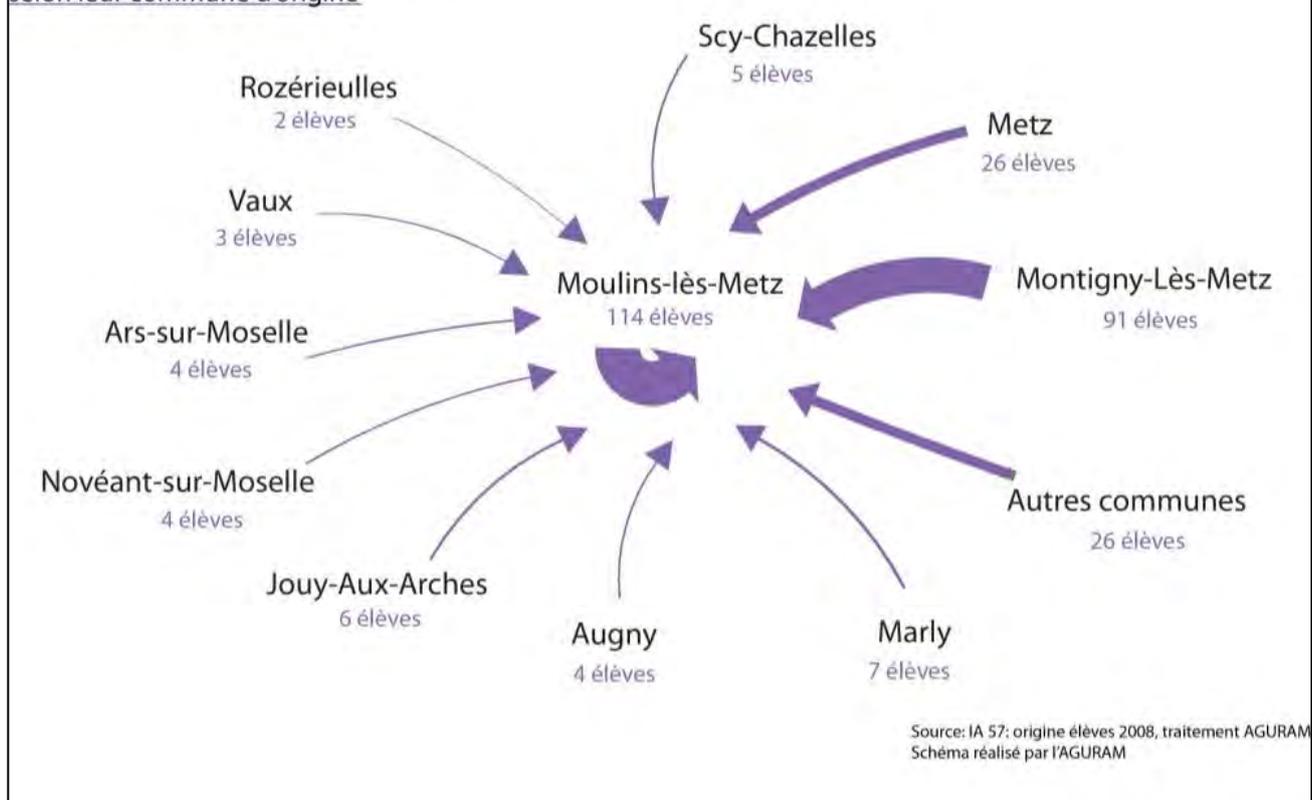
La commune de Moulin-Lès-Metz est dotée de deux collèges.

Collège Louis Armand :

Le collège Louis Armand de Moulin-Lès-Metz accueille près de 260 élèves (dont 39 élèves en SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté) venant de Moulin-Lès-Metz et des communes environnantes. Son aire de recrutement couvre un grand nombre de communes en raison de sa section SEGPA.

Entre 2008 et 2014, l'aire de recrutement n'a pas rencontré de profond changement. Si le nombre d'élèves originaires de Montigny-lès-Metz est en diminution, il est difficile, à partir des données à disposition, d'y voir une conséquence directe de l'assouplissement de la carte scolaire.

Répartition des effectifs du collège Louis Armand selon leur commune d'origine

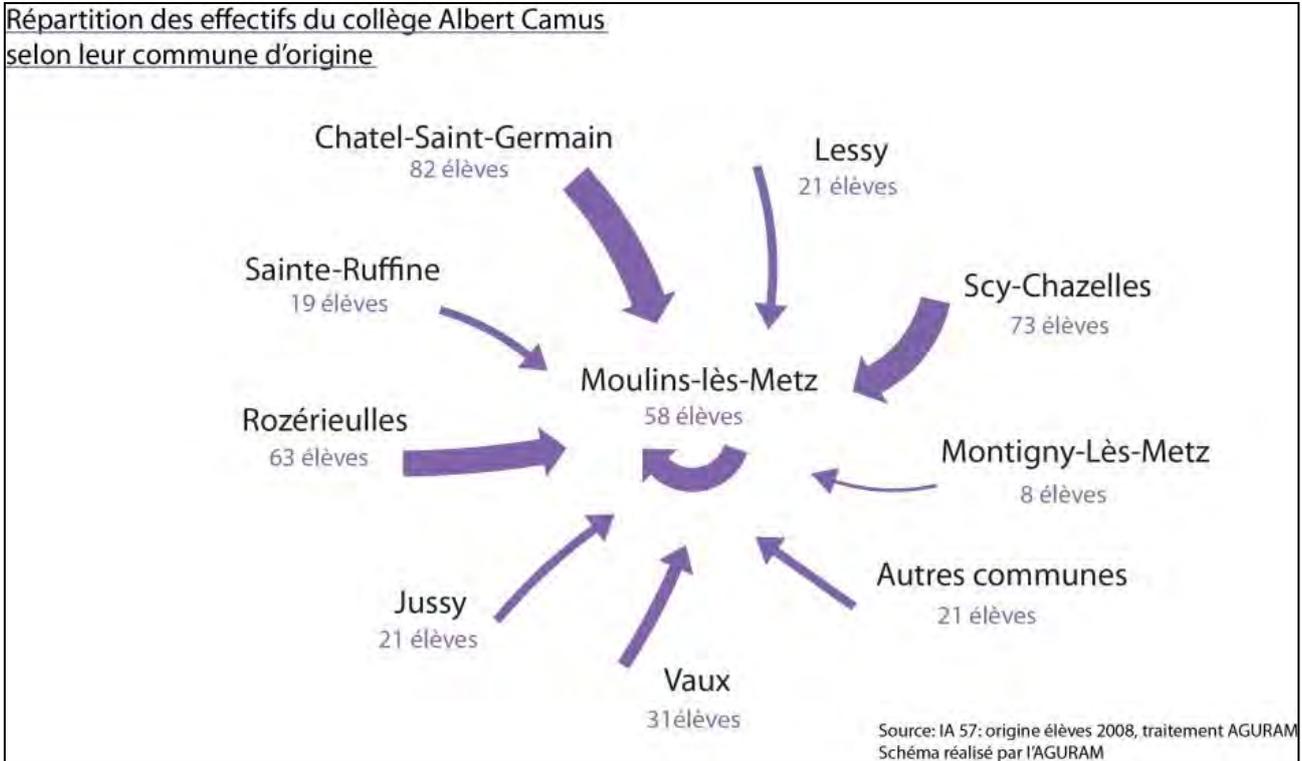


Collège Albert Camus :

Le collège Albert Camus de Moulin-Lès-Metz accueille près de 350 élèves venant de Moulin-Lès-Metz et des communes environnantes. Son aire de recrutement couvre une vingtaine de communes.

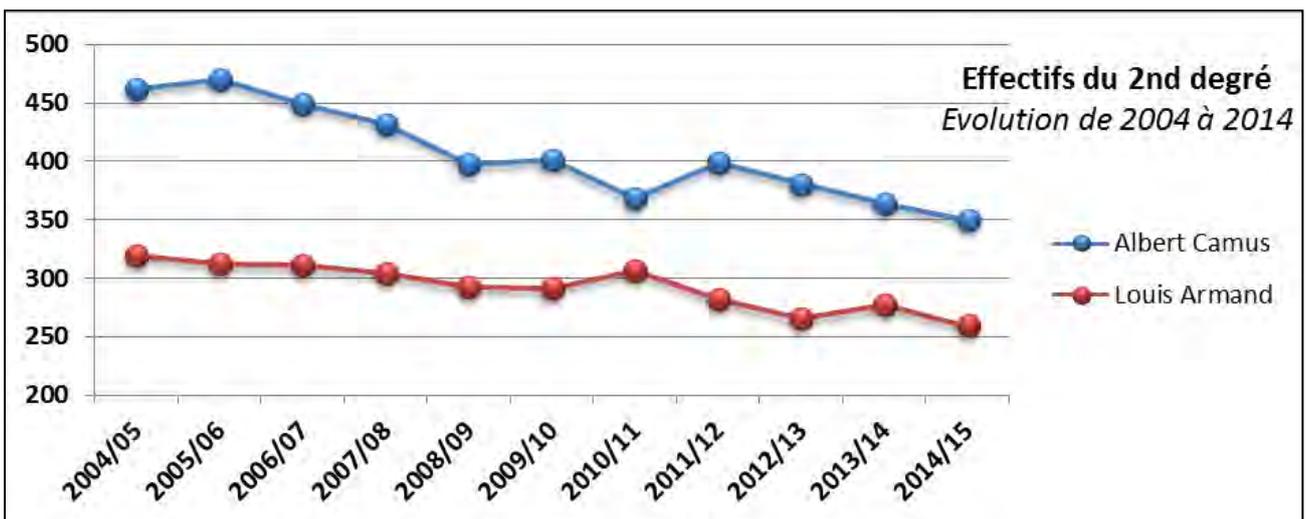
Entre 2008 et 2014, l'aire de recrutement n'a pas rencontré de profond changement. En revanche, l'assouplissement de la carte scolaire a occasionné une perte d'effectifs des élèves domiciliés à Scy-Chazelles.

Cette baisse d'effectifs s'explique pour partie par la proximité du collège du Ban-Saint-Martin, qui permet aux collégiens de Scy-Chazelles de s'y rendre sans emprunter le bus.



Evolutions récentes (données inspection académique)

Le nombre d'élèves inscrits au sein des collèges de Moulins-Lès-Metz est en baisse continue depuis plus d'une décennie. Cette tendance s'observe également sur l'ensemble des collèges du département et de la région.



Malgré l'assouplissement de la carte scolaire (réforme de 2007, permettant de faciliter l'obtention de dérogation), les collégiens de Moulins-Lès-Metz continuent de fréquenter majoritairement les établissements de la commune.

En 2008, le nombre d'élèves suivant une scolarité au sein d'autres établissements représentait 25% dont une part importante en établissements privés.

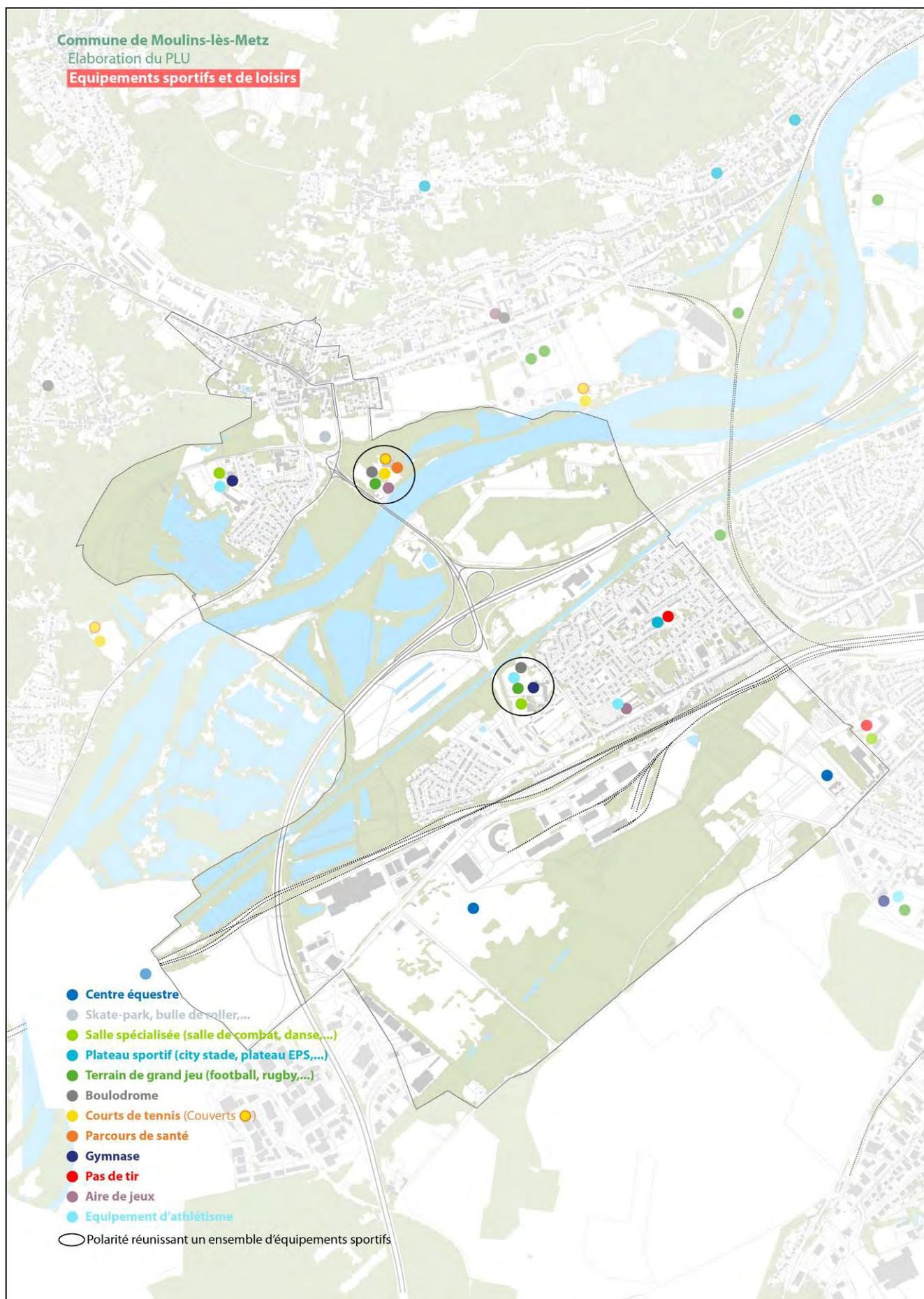
Etablissement fréquenté en 2008	Communes	½ pensions	externe	Total
CLG Pilâtre de Rozier	Ars-sur-Moselle	1		1
CLG Jean Mermoz	Marly	1	1	2
CLG Taison	Metz	3	1	4
CLG François Rabelais	Metz		1	1
CLG Barbot	Metz	1	2	3
CLG Arsenal	Metz	3		3
CLG Robert Schuman	Metz	1		1
CLG Georges Bernanos	Montigny-lès-Metz		1	1
CLG Albert Camus	Moulins-Lès-Metz	29	85	114
CLG Louis Armand	Moulins-Lès-Metz	38	20	58
CLG hors Agglomération		2		2
		79	111	190
CLG La Miséricorde**	Metz	3	3	6
CLG De la Salle**	Metz	3	1	4
CLG Jean XXIII**	Montigny-Lès-Metz	16	17	33
(** établissements privés)		22	21	43
		101	132	233

Lycées :

En 2008, la commune de Moulins-Lès-Metz comptait 194 lycéens.

Parmi ces lycéens, 50 suivaient une scolarité en lycée professionnel (32 dans un établissement public et 18 dans un établissement privé) et 144 suivaient une scolarité en lycée général et technologique (116 dans un établissement public et 28 dans un établissement privé).

La majorité des établissements accueillant les lycéens de Moulins-Lès-Metz est localisée à Metz ou dans l'agglomération.



LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Informations issues du RES (Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative).

1) Les équipements sportifs

La commune de Moulins-Lès-Metz dispose de nombreux équipements dédiés à la pratique sportive dont :

- 2 gymnases : Albert Camus et Louis Armand
- 1 stade : Stade Louis Armand
- 7 courts de tennis : 3 courts couverts et 4 courts en extérieurs. A noter la présence d'un mur et fronton.
- 2 boulodromes (Une aire au sein du complexe de la Saussaie et une aire au sein du stade Louis Armand).
- 4 Pas de tir à la carabine, Centre Sicard Loth
- 1 skate-park
- 2 centres équestres : Les écuries de Frescaty et la section équestre militaire du CSAG de Metz.
- 2 dojos au sein du Gymnase Albert Camus et Louis Armand
- 3 terrains de football, terrain de « grands jeux »
- 1 city-stade
- Plusieurs petites aires de jeux et des équipements d'athlétisme généralement situés au sein des groupes scolaires.

La répartition des équipements sur le ban communal montre une concentration des structures autour de deux localités (hors structures scolaires du 1^{er} degré) situées en périphérie des quartiers Centre et Saint-Pierre. :

- Secteur de la Saussaie : le complexe sportif de la Saussaie concentre la totalité des courts de tennis de la commune, un des deux boulodromes, un parcours de santé, une aire de beach-volley et un terrain de football ;
- Secteur Louis Armand : ce secteur concentre un gymnase, un dojo, un boulodrome, un équipement d'athlétisme et d'un stade de football.

La commune de Moulins-Lès-Metz accueille également sur son ban communal une structure privée Odyssée Fitness et Squash. Il s'agit d'un centre de remise en forme équipé de structures permettant la pratique de squash, cardio-training, musculation, (...).

1) Les équipements culturels

Deux grandes structures culturelles sont présentes sur la commune : le Centre culturel Jules Verne et le château Fabert.

Le Centre culturel Jules Verne est situé rue de Bretagne. Actuellement en cours de réhabilitation, il accueillera prochainement les activités périscolaires et extrascolaires. Cet espace disposera de plusieurs locaux : administratifs, d'activités, détente, vestiaires, (...).



> Château FABERT, Moulins Centre



> Tennis, La Sausserie



> Collège et stade Louis Armand, Moulins St-Pierre



> Le Groupe Scolaire Verlaine et l'Eglise Saint-Pierre



> Centre culturel Jules Verne, Moulins St-Pierre



> Hôtel de Ville, Moulins Centre

Le Château Fabert est situé rue Fabert. Il dispose de plusieurs espaces pour l'accueil de manifestations culturelles, expositions, danses, (...). Ces espaces sont également disponibles à la location pour des événements privés type mariage.

Bibliothèque

Une bibliothèque est présente sur le ban communal de Moulins-Lès-Metz, située au sein du Château Fabert. Cette structure gérée par l'association « *Culture et bibliothèque pour tous* » dispose d'un espace jeunesse et d'un espace adulte.

LES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX

- La commune de Moulins-Lès-Metz dispose de plusieurs bâtiments communaux.
 - **Centre Jules Verne**, 9 rue de Bretagne.
 - **Château "FABERT"**, allée du Château.
 - **Ecole primaire centre**, 4 rue de la Mairie.
 - **Hôtel de Ville**, 6 rue de la Mairie.
 - **Groupe scolaire Verlaine**, 31 rue de Chaponost.
 - **Ecole maternelle St Jean**, rue St Jean.
 - **Ecole maternelle Jules Ferry**, 5 rue de Bretagne.
 - **Gymnase CAMUS**, rue Sous La Leye.
 - **Gymnase ARMAND**, rue de Constantine.
 - **Vestiaire du Stade G. Gelpe**, Lieu-dit "La Saussaie".
 - **Vestiaire Stade L. Armand**, rue de Constantine.
 - **Mairie Annexe**, 31 rue de Chaponost.
 - **Eglise centre**, rue de la Mairie.
 - **Eglise Saint Pierre**, rue de Chaponost.
 - **Ateliers municipaux**, rue de la Gare.
 - **Tennis Saussaie**, Lieu-dit "La Saussaie".

Liste des associations / CHATEAU FABERT

Cercle des Anciens
Danse de Société
Bibliothèque pour tous

.....
Mozaïk chorale

.....
Foyer Culturel yoga
Foyer Culturel photo numérique
Foyer Culturel mercredis Educatifs
Foyer Culturel Centre Aéré
Foyer Culturel peinture sur soie
Foyer Culturel échanges de savoir
Foyer Culturel couture
Foyer Culturel atelier cuisine

Liste des associations / Centre Jules Ferry

Club de l'Amitié (3ème âge)

Loisirs et Détente peinture/soie

Loisirs et Détente peinture art

Loisirs et Détente art floral

Loisirs et Détente bibliothèque

Loisirs et Détente contes enfants

Loisirs et Détente Qi Gong

Loisirs et Détente Informatique

Loisirs et Détente Zumba

Animation Mouloinoise yoga

Animation Mouloinoise sophrologie

Animation Mouloinoise bijoux

Animation Mouloinoise origami

Animation Mouloinoise mercredis enfants

Animation Mouloinoise marquèterie

Animation Mouloinoise scrabble

Amicale St Pierre

A.P.E Parents d'élèves St Pierre

Union Nationale des Anciens Combattants

Souvenir Français

Liste des associations sportives de Moulins-lès-Metz

JUDO ARTS MARTIAUX

TENNIS DE TABLE

HANDISPORT

VOLLEY BALL

AÏKIDO

GYMNASTIQUE ADULTES au gymnase Albert Camus

GYMNASTIQUE ADULTES Mme MAILLARD au gymnase Louis Armand

TAÏ CHI CHUAN

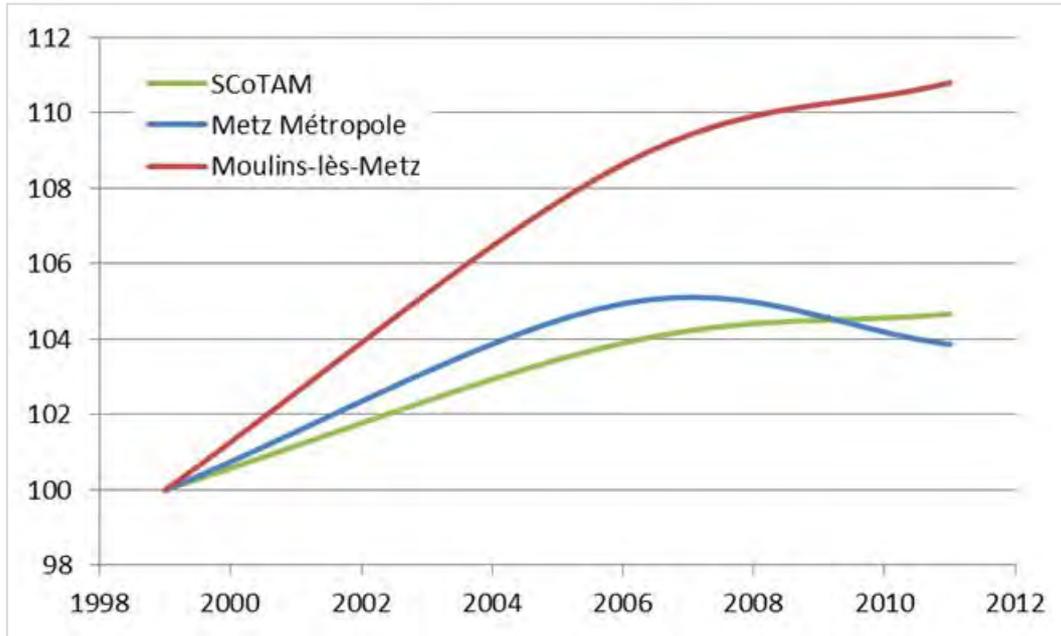
GYM TONIC

TENNIS & BADMINTON

FOOTBALL

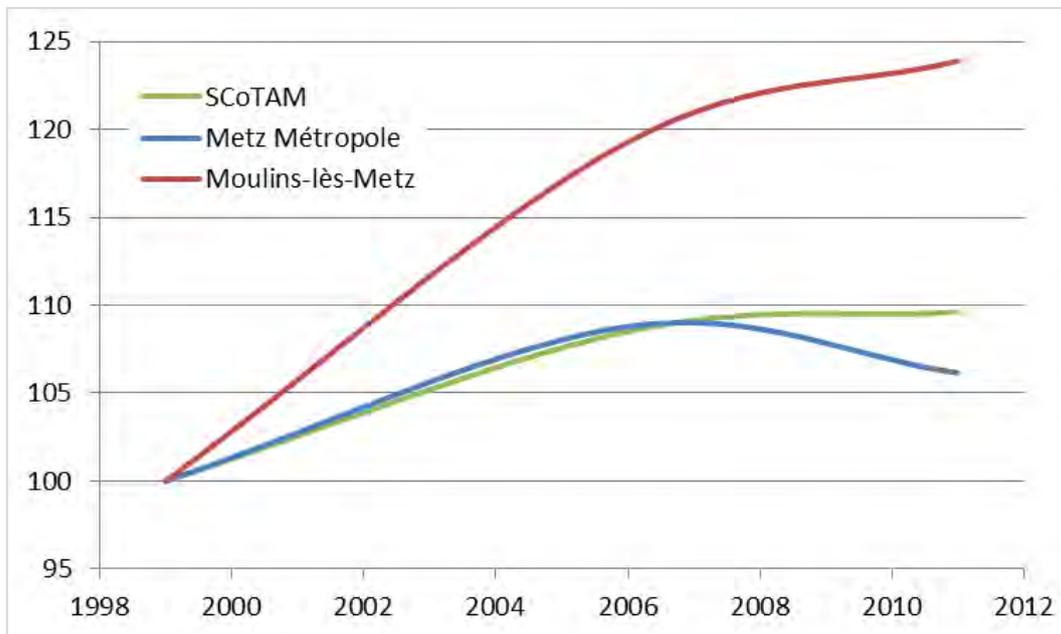
MOULINS RANDO

FRANCS-PECHEURS



> Evolution de la population de plus de 15 ans Base 100 en 1999

Source INSEE recensements de la population – exploitations principales



> Evolution de la population active de plus de 15 ans - Base 100 en 1999

Source INSEE recensements de la population – exploitations principales

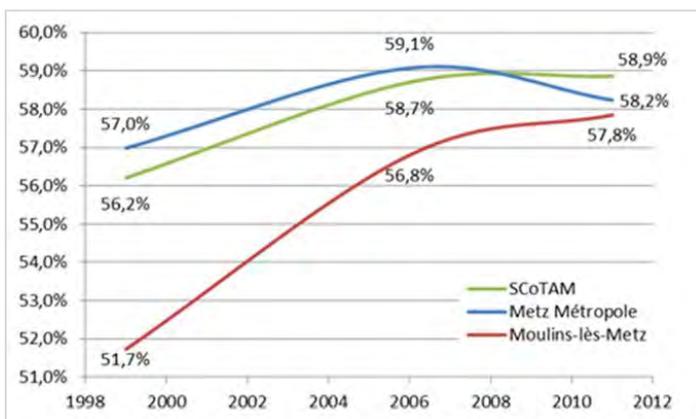
1.3 Population active, emplois et activités économiques

LES ACTIFS

1) Une population active en croissance continue

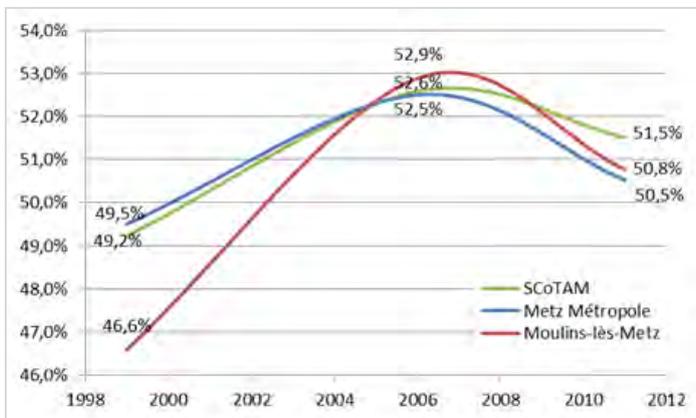
Depuis 1999, la population de plus de 15 ans a connu une croissance continue sur la commune de Moulines à un rythme plus soutenu que dans le reste de l'agglomération, notamment à Metz Métropole où elle a reculé entre 2006 et 2011

C'est cette population qui sert de référence à la mesure de l'activité des habitants. La population active de plus de 15 ans a également fortement progressé entre 1999 et 2011



> **Taux d'activité**

Source INSEE recensements de la population
– exploitations principales



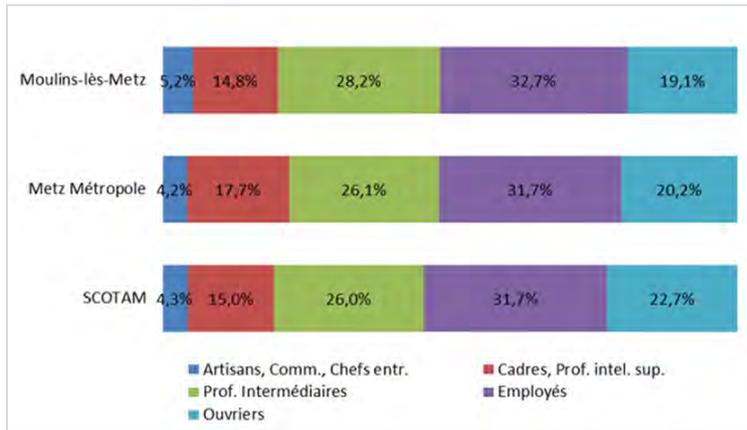
> **Taux d'emploi**

Source INSEE recensements de la population
– exploitations principales

Le taux d'activité (nombre d'actifs de plus de 15 ans / population de plus de 15 ans) a fortement progressé sur la commune de Moulines-Lès-Metz depuis la fin des années 1990, en lien avec la progression de la population active.

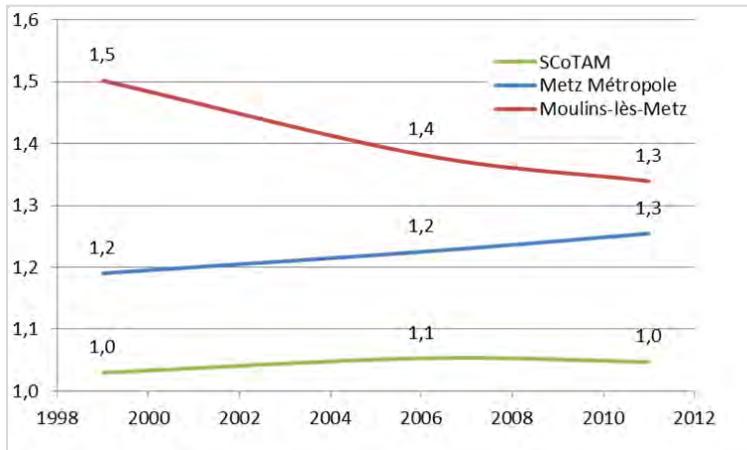
Avec un taux d'activité de 57,8%, la commune tend à se rapprocher des moyennes de l'agglomération.

Le taux d'emploi (nombre d'actifs de plus de 15 ans ayant un emploi / population de plus de 15 ans) a fortement progressé sur la commune de Moulines entre 1999 et 2006, en lien avec l'augmentation de la population active, mais la crise a provoqué sur l'ensemble des territoires de l'agglomération le recul du taux d'emploi par l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois.



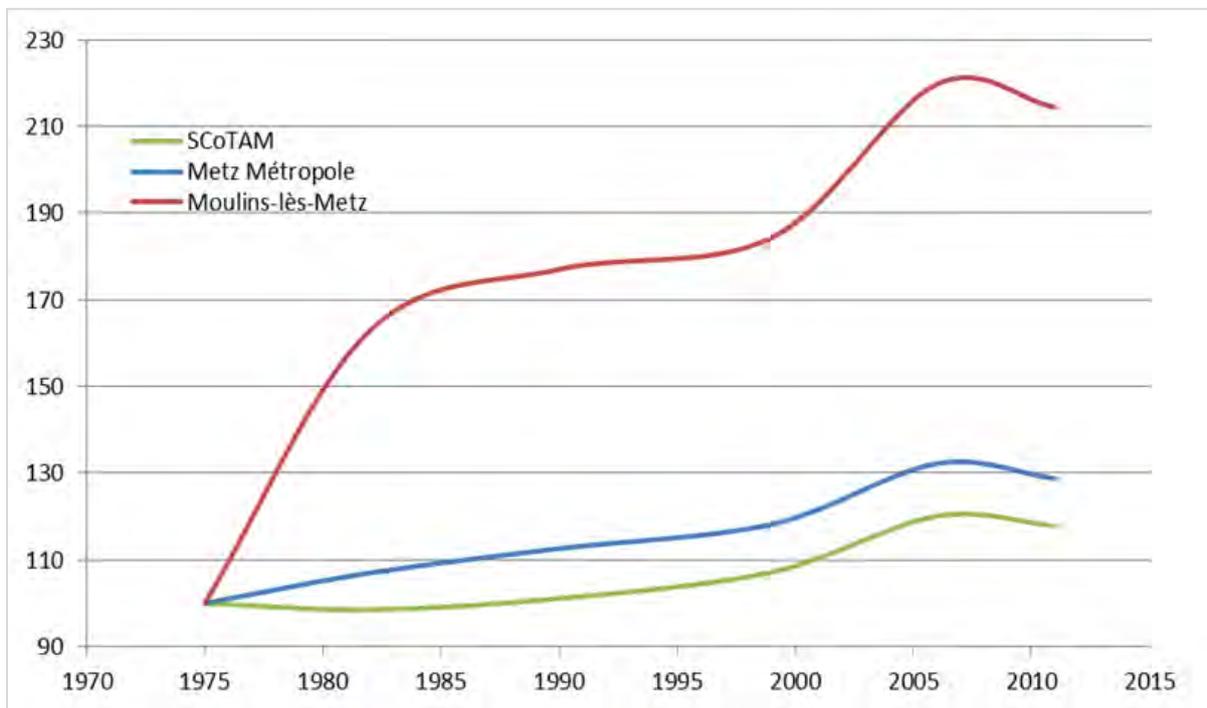
> Profils socio-professionnels des actifs de 15 à 64 ans en 2011

Source INSEE, recensements de la population, exploitations complémentaires



> Evolution du rapport entre emploi et actifs occupés entre 1999, 2006 et 2011

Source INSEE, recensements de la population, exploitations complémentaires



> Evolution de l'emploi total 1975-2011 / base 100 en 1975 - Source INSEE

2) Une prédominance de la « classe moyenne »

En 2011, les profils socio professionnels des actifs de 15 à 64 ans habitant à Moulins-Lès-Metz se rapprochent des moyennes du SCoTAM et de Metz Métropole.

A noter la légère sous-représentation des cadres et des ouvriers au profit des professions intermédiaires et des employés.

Entre 2006 et 2011 ce sont les professions intermédiaires qui ont le plus progressé dans la commune.

3) De l'ordre de 4 emplois pour 3 actifs occupés dans la commune

La commune de Moulins-Lès-Metz compte de l'ordre de 4 emplois sur son territoire pour 3 actifs occupés habitant dans la commune. Elle représente ainsi un vrai pôle d'emploi.

Ce rapport a eu tendance à reculer au cours de la dernière décennie, car la population active occupée a progressé plus vite que l'emploi sur la commune.

La moyenne pour le SCoTAM est de 1 emploi pour 1 actif occupé et 5 emplois pour 4 actifs occupés à Metz Métropole.

LES EMPLOIS

1) 2 900 emplois recensés sur la commune en 2011

Entre 1975 et 2006, l'emploi a fortement progressé sur la commune de Moulins pour atteindre plus de 3000 emplois en 2006.

Cela est à mettre en lien avec le développement de grands sites d'activités qui accueillent des commerces, des services, de la production, etc.

La crise de 2008 a impacté l'emploi sur la commune et malgré l'implantation de Waves-Actisud, les évolutions récentes de certains sites commerciaux (exemple Tournebride- Rotonde) ne laissent pas présager une amélioration de l'emploi sur la commune.

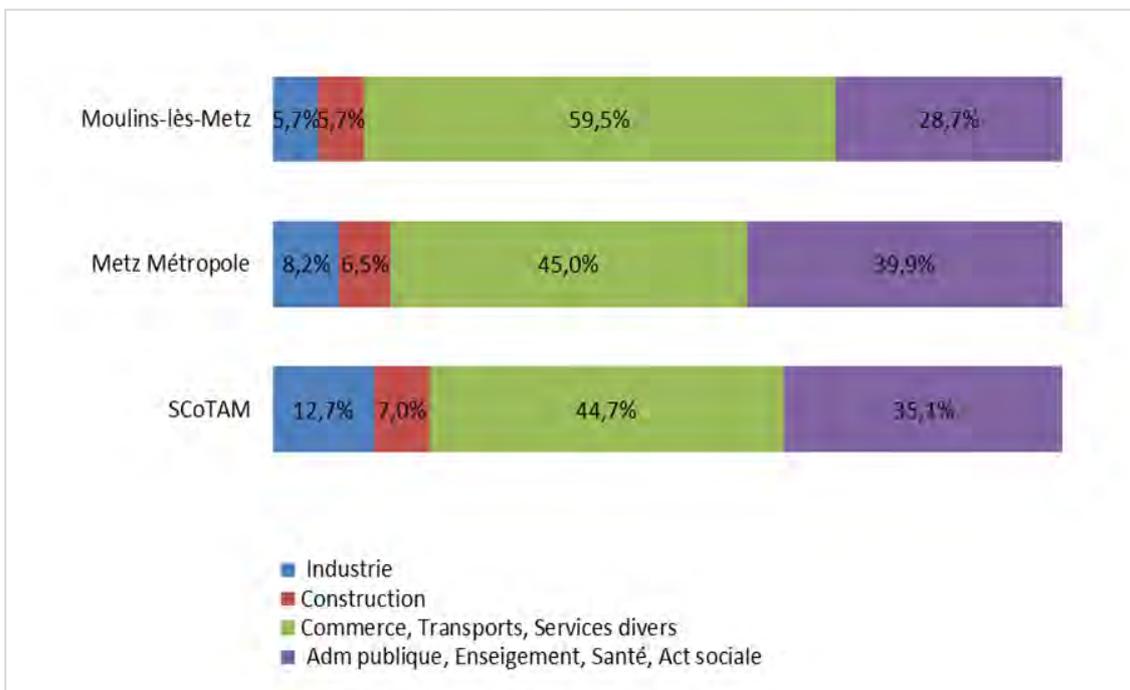
Les données 2013 du recensement INSEE confirme cette tendance, car avec un total de 2 664, le nombre d'emplois connaît une baisse importante de 8 % sur les deux dernières années.

2) Une place importante des emplois dans les services « privés » commerces, transports et services divers

En 2011, le poids des emplois de services « privés », tels le commerce et les transports, représente près de 60 % de l'emploi.

L'industrie, la construction et les services administratifs, enseignement, santé et action sociale sont ainsi sous représentés par rapport aux moyennes de l'agglomération messine.

Cette répartition de l'emploi s'explique par la présence de grands sites d'activités économiques et commerciaux.



> **Emplois par secteurs d'activités en 2011**

Source INSEE recensements de la population – exploitations complémentaires

3) Une moyenne de - 40 emplois salariés privés / an entre 2008 et 2013

- 39 emplois salariés privés / an en moy. entre 2008 et 2013
Soit – 1,8% moy./an

Pour Metz Métropole le recul de l'emploi salarié privé moyen est de
-1% moy./ an entre 2008 et 2013

- 22 emplois perdus en moy/ an dans le secteur Activités spécialisées scientifiques, techniques et activités de services administratifs et de soutien

- 16 emplois perdus en moyenne / an dans le commerce entre 2008 et 2013 (soit – 1,1% contre -1,5 % à Metz Métropole)

> L'évolution de l'Emploi à Moulins-Lès-Metz en quelques chiffres

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

1) De l'ordre de 420 établissements actifs recensés sur la commune en 2012

420 établissements sont recensés au sein de la base SIRENE 2012 de l'INSEE. Les 2/3 sont des établissements qui interviennent dans les secteurs du commerce, des transports et des services (71%).

**423 établissements
actifs en 2012**
(INSEE SIRENE)

71 % des
établissements dans les
secteurs du commerce,
des transports et des
services divers

**33 % des entreprises
ont plus de 10 ans**

60 % des
établissements n'ont
pas de salariés

Une quinzaine
d'établissements ont
plus de 50 salariés

> L'activité économique à Moulins-Lès-Metz en quelques chiffres

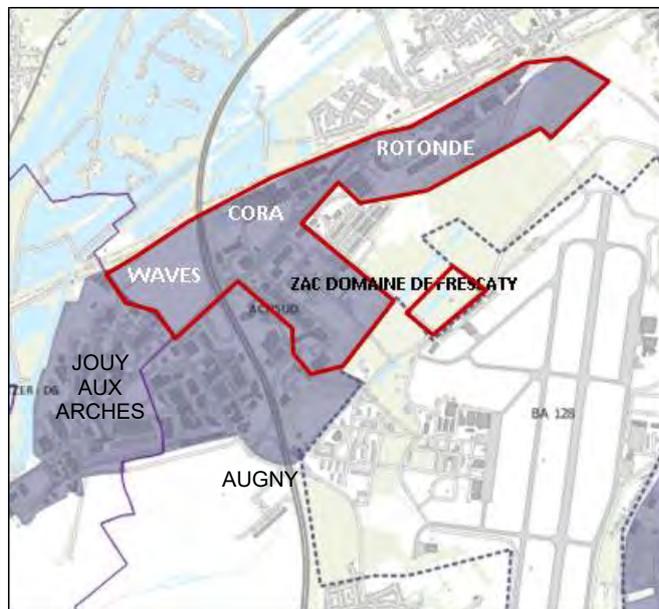
2) Les zones d'activités

La commune de Moulins-Lès-Metz dispose de zones d'activités économiques à vocations commerciales, artisanales et industrielles.

Inscrites dans l'extrême partie sud de la commune, les secteurs de Waves, Cora-Rotonde et de la rue des Gravières forment la partie Est d'ACTISUD, en lien direct avec l'A31.

En complément, la ZAC du « Domaine de Frescaty » permettra, à terme, d'étendre Actisud vers l'est.

Le secteur Rotonde marque la présence d'une autre zone d'activités à vocations artisanales, industrielles et logistiques, située en limite du quartier St-Pierre, au-delà de la voie ferrée.



Metz Métropole est compétente en matière de zones d'aménagement économique (ZAE) depuis le 1er janvier 2017 en application de la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). A ce titre, l'agglomération a délibéré le 12 décembre 2016 sur une liste de 27 zones d'activité relevant de sa compétence dont Actisud fait partie.



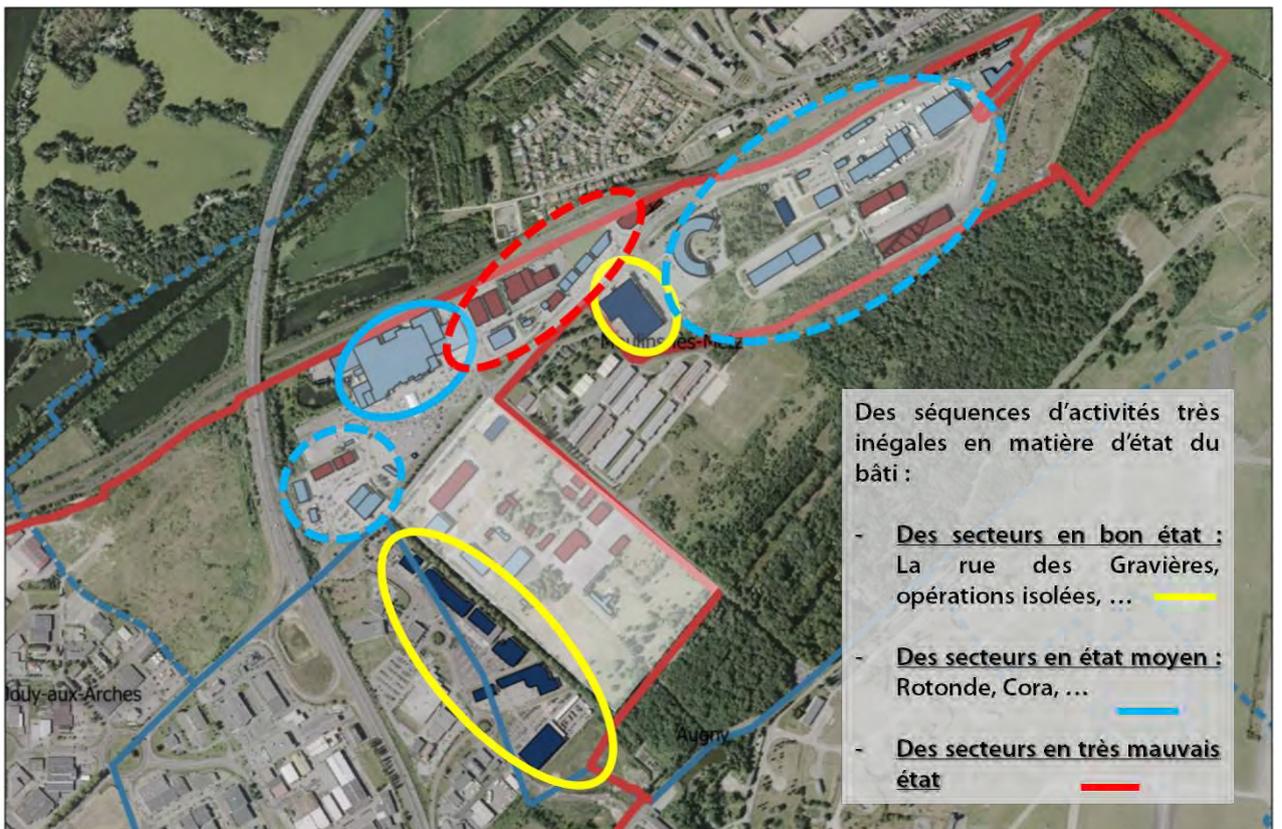
Légende ■ Bon état ■ Moyen état ■ Etat Médiocre Limite ZAE



0 50 100 m

Source :

> Etat du bâti des entreprises



Illustrées par les cartes figurant en page 124, les entreprises présentes sur le vaste secteur de Tournebride confèrent aujourd'hui une image assez contrastée en matière de dynamisme économique.

De manière générale, ce secteur montre des caractéristiques architecturales et urbaines assez classiques en matière de zone d'activités avec un patrimoine bâti sans particularités.

Ainsi, l'usage de bâtiments en structure métallique ou béton, couverture et bardage acier dominant la majorité des espaces d'activités, où seuls les aménagements de l'opération WAVES viennent rompre la monotonie architecturale ambiante.

En outre, le secteur présente globalement peu de qualité au niveau de l'aménagement des espaces non-bâties, et plus particulièrement au niveau :

- du traitement des voiries,
- de la place des déplacements modes doux dans les espaces de circulation,
- de l'aménagement d'espaces verts,
- de la gestion et du traitement paysager des parkings, à l'exception de ceux aménagés sur le secteur de Waves ou de la rue des Gravières (plantations, ...).

On peut, Waves mis à part, distinguer ainsi 3 catégories d'espaces qui, en fonction de l'état de leurs bâtiments et de leurs installations, offrent des vitrines commerciales plus ou moins attractives :

- Quelques espaces en bon état liés à des réaménagements récents, tels que la rue des Gravières ou encore la cellule commerciale située en vis-à-vis de la Rotonde conservent aujourd'hui une certaine attractivité ;
- Le secteur de Cora est dans un état jugé « moyen » du fait notamment de disparités aux niveaux du traitement paysager de ses parkings ou de ses bâtiments annexes ;
- Trois autres espaces sont aujourd'hui en mauvais état, avec des problématiques de vieillissement du bâti, d'absence de traitement paysager, voire de friche liée à la vacance des bâtiments plus ou moins longue dans le temps (une vacance remarquable engendrée par le déplacement d'entreprises vers de nouveaux sites type Waves, ...).

Sont ainsi concernés les secteurs de Rotonde et les activités situées en face le long de la route de Jouy, l'espace situé au nord du rond-point permettant l'accès à l'échangeur A31 (zone autour de l'actuelle entreprise « Aubert ») et les espaces d'activités artisanales et logistiques situés à proximité du quartier Saint-Pierre, au sud de la voie ferrée.

D'un point de vue géographique et infrastructurel, cette zone est par ailleurs pénalisée par la présence de la voie ferrée et d'emprises militaires qui viennent isoler certains secteurs les uns des autres et ainsi rompre l'effet de continuité urbaine.

De l'ensemble de ces constats, des questionnements doivent se poser aujourd'hui sur le devenir de ces zones en matière de :

- requalification de secteurs en déshérence ?
- rééquilibrage et redynamisation de certaines zones ?
- reconversion de certains espaces ?

Outre l'émergence de Waves, une première action a été entreprise à l'échelle communautaire avec la création de la ZAC du Domaine de Frescaty qui vise à établir pour l'avenir un modèle qualitatif d'aménagement de zone d'activités.

Il est à noter, néanmoins, que l'émergence de cette zone pourrait avoir pour effet d'amplifier le problème de vacance et de friche sur le secteur au détriment d'anciens espaces en déclin aujourd'hui.



> Activités artisanale et de logistique situées à proximité du quartier Saint-Pierre



> Abords du RD 657, partie est du secteur Tournebride



> Abords du RD 657, partie est du secteur Tournebride



> Bâtiment de la Rotonde



> Secteur d'activités récents en vis-à-vis de la Rotonde



> Abords du RD 657, partie ouest du secteur Tournebride



> Espaces d'activités en déclin à proximité du giratoire et de l'échangeur autoroutier



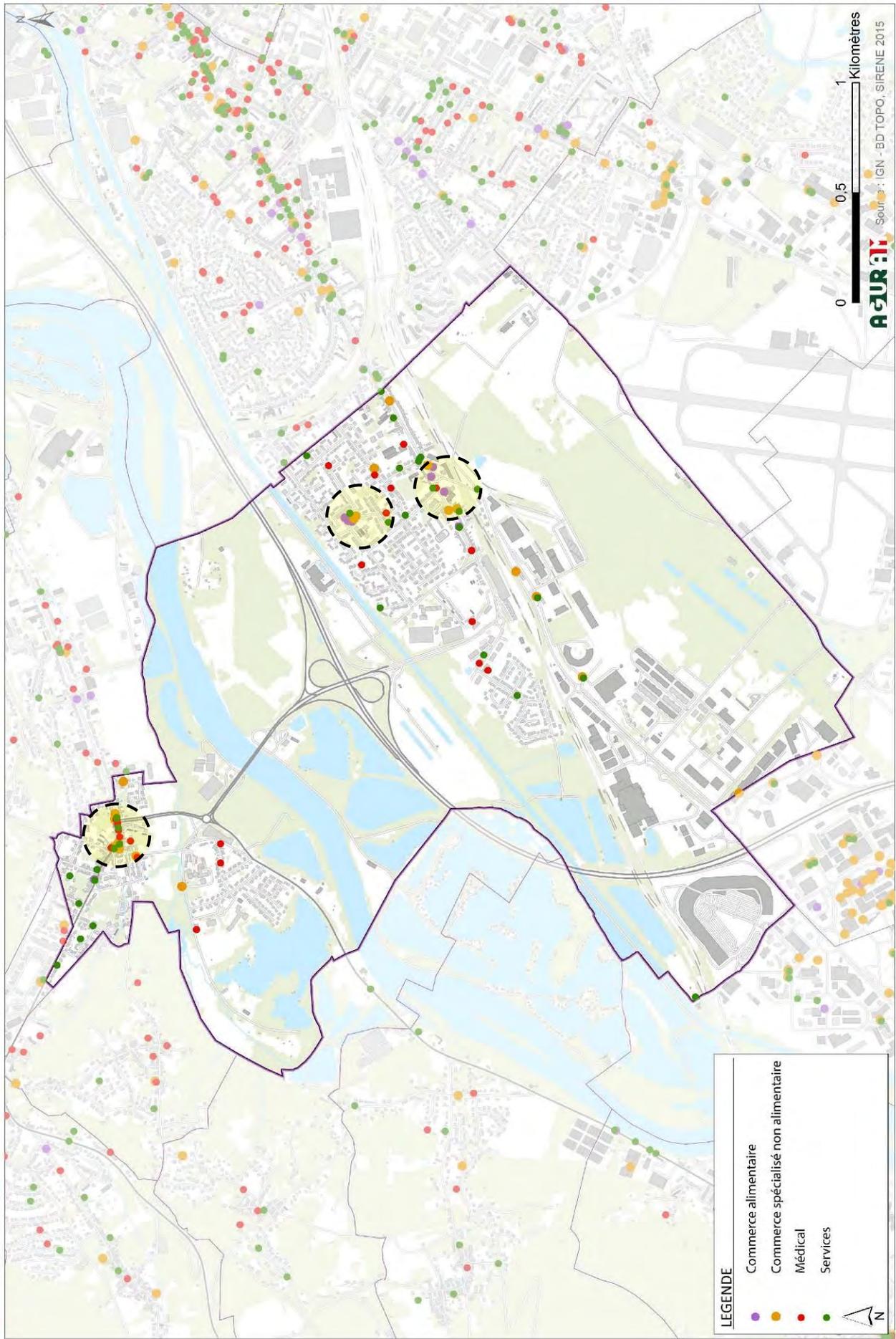
> Aménagements extérieurs de l'hypermarché Cora



> Activités commerciales, rue des Gravières



> Espaces paysagers de parking de WAVES



2) Les commerces de proximité et vie de quartier

La présente analyse s'appuie sur un travail de recensement statistique (Base SIRENE), confirmé par une vérification sur le terrain des commerces et services recensés.

Illustrés par la carte figurant en page 128, quatre types ont été ciblés pour évaluer la qualité de l'offre de commerces et services destinés à la vie de proximité des habitants. On dénombre ainsi au total :

- 31 activités de types commerces spécialisés non-alimentaires (tabac, presse, ...) ;
- 16 activités de type commerces alimentaires ;
- 28 activités de type services à la personne (coiffeur, ...) ;
- 9 activités de type médical ;

En matière de localisation, la répartition de ces commerces et services semble équilibrée entre Moulins-Centre et Moulins-St-Pierre.

On dénombre ainsi :

- **Deux axes structurants** où se concentre la plupart des commerces :
 - Rue de Metz,
 - Rue de Chaponost-rue de Jouy
- **Trois petites centralités** localisées au cœur des deux grands quartiers de Moulins-Lès-Metz :
 - Carrefour rue de Metz - rue de Verdun –rue de Nancy, à Moulins-Centre;
 - Carrefour rue de Chaponost – route de Jouy, à Moulins-St-Pierre ;
 - Centre commercial, rue de Bretagne à Moulins-St-Pierre.



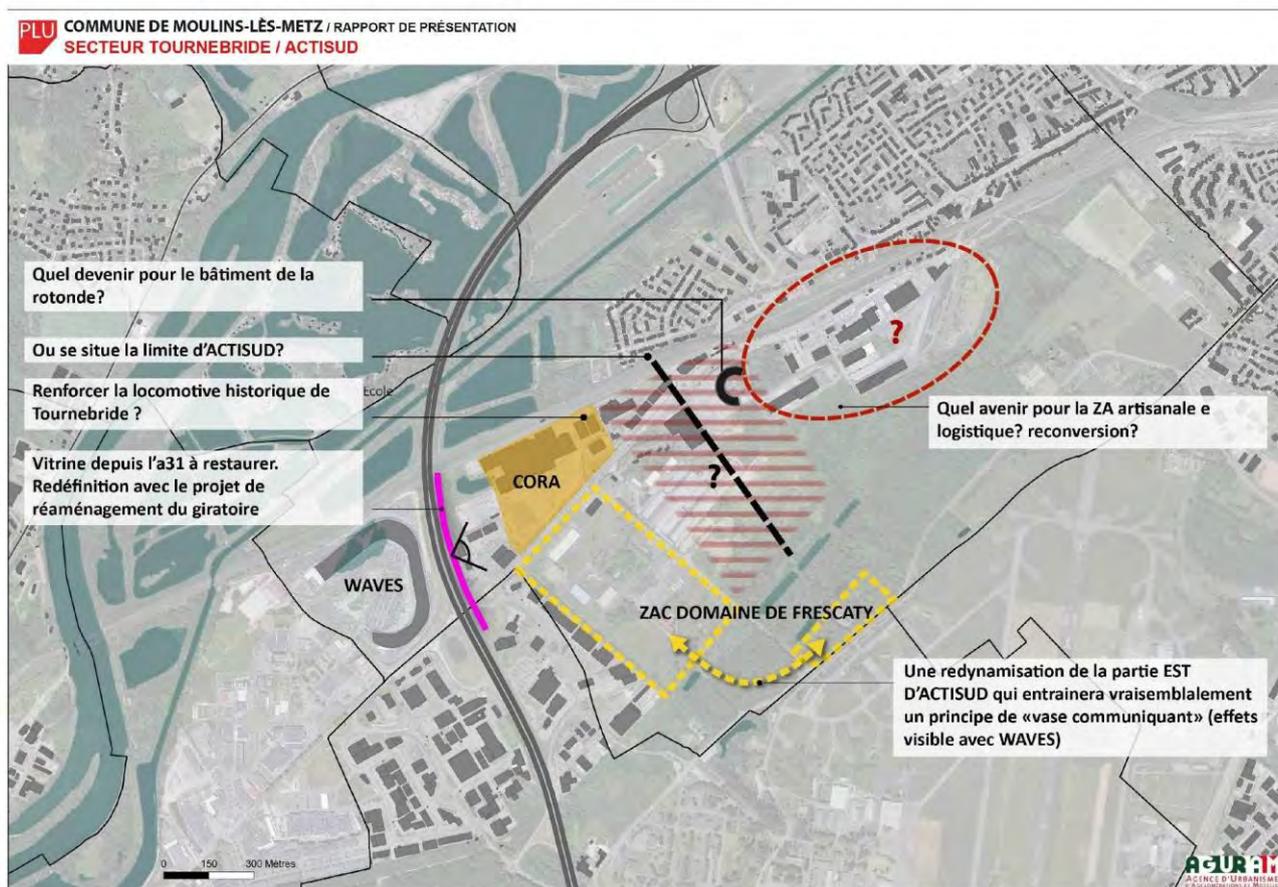
> Rue de Verdun, Moulins-Centre

On note, enfin, que quelques espaces exclusivement résidentiels ne disposent pas de commerces et sont légèrement excentrés par rapport aux polarités évoquées précédemment.

Ces espaces restent néanmoins peu pénalisés du fait d'une relative proximité vis-à-vis de ces services et commerces de quartier et d'aménagements modes doux qui assurent une desserte adaptée aux besoins des riverains.



> Centre Commercial, quartier Saint-Pierre



3) Des enjeux économiques ciblés à la fois sur les besoins de proximité des riverains et la redynamisation des sites d'activités existants

A l'échelle des différents quartiers de Moullins-Lès-Metz, l'un des objectifs essentiels pour Moullins-Lès-Metz consistera à favoriser la mixité fonctionnelle au sein du tissu urbain existant et projeté.

En permettant notamment l'installation d'activités en mixité, si elles ne sont pas incompatibles avec d'autres fonctions urbaines notamment résidentielles, les différents secteurs de Moullins-Lès-Metz pourront conserver une véritable dynamique sociale et économique indispensable pour la qualité de vie de ses riverains.

Cet objectif devra se traduire par une volonté de préserver et de renforcer les activités, notamment de services en cœur de ville qui créent le « liant » entre les habitants et génèrent de l'attractivité.

Au niveau des grands espaces économiques du sud de la commune, il semble indispensable à terme d'étudier les possibilités de redynamisation et de requalification des sites d'activités existants.

Illustré par la carte figurant en page 130, le secteur « Tournebride » doit aujourd'hui faire face à plusieurs évolutions urbaines profondes sur lesquelles des interventions publiques ou privées seront essentielles à courts, moyens et longs termes:

- Départ successif de l'armée et enrichissement des installations militaires ;
- Déclin de certains espaces économiques historiques en situation de vitrine depuis l'A31 ou la RD657 (Aubert, Cora, Rotonde);
- Secteurs en Friche ou partiellement abandonnés ;
- Gestion des nouveaux sites et de leurs répercussions sur les zones d'activités existantes ;

Autant de sujets qui interrogent de manière générale sur les véritables limites d'ACTISUD, tant du point de vue de son équilibre économique, que de celui de son rapport aux quartiers urbains de Saint-Pierre et Trois-Haies



Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération de Metz-Métropole est désormais compétente en matière de Zone d'Activités Economiques (délibération du Conseil Communautaire de décembre 2016).

Concernant le devenir de l'ancienne BA128 (Plateau de Frescaty), les élus de Metz Métropole ont validé en 2013 un plan directeur d'aménagement avec 5 grandes ambitions :

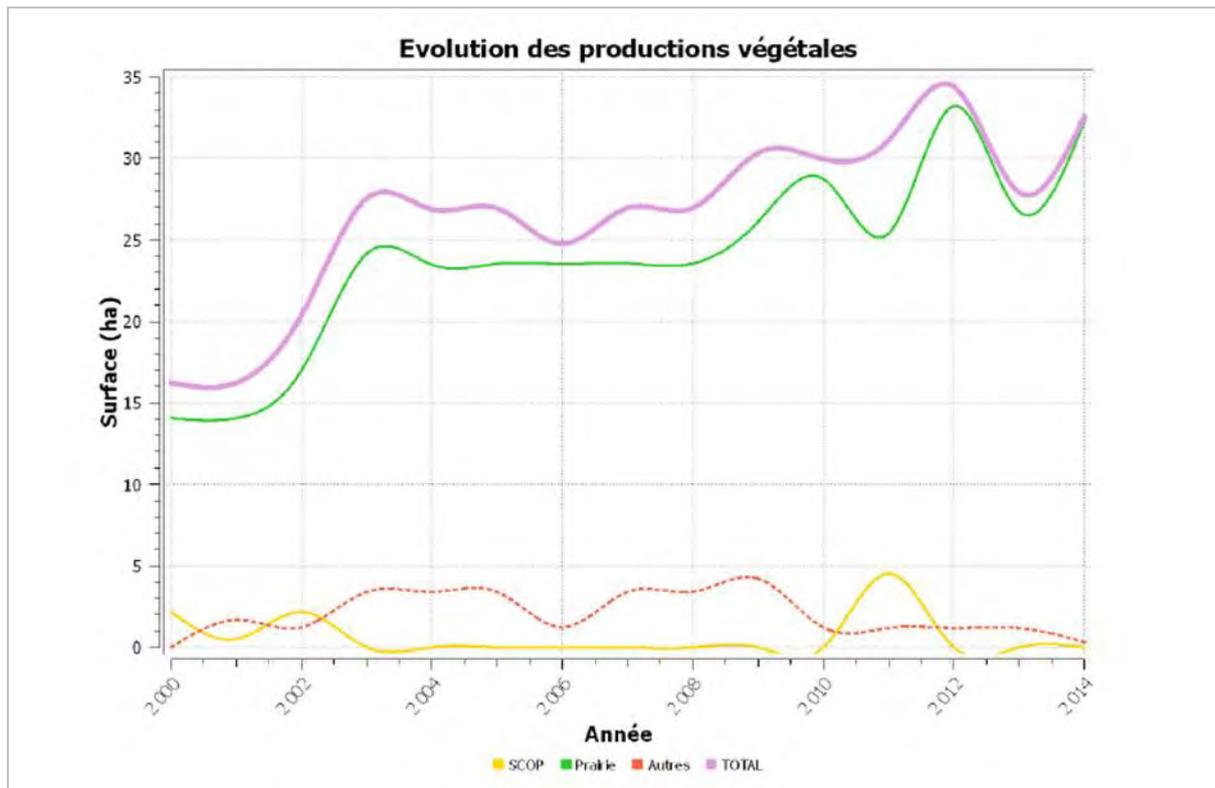
- CREER de l'activité économique sur le site pour retrouver les 2600 emplois perdus lors de la fermeture du site en 2012 ;
- ASSURER une transition entre ville et campagne : ouvrir le site pour l'intégrer à son environnement,
- CONSOLIDER l'accessibilité au site ;
- VALORISER le paysage et la biodiversité ;
- GARDER la mémoire du lieu en lui assurant un nouvel avenir.

Metz Métropole s'est lancée dans un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme à l'échelle européenne: le concours European.

Cette réflexion à long terme n'empêche cependant pas l'agglomération de s'employer à redonner vie à ce site en travaillant dans un premier temps sur l'aménagement de plusieurs zones prioritaires.



Ainsi, pour Moulins-Lès-Metz, la mise en œuvre de la ZAC du domaine de Frescaty, et la possibilité de reconverter d'autres espaces de l'ancienne base aérienne situés sur le ban communal constitueront des éléments clés de ce vaste projet de reconversion.



> Répartition de la SAU de Moulins-Lès-Metz des 15 dernières années _ Source : DDT Moselle décembre 2014



> Exploitation horticole, à proximité de la RD5B

1.4 L'agriculture

La présente analyse s'appuie, pour partie, sur un recensement d'informations recueillies auprès des exploitants agricoles de la commune et des exploitants voisins travaillant sur des terres localisées à Moulins-Lès-Metz.

Organisée en mairie de Moulins-Lès-Metz le 6 mars 2015, cette réunion a permis le recensement des informations nécessaires auprès des exploitants agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le ban communal.

Deux exploitants agricoles ont leur siège sur la commune de Moulins-Lès-Metz. Ils étaient invités ainsi qu'une exploitante retraitée. Il n'y a pas de réelles exploitations agricoles, de parcelles par des exploitants venant de communes voisines, si ce n'est l'entretien de parcelles sur les zones de captages d'eau et l'occupation de 3 parcs par des non-agriculteurs.

CARACTERISTIQUES DE L'ESPACE AGRICOLE COMMUNAL

La Surface Agricole Utile de Moulins-Lès-Metz, déclarée à la Politique Agricole Commune (PAC), se répartit de la manière suivante, ces dernières années :

- La surface en herbe, d'une trentaine d'hectares comprend les parcelles du fond de la vallée de la Moselle entretenues en herbe pour protéger les captages d'eau.
- L'exploitation maraîchère, aujourd'hui à l'arrêt, occupe environ 3 ha dont 0,5 ha de serres. Ces parcelles sont aujourd'hui entretenues essentiellement en herbe.

La commercialisation est directe sur l'exploitation, que ce soit pour la production horticole ou pour la production d'animaux ou de services dans le cas du centre équestre.

Ces exploitations ont donc une réelle présence dans le système urbain local et des relations commerciales directes avec la clientèle locale.

CARTE D'IDENTITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA COMMUNE

Localisation

Les trois exploitations (dont une inactive pour cause de retraite, mais la structure existe bien sur le terrain) représentées sont rassemblées dans le même secteur de la commune, à savoir l'extrémité est du ban.

Elles se trouvent donc complètement à **l'écart des secteurs urbanisés** de la commune, séparées par des terrains militaires boisés et le chemin de fer, mais au contact d'un quartier d'habitat de Montigny-lès-Metz.

Productions et commercialisation

L'agriculture de Moulins-Lès-Metz est complètement intégrée au système urbain dont elle est un élément.

Ses productions sont, en effet, particulièrement adaptées à ce contexte en occupant des surfaces réduites et profitant de l'immédiat bassin commercial de l'agglomération. Il s'agit d'un horticulteur, d'un centre équestre et, anciennement, d'un maraîcher.

L'exploitation horticole occupe un peu moins de 2 ha dont l'essentiel est entretenu en herbe et constitue une réserve de développement des activités. Le travail d'horticulture proprement dit occupe une quinzaine d'ares environ. L'exploitation équestre occupe 3 ha de prairies, bâtiments et carrières. Elle fait de l'élevage et propose des prestations de loisirs équestres.

TYPES DE STRUCTURES ET MAITRISE FONCIERE

Les deux exploitations sont individuelles (pas de société).

L'exploitation équestre n'est propriétaire que de 80 ares, et en fermage pour le reste, ce qui représente une fragilité, car un problème sur le bail impacterait quasiment les trois-quarts de la surface de l'exploitation et la rareté des terrains sur le secteur donne peu de solutions de repli.

L'horticulteur est propriétaire de ses terrains.

AGE DES EXPLOITANTS, EMPLOIS ET PERSPECTIVES DE REPRISE

Les exploitants agricoles ne sont pas en âge de prendre leur retraite. L'ensemble des deux exploitations occupent 3 personnes différentes pour 3 ETP (Equivalent Temps Plein). Elles n'occupent pas de saisonniers.

BATIMENTS AGRICOLES

Code couleur des bâtiments :

- Jaune : bâtiment ne générant aucune nuisance.
- Orange : bâtiment non soumis à périmètre d'éloignement mais pouvant éventuellement générer des nuisances relativement faibles (stockage, ateliers, ...).
- Rouge : bâtiment soumis à périmètre d'éloignement (élevage), distance et régimes précisés au cas par cas.



> Centre Equestre LUTZ,

Le bâtiment d'élevage figuré en rouge est soumis à un périmètre d'éloignement et de réciprocité de 50 m.



> Exploitation Horticole SCHMELZ,

En conclusion sur les bâtiments agricoles, un seul bâtiment est soumis à un périmètre de réciprocité de 50 m.

L'habitation de tiers la plus proche se situant à 52 m, le périmètre d'éloignement est préservé et il convient qu'il le reste pour le développement de l'exploitation et le confort du voisinage.

PARCELLES STRATEGIQUES



Vu la taille et l'économie des exploitations, toutes les parcelles occupées sont stratégiques (en jaune sur le plan, ci-contre).

On peut même dire que les parcelles voisines le sont aussi, car elles représentent les seules possibilités de développement des exploitations (pointillés rouge).



> Installations du centre Equestre, à proximité de l'ancienne ferme-fortifiée Bradin



> Site de l'ancienne exploitation maraîchère, rue de Frescaty

CHEMINEMENTS AGRICOLES

Les cheminements agricoles sont quasiment inexistants. Les exploitations nécessitent cependant un accès sécurisé pour la clientèle. Ces accès ne semblent pas poser problème à ce jour.

CONTRAINTES ET PROJETS

L'exploitation SCHMELZ a besoin d'un raccordement électrique à court terme.

A plus long terme, le besoin pourrait se faire sentir d'un hangar de stockage et d'un logement sur l'exploitation. Il est possible aussi que l'exploitation se diversifie vers le maraîchage, ce qui nécessitera des surfaces complémentaires, mais pourrait entrer en synergie avec le développement agricole de la BA 128.

L'exploitation LUTZ souhaite continuer à développer ses activités d'élevage et de loisirs équestres. Elle aura besoin pour cela de parcs complémentaires et de pouvoirs aménager un parcours cross, une carrière, (...).

Ces parcs existent sur place, mais sont actuellement occupés par des non-agriculteurs (un particulier et un marchand de bestiaux).

CONCLUSION

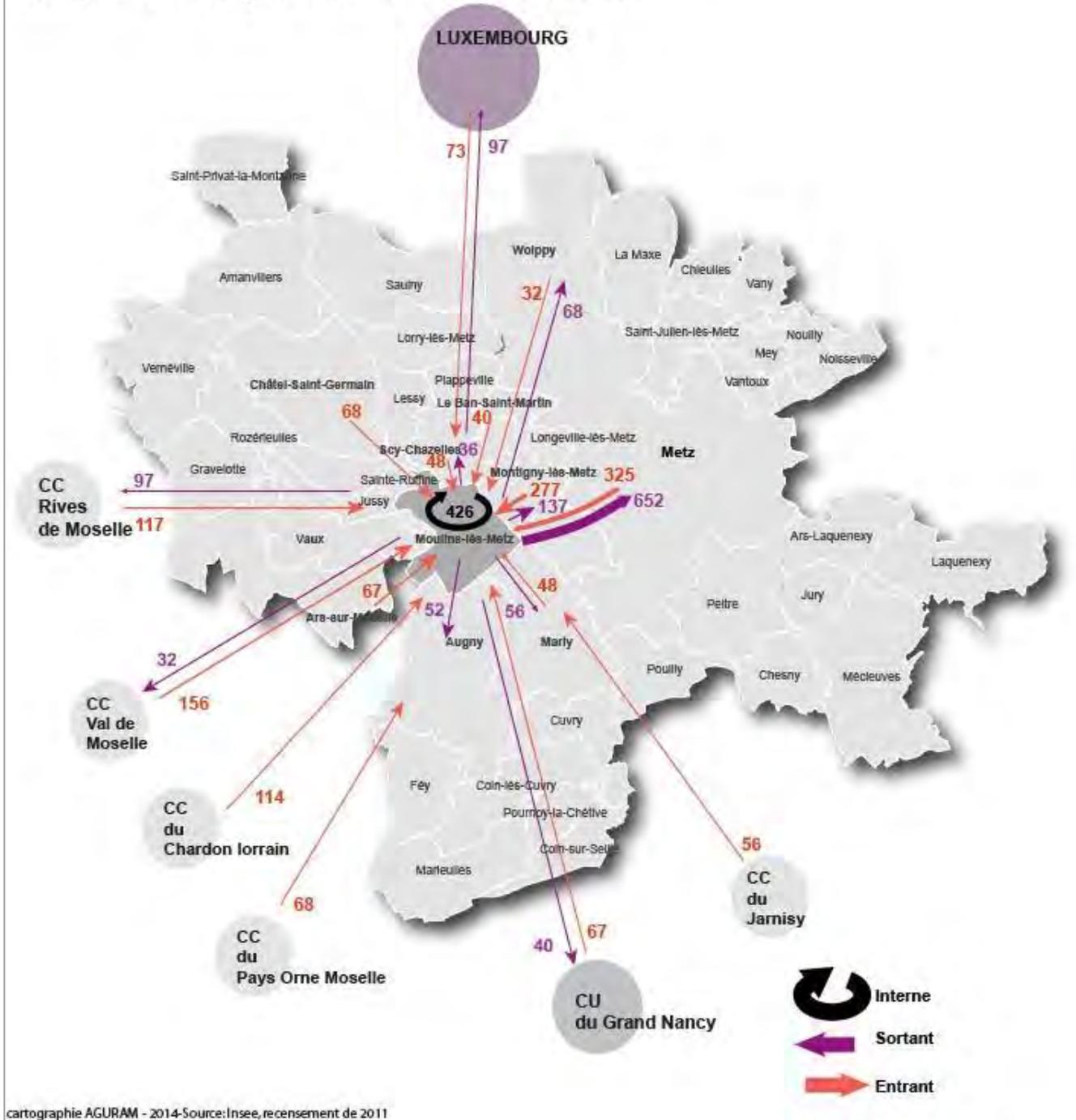
L'espace agricole de Moulins-Lès-Metz est réduit, mais il est occupé par des exploitations bien intégrées au contexte urbain local, par leurs productions et leur mode de commercialisation.

Ces exploitations sont jeunes, en développement, et leur présence complète avantageusement la diversité des fonctions urbaines présentes sur la commune.

La possibilité de développer le maraîchage, que ce soit par la diversification de l'exploitation Schmelz ou par la reprise de l'exploitation Beaucourt à plus long terme, doit être envisagée comme une opportunité de créer des filières alimentaires locales très qualitatives en termes d'image pour une commune.

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

Principaux flux migration Domicile - Travail 2011



1.5 Les déplacements et la mobilité

TAUX D'EQUIPEMENT DES MENAGES EN VEHICULE PARTICULIER

Le niveau d'équipement des ménages de la commune de Moulins-Lès-Metz en véhicules particuliers est important, puisque 51,2% d'entre eux disposent d'au moins une voiture et 35,5% en ont deux ou plus.

Seuls 13,3% des ménages ne disposent d'aucun véhicule particulier.

LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL

Le recensement INSEE de 2011 permet d'appréhender les déplacements domicile-travail qui concernent la commune, et qui se comprennent des flux :

- internes à la commune
- sortants vers d'autres communes
- entrants depuis d'autres communes.

Parmi les 713 actifs recensés au sein de la commune, 69% exercent leur activité professionnelle sur le territoire de Metz Métropole, dont 12% en interne à la commune et 40% sur la Ville de Metz.

total des actifs résidants dans la commune	actifs dans la commune		actifs dans autres communes Metz Métropole		actifs dans d'autres territoires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
2293	427	19%	1305	57%	561	24%

> Source: INSEE - RP 2011

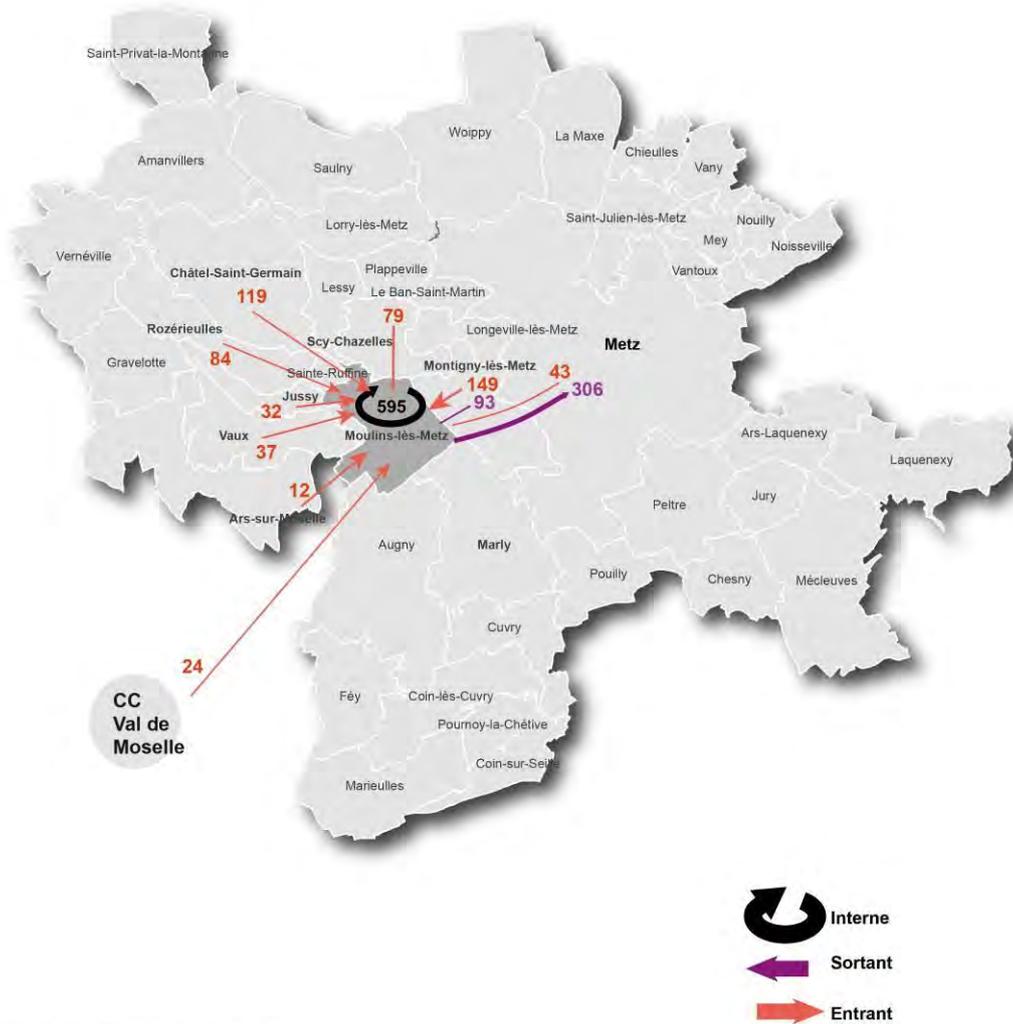
En ce qui concerne les flux entrants d'actifs travaillant sur la commune :

- 2 454 actifs (hors résidants sur la commune) travaillent à Moulins-Lès-Metz.
- 1 215 actifs proviennent de Metz Métropole (hors commune de Moulins), soit 42% dont 364 actifs venant de la Ville de Metz et 267 de Montigny-lès-Metz.
- Sur les 1 239 actifs provenant de territoires hors Metz Métropole, 140 proviennent de la Communauté de Communes du Val de Moselle, 102 de la Communauté de Communes du Chardon Lorrain, 92 de la Communauté de Communes du Vernois ainsi que 57 actifs de la Communauté de Communes du Jarnisy.

total des actifs travaillant dans la commune	actifs originaires de la commune		actifs originaires d'autres communes Metz Métropole		actifs provenant d'autres territoires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
2881	427	15%	1215	42%	1239	43%

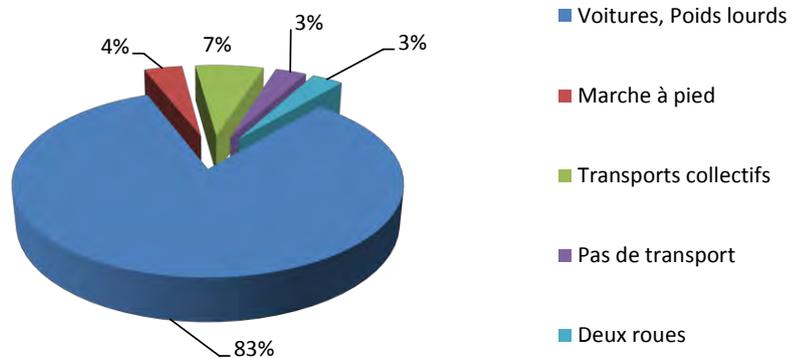
> Source: INSEE - RP 2011

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ
Principaux flux migration Domicile - Etude 2011



cartographie AGURAM - 2014-Source: Insee, recensement de 2011

Modes de déplacement utilisés pour les migrations domicile-travail



LES FLUX DOMICILE-ETUDE

Sur les 990 élèves recensés sur la commune de Moulins-Lès-Metz, 54% étudient dans la commune (maternelle, primaire, collège) et pour 29% à Metz (lycée, université).

1 290 élèves étudient sur le ban communal de Moulins-Lès-Metz dont 536 résidants dans la commune et le reste des élèves venant de plusieurs communes de Metz Métropole, Montigny-lès-Metz (137), Châtel-Saint-Germain (119), Rozérieulles (84) et Scy-Chazelles (79), essentiellement des collégiens.

total des élèves résidants dans la commune	élèves dans la commune		élèves à Metz		élèves dans autres communes Metz Métropole		élèves dans autres	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
990	536	54%	286	29%	95	10%	73	7%

> Source: INSEE - RP 2011

UN ROLE PREPONDERANT DE L'AUTOMOBILE

A l'aide des données issues du recensement INSEE de 2011, il est possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de ménages utilisant plusieurs modes de transport pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

Comme pour la plupart des communes de l'Agglomération, l'usage de la voiture est prédominant :

- 61 % des ménages résidant dans la commune, utilisent sa voiture dans le cadre des déplacements domicile-travail interne.
- Néanmoins, ce pourcentage est supérieur, selon qu'on observe les déplacements vers l'extérieur, 87% dans les autres communes de Metz Métropole et 90% hors Metz Métropole, essentiellement la Communauté Urbaine du Grand Nancy et le Luxembourg.
- L'usage des transports en commun enregistre tout de même 7 % des déplacements dans les communes de l'Agglomération Messine (hors Lorry-lès-Metz), ainsi que de 7 % hors Metz Métropole.
- A noter toutefois en interne, 13 % de Marche à Pied ainsi que 6 % qui n'utilisent aucun moyen de transport.

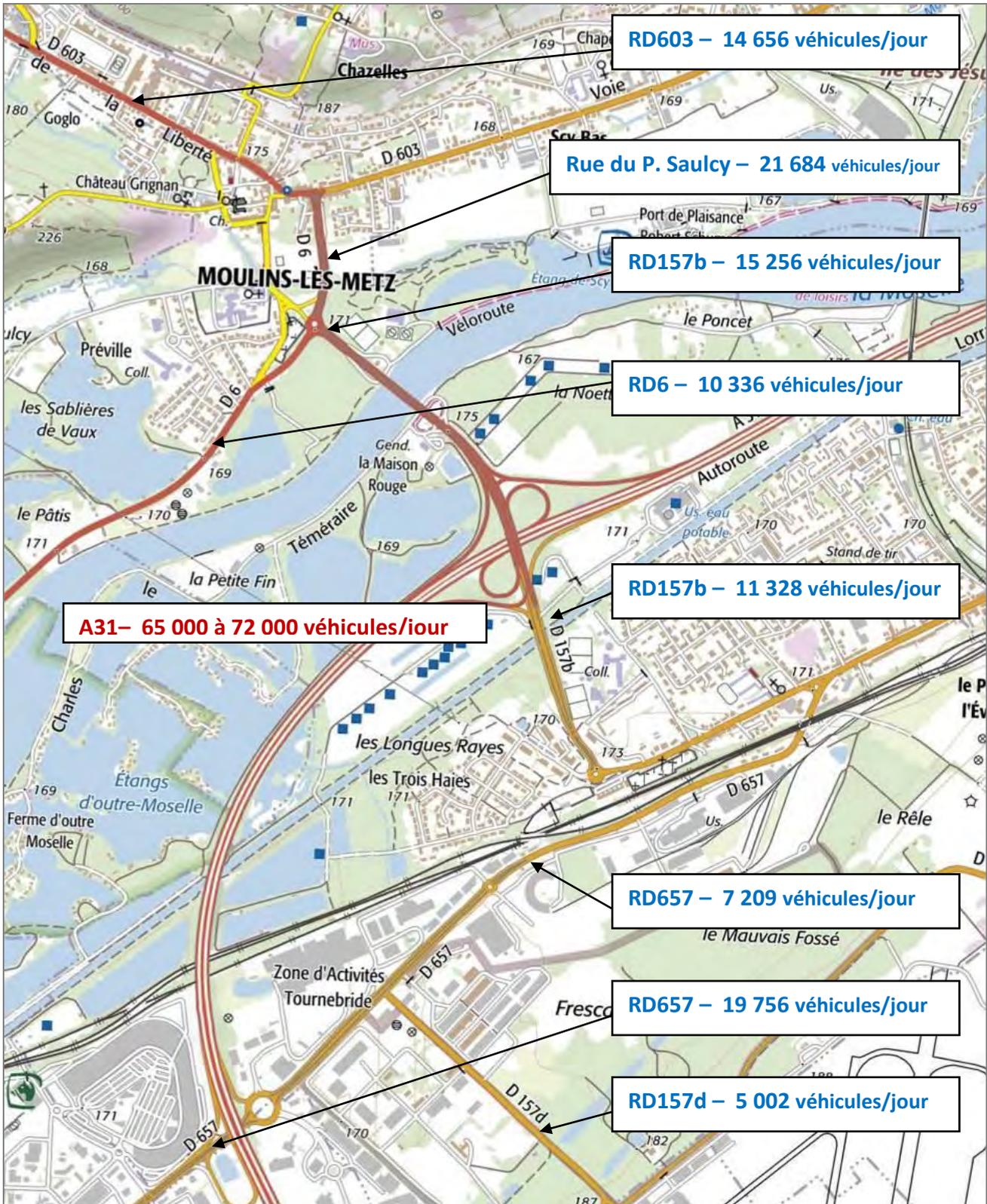
	Moulins-Lès-Metz (flux interne)	Autres communes Metz Métropole	Hors Metz Métropole
Voitures, Poids lourds	61 %	87 %	90 %
Marche à pied	13 %	2 %	1 %
Transports collectifs	6 %	7 %	7 %
Pas de transport	16 %	0 %	1 %
Deux roues	4 %	4 %	1 %

> Parts modales des flux domicile - travail en fonction de la destination - Commune de Lorry-lès-Metz

Source: INSEE - RP 2011

> RESEAU ET TRAFIC ROUTIER

(Chiffre CG57 2011/2015 - Fond IGN-Géoportail)



L'ACCESSIBILITE ROUTIERE - UN POIDS DE CIRCULATION CONSIDERABLE SUR L'ENSEMBLE DU BAN COMMUNAL

La commune de Moulins-Lès-Metz se situe, en voiture, à 15 minutes (7 km) du centre-ville de Metz, 45 min. de Nancy (51 km), 20 min. (26 km) de Pont-à-Mousson, 25 min (35km) de Thionville et à 56 min. de Luxembourg-ville (69 km) (Source : Via Michelin).

De par sa localisation et l'organisation du réseau viaire, Moulins-Lès-Metz supporte de nombreux flux de transit générant un trafic important qui impacte considérablement le réseau viaire structurant communal. Les chiffres, ci-dessous, sont issus des données Etat et départementales de comptage autoroutier et RD (2011/2015).

Une position de porte d'entrée du réseau autoroutier avec le diffuseur de Moulins-Lès-Metz

Avec un poids de circulation journalier de l'ordre de 65 000 à 72 000 véhicules/jour, l'A31 représente la principale explication des problèmes de saturations potentiels de la commune.

En effet, la présence de l'échangeur de Metz-Sud (diffuseur de Moulins-Lès-Metz) induit des flux de transit extrêmement importants en entrée/sortie d'agglomération.

Ces flux se répercutent obligatoirement sur la RD157B qui marque un poids de circulation de :

- 15 256 véhicules/jour en entrée de Moulins – Centre ;
- 11 328 véhicules/jour en entrée de Moulins – St-Pierre ;

Une des portes d'entrée de l'agglomération pour les trafics provenant de l'ouest est un point de passage obligé des trafics évoluant sur la rive gauche de la Moselle canalisée

Avec un poids de circulation de 10 336 véhicules/jours, la RD6 vient compléter l'importance du trafic du RD157b au niveau du giratoire de Moulins-Centre.

Cette convergence des deux axes départementaux explique le chiffre de 21 684 véhicules/jours observés sur la rue du Petit Saulcy.

L'axe rue de Verdun - rue de Metz enregistre, quant-à-lui, un poids de circulation de 14 656 véhicules/ jour qui impacte considérablement la vie de quartier des riverains.

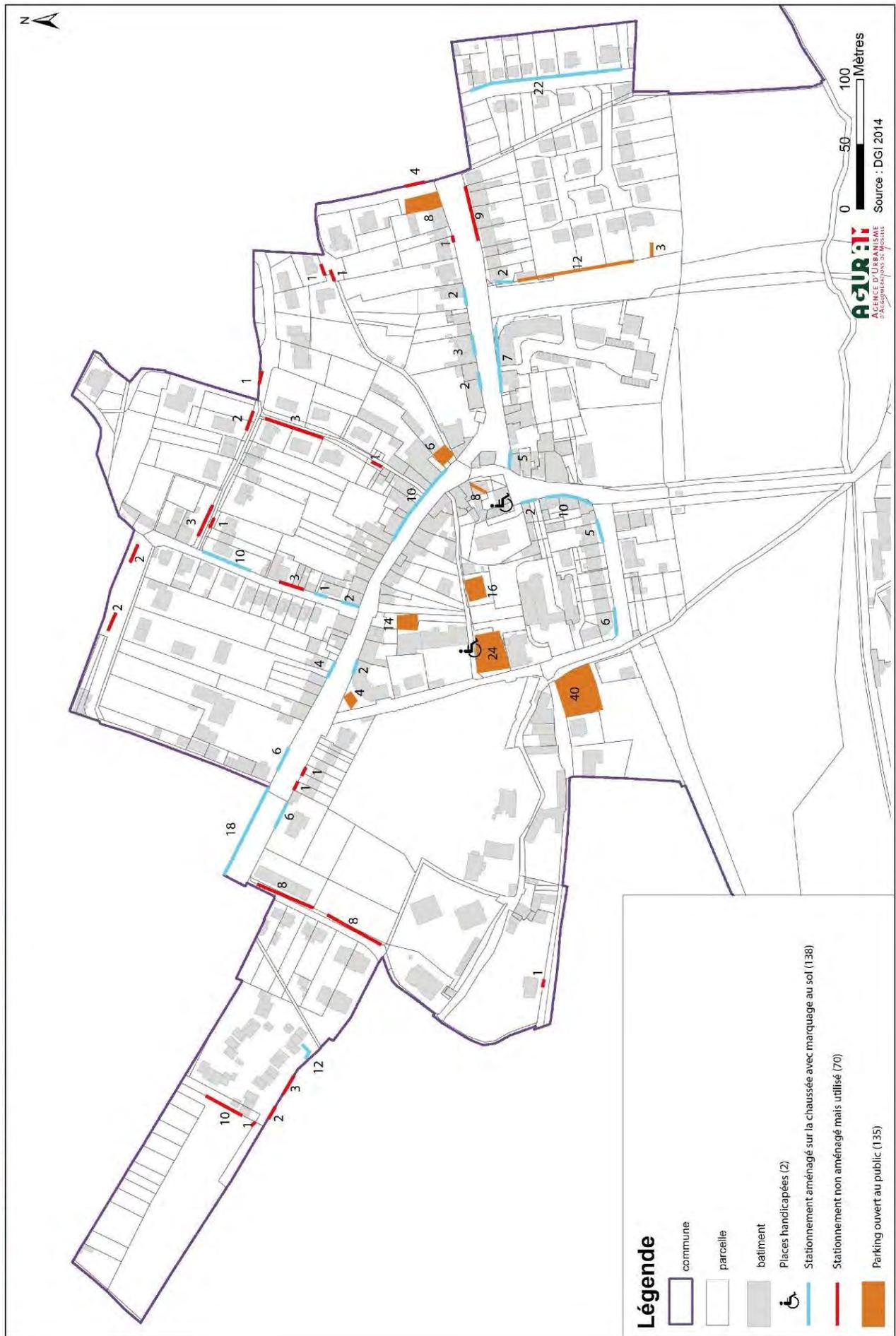
Une topographie de fond de vallée qui induit une concentration des flux sur un seul axe routier en rive droite de la Moselle canalisée

Hormis ceux provenant de l'A31, les flux de circulation de ce côté de la Moselle sont principalement concentrés sur l'axe RD657 – route de Jouy.

Entre le secteur de Waves et le giratoire de Cora-Moulins, les données montrent un poids de 19 756 véhicules /jour qui s'amenuise progressivement vers l'est, enregistrant néanmoins 7 209 véhicules/jour au droit du tunnel ferroviaire situé en entrée sud du quartier St-Pierre.

De manière plus anecdotique, la RD157d présente un trafic de 5 002 véhicules/ jour entre le rond-point Frescaty et le carrefour à feux situé à l'entrée de Cora-Moulins.

PLU COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
CAPACITE DE STATIONNEMENT - 273 PLACES



LES CAPACITES DE STATIONNEMENT

Dans le cadre du PDU pour les communes périphériques, il est important de se référer aux objectifs et outils validés. En terme de construction, la commune devra respecter les normes minimales d'emplacement vélo et voiture fixées dans le cadre du PDU.

Un recensement de la capacité totale de stationnement a été effectué sur la commune, portant la totalité à :

- Environ **400 places** matérialisées au sol **le long de la chaussée**;
- **630 places** réparties sur plusieurs **parkings ouverts au public**, localisés essentiellement dans les quartiers Centre et Saint-Pierre (hors parking secteur d'activités Tournebride).

De nombreux espaces non matérialisés sur la commune, mais utilisés comme stationnement privé, ont été également recensés.

On dénombre ainsi au moins **250 places de stationnements non-aménagés**, mais couramment usitées, principalement dans les lotissements.

L'analyse qui suit présente le détail de ces capacités par grands secteurs de la commune, ainsi que les problématiques rencontrées en la matière.

Des capacités de stationnement public faible dans la traversée de Moulins-centre:

Le quartier Centre présente des capacités de stationnement hétérogènes notamment entre la traversée de Moulins par la RD603 et le reste du quartier.

En effet, l'axe structurant du quartier présente très peu de stationnement sur voirie ou aménagé, ce qui représente une contrainte importante pour la desserte des nombreux commerces qui y sont présents.

Cela s'explique par les dimensions de l'espace public (particulièrement étroit) et par l'importance du trafic qui impose de conserver des gabarits de voies de circulation assez importantes tout du long de la séquence.

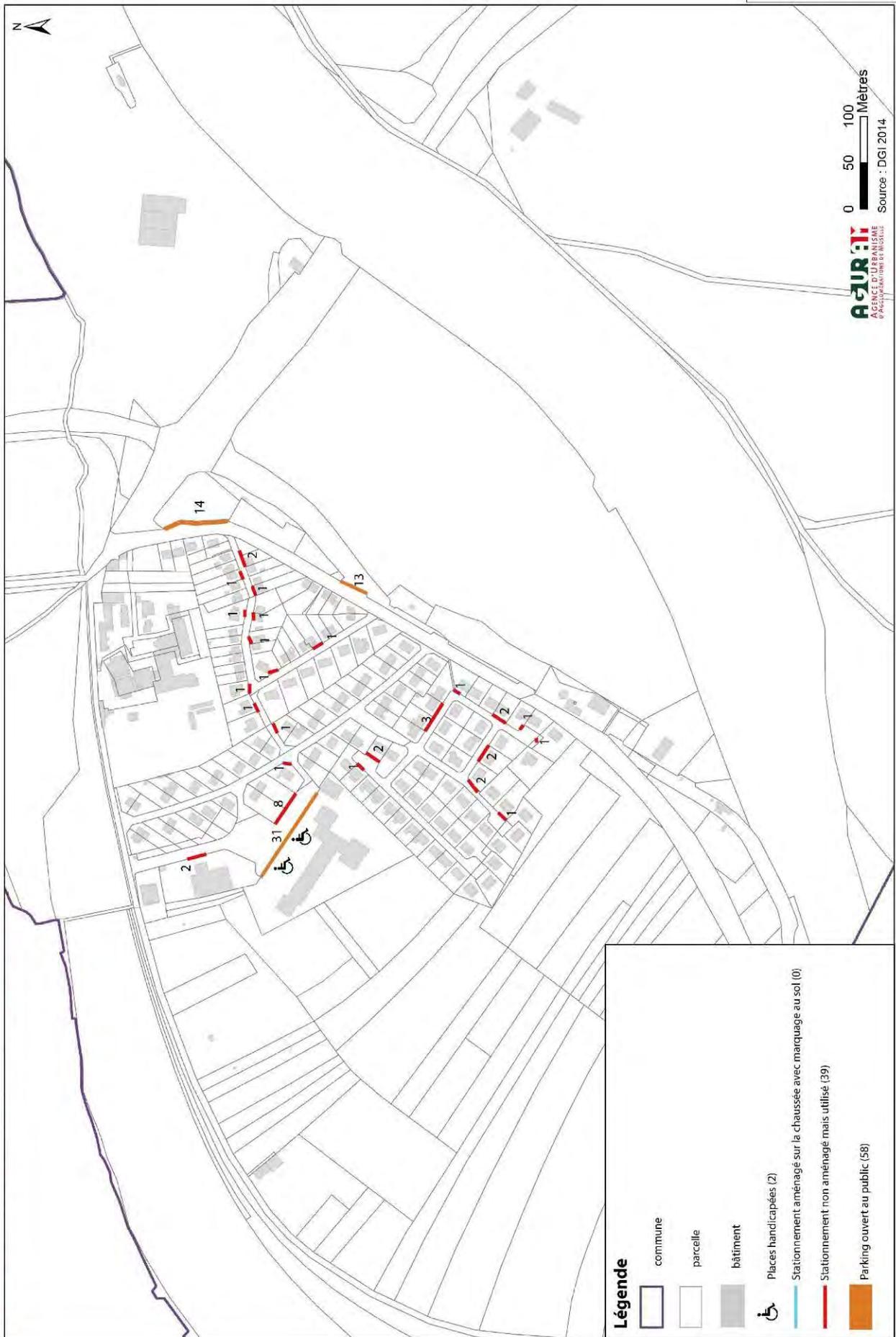


> Illustration des difficultés de stationnement rue de Verdun

Cette situation ne laisse donc pas de réelles capacités pour aménager des places de stationnement, afin de conforter l'offre à proximité des commerces et services du cœur de quartier.

Le reste de Moulins-Centre présente un niveau correcte en matière de capacités de stationnement, avec entre autre la présence de plusieurs parkings accessibles au public à proximité du Château Fabert et de la Mairie.

PLU COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
CAPACITE DE STATIONNEMENT - 58 PLACES



Secteur Moulins-Préville :

Ce secteur ne présente pas de réelle problématique en matière de capacité de stationnement public, dans la mesure, où l'essentiel du tissu urbain est occupé par des lotissements de maisons individuelles qui disposent du stationnement nécessaire sur les parties privées des habitations (règles de stationnement).

En revanche, l'absence de stationnement aménagé le long des rues de dessertes explique la présence de voitures en stationnement sur des espaces non aménagés le long des trottoirs.

Sans être un véritable problème, cette situation interroge néanmoins sur l'opportunité ou non de matérialiser du stationnement le long de la rue pour éviter, à long terme, une gestion chaotique du stationnement résidentiel (habitants, visiteurs).

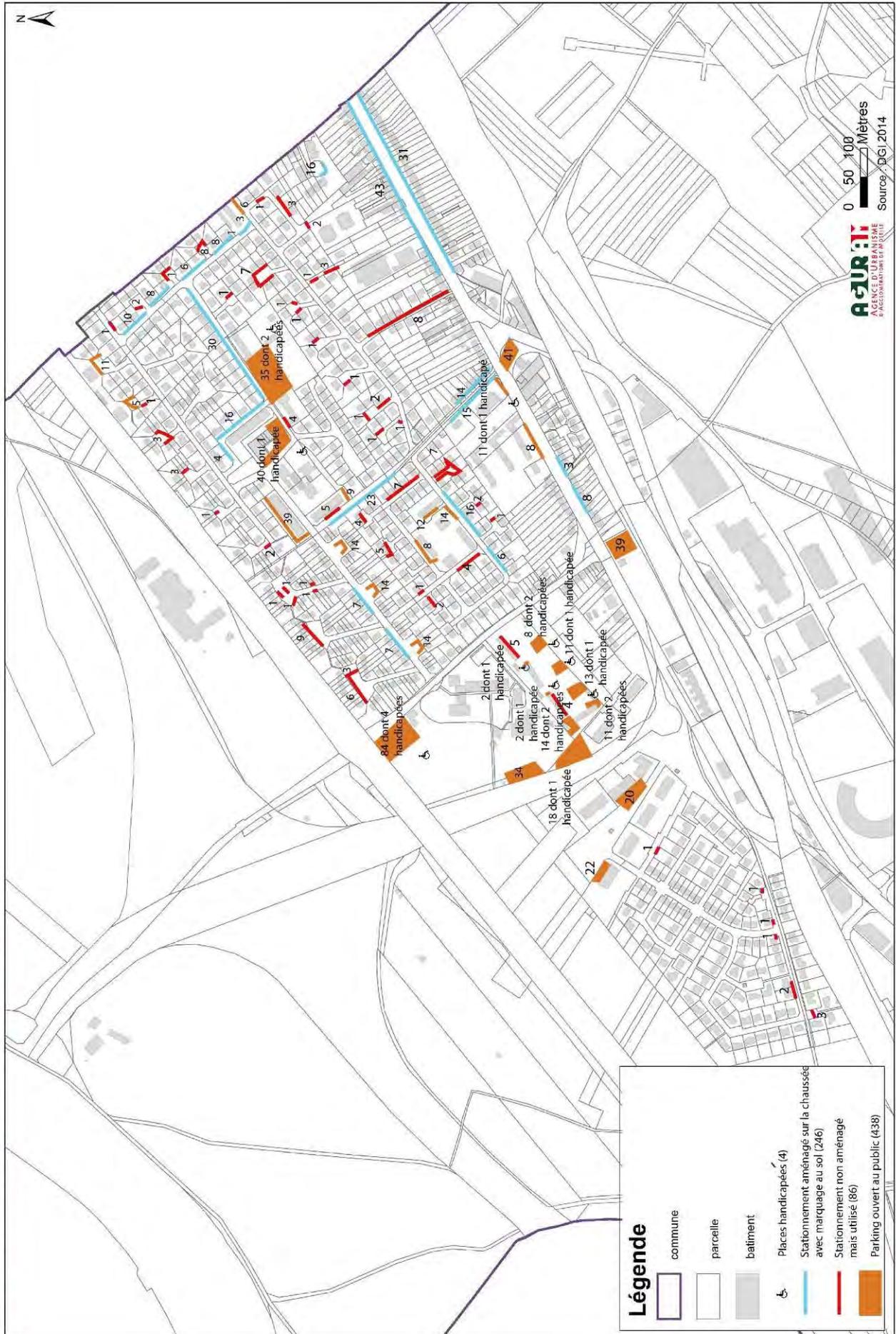
La pression en matière d'équipements ou installations accueillant du public étant mesurée dans le quartier, le risque reste néanmoins assez faible, d'autant que le Collège et le Cimetière disposent tous deux de places dédiées en nombre suffisant.

Le Home de Préville dispose, quant à lui, d'un nombre important de places de stationnement pour sa gestion, mais ces dernières restent privées et ne sont donc pas comptabilisées.



> Illustration de l'absence de stationnement aménagé dans les rues de dessertes du quartier Préville, ici rue de la Moselle

PLU COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
CAPACITE DE STATIONNEMENT - 684 PLACES



Légende

- commune
- parcelle
- bâtiment
- Places handicapées (4)
- Stationnement aménagé sur la chaussée avec marquage au sol (246)
- Stationnement non aménagé mais utilisé (86)
- Parking ouvert au public (438)

AGUR
 AGENCE D'URBANISME
 & ASSOCIATION DE PAYSANNS

0 50 100 Mètres
 Source : DGI 2014

Secteur Moulins-Saint-Pierre, un quartier plutôt bien desservi mais des manques observés le long de l'axe rue de Chaponost - rue de Jouy :

A l'image du secteur Préville, le quartier St-Pierre ne présente pas de grandes problématiques en matière de capacité de stationnement public. Les nombreux lotissements de maisons individuelles disposent du stationnement nécessaire sur leurs propriétés.

En complément, les secteurs résidentiels du quartier disposent de plusieurs séquences de stationnement aménagées sur voirie et espace public, notamment au droit des opérations d'immeubles collectifs situées au cœur du quartier.

Cette partie du quartier bénéficie, par ailleurs, des parkings publics ou ouverts au public du centre commercial, du collège Louis-Armand et du centre Jules Verne.

En revanche, la partie sud du quartier localisée le long de l'entrée de ville rue de Chaponost / rue de Jouy est confrontée à une pression plus importante en matière de stationnement, du fait de la présence de nombreuses activités et services de proximité.

Même si cet axe dispose d'aménagements tout au long de son tracé, la densification et les reconversions successives d'anciens bâtiments artisanaux en logements ont entraîné sur le long terme un besoin plus pressant en matière de stationnement dans ce secteur.

De ce constat, certains espaces privés, à l'image des parkings de l'ancien site Griff+ sont régulièrement occupés pour les besoins du stationnement résidentiel.

A l'image de Préville, le quartier des Trois-Haies présente peu de stationnement aménagé, mais ne rencontre pas de réels problèmes de gestion du stationnement sur l'espace public.



> Illustration du parking de l'ancien site Griff+



> Secteur Tournebride, des espaces publics très routiers et qui n'offrent aucune réponse en matière de stationnement



> Secteur rue de Frescaty

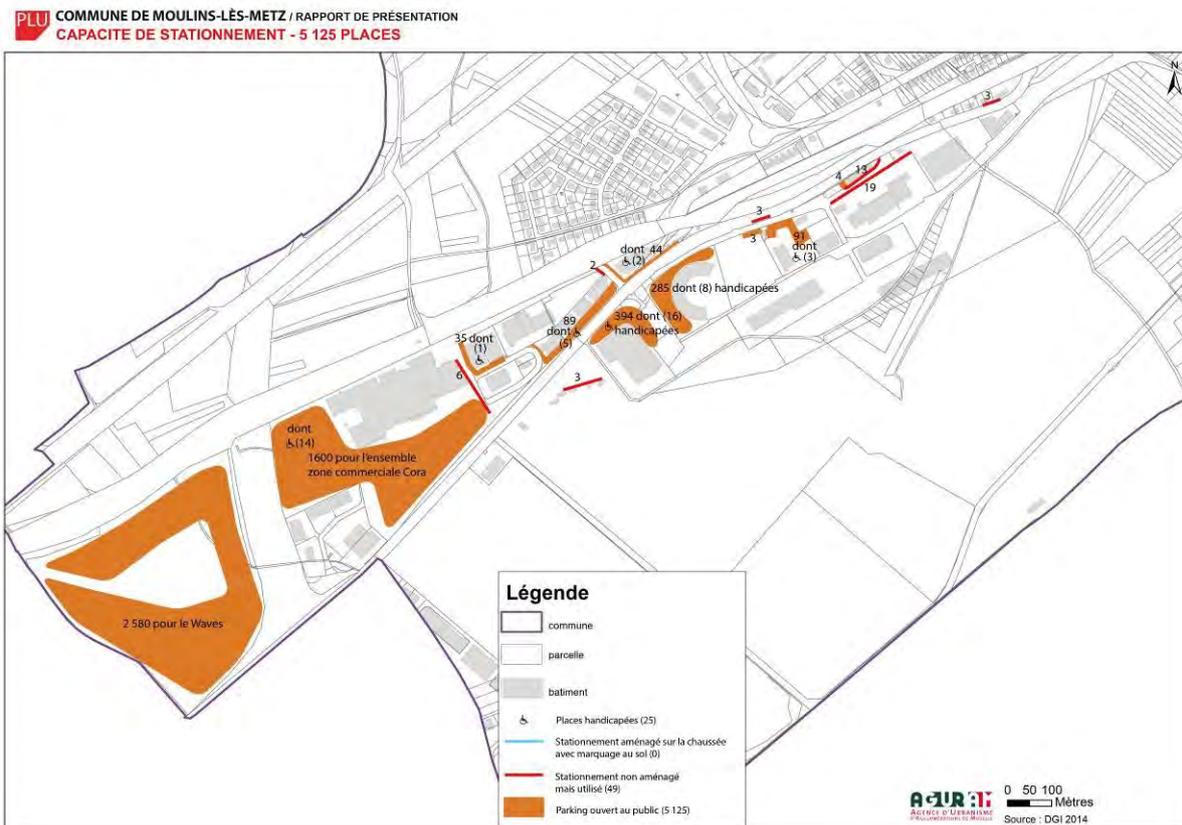
Un secteur Moulins-Tournebride marqué par l'absence totale de stationnement public:

Du fait de son statut de zone d'activités et d'un principe d'aménagement où chaque opération s'est installée de manière très individuelle (gestion des espaces non-bâtis, traitement paysager, stationnement, ...), sans plan d'aménagement d'ensemble, le secteur de Moulins-Tournebride présente aujourd'hui une situation assez singulière en matière de capacités de stationnement public ou ouvert au public. En effet, la plupart des rues et voies d'accès de cette zone sont majoritairement privées et ne présentent que rarement des places de stationnement le long de leurs tracés. Par ailleurs, seuls les parkings des différentes entreprises et cellules commerciales permettent de répondre aux questions de stationnement. Ces capacités sont ici très importantes avec plus de 5000 places rien que pour les parkings des commerces.

Il est à noter que ce volume de places est tout de même majoritairement concentré sur deux sites :

- 1600 pour CORA ;
- 2600 pour WAVES ;

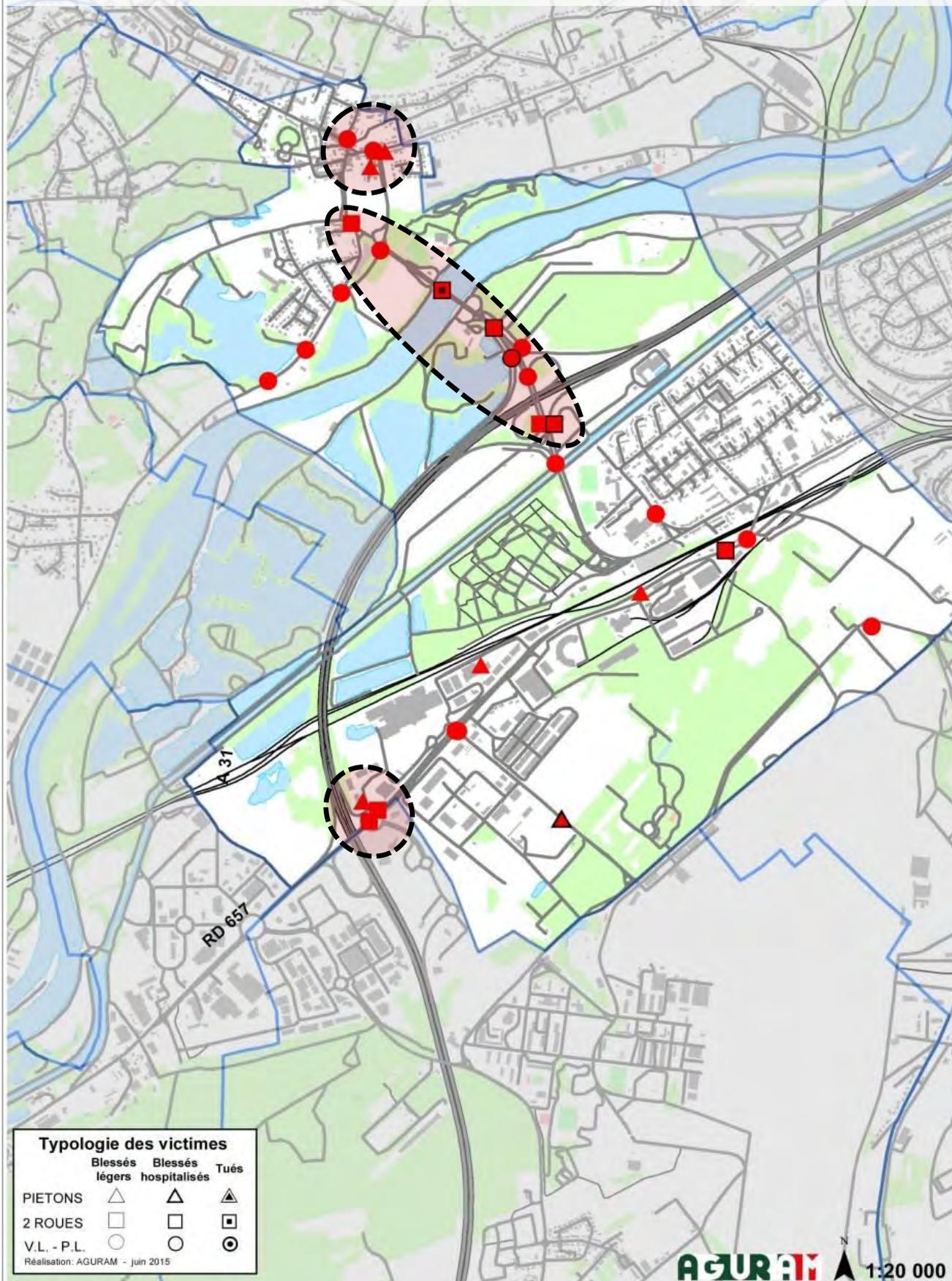
Les 800 places restantes se concentrent principalement au niveau de l'ancienne Rotonde. Les grandes artères de desserte du secteur, dont le caractère est public, ne présentent, elles, aucune possibilité de stationnement.



Secteur rue de Frescaty :

Ce dernier secteur, relativement marginal, concerne quelques habitations situées à l'embouchure de la rue de Frescaty, en limite avec Montigny-lès-Metz et Marly. Ici, les capacités de stationnement sur espace public sont d'environ 20 places aménagées sur la chaussée avec marquage au sol, ce qui, compte-tenu de la densité d'habitation du secteur, ne paraît pas être trop faible pour les besoins des riverains. On peut toutefois dénombrer régulièrement quelques stationnements de véhicules hors espace aménagé, qui témoignent ponctuellement d'un besoin complémentaire.

> BILAN DES ACCIDENTS CORPORELS DE 2009 A 2013



27 ACCIDENTS CORPORELS DE 2009 A 2013

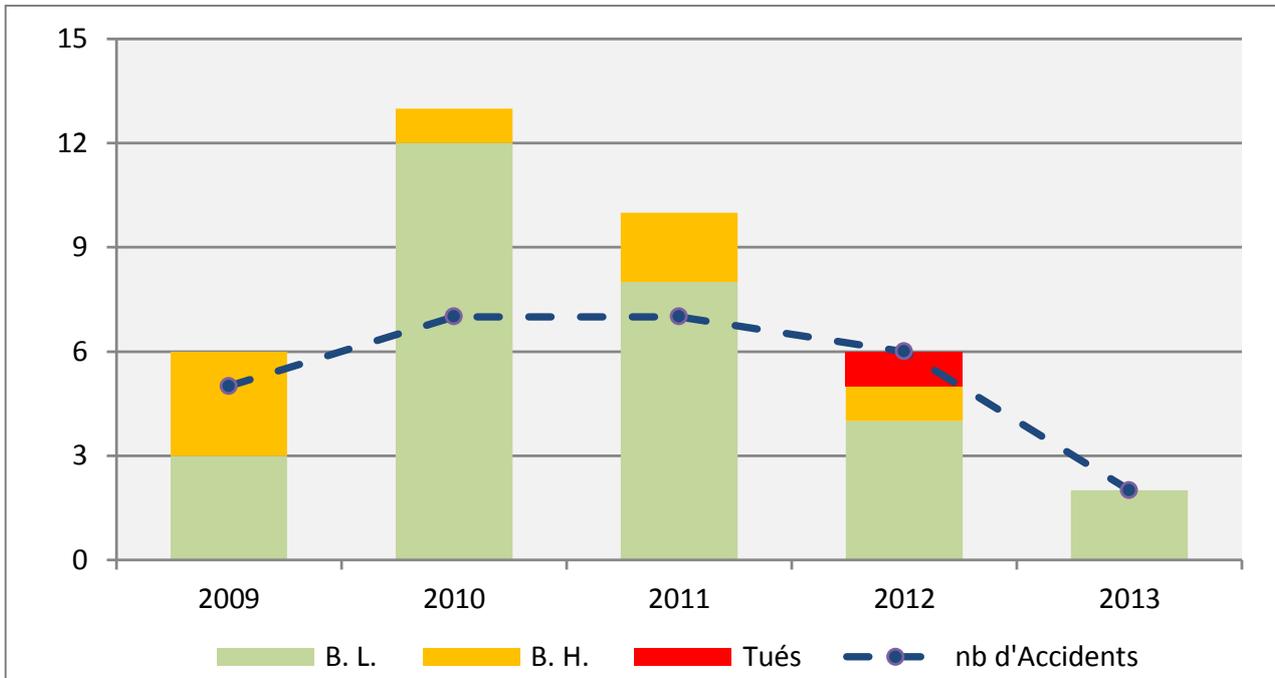
La commune de Moulins-Lès-Metz est divisée en deux quartiers, Moulins-Centre et Moulins Saint-Pierre, avec une liaison dangereuse entre ces deux quartiers, qui est la RD 157b, où se trouvent également plusieurs échangeurs autoroutiers. La traversée de Moulins-Centre par la RD 603 (anciennement RN 3) est un axe principal, voire aussi un point noir de l'Agglomération et des Moulinois, avec près de 15 000 véhicules/jour qui y transitent quotidiennement.

Au cours des cinq dernières années, 27 accidents corporels ont été recensés sur le ban communal de Moulins-Lès-Metz causant 37 victimes dont une mortelle en 2012.

Une baisse sensible est à noter sur les deux dernières années, surtout pour l'année 2013 avec seulement deux accidents corporels ayant causé deux blessés légers.

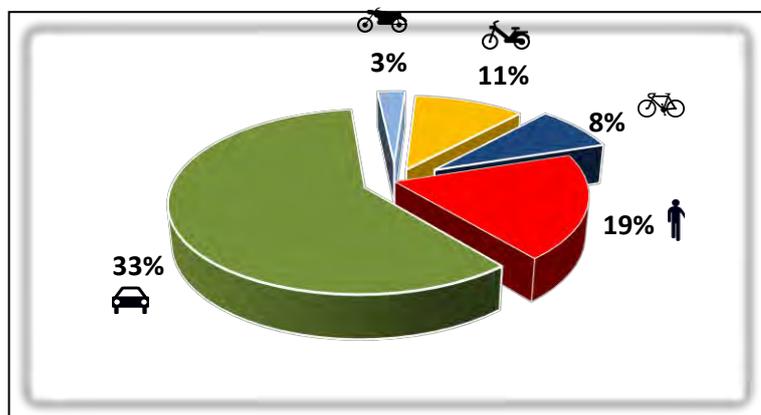
Années	ACCIDENTS		VICTIMES	
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution
2009	5		6	
2010	7	↗	13	↗
2011	7	→	10	↘
2012	6	↘	6	↘
2013	2	↘	2	↘

Notons toutefois que pour l'année 2014, une nouvelle hausse du nombre d'accidents est à prévoir



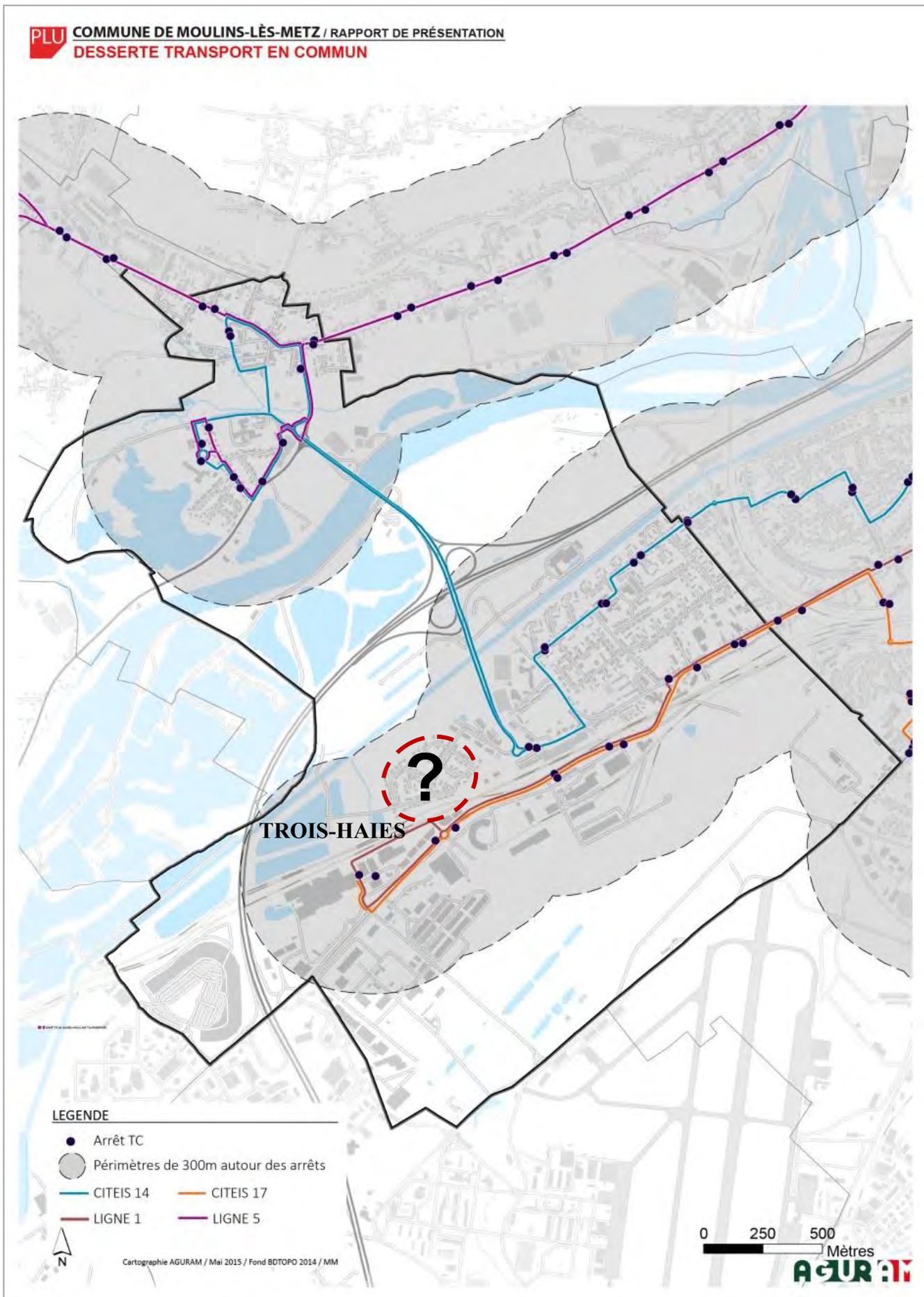
27% des victimes qui représentent les usagers vulnérables sont les piétons (19%) et les cyclistes (8%).

Pour les deux roues motorisés, nous avons 14% des victimes et les automobilistes recensent un tiers des victimes sur ces cinq dernières années.

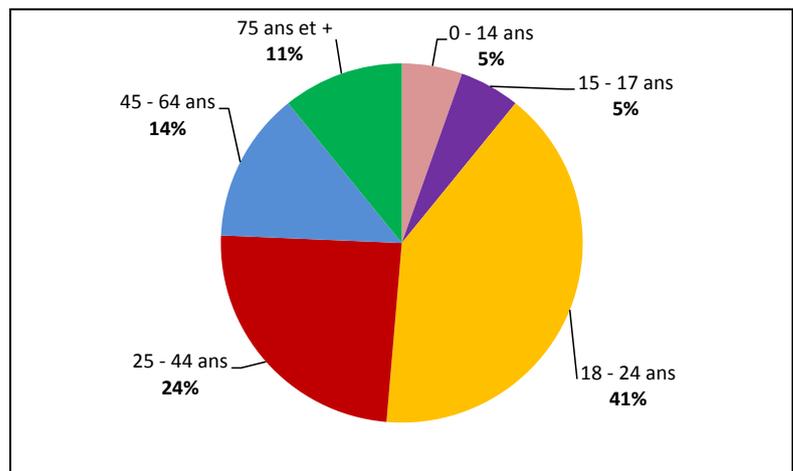


> Répartition des victimes par mode de déplacement

PLU COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
DESSERTE TRANSPORT EN COMMUN



Les 18-24 ans sont les plus touchés avec 41% de victimes recensées. Les moins de 18 ans représentent 10% et les séniors de 75 ans et plus, 11%.



> Répartition des victimes par classe d'âge

L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

La loi du 11 février 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975.

Cette loi précise dans son article 45 que la chaîne du déplacement, qui comprend entre autres la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur modalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ces obligations nouvelles sont appelées à bénéficier à tous les usagers, y compris les personnes âgées, les enfants et plus généralement toutes les personnes gênées dans leurs déplacements.

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi.

La commune, maître d'ouvrage de ces voiries communales, doit donc veiller à leur mise en accessibilité, notamment en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, abaissement des bordures au niveau des passages piétons, pose de bandes podotactiles,...

LA DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS

La commune de Moulins-Lès-Metz est desservie par le réseau urbain « Le Met' ». Une modification profonde de la desserte en transports collectifs de l'agglomération de Metz Métropole est intervenue en octobre 2013, à l'occasion de la restructuration du réseau autour des deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) METTIS qui en constituent l'armature.

En complément de ces deux lignes, qui ne concernent pas directement Moulins-Lès-Metz, le réseau a été réorganisé selon une logique très hiérarchisée :

- Création de cinq lignes structurantes « L » desservant les axes à fort potentiel de fréquentation,
- Création de sept lignes « CITEIS » (C) complémentaires des lignes L pour les relations interquartiers. Notons l'existence d'une ligne C de rocade (C17),
- Restructuration de la desserte suburbaine PROXIS autour de douze lignes « P » régulières ou sur réservation,
- Création de huit lignes « N », navette régulières ou sur réservation pour les liaisons intra-quartiers ou de rabattement sur une ligne du réseau vers le centre-ville.

Du fait de sa position de pivot entre la zone agglomérée urbaine dense et des communes périurbaines moins denses, la commune de Moulins-Lès-Metz est aujourd'hui desservie :

- Vers et depuis Metz centre par les lignes structurantes L5 et C14. C'est à Moulins que la L5 se subdivise en trois branches (5a, 5b, 5c et 5b). Depuis Vernéville et Ars-sur-Moselle, la ligne P103 permet également de rejoindre Metz centre (PEM), depuis le quartier Moulins-centre.
- Vers et depuis Lessy et Vaux, par les navettes 88 et 90, en rabattement sur les L5 et C14. Dans les faits, cette offre ne vise pas réellement à desservir Moulins-Lès-Metz, mais plutôt les communes situées en amont.

La L5

La **ligne L5** relie Metz à Rozérieulles et Sainte-Ruffine (branche a et b), à Châtel-Saint-Germain (branche c) et à Moulins Prévillie (branche d) via Moulins-centre (rue de Metz).

L'arrêt Moulins est donc desservi par l'ensemble des branches, et quatre autres arrêts par la seule branche c.

Ce service fonctionne (arrêt Moulins) :

- Du lundi au vendredi de 5h00 à 21h04 vers Metz République (80 services), toutes 10 à 15 minutes ou plus et selon des modalités similaires dans l'autre sens. Le samedi, le service est réduit à 128 services (deux sens confondus).
- Les dimanches et jours fériés de 7h49 à 21h00 vers Metz (21 services) et selon des modalités similaires dans l'autre sens.

La ligne C14

La ligne C14 relie l'hôpital Schuman et Metz (via Gare et Roi George) à Moulins via Saint-Pierre. Dix arrêts sont desservis sur la commune, cinq en rive gauche de la Moselle canalisée (Moulins) et cinq en rive droite (St-Pierre).

Ce service fonctionne (arrêt Moulins) :

- Du lundi au samedi inclus de 4h50 à 20h43 vers Metz (37 services – allégé le samedi), et de 6h04 à 22h06 (arrivée à Moulins – terminus) depuis Metz (fréquence identique à l'aller), toutes les vingt minutes en pointe.
- Les dimanches et jours fériés de 5h02 à 20h47 vers Metz (16 services) et de 5h59 à 21h15 vers Moulins (15 services).

La Desserte des différents quartiers

Une répartition actuelle des arrêts permet **une desserte satisfaisante de l'ensemble de la commune**. La carte figurant en page 158 montre, grâce aux cercles de 300 m autour des arrêts de transports collectifs, que l'ensemble des espaces urbanisés de la commune sont bien desservis par le réseau.

En revanche, **la partie ouest du secteur Trois-Haies** n'est couverte qu'en théorie du fait de la présence de la voie ferrée qui interfère sur les périmètres autour des arrêts situés le long de la route de Jouy.

Il en résulte au final une desserte assez éloignée du quartier par les transports en commun, compensée pour partie par la présence de chemins assurant une liaison directe avec le quartier Saint-Pierre et particulièrement les installations du Collège Louis Armand.

Par ailleurs, **les secteurs uniquement dédiés aux activités économiques** sont également bien desservis avec la présence de 7 arrêts le long de la RD 657. En revanche, les aménagements modes doux au droit de ces arrêts sont très souvent mal adaptés et sans aménité urbaine au cœur d'espaces intégralement dédiés à la circulation automobile.

Enfin, il est à rappeler que le SCOTAM a pour objectif de développer deux ceintures de pôles d'échanges, en 1^{ère} et 2^{ème} couronne urbaine de Metz.

Ces points d'entrée sur le réseau de transport collectif urbain recevront des aménagements particuliers en faveur du stationnement automobile et du stationnement vélo sécurisé et dont l'accessibilité cycles-piétons sera favorisée (aménagements cyclables notamment) afin de permettre un rabattement sur le réseau de TC de l'agglomération messine.

Dans ce secteur de l'agglomération messine sont prévus l'aménagement de pôles d'échanges :

- Au niveau de la route de Jouy sur la ligne 1 du réseau Le Met. Le PLU de Moulins-Lès-Metz prévoit la réalisation de ce pôle multimodal à l'entrée de Moulins St Pierre ;
- Au niveau de la RD603 qui draine les habitants de la rive gauche de la Moselle et du plateau et qui est desservie par la ligne structurante 5 du réseau Le Met.

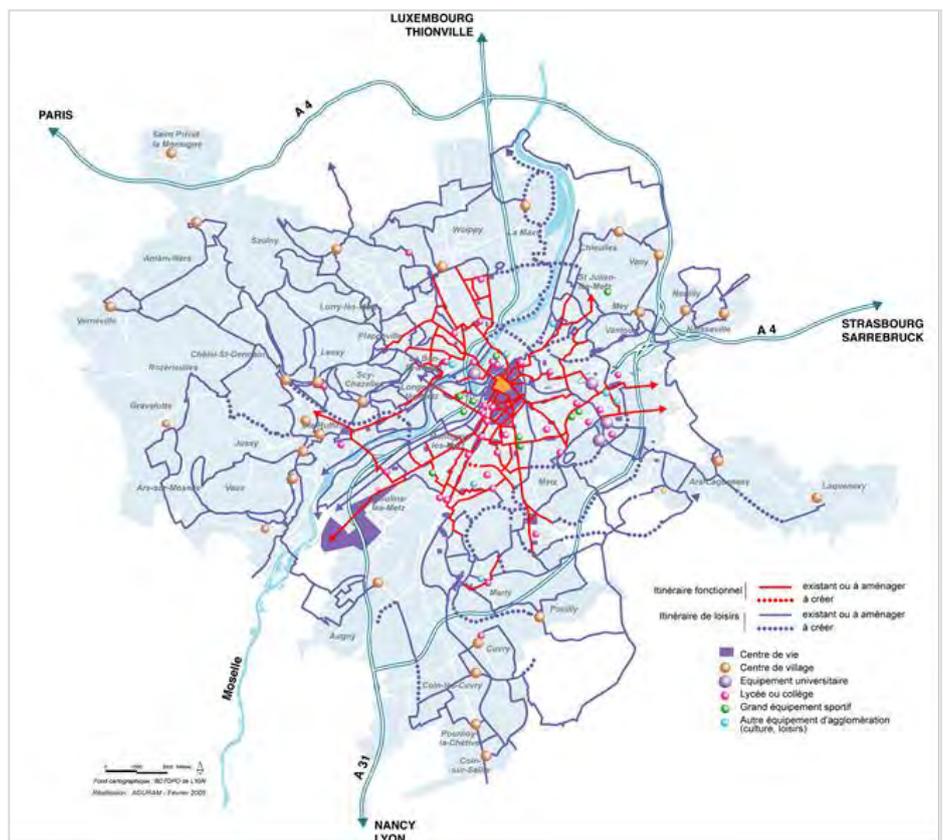
LES RESEAUX DE LIAISONS DOUCES

Le schéma directeur piéton

Figurant ci-dessous, le schéma directeur piéton a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (adopté en 2006).

Quel que soit le mode de transport utilisé, la marche à pied est une étape obligatoire qui débute et achève un déplacement.

La marche à pied reste donc l'un des maillons essentiels de la chaîne de déplacements, elle est principalement le mode de transport pour les déplacements domicile-école, lié au commerce de proximité ou aux loisirs utilisés souvent sur des courtes distances.



Le schéma directeur cyclable

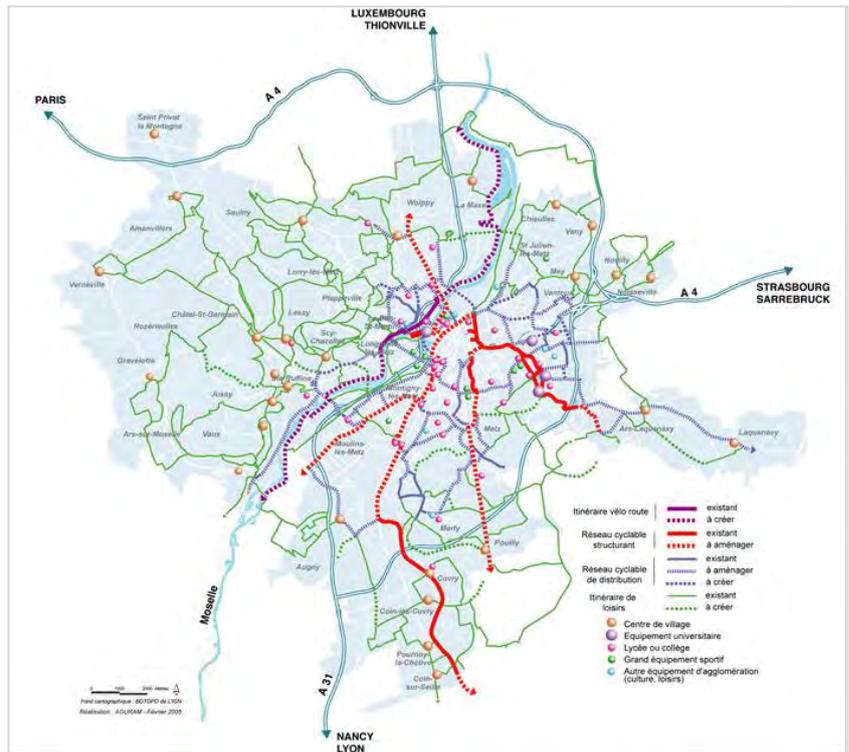
Le schéma directeur vélos (ci-contre) a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (adopté en 2006).

La commune est irriguée par le réseau secondaire fonctionnel. Ce dernier est connecté à l'axe principal Nord Sud qui constitue l'armature du réseau.

Ce schéma a pour objectif d'orienter le développement du réseau et d'assurer une continuité ainsi qu'une cohérence des itinéraires cyclables.

Le développement de ce réseau reste aujourd'hui à la charge des communes lorsqu'elles souhaitent le mettre en œuvre.

Ces schémas sont aujourd'hui en cours de réflexion de modification du fait de la mise en révision du PDU de l'Agglomération Messine.



Un enjeu important d'amélioration des conditions de circulation est-ouest le long de la Moselle canalisée et le long des axes structurants de la commune.

Une problématique de mise en relation entre les parties nord et sud de la commune

Les voies principales de la commune sont marquées par un trafic très impactant pour la vie de proximité des habitants des différents quartiers de Moulins-Lès-Metz. Certaines voies de distribution internes subissent également ces trafics de transit qui pénalisent également les riverains.

De par sa géographie particulière (A31, Moselle canalisée, ...), les relations nord-sud de la commune sont contraintes par ces infrastructures qui, au final, constituent des points de passage obligatoires peu, voire absolument pas, aménagés pour les déplacements modes doux.

Cette situation coupe littéralement la commune en deux entités distinctes, impliquant notamment l'obligation de multiplier les installations, équipements et espaces de proximité pour répondre aux besoins des riverains.

Cette problématique se retrouve également au niveau des relations Est-Ouest, mais de manière plus atténuée de par la présence de la voie structurante Charles le Téméraire qui traverse la commune le long de la Moselle canalisée.



> Illustration des problèmes d'aménagements modes doux au niveau de la RD157B



> Le Canal de Jouy, un axe structurant modes doux qui dépasse l'échelle communale et qui assure les besoins de mise en relation des quartiers Saint-Pierre et TROIS-HAIES avec les communes voisines

Outre les réseaux situés sur l'espace public des rues et ruelles de quartier (décrit en page ...), la commune dispose d'une armature de chemins et sentiers conséquente comme le décrit la carte en page 164. Certes, divisé par de nombreux éléments de rupture, ce réseau permet néanmoins aux habitants de chaque quartier d'être mis en relation avec les communes voisines.

On distingue ainsi 4 grands secteurs :

- **Moulins Centre** où les aménagements, en particulier ceux réalisés aux abords du Vieux Pont, permettent d'irriguer d'est en ouest les relations avec les communes des Côtes de Moselle (Vaux, Sainte Ruffine, Scy-Chazelles, ...);
- **Les rives de Moselle** avec la présence de la « Véloroute Charles-le Téméraire » et de sentiers permettant de rallier Montigny-lès-Metz;
- **Les Bords du Canal de Jouy**, qui desservent les quartiers Saint-Pierre et Trois-Haies depuis Metz vers le sud de l'agglomération messine;
- **Le sud-est de la commune**, depuis la rue de Frescaty jusqu'aux abords de la route de Jouy qui permet la mise en relation du quartier Saint-Pierre avec les communes de Marly et Montigny-lès-Metz.

A cela, deux projets sont en cours de réalisation sur le ban communal. Ces aménagements futurs auront pour but de désenclaver ponctuellement une partie du quartier Saint-Pierre et d'offrir de nouvelles possibilités de mise en relation entre Moulins-Tournebride et Augny via la ZAC du Domaine de Frescaty.



> Aménagements modes doux localisés aux pieds du Vieux Pont

La Moselle

La Moselle canalisée à grand gabarit dont la vocation est dédiée au transport de marchandises et à la plaisance, du canal de Jouy, voie d'eau au gabarit Freycinet est principalement support du trafic de plaisance.

Filière historique du grand gabarit, la Moselle canalisée se caractérise par une activité axée à la fois sur le transport de marchandises et le tourisme. Après une baisse importante, la part modale du fluvial s'est stabilisée, à partir de 1993 et représente entre 2 et 2,5 % du transport de marchandises à l'échelle nationale. Les voies d'eau à grand gabarit représentent 6 à 8 % du trafic. Le fret fluvial reste attractif, car il présente, malgré une relative ancienneté de la flotte, des avantages environnementaux sur le transport routier : moins de consommation d'énergies fossiles, moins d'émissions de GES, transport plus sûr. Il demeure un mode alternatif au transport routier et une réponse aux préoccupations du Grenelle de l'Environnement.

Ensuite, il permet des liaisons de transport inter-bassins, et des liaisons européennes voire fluvio-maritimes. Enfin, il irrigue les territoires et constitue un moyen d'accès et un support de développement économique. En 2016, le fret représente 76 % des bateaux navigant sur la Moselle canalisée. Toutefois, on note une légère baisse du fret fluvial (-16 % en 2016 par rapport à 2015). Au total, le point de comptage de Metz a enregistré 2 809 passages de bateaux de commerce en 2016 contre 3 209 en 2015.

Concernant la navigation de plaisance, la Moselle canalisée accueille entre 1 000 et 1 200 bateaux de plaisance par an. De plus, le chemin de halage de la Moselle canalisée est cité à la page 159 en tant que support de l'itinéraire de la véloroute Charles le Téméraire. Il serait opportun de préciser que ces chemins de services font l'objet d'une convention de superposition d'affectations signée entre VNF et la commune de Moulins-lès-Metz.



ARMOIRIES DE MOULINS-LES-METZ

> Héraldique :

« D'or à la croix de gueules, à la roue de moulin d'azur brochant sur le tout. »



> Extrait de la carte de Cassini (deuxième moitié du 18^{ème} siècle)



> Vue générale de Moulines par A. MIGETTE, (Musée de la Cour d'Or – Ville de Metz)

II.2 Le cadre urbain

2.1 Eléments d'histoire

HISTOIRE D'UN NOM

Moulins-Lès-Metz tient son nom du mot latin *Molendinum* qui désigne un moulin. Les meuniers qui étaient des esclaves, *des molitores*, demeuraient à *Molendinorum* qui deviendra Moulins-Lès-Metz.

En 943, apparaît pour la première fois le nom de *Molendina*. La consonance latine de Moulins disparaît au XV^{ème} siècle avec le nom de *Mollin*, auquel s'ajoute en 1513 « devant Metz ».

Avec l'annexion allemande de 1871, Moulins-Lès-Metz devient « Moulins Bei Metz », puis « Mühlen Bei Metz » fin 1916.

HISTOIRE LOCALE DE MOULINS-LES-METZ

Moulins-Lès-Metz est située sur la voie romaine de Verdun à Metz. Le village est constitué par la réunion de plusieurs seigneuries, dont le ban de Moulins qui appartient à l'évêque de Metz, le ban Saint-Paul, propriété du chapitre de la Cathédrale, le Ban Saint-Martin, le Ban Noiron et le Ban de Marly. Le Ban de Noiron, où se trouve le château de Grignan, tire son nom de la famille Noiron du Paraige d'Outre-Seille et deviendra propriété de la famille Fabert.

Le ban de Marly, situé sur l'autre rive de la Moselle, comprenant Préville, Fristot et Bradin, deviendra en 1861 la propriété d'Africain Fabert.

Moulins-Lès-Metz faisait partie de ce que l'on appelait les « Quatre Mairies du Val de Metz ».

Les Nobles familles de Metz, telles les Baudoche y étaient « vouées », c'est-à-dire un seigneur qui met ses armes au service d'un ordre religieux, souvent une abbaye, en contrepartie d'impôts et d'amendes qu'il percevait.

Certaines rues du village de Moulins se confondent avec celles des quartiers de Petit-Châtel et de Chazelles.

Depuis le XIII^{ème} siècle et la construction du pont sur la Moselle jusqu'au XVII^{ème} siècle, Moulins assure le contrôle du passage de la rivière au sud de Metz. Les châteaux de Fabert et de Grignan défendent ce point stratégique.

Au XVIII^{ème} siècle, la route royale de Paris rejoint à Moulins la vallée de la Moselle qu'elle va emprunter jusqu'à Metz.

Les travaux entrepris sur le tracé de la route bouleversent considérablement la structure construite, faisant basculer l'orientation du village, jusqu'à la perpendiculaire à la rivière et aux châteaux, selon une autre logique, celle de la nouvelle route.



> Extrait de la carte d'Etat-Major de 1829



> Carte postale ancienne du Château Fabert



> Carte postale ancienne de la rue de Verdun (Grand 'rue) et photos récentes



> Photo de 1920 illustrant la Poste de Moulins, rue de la Poste



> Carte postale ancienne du Hameau de Préville



> 1923, le Vieux Pont au lieu-dit « le Mouchoir ».



> 1930, Le vapeur « la Lorraine » arrivant à l'embarcadère de Moulines-Plage



> 1955, le Vieux Pont, qualifié de plus vieux pont de Moselle



> Carte postale ancienne de la Ferme fortifiée Bradin



> 1983, inondations dans le secteur du Vieux Pont

La présence de nombreuses écuries à chevaux sur les relevés établis à cette époque montre le rôle de relais qu'assurait Moulins au point de franchissement de la Moselle.

En 1817, Moulins-Lès-Metz, village de l'ancienne province des Trois-Évêchés, avait pour annexes les fermes de Frescaty, Grignan, la Maison-Rouge, Tournebride, Préville et Canon pré, ainsi que les moulins du Cugnot et de Poncet. À cette époque, il y avait 476 habitants répartis dans 59 foyers.

Comme les autres communes de Moselle, la commune de Moulins-Lès-Metz est annexée à l'Empire allemand de 1871 à 1918 et de 1940 à 1944.

Le 1er avril 1941, la commune de Moulins-Lès-Metz, rebaptisée « Mühlen Bei Metz », intègre le district urbain de Metz (Stadtkreis Metz).

Malgré la combativité des troupes allemandes de la 462e Volks-Grenadier-Division de l'armée de Knobelsdorff, Moulins-Lès-Metz est libérée par la 5e DI de l'armée Patton le 21 novembre 1941, à la fin de la bataille de Metz, mettant ainsi fin à quatre années de souffrance.

MOULINS-SAINT-PIERRE

A l'origine, ce quartier appelé Moulins-Alger, situé sur la rive droite de la Moselle, est constitué de quelques fermes, celles de Constantine et d'Alger, par exemple, dont il tirait son nom, ainsi que de vastes étendues maraîchères propices à la culture de l'asperge. C'est dans les années 60 qu'il prend véritablement son essor.



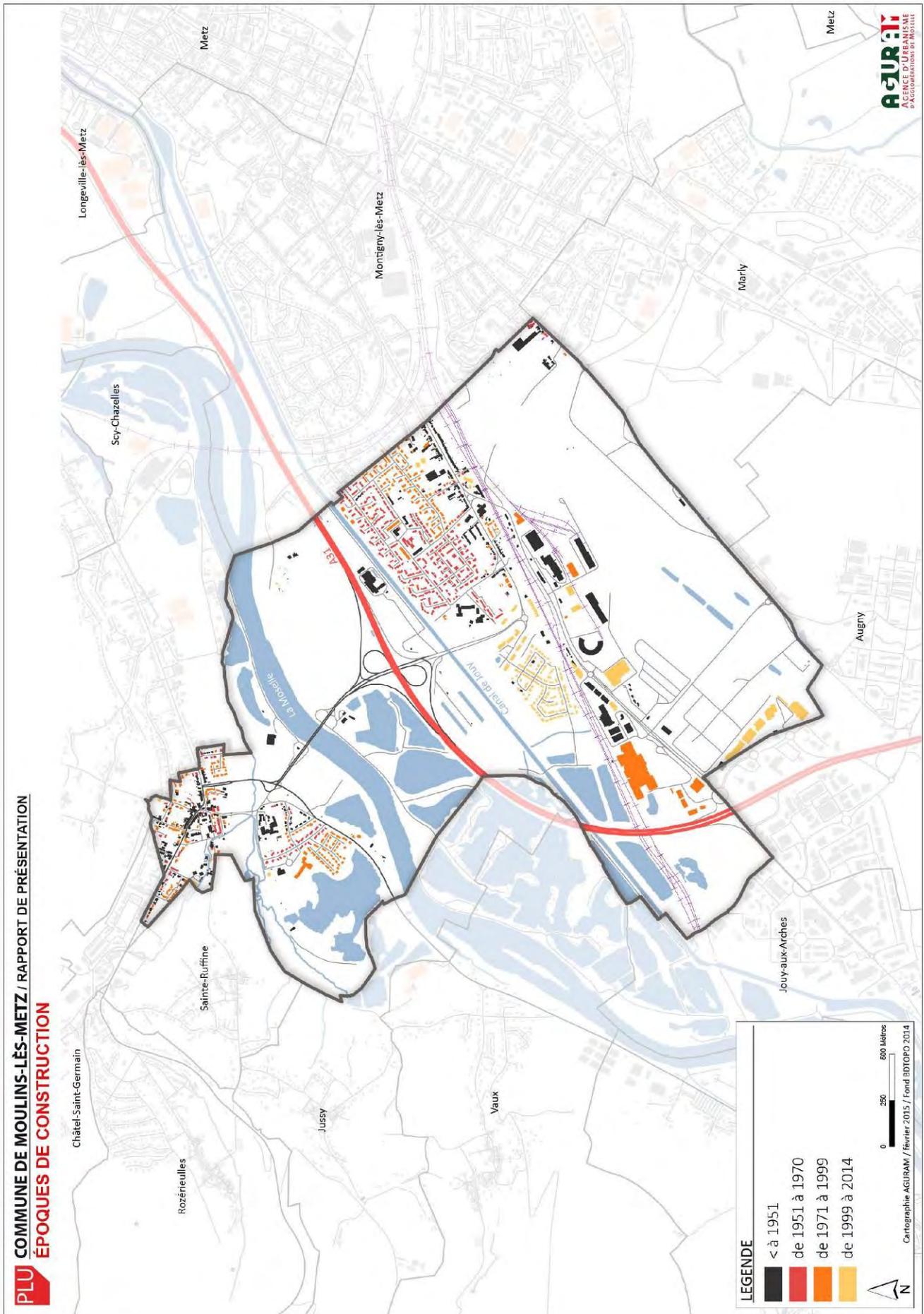
> 1950, rue de Chaponost, le groupe scolaire Paul Verlaine et la mairie annexe.



> Le 106 route de Jouy, de 1934 à aujourd'hui



> 1952, Route de Jouy devant la station-service. Au loin, le café-restaurant d'Alger devenu aujourd'hui le Relais du Languedoc



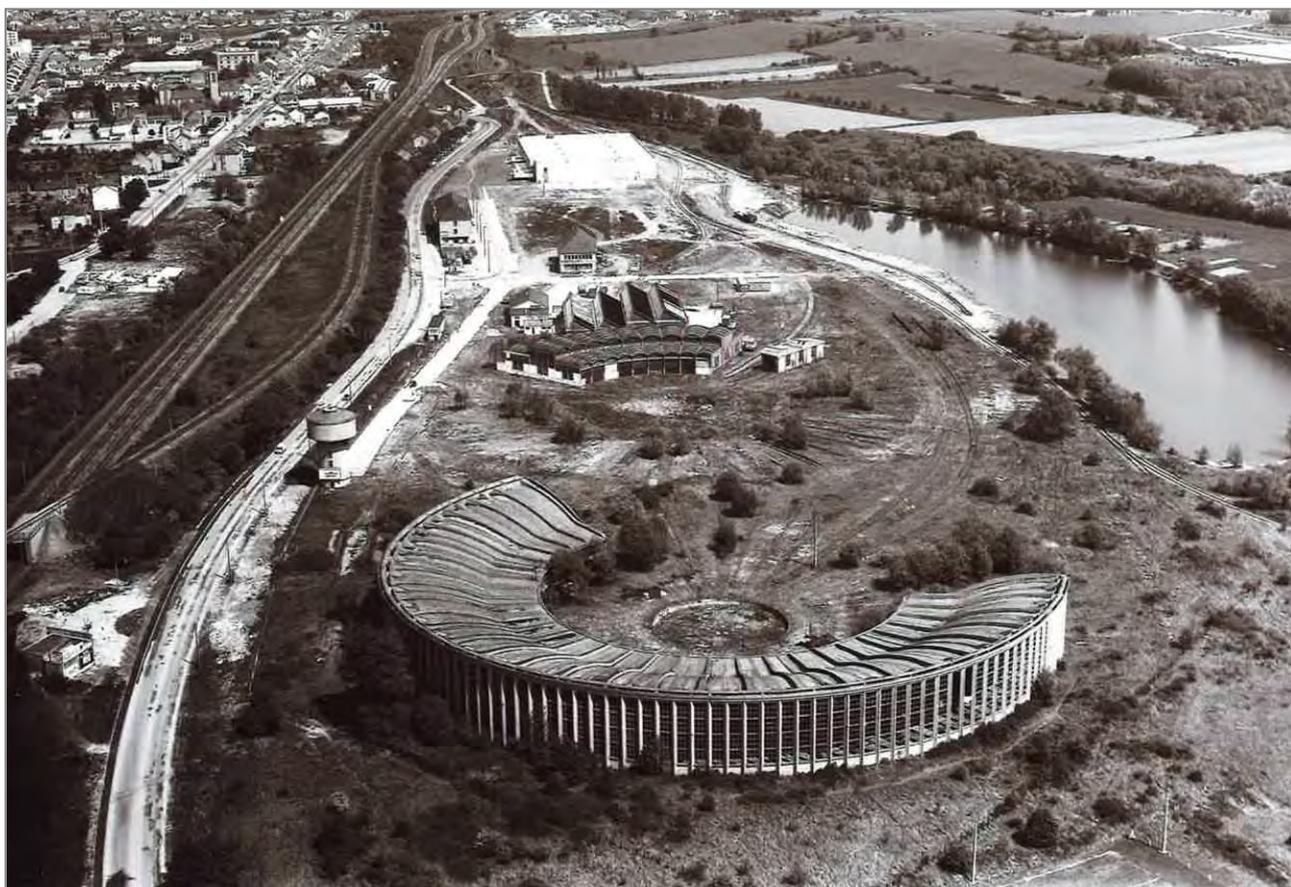
Face à l'urbanisation grandissante des grandes villes, la municipalité en place se bat pour conserver l'identité pastorale de ce lieu. Le quartier Alger, doit devenir une ZUP comprenant 4 500 logements.

Les élus s'opposent vigoureusement à ce projet et lancent la création d'une zone pavillonnaire avec son centre commercial.

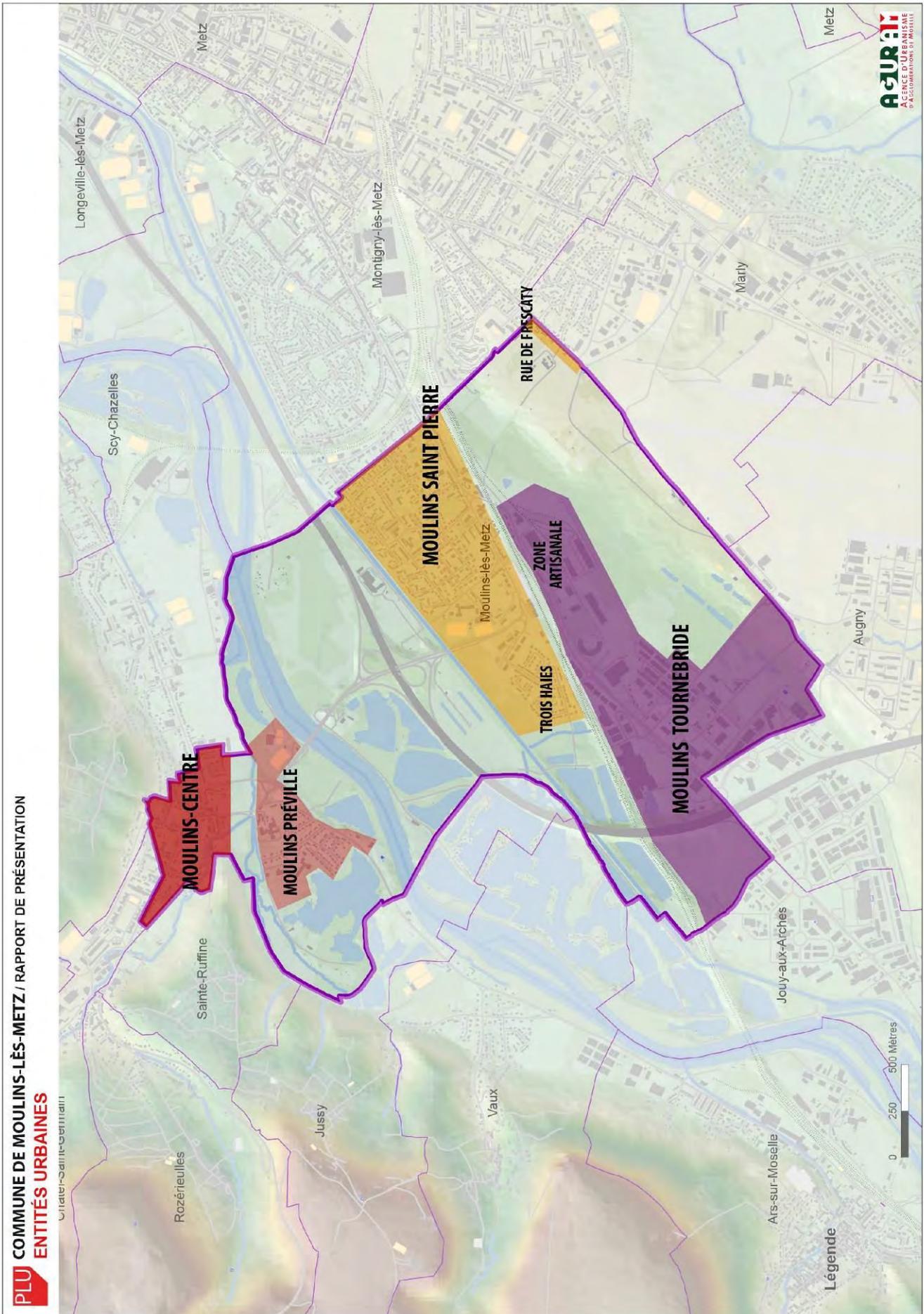
En quelques années, le quartier sort de terre. Des ballastières sont comblées et se transforment en collège et stade. L'aménagement autoroutier se met en place.

En 1962, les élus décident du changement d'appellation, le quartier Moulins-Alger devient Moulins Saint Pierre.

En 2001, l'urbanisation de ce quartier se développe sur une emprise de 14,5 ha grâce à la réalisation d'un lotissement résidentiel, les Trois Haies voient le jour, comportant 270 logements nouveaux et environ 1 millier d'habitants.



> *Photo de 1969 qui illustre l'évolution vers un espace économique du secteur Tournebride*



2.2 Descriptifs des différents secteurs urbains

De par son histoire particulière et en lien étroit avec un contexte géographique très particulier, Moulins-Lès-Metz a aujourd'hui l'image d'une « ville fragmentée » et marquée par la multitude de coupures naturelles et infrastructurelles qui divisent son territoire.

Elle présente trois identités urbaines très distinctes liées en partie à l'historique de son développement urbain :

- **Les secteurs de Moulins-Centre et Moulins-Préville** au nord forment le cœur historique de la commune ;
- **Moulins-Saint-Pierre et Trois-Haies**, au centre, constituent le prolongement de l'urbanisme de faubourg de la rive est de la Moselle canalisée avec Montigny-Lès-Metz ;
- **Moulins-Tournebride** au sud qui est constituée d'une agrégation d'espaces d'activités économiques et militaires.



> Moulins-centre à gauche et Préville ci-dessus

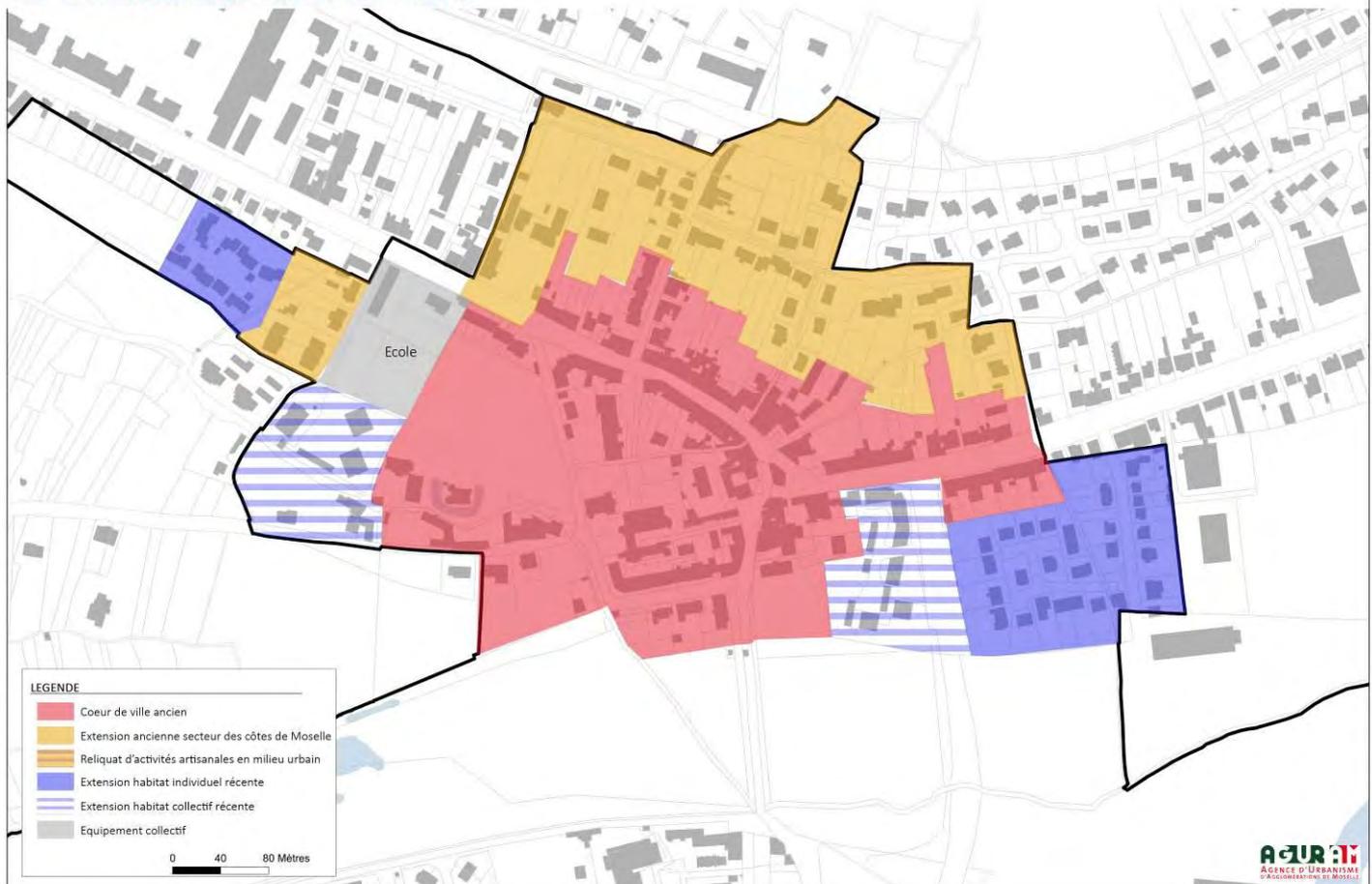


> Moulins-Tournebride



> Moulins Saint-Pierre

PLU COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ENTITÉS URBAINES - MOULINS-SAINT-CENTRE



Moulines centre				
Densité avec espaces publics et voiries	ha	logements	Densité brute	Taille moyenne parcelle m2
Cœur ancien	11,22	229	20,4	490
Sous-secteur cœur ancien	0,83	13	15,7	638
Secteur de côte ouest	0,70	29	41,4	241
Secteur de côte nord	5,83	64	11,0	911
Extension ouest	0,65	23	35,4	283
Extension est	2,46	45	18,3	547
Secteur collectif ouest	1,32	53	40,2	249
Secteur collectif est	1,31	59	45,0	222

MOULINS-CENTRE

De manière générale, Moulins centre constitue le cœur historique de la commune, agglomérée aux villages et villes voisines de Châtel Saint-Germain, Scy-Chazelles et Sainte Ruffine.

Que ce soit le long des axes structurants de la rue de Verdun et de la rue de Metz, ou encore des voies anciennes de développement de l'ancien village, telle que la rue de Nancy ou celle de la Mairie, on observe **un principe général d'implantation** de maisons de villes et maisons **à l'alignement et en ordre continu**.

La partie historique de Moulins présente ponctuellement des « collectifs » modernes en R+2 et R+3 qui s'intègrent harmonieusement au velum général des constructions. Ces petits ensembles sont issus de reconversions ou de reconstructions d'anciens bâtiments démolis. Ils sont localisés essentiellement le long des grands axes.

Le long de l'ancien tracé de la Moselle, à proximité du Vieux-Pont, la morphologie urbaine devient majoritairement pavillonnaire avec la présence de domaines historiques, tels que l'Hermitage Saint-Jean ou le Château Fabert qui marquent des signaux architecturaux forts au cœur du quartier.

Le secteur de Côte présente un tissu urbain hétérogène et « éclaté », principalement pavillonnaire, où les habitations sont rarement accolées les unes aux autres, véritables témoins d'une dédensification liée pour partie à la topographie marquée.

Quelques opérations spécifiques complètent le tissu de cœur ancien avec à la fois des ensembles collectifs plus ou moins importants (R+2 à R+4) et des lotissements pavillonnaires isolés (systèmes en impasses) et surélevés (R+1 à R+2) du fait des problématiques d'inondations inhérentes à la Moselle.

Une Densité moyenne sur Moulins-Centre de 21 logement/ha :

Une densité de logement relativement importante dans le cœur ancien qui est nuancée par la présence d'espaces plus ou moins denses :

→ Les Grands cœurs d'îlots non-bâties influencent les calculs de densité (Ermitage,...)

→ Des extensions résidentielles plus récentes qui présentent des densités de logements inégales (18,3 logt/ha à 45 logt/ha)



PLU COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ENTITÉS URBAINES - MOULINS-PRÉVILLE



Moulines Préville				
Densité avec espaces publics et voiries	ha	logements	Densité brute	Taille moyenne parcelle m2
Pavillonnaire 1	7,27	84	11,6	865
Pavillonnaire 2	3,00	49	16,3	612
Home de Préville	2,65	155	58,5	171

MOULINS - PREVILLE

Développé historiquement sur la rive sud de l'ancien tracé de la Moselle, Préville constitue un vaste quartier pavillonnaire en entrée d'agglomération, présentant certaines spécificités urbaines.

Sa morphologie, avec un tissu urbain quasi exclusivement constitué de petits pavillons en R+1 sur des parcelles relativement modestes, vient rompre avec celle de Moulins-Centre.

Les bâtiments présentent pratiquement tous des RDC en surélévation du fait du risque d'inondation.

Un seul collectif est recensé au nord du secteur, à proximité du collège Albert Camus.

Au même titre, le quartier est également ponctué par la présence d'un grand équipement à savoir le Home de Préville.

Une Densité moyenne de 22 logements/ha à relativiser :

Statistiquement, la densité de logements semble élevée du fait de la présence du Home de Préville.

Elle est donc à relativiser au vu de la fonction de pôle d'accueil et de soin.

Home de Préville mis à part, le quartier présente deux niveaux de densité :

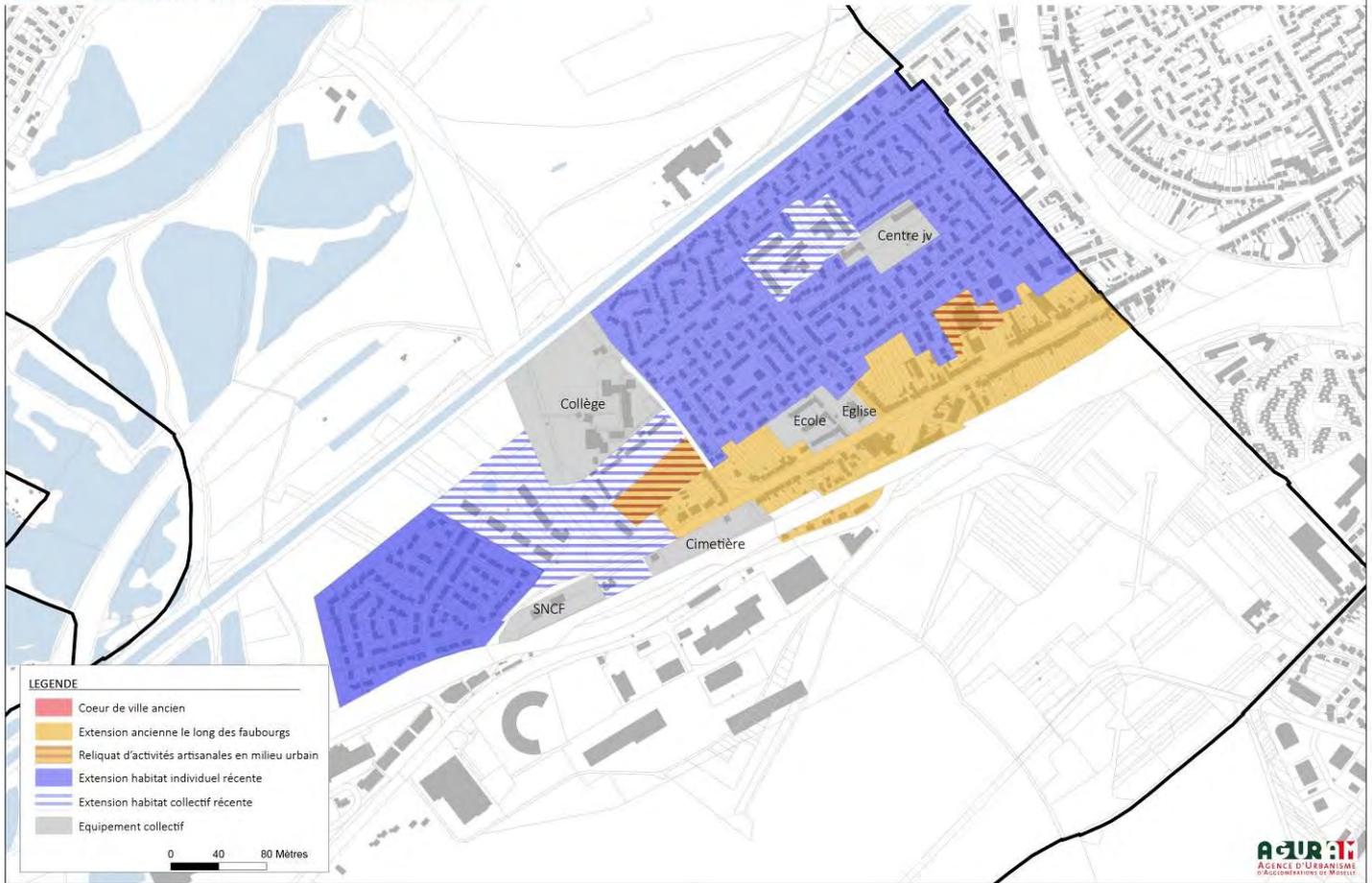
→ La partie Est qui est la plus ancienne dispose d'une densité de 16,3 logements/ha

→ La partie Ouest présente une densité de 11,6 logements/ha

La taille moyenne des parcelles et l'importance des espaces publics expliquent le différentiel entre ces deux secteurs.



PLU COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ENTITÉS URBAINES - MOULINS-SAINT-PIERRE



Moulines-St-Pierre/Trois Haies				
Densité avec espaces publics et voiries	ha	logements	Densité brute	Taille moyenne parcelle m2
Secteur Trois Haies pavillonnaire	10,92	128	11,7	853
Secteur pavillonnaire Saint-Pierre 1	26,06	536	20,6	486
Secteur pavillonnaire Saint-Pierre 2	9,49	197	20,8	482
Secteur pavillonnaire Saint-Pierre 2a	6,31	145	23,0	435
Secteur pavillonnaire Saint-Pierre 2b	3,18	52	16,4	612
Secteur collectif centre St-Pierre	2,50	247	98,8	101
Secteur collectif Allée des Acacias	1,62	48	29,6	338
Secteur collectif Trois Haies	7,73	112	14,5	690
Boulevard Chaponost/Route de Jouy	14,66	357	24,4	411
Route de Jouy	0,56	16	28,6	350

MOULINS SAINT-PIERRE, UN PRINCIPE DE MIXITE A L'ECHELLE DU QUARTIER

En lien avec son passé récent et les nombreuses opérations qui le composent, Moulins Saint-Pierre offre un véritable patchwork de morphologies urbaines très différentes les unes des autres, mais qui trouvent leur liant par la présence de vastes flots d'équipements (Collège, ...) et d'espaces de vie de proximité fédérateurs tels que le Canal de Jouy.

On distingue ainsi :

Le « Boulevard » Chaponost/Jouy

Un premier sous-secteur qui offre l'image la plus urbaine du quartier avec un développement dense le long de l'ancien axe de faubourg sud du cœur d'agglomération.

Il présente un mode d'implantation globalement en ordre continu, mais hétérogène en matière de hauteur et de type de construction :

- Maisons anciennes en (R+1)
- maisons de ville (R+2)
- Collectifs en (R+2 à R+4)

Un tissu résidentiel majoritairement pavillonnaire

Incéré entre les franges nord du « boulevard » et le Canal de Jouy, la morphologie urbaine du quartier évolue avec une succession d'opérations de lotissements de maisons individuelles régulièrement en impasses (R+1).

L'opération des « Camus Diestch » se distingue au nord.

Avec un plan de composition précis, une architecture caractéristique avec un principe de briques rouges en parement de façades et la présence de quelques collectifs de petites tailles, cette opération vient rompre avec la monotonie du quartier.

Quelques opérations de grands ensembles collectifs qui restent à l'échelle du quartier

Pour la plupart en lien avec l'émergence de plusieurs opérations de créations de logements sociaux, le quartier présente enfin plusieurs ensembles d'habitat collectif significatifs qui marquent la morphologie urbaine au cœur et sur la partie ouest du quartier avec des hauteurs allant de R+3 à R+8.





Les Trois-Haies, une opération d'ensemble qui reste assez sectorisée

Un dernier ensemble se distingue à l'ouest, en léger décroché du tissu urbain du quartier Saint-Pierre : **l'opération des Trois Haies.**

Vaste quartier résidentiel « isolé » du secteur St-Pierre par les infrastructures de la RD157b, il constitue aujourd'hui le secteur résidentiel le plus récent de Moulins-Lès-Metz.

De manière générale, le tissu urbain présente une certaine mixité qui est observée à l'échelle de l'opération.

En effet, ce lotissement présente des séquences urbaines assez différentes en fonction des zones de constructions :

- Un vaste secteur pavillonnaire composé en partie de maisons en bandes (R+1 à R+2) domine de manière générale;
- Plusieurs petits secteurs d'habitats collectifs en R+3 viennent marqués notamment l'entrée du lotissement depuis la départementale;
- Un espace pavillonnaire récent comprenant une maison médicale vient agrémenter l'entrée du quartier Saint-Pierre à proximité du giratoire menant à l'échangeur de Metz-Sud.

Une Densité moyenne pour Moulins-St-Pierre et Trois-Haies de 22 logements/ha :

Du fait de la diversité des tissus urbains qui composent ces deux quartiers, on observe par évidence une grande disparité en matière de densités de logements.

Ainsi, les écarts vont de 15 à presque 100 logements/ha en fonction des périmètres d'observations retenus. Les grandes densités sont souvent liées à la présence d'opérations en collectifs de grandes hauteurs.

De manières significatives, les secteurs pavillonnaires de Moulins-Saint-Pierre présentent une densité supérieure à 20 logements/ha, ce qui reste assez dense pour ce type de tissu urbain. La taille des parcelles et la compacité des maisons entres elles expliquent ces chiffres.

La partie pavillonnaire du secteur des Trois haies présente enfin une densité de logements plus faible avec des parcelles bâties plus grandes. La densité de ce secteur est néanmoins à relativiser du fait d'une partie inconstructible et traité en parc urbain (terrains inondables).

PLU COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ENTITÉS URBAINES - MOULINS-RUE DE FRESCATY



Moulins Frescaty				
Densité avec espaces publics et voiries	ha	logements	Densité brute	Taille moyenne parcelle m2
Moulins Frescaty	2,07	12	5,8	1 725

RUE DE FRESCATY

Derniers espaces résidentiels en marge des communes de Marly et Montigny-Lès-Metz, la rue de Frescaty présente un tissu urbain partagé entre faubourg et quartier résidentiel.

Cette ancienne entrée de ville est marquée par la présence de quelques activités principalement en lien notamment avec le monde agricole :

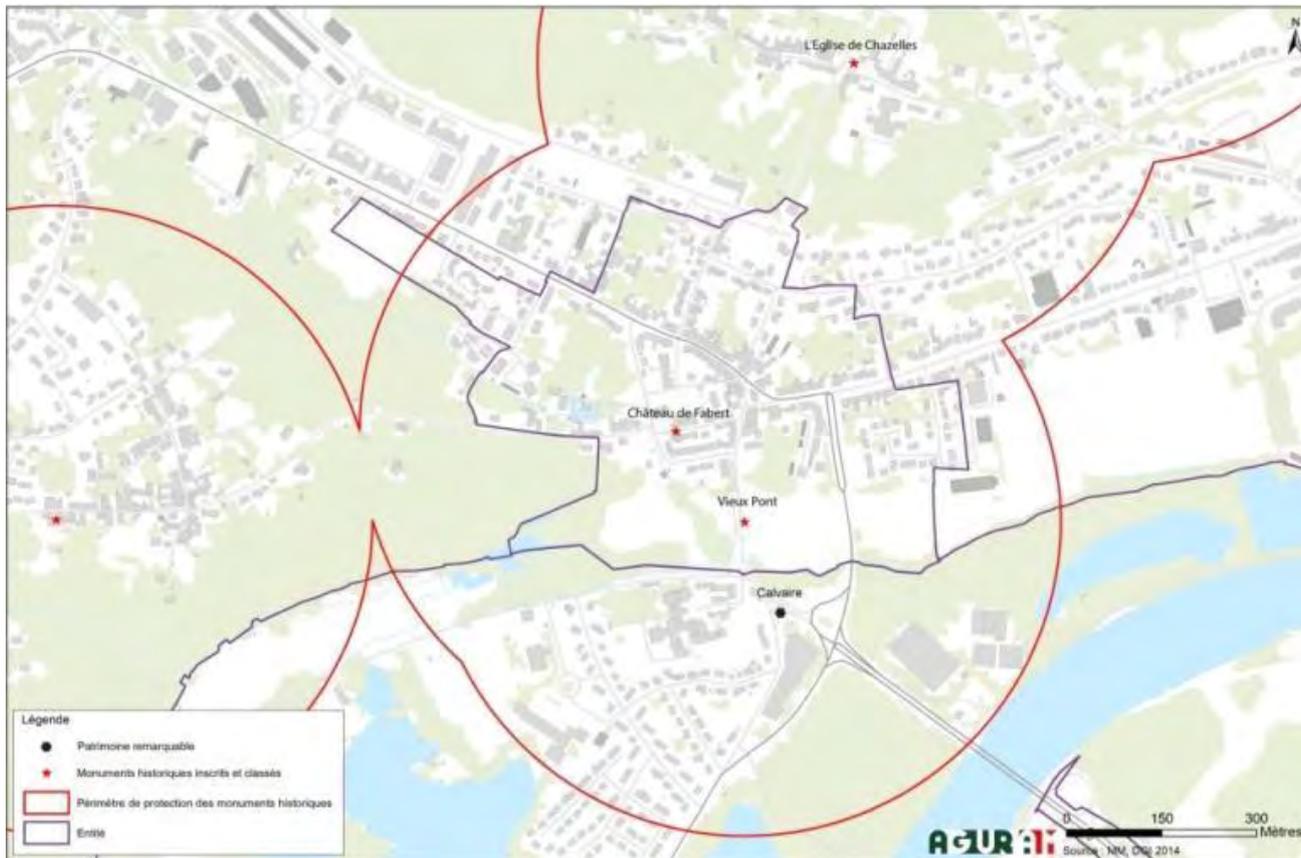
- grandes parcelles;
- ferme fortifiée.

Son tissu urbain est principalement pavillonnaire, mais reste assez hétérogène du fait :

- des différentes époques de constructions;
- des hauteurs variant de R+1 à R+2;
- des modes d'implantation divers, notamment par rapport à ceux observés sur la partie sud de la rue inscrite sur le ban communal de Marly.



Périmètres de protection correspondant aux espaces situés à moins de 500 mètres de tout point bâti du monument historique.



2.3 Patrimoine urbain remarquable

LE PATRIMOINE CLASSÉ ET ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les immeubles protégés au titre des monuments historiques, classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, appartiennent à la catégorie des servitudes publiques affectant l'utilisation du sol conformément à l'article R126-1 du code de l'urbanisme.

Ils doivent par conséquent figurer en tant que tels en annexe au plan local d'urbanisme.

Tous travaux de construction, transformation ou modification inscrits dans le périmètre et de nature à affecter l'aspect d'un immeuble, sont soumis à autorisation.

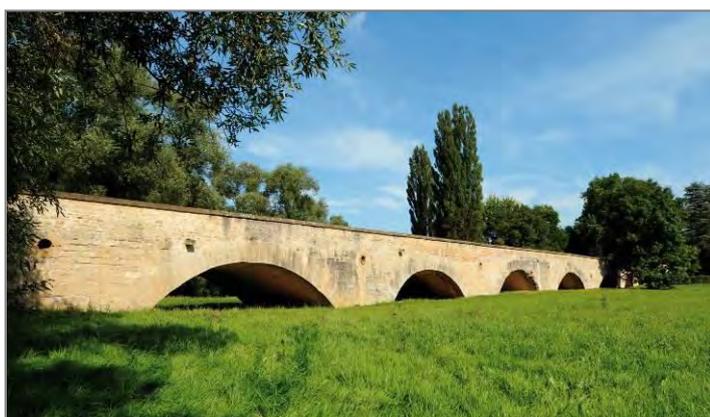
L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis qui s'inscrit, selon la nature des travaux projetés, dans l'instruction :

- **soit d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme** ; cet avis est alors conforme, ce qui signifie qu'il s'impose à la décision de l'autorité compétente (maire ou préfet) pour la délivrance de l'autorisation,
- **soit d'une autorisation spéciale au titre du code du patrimoine** ; dans ce cas l'avis est transmis au préfet qui prend la décision.

Cet avis de l'ABF n'est cependant requis que lorsque les travaux se trouvent dans le champ de visibilité du monument historique, c'est-à-dire lorsqu'il existe une relation visuelle -covisibilité - entre le monument historique et le lieu des travaux.

On recense deux monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire sur le ban communal de Moulins-Lès-Metz :

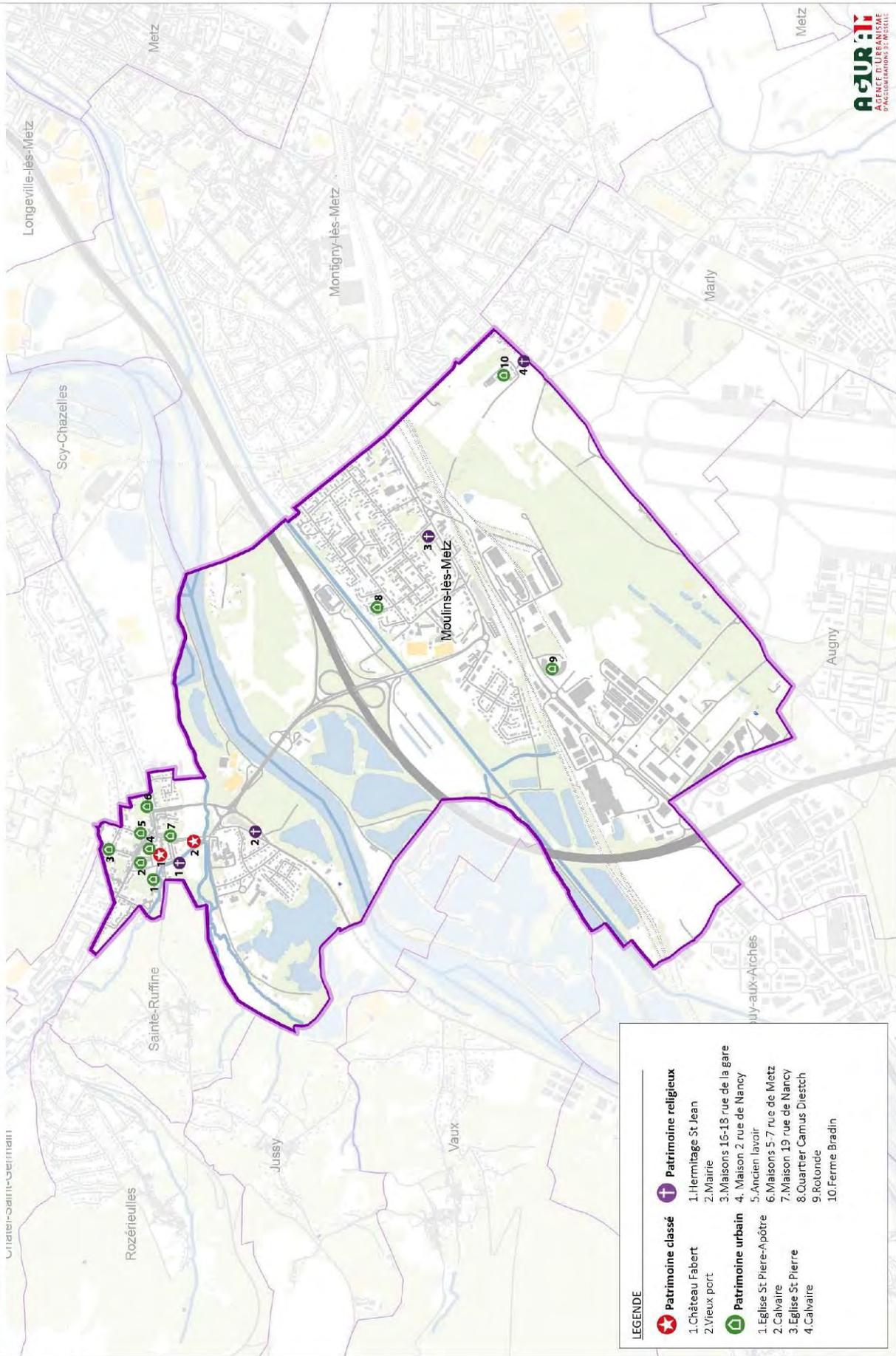
- le Château de Fabert.
- le Vieux Pont.



Par ailleurs, le territoire communal est concerné par les périmètres de deux autres monuments protégés :

- L'église de Chazelles (classée).
- le château de Buzolet (inscrit).

PLU COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
PATRIMOINE REMARQUABLE



LEGENDE

	Patrimoine classé		Patrimoine religieux
1. Château Fabert		1. Hermitage St. Jean	
2. Vieux port		2. Mairie	
	Patrimoine urbain	3. Maisons 16-18 rue de la gare	
		4. Maison 2 rue de Nancy	
		5. Ancien lavoir	
		6. Maisons 5-7 rue de Metz	
		7. Maison 19 rue de Nancy	
		8. Quartier Camus Dietsch	
		9. Rotonde	
		10. Ferme Bradin	



LE PATRIMOINE URBAIN DU QUARTIER CENTRE

L'Ermitage Saint-Jean

Implanté au cœur du village historique de Moulins-Lès-Metz, cet ancien château (« Château de Grignan»), construit au centre d'un parc anglais, est traversé par le ruisseau de Montvaux.

Le cours d'eau est enjambé par ce qui fut le pont-levis du château. Autrefois, il s'appelait le « Petit Château » ou la « Forte Maison ».

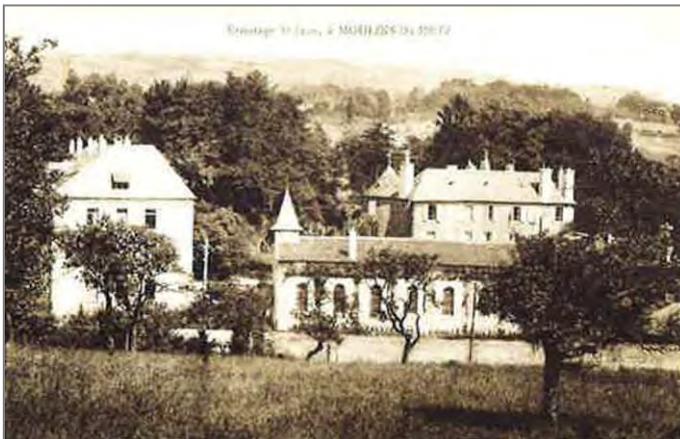
En 1368, seule une tour existait, les autres survinrent ultérieurement après la succession à la famille Baudoche dès 1403.

Après être passé entre de nombreuses mains et ainsi avoir connu quelques modifications architecturales, le château de Grignan devient en 1923 la propriété de l'association de l'Ermitage Saint-Jean, destinée aux retraites spirituelles.

La chapelle Saint-Jean Baptiste est construite à la place de l'ancienne orangerie.

Ce domaine a conservé ses anciennes douves et le pont d'accès, même si le pont-levis a aujourd'hui disparu au profit d'une porte en encadrement pierre de Jaumont traditionnel.

La volumétrie des façades et les toitures en ardoises conservent la structure architecturale de château. A noter également que les façades ont fait l'objet d'un ravalement récent respectueux des principes de couverture initiaux.





L'Hôtel de Ville

La mairie-école de Moulins-Lès-Metz, avec ses grilles en fer forgé de l'artiste André Forfert, constitue un imposant bâtiment au cœur du quartier de Moulins-Centre.

Très bel exemple de l'architecture allemande la première annexion, cet édifice rejoint les architectures développées notamment dans le « Quartier Impérial » de Metz.

Parfaitement inséré dans le cœur historique moulois, l'hôtel de ville a réussi la modernisation de son accueil et de son extension résolument contemporains.



Eglise Saint-Pierre-Apôtre

Construite en 1730, agrandie en 1754, puis devenue trop petite, elle sera partiellement démolie et reconstruite en 1900.

L'église actuelle, dans sa sobriété et l'élégance de son clocher aux quatre cadrans d'horloge, est un bel exemple de l'architecture culturelle du début du XX^{ème} siècle.

Outre de splendides vitraux, l'intérieur présente deux autels latéraux d'une belle facture XVIII^{ème}.



Maison, 16-18 rue de la Gare

Maisons de maître anciennes datant de la fin du XIX^{ème} siècle présentant des combles aménagés atypiques dans le quartier, ainsi que des balcons et modénatures ouvragés.

Inscrites au cœur de la rue de la Gare, ces deux maisons constituent une unité architecturale singulière au cœur du tissu urbain environnant.



Maison, 2 rue de Nancy

Maison ancienne présentant une façade d'époque préservée.

Inscrites au cœur de la rue de Nancy, cette maison constitue une unité architecturale remarquable au cœur du tissu urbain environnant.



Ancien lavoir, rue de Verdun

La rue de Verdun, ci-dessous à gauche en 2012 et à droite en 1954, témoigne de la présence passée d'un vieux lavoir qui a cédé sa place aujourd'hui à un petit square et une fontaine qui rappellent la localisation historique de l'ancien bâtiment.



Maison, 5-7 rue de Metz

Maisons de maître anciennes datant de la fin du XIX^{ème} siècle présentant des combles aménagés atypiques dans le quartier, ainsi que des balcons et modénatures ouvragés.

Inscrites au cœur de la rue de Metz, ce bâtiment constitue un élément architectural remarquable au cœur du tissu urbain environnant.



Maison, 19 rue de Nancy

Bâtisse ancienne datant de la fin du XIX^{ème} siècle, cette construction rappelle les caractéristiques typique de l'architecture allemande de l'époque de l'annexion.

Inscrites à proximité du Vieux Pont, le long de la rue de Nancy, ce bâtiment constitue un élément architectural remarquable au cœur du tissu urbain de Moulins-Centre.



Calvaire, RD6

Le calvaire a été érigé en 1826 par la commune de Moulins. Inscrit en bordure de la RD6, cet ouvrage est accompagné par l'aménagement d'un petit espace vert ornemental à l'entrée du quartier Prévile.



LE PATRIMOINE URBAIN DU QUARTIER SAINT-PIERRE

Eglise Saint-Pierre

Consacrée le 25 mars 1958, la nouvelle église Saint-Pierre-aux-Liens est l'œuvre de l'architecte messin Robert Ochs.

Elle constitue un archétype particulièrement réussi de l'architecture culturelle de la période des trente glorieuses.



Quartier Camus Diestch

Inscrit sur la frange nord du quartier St-Pierre, le long du Canal de Jouy, ce secteur a été urbanisé selon un plan de composition urbaine spécifique.

L'ensemble des habitations a été réalisé sur le même principe constructif avec notamment un parement des façades en briques rouges.

Cette harmonisation confère une véritable identité spécifique au cœur du quartier.



LES AUTRES ELEMENTS DU PATRIMOINE URBAIN DE LA COMMUNE

La rotonde

Construite en 1947, la Rotonde SNCF était un site d'entretien avec une capacité de 150 locomotives. Avec la fin de la traction à vapeur, elle fut fermée dans les années 1960, pour devenir une structure commerciale.

Le principe de son architecture singulière a été conservé au fil des années.

Quelques enseignes et éléments en saillis ont été rajoutés pour les besoins des commerces, mais ceux-ci ne remettent pas en cause une possible reconversion respectueuse de l'architecture initiale du bâtiment qui aujourd'hui est vacant depuis quelques années.



La ferme fortifiée Bradin

Importante ferme-château défensive du Pays Messin datant du XIV^{ème} siècle et située au bout de la rue de Frescaty, elle fera partie de la commune après l'acquisition réalisée par la famille Fabert au XVI^{ème} siècle.

Elle fut détruite à plusieurs reprises lors des guerres féodales qui opposaient la république messine à la Lorraine ducale.

C'est devant Bradin que la Cité de Metz avait installé le gibet où l'on pendait les condamnés à mort.



Les bâtiments ont donc subis des transformations au fil des siècles, mais de nombreux éléments architecturaux sont encore observables sur la bâtisse :

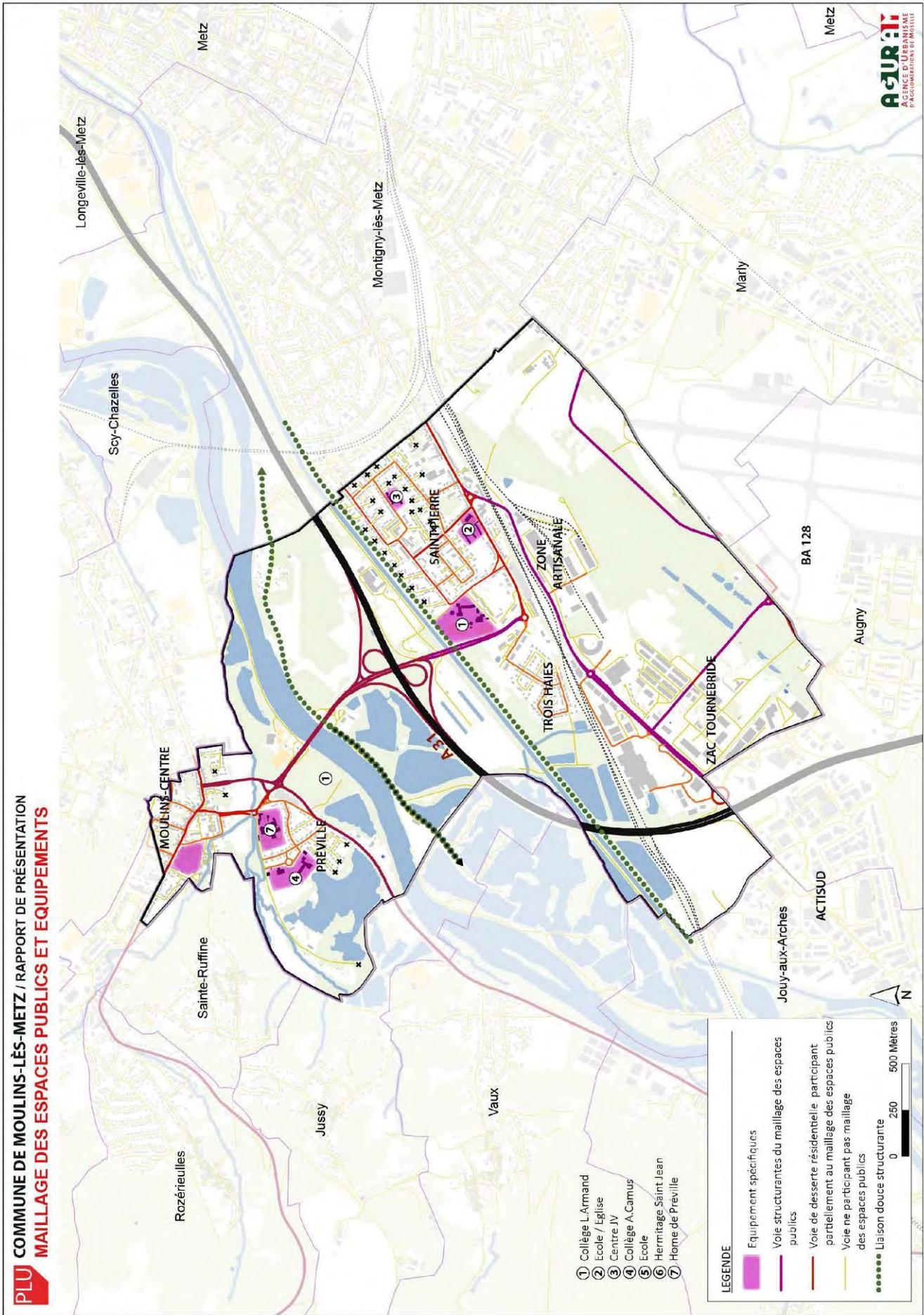
- Meurtrières,
- Tour d'angle,
- Portail surmonté d'armoiries,



Calvaire, Rue de Frescaty

Le calvaire est implanté le long du trottoir sans aménagement paysager particulier.





2.4 Les espaces publics

Les espaces publics de Moulins-Lès-Metz sont très variés : Faubourg, rues et ruelles, places et espaces verts (parcs, square, ...). La présente analyse vise à identifier la hiérarchie et la qualité du maillage de ce réseau, ainsi que les principales problématiques de déplacement et d'aménité urbaine que l'on peut y rencontrer.

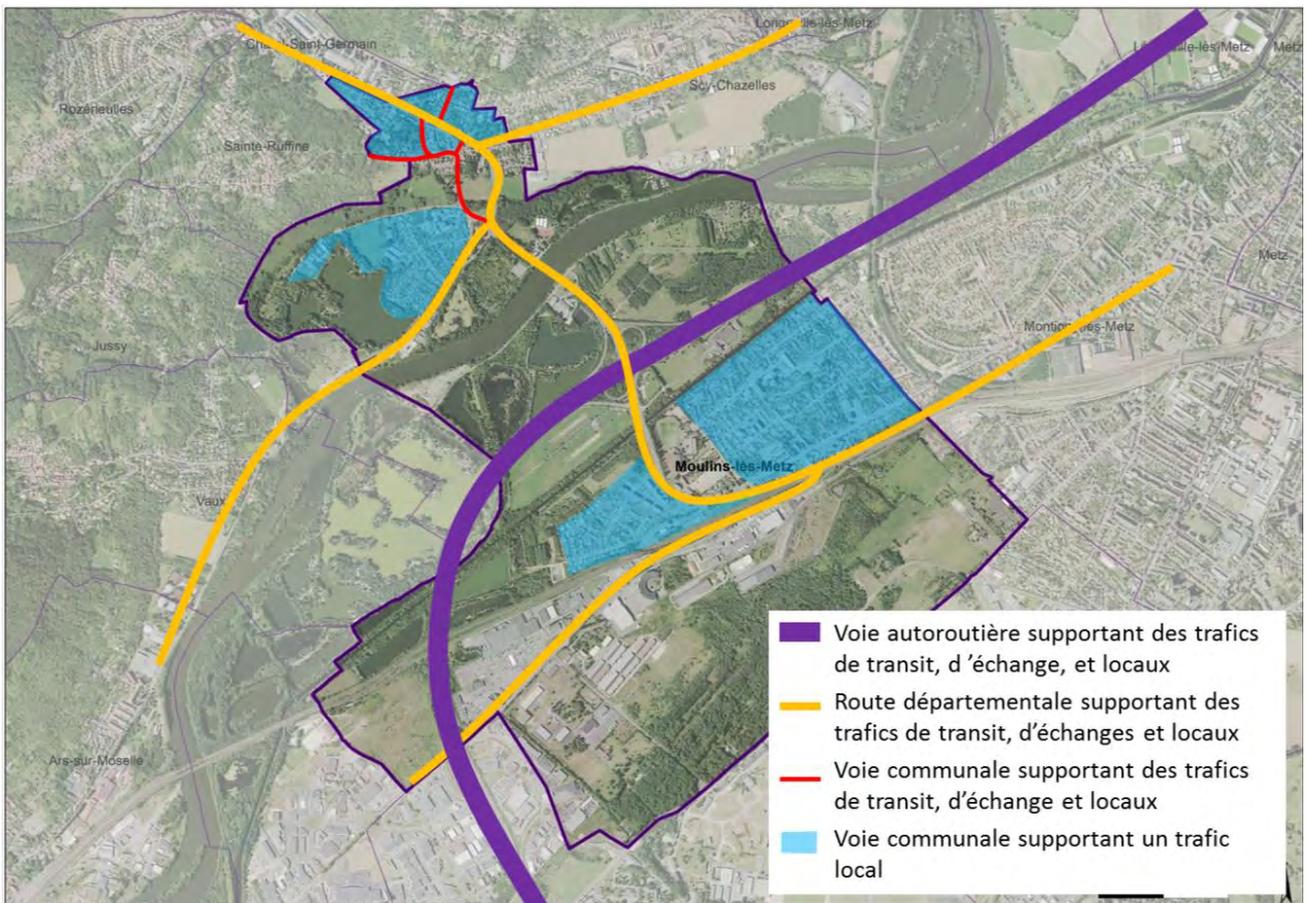
UN RESEAU IMPACTE DE MANIERE GLOBALE PAR LES CIRCULATIONS DE TRANSIT

Illustrée par la carte, ci-dessous, la commune de Moulins-Lès-Metz est caractérisée par le rôle de transit de ses voies principales structurantes. En effet, celles-ci sont marquées par un trafic très impactant pour la vie de proximité des habitants des différents quartiers de Moulins-Lès-Metz.

Certaines voies de distribution internes subissent également des trafics de transit qui pénalisent également les riverains.

Cette situation a pour effet immédiat d'interagir sur l'ambiance urbaine et le confort des espaces publics souvent très routiers pour faciliter la circulation automobile, et ce, régulièrement aux détriments des autres usagers (piétons, cycles, PMR).

Cette problématique de circulation de transit gagne même certaines voies secondaires, en partie à Moulins Centre (rue de la Mairie, ...), du fait du shunte des grandes artères et de leur saturation aux heures de pointe.



UNE ORGANISATION DU RESEAU VIAIRE QUI PENALISE LE CENTRE BOURG DE MOULINS-LES-METZ

Moulins-Centre, en particulier au niveau de l'axe rue de Verdun / rue de Metz, doit faire face aujourd'hui à une double réalité contradictoire. D'une part, son tissu urbain est dense et resserré au cœur du quartier le long de la RD603, induisant une véritable compacité digne d'un cœur de ville, mais celui-ci est littéralement impacté par le trafic de cette même départementale qui présente un gabarit d'espace public sous-dimensionné.



En effet, cette séquence, où près de 15 000 véhicules arpentent chaque jour l'espace public, présente des dimensions très étroites, mettant systématiquement en porte à faux la circulation et les fronts urbains de la rue. De ce constat, on observe une dégradation générale du cadre de vie lié notamment aux problèmes de bruit et de pollution. Ainsi, les espaces centraux sont peu « hospitaliers » et pénalisant la vie locale.



Cette situation est, en outre, aggravée par un partage de l'espace public défavorable aux modes doux. Comme évoqué précédemment, une diffusion de ces nuisances est également observable sur le reste du quartier, du fait d'un trafic de transit parasite (rue de Nancy, allée du Château, rue de la Mairie, ...) shuntant le carrefour D6/RD603.

Cheminements piétons
Peu attractifs (trottoirs étroits, mobiliers urbains, ...)

Gestion de l'offre de stationnement ne favorisant pas les pratiques commerciales

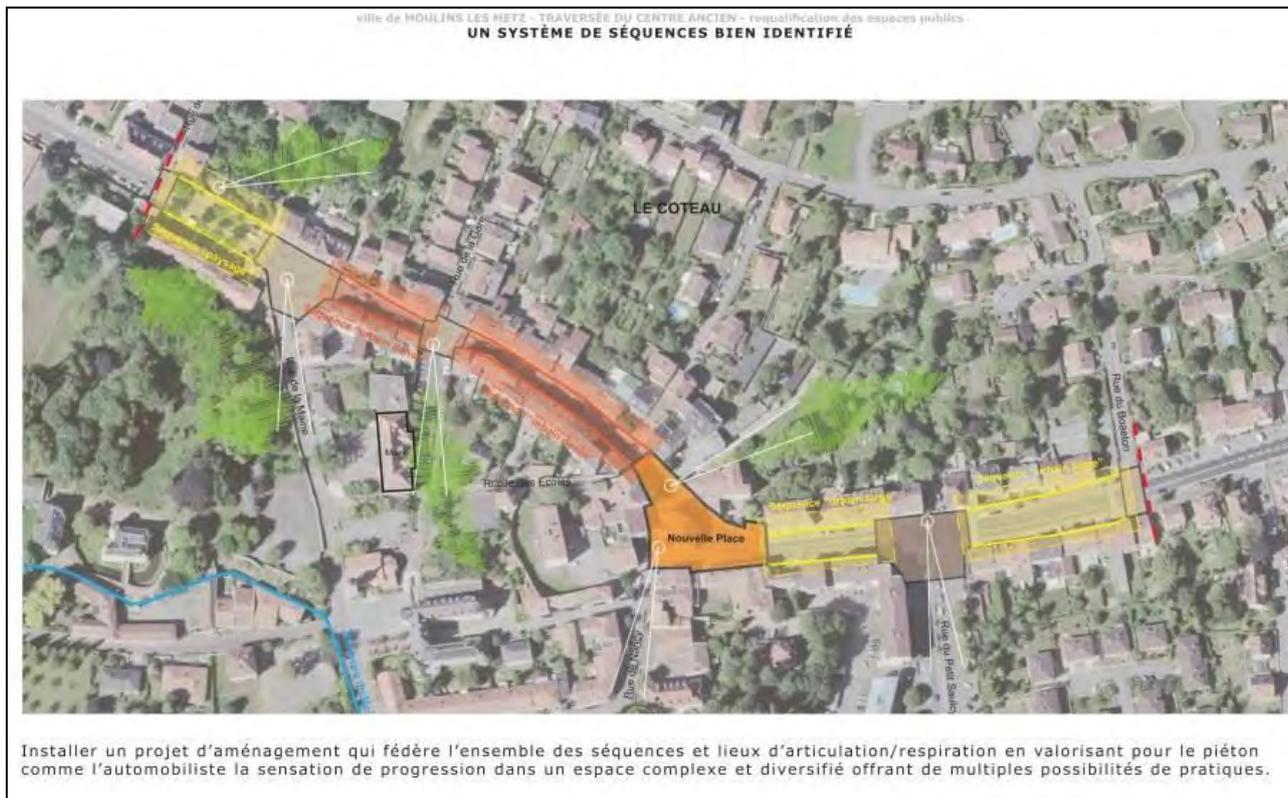
Quelle fonction pour la place publique centrale ?

Zoom centre

Rue de la Mairie : une voie aux caractéristiques routières → absence de parvis de l'église et de continuité des cheminements piétons

Stationnement sur trottoirs constituant une gêne pour les circulations piétonnes

La séquence rue de Verdun / rue de Metz a fait l'objet d'une étude de requalification en 2015-2016 qui permettra à terme de travailler sur une reconfiguration adaptée des espaces publics pour le confort de l'ensemble des usagers (extraits, ci-dessous, de l'étude réalisée par les Bureaux d'études ERA/ingénieurs conseil et Verdier-Tapia architectes urbanistes)



RUE DE CHAPONOST ET RUE DE JOUY, DES VOIES STRUCTURANTES DU QUARTIER SAINT-PIERRE AU CARACTERE TRES ROUTIER

Véritable entrée de ville depuis l'échangeur autoroutier de Metz-Sud, cet axe combine les fonctions de **voie d'échanges** vers Moulins-centre, Montigny et ACTISUD et de **voie d'accès** des commerces et logements du quartier St-Pierre.

Le découpage de l'espace public y est plus que favorable à la voiture, au détriment des autres modes (piéton et vélo), ce qui pénalise à nouveau la vie locale.

On observe des trottoirs régulièrement encombrés par du stationnement anarchique qui entrave les cheminements piétons, et une absence d'aménagements cyclables pour sécuriser les déplacements vélos le long de la départementale et assurer la continuité avec les aménagements existants de la rue de Constantine.



La présence des bandes cyclables rue de Constantine pour desservir le collège Louis Armand constitue néanmoins une réelle opportunité de retravailler les circulations douces du quartier, notamment en vue de réaliser un aménagement cyclable continu et cohérent avec les aménagements de Montigny-lès-Metz, le long de la rue de Pont-à-Mousson (Réflexions en cours du PDU de Metz Métropole).

RUE DE CONSTANTINE : UN AMENAGEMENT CYCLABLE A AMELIORER POUR FAVORISER LA PRATIQUE DU VELO

Cette rue est caractérisée par la présence d'une bande cyclable bilatérale jusqu'à l'intersection avec la rue de Savoie permettant de desservir le collège Louis Armand.

Cependant, cette bande cyclable ne bénéficie pas aujourd'hui d'un aménagement optimal qui pénalise parfois la mobilité des cyclistes du quartier.

> Bande cyclable avec de nombreuses bosses qui pénalisent le cheminement continu du cycliste.

Solution envisageable :

Réaliser un aménagement homogène, sans obstacles



> Fin de l'aménagement dans un virage avec haies engendrant un manque de visibilité pour s'insérer sur la chaussée

Solution envisageable :

Aménagement à terminer avant le croisement, avec indication de panneau



> Véhicules en stationnement empiétant sur les trottoirs pouvant engendrer un risque de conflit vélo/piéton



> Début de la bande cyclable depuis le parking du collège par un trottoir avec dénivellation qui constitue un danger pour le cycliste

Solution envisageable :

Abaissement du trottoir + panneau de signalisation



> Absence de traitement au droit de l'arrêt de bus « Constantine » qui constitue un danger pour le cycliste

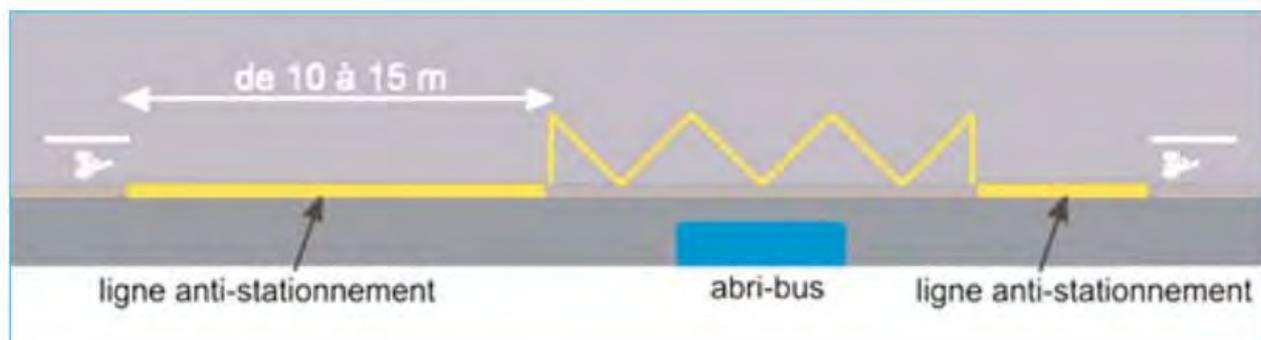


> Stationnement du bus gênant, obligeant le cycliste à se déporter sur la chaussée (Un aménagement qui ne garantit pas la progression du cycliste en toute sécurité)



Solution envisageable :

Aménager une bande cyclable interrompue de préférence 10 à 15m avant l'arrêt bus pour permettre au cycliste de se réinsérer facilement dans le flot de voitures, et au bus de se positionner correctement aux quais sans avoir à circuler sur la bande



LES RUES DU QUARTIER SAINT-PIERRE : UNE VIE LOCALE A CONFORTER

Ce vaste quartier résidentiel est organisé autour d'équipement et de services de proximité : collège, école, bar/restaurant, tabac presse, boulangerie, superette, ...

Ces espaces publics sont confortablement aménagés pour la vie de quartier avec la présence notamment de mobiliers urbains de qualité.



On peut noter en revanche la présence non-systématique de zones 30 qui entraînent, au final, des difficultés de compréhension générale du fonctionnement du quartier pour les usagers

Cette problématique se renforce du fait d'une organisation viaire peu hiérarchisée avec notamment un plan de circulation complexe du fait de la présence de beaucoup d'impasses.

Les espaces publics du cœur du quartier Saint-Pierre présentent donc parfois un manque de lisibilité au niveau de leur fonctionnement, malgré la qualité de leur aménité urbaine.

L'enjeu réside, ici, dans la nécessité de trouver un compromis entre la circulation et la vie locale en modérant la vitesse par la mise en place d'une zone apaisée sur l'ensemble du quartier.



Cela permettrait à la fois d'améliorer la vie de proximité, le confort et la sécurité des déplacements, tout en facilitant les échanges avec les autres quartiers et communes limitrophes (Montigny-lès-Metz).

LIAISON QUARTIER ST PIERRE / MOULINS CENTRE : UN POINT DUR POUR LES MODES DOUX

La RD457b, véritable cordon ombilical entre Moulins centre et Moulins-Saint-Pierre, est confrontée au cumul de plusieurs coupures extrêmement pénalisantes pour les modes de circulation alternatifs à l'automobile, transports collectifs mis à part :

- La Moselle
- Le pont et échangeur autoroutier

Ce passage contraint confère un fort sentiment d'insécurité lié au trafic routier (11 000 à 14 000 v/j), à la vitesse en sortie d'autoroute et à l'absence d'aménagements cyclables et piétons. Cette situation impose une insertion très difficile et dangereuse pour les cyclistes et piétons souhaitant passer d'un quartier à l'autre.

L'exemple, dans le sens St-Pierre/Centre, d'un cycliste qui souhaite traverser la séquence, se retrouve alors dans le flot des venant de Moulins – St-Pierre et de celui des voitures s'insérant sur la chaussée depuis l'autoroute ! Cet effet d'entonnoir pénalise le cycliste qui peine à trouver sa place

A cela, se rajoute l'étroitesse des trottoirs couplée à un environnement peu qualitatif qui renforce l'effet de forte insécurité pour les circulations des piétons.





En plus d'être une liaison intra-communale, ce secteur est un lieu de passage touristique avec la présence d'un tronçon de la véloroute (V50) et de nombreuses randonnées au bord de la Moselle.

Aujourd'hui, Moulines constitue un des points durs de cet itinéraire international avec :

- Une obligation des cyclistes à quitter les berges en empruntant le passage sur le pont enjambant la Moselle ;
- Une contrainte de traverser l'ouvrage le vélo à la main pour se raccorder ensuite aux berges.



Une véritable problématique en matière d'accidentologie est à déplorer dans ce secteur du fait de la présence de nombreux randonneurs et cyclistes traversant la RD 603 et l'échangeur autoroutier dans de mauvaises conditions de sécurité.

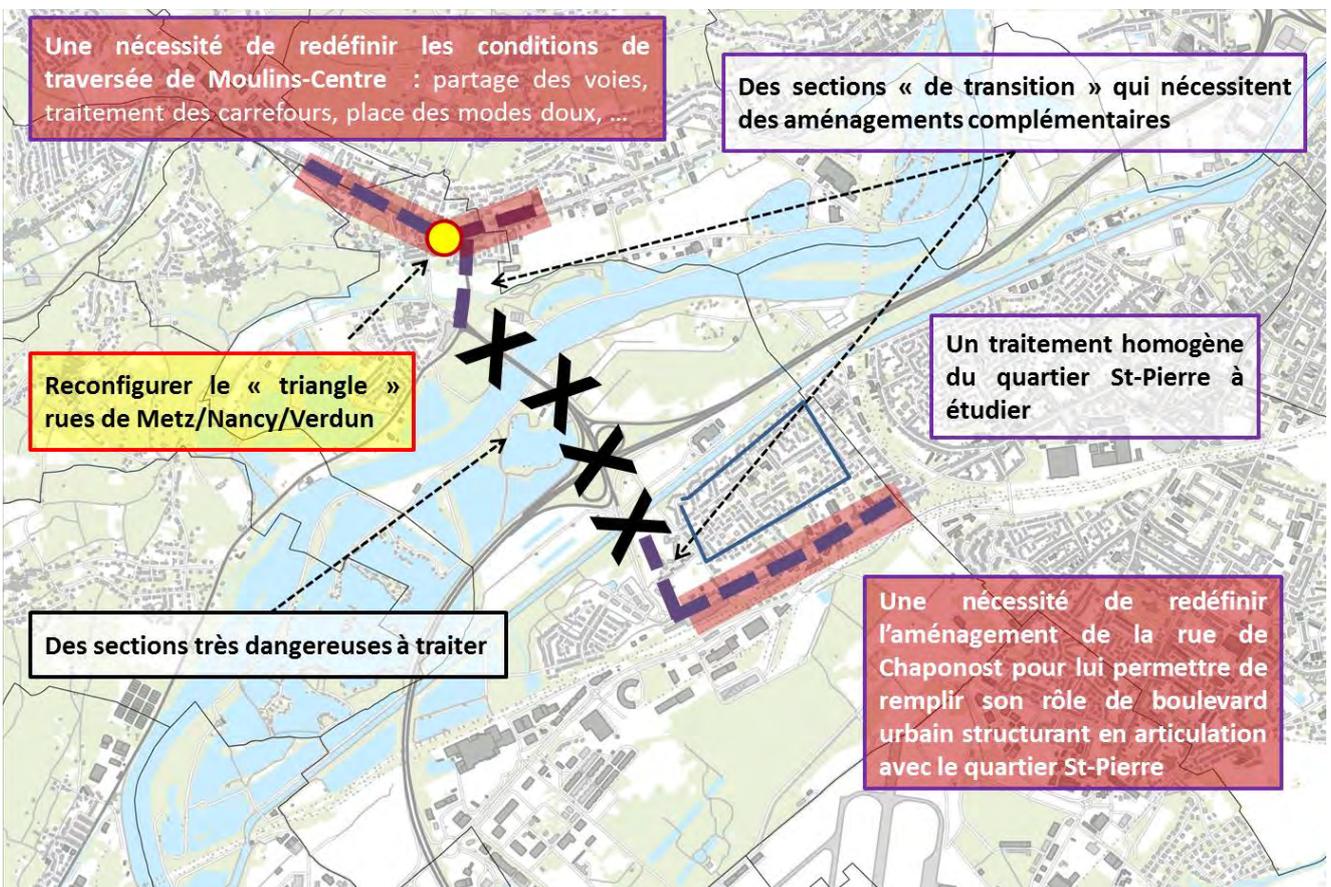
Il est toutefois important de préciser que cette problématique dépasse le cadre de compétence communal. Elle devra être traitée dans le cadre de la révision du plan de déplacements urbains de Metz Métropole.

UNE PROBLÉMATIQUE DE LIAISON NORD-SUD QUI SE POURSUIT LE LONG DE LA RUE DU PETIT SAULCY

Avec un partage de l'espace public dévoué principalement à la voiture et qui ne laisse que peu de places aux autres modes de déplacements, cette dernière séquence continue de renforcer les difficultés de mise en relation Nord-Sud à l'entrée du quartier de Moulins-Centre.

En effet, et malgré une taille de l'espace public très importante, la largeur des chaussées, souvent proche de 20 mètres, vient littéralement coloniser les capacités des modes de déplacement alternatifs à l'automobile de ce secteur.

Face à cette réalité, la création d'une liaison permettant de sécuriser les déplacements cyclables et piétons du trafic routier semble particulièrement nécessaire aujourd'hui.



> Synthèse des constats et enjeux de mise en relation de Moulins Saint-Pierre et Moulins Centre

III / Evolutions du foncier et potentiel de densification

III.1 La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

1.1 Données de cadrage

L'analyse qui suit est basée sur les données MAJIC, Mise A Jour des Informations Cadastreales, produite par la DGFIP, version janvier 2013, retraitées par le CETE Nord-Picardie et exploitées par l'AGURAM.

En janvier 2013, les espaces naturels et agricoles de Moulins- lès- Metz totalisaient 307,44 ha, soit 44 % du territoire. Ce ratio traduit le caractère urbain de la commune, mais aussi la configuration de son ban communal, entrecoupé par les espaces inondables de la Moselle.

Les 391,08 ha artificialisés se répartissent en 151,60 ha bâtis et 239,47 ha non bâtis.

Occupation du Sol. Source DGFIP – MAJIC – janvier 2013	
Total Commune	698,52 ha
Surface agricole et naturelle	307,44 ha
Surface artificialisée totale	391,08 ha
- Bâtie	151,60 ha
• Habitat	93,77 ha
• individuel	68,42 ha
• collectif	25,35 ha
• Non résidentiel	57,50 ha
• Dépendances isolées	0,33 ha
- Non bâtie	239,47 ha

1.2 Évolution des espaces naturels et agricoles depuis 1950

LES GRANDES PERIODES DE CONSOMMATION FONCIERE DEPUIS 1950

Si l'on fait abstraction de l'artificialisé non bâti dont l'historique est impossible à observer sur base des données MAJIC, habitat et activités concourent tous deux à la consommation foncière de Moulins-Lès-Metz.

L'analyse par période est donc globale, incluant également l'artificialisé non bâti, celui-ci étant lissé sur l'ensemble de la période 1950-2013. Le facteur artificialisé non bâti n'est pas à négliger, car il représente 61 % du total artificialisé, ce qui est un ratio particulièrement élevé pour une commune de l'agglomération.

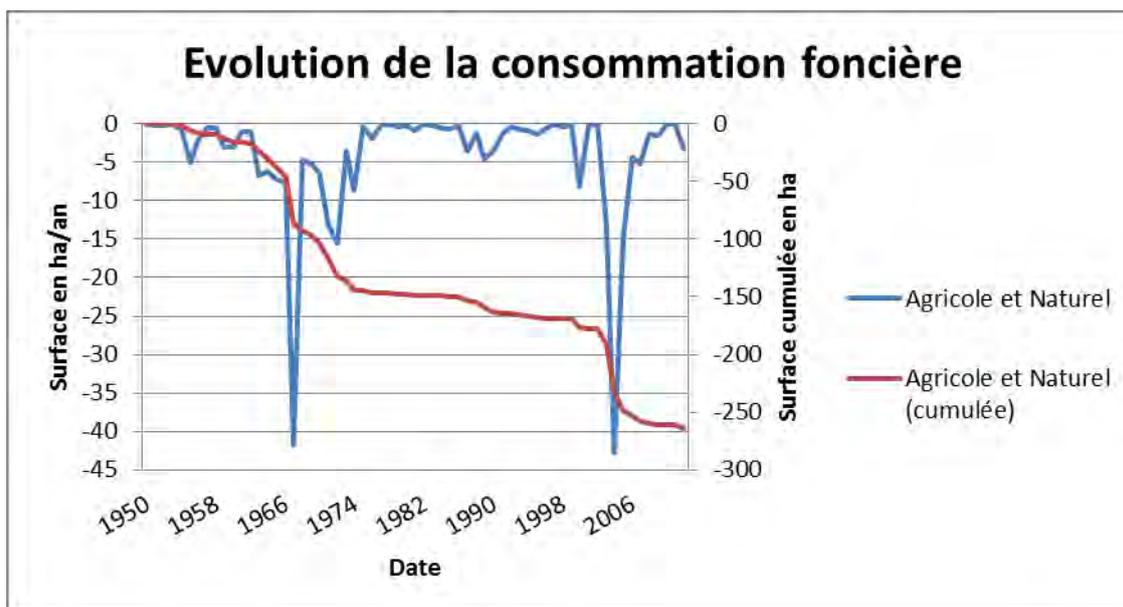
Cependant, bien qu'une valeur élevée puisse s'expliquer (échangeur autoroutier,...), il est vraisemblable qu'elle soit surestimée du fait d'erreurs de classement dans MAJIC.

En 1950, les espaces naturels et agricoles totalisaient 571,65 ha (valeur estimée), soit 82 % du territoire communal.

La diminution des surfaces naturelles agricoles est irrégulière, alternant années ou groupes d'années de faible et de forte consommation foncière. On peut cependant distinguer 2 périodes de forte consommation foncière et des périodes de consommation foncière plus modérée :

- 1950 – 1962 : consommation foncière moyenne et relativement irrégulière. Au total 17,4 ha consommés pour une moyenne annuelle de 1,5 ha/an.
- 1963 – 1974 : consommation foncière très élevée en moyenne, avec un pic particulièrement marqué en milieu de période. Au total 127,0 ha consommés pour une moyenne annuelle de 10,6 ha/an.
- 1975 – 2002 : consommation foncière modérée avec quelques pics peu importants. Au total 32,9 ha consommés pour une moyenne annuelle de 1,1 ha/an.
- 2003 – 2007 : consommation foncière très élevée avec un pic en 2004. Au total 80,7 ha consommés pour une moyenne annuelle de 16,1 ha/an
- 2008 – 2012 : consommation foncière modérée. Au total 6,2 ha consommés pour une moyenne annuelle de 1,2 ha/an.

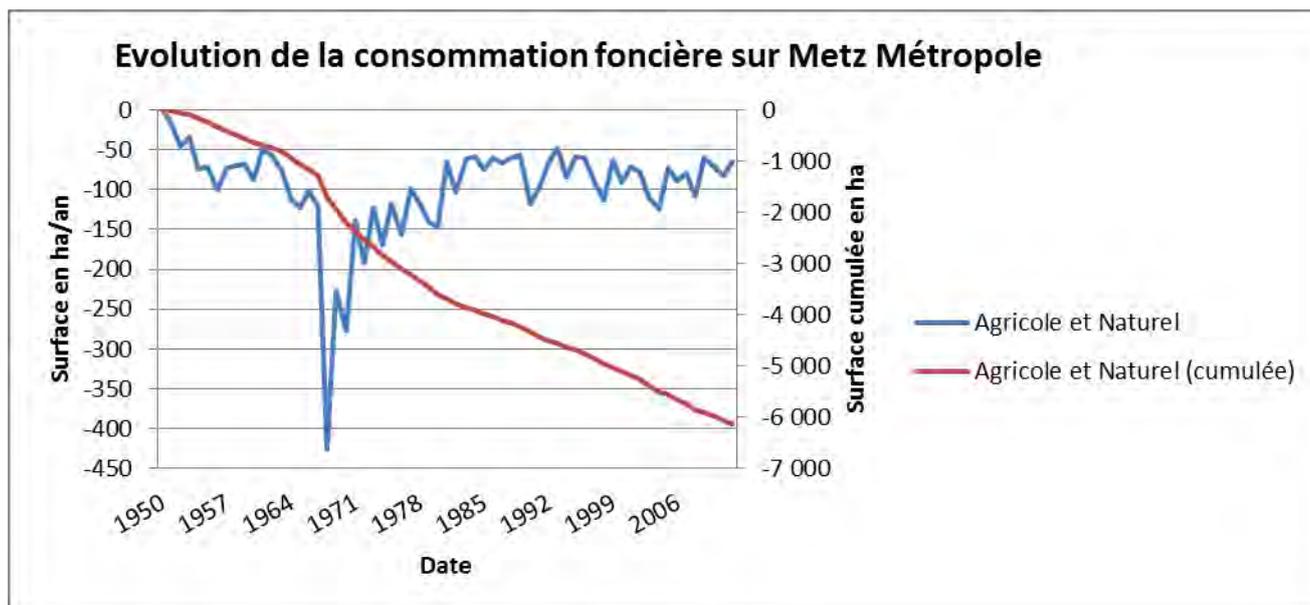
La courbe, ci-dessous, montre la consommation de terres agricoles sur Moulines, toutes destinations confondues. Faute d'information datée, les surfaces perdues pour artificialisé non bâti ont été corrélées aux pertes pour le bâti, habitat et activités. Cela renforce donc les pics de ces destinations.



Source : données MAJIC – DGFIP

COMPARAISON AVEC L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMERATION

La courbe figurant en page suivante montre la consommation de terres agricoles sur Metz Métropole, toutes destinations confondues. Faute d'information datée, les surfaces perdues pour artificialisé non bâti ont été corrélées aux pertes pour le bâti, habitat et activités. Cela renforce donc les évolutions de ces deux destinations.



Source : données MAJIC – DGFIP

La consommation foncière de Moulins est difficilement comparable à celle de l'agglomération, si ce n'est que le premier pic de consommation sur Moulins correspond à la période de consommation maximale sur l'agglomération.

D'une manière générale, la consommation foncière sur Moulins est très particulière par rapport aux autres communes de l'agglomération.

On peut notamment relever les singularités suivantes :

- Des pics de consommation peu nombreux
- Des pics de consommation très intenses
- Des creux de consommation très marqués

1.3 Évolution des surfaces artificialisées (1962 – 2010)

CONSOMMATION FONCIERE A DESTINATION DE L'HABITAT

Les données MAJIC indiquent que le premier pic de consommation foncière (1963-74) est quasi-totalement imputable à l'habitat.

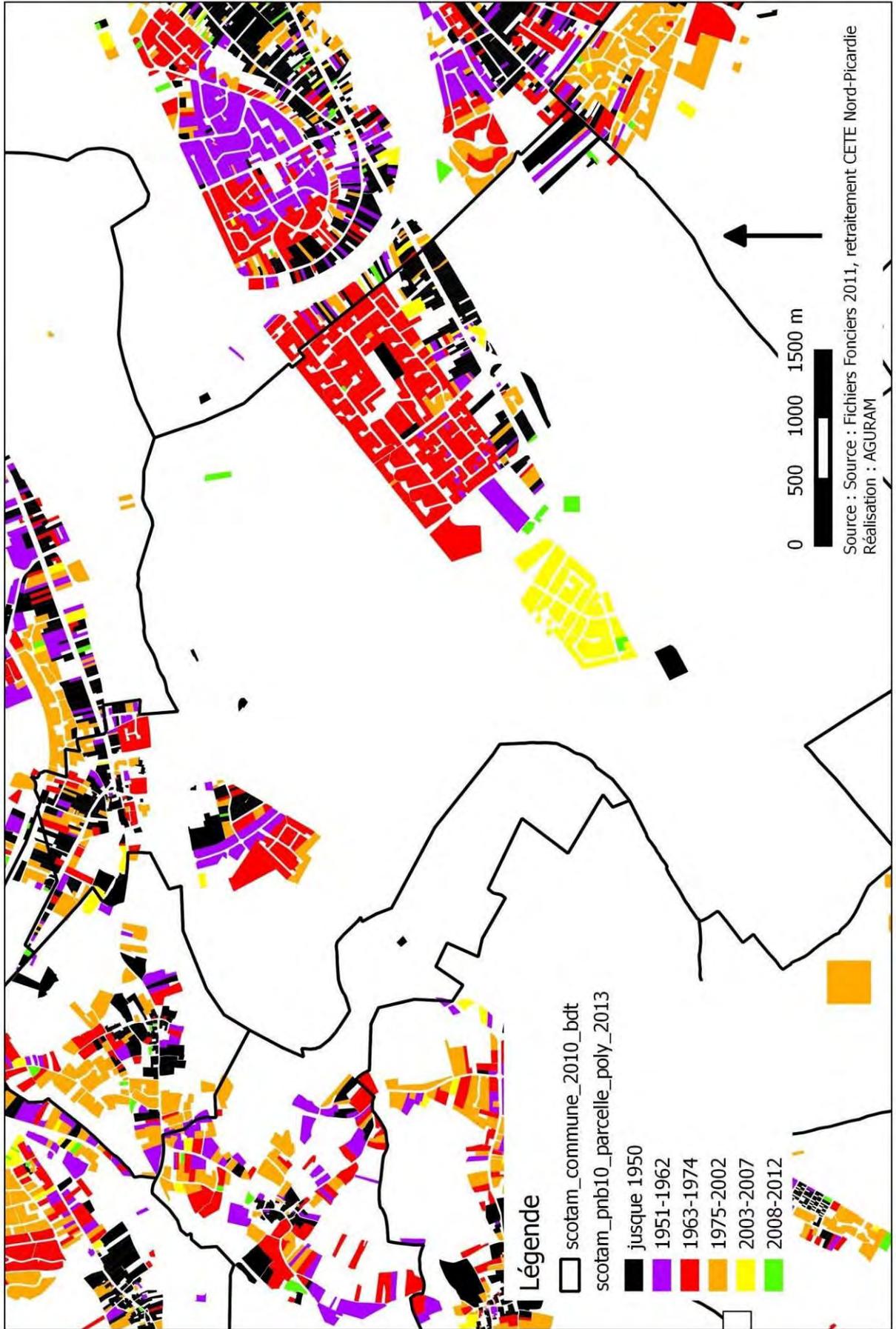
Par contre, le deuxième pic (2003-07) est largement imputable aux activités.

L'habitat n'y représente que la moitié de la contribution des activités. La carte figurant en page suivante permet de localiser ces observations.

On y observe distinctement les noyaux anciens de la rive gauche ainsi que sur l'axe des rues de Jouy et Chaponost. On comprend également l'origine des pics de consommation, dus essentiellement aux extensions de la rive droite.

La surface dédiée à l'habitat individuel prédomine avec 68,4 ha en 2012, contre 25,4 ha pour l'habitat collectif. Leurs évolutions ne sont pas exactement les mêmes.

Historique des locaux d'habitation sur Moulins-lès-Metz



Ainsi, la surface d'habitat individuel a été multipliée par 7,4 entre 1950 et 2012 pendant que la surface consacrée à l'habitat collectif l'était par 2,4.

Sur la période 1999-2012, les facteurs multiplicatifs sont respectivement de 1,13 et 1,19, montrant que l'habitat collectif a relativement plus progressé que l'habitat individuel sur cette période.

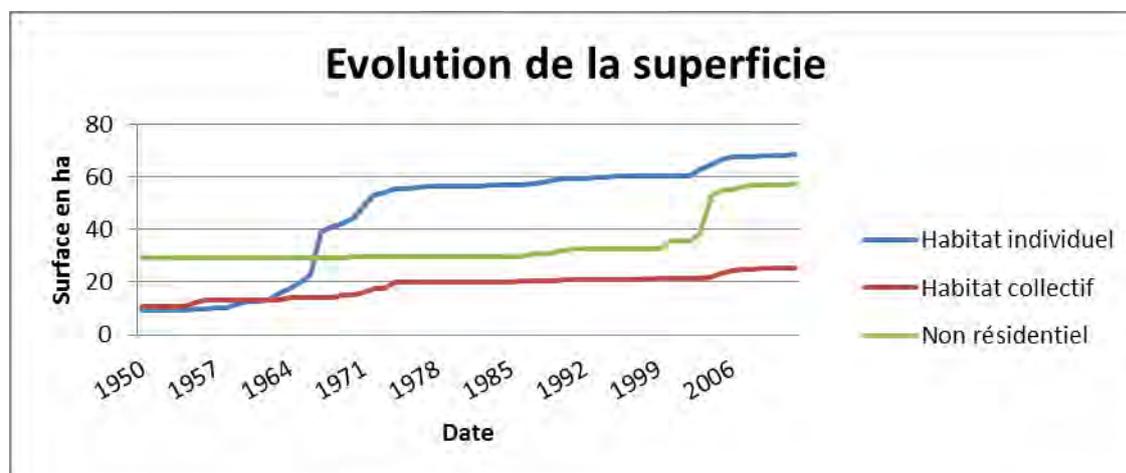
Enfin, il faut noter que ces deux types d'habitat concourent aux pics de consommation identifiés précédemment mais que la contribution de l'habitat collectif intervient en fin de pic, avec donc un peu de retard sur l'habitat individuel.

CONSOMMATION FONCIERE A DESTINATION DES ACTIVITES

Il convient de prendre le terme « activités » au sens large. Il s'agit en effet de tout le bâti non résidentiel.

Si les dates d'enregistrement sont exactes, la surface consacrée aux activités était déjà de 29,24 ha en 1950 et n'a cru sensiblement qu'à partir des années 2000, notamment en 2004 dans les fichiers MAJIC, pour atteindre aujourd'hui 57,30 ha.

On peut tenir cette dernière valeur comme réaliste. Par contre, il est possible que la valeur de 1950 et son évolution jusque 2012 soient fortement entachées d'erreurs de datations propres aux données MAJIC relatives aux activités ainsi que de confusions entre artificialisé bâti non résidentiel et artificialisé non bâti. Il est nécessaire de recouper ces valeurs avec une connaissance historique du terrain avant de pouvoir s'y fier.

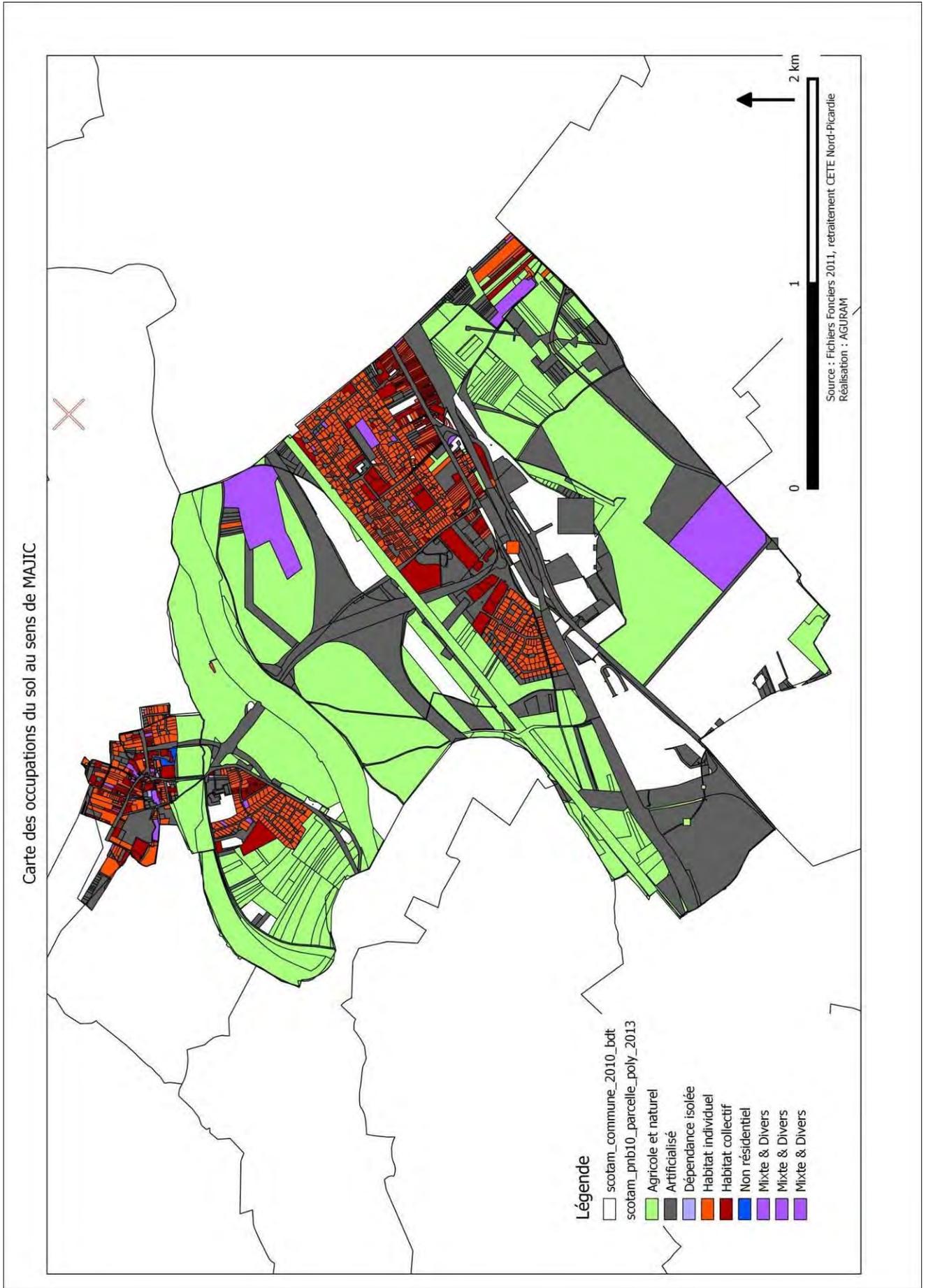


Source : données MAJIC – DGFIP

ARTIFICIALISE NON BATI

Les données MAJIC donnent très peu d'informations sur l'artificialisé non bâti. On peut simplement en déduire qu'elles représentent 239,5 ha sur la commune de Moulins, soit 34 % de la commune.

L'artificialisé non bâti représente 61 % du total artificialisé, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'agglomération (49 %). Il est vraisemblable que la valeur de Moulins lès Metz est surestimée par les fichiers fonciers du fait d'erreurs de classement.



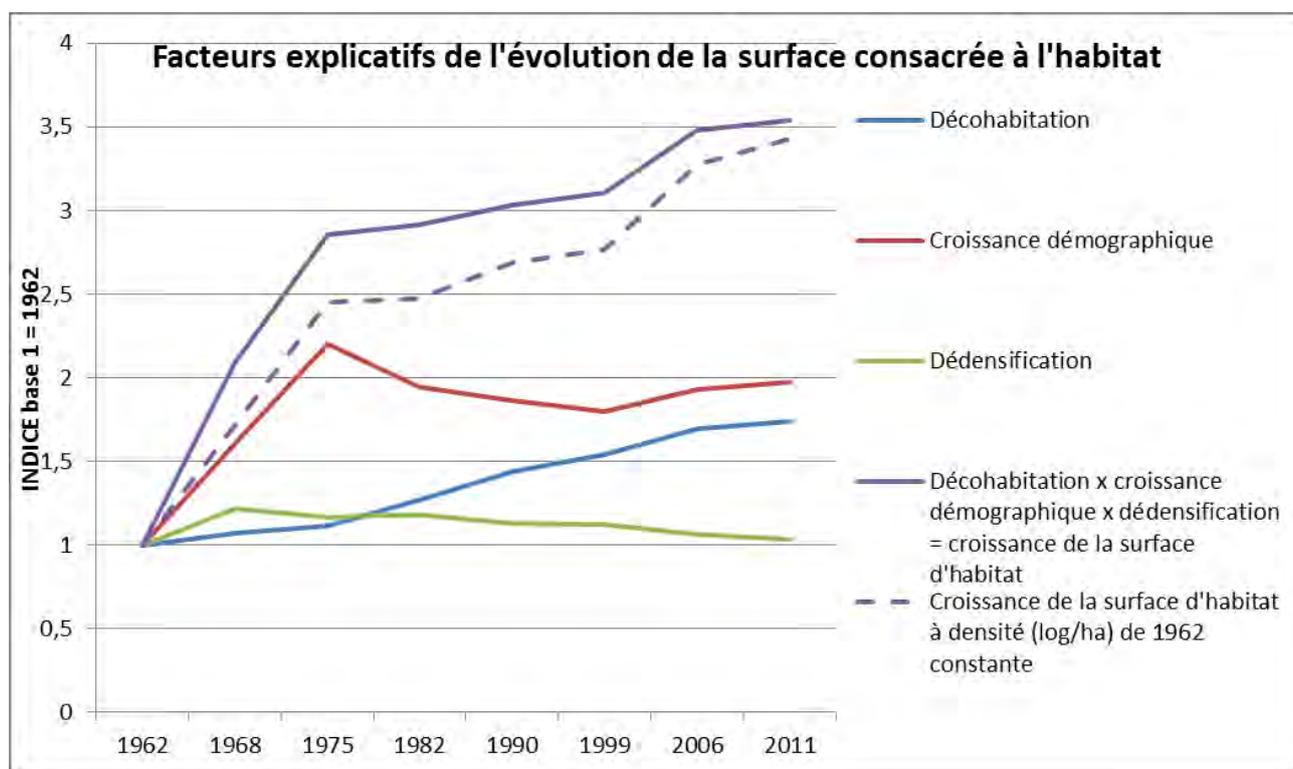
CORRELATION AVEC L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Sur les 151,60 ha bâtis de la commune, 93,77 ha sont consacrés à l'habitat, cette destination passant de 26,37 ha en 1962 à 93,77 ha en 2012, soit une multiplication par 3,5.

Dans le même temps, la population passait de 2590 à 5105 habitants (2011), soit une multiplication par 2,0.

La décohabitation est globalement continue sur la période (de 3,65 hab/log en 1962 à 2,10 hab/log en 2011), légèrement inférieure à la moyenne de Metz Métropole, soit un facteur de 1,7.

Ces deux facteurs suffisent à expliquer l'augmentation de la surface d'habitat. En effet, la densité en logements par hectare est quasiment revenue à sa valeur de 1962.



Source : données MAJIC – DGFIP

L'augmentation de la surface destinée à l'habitat est donc due en premier lieu à la croissance démographique, ensuite à la décohabitation et enfin la perte de densité du bâti (en logt/ha) est négligeable.

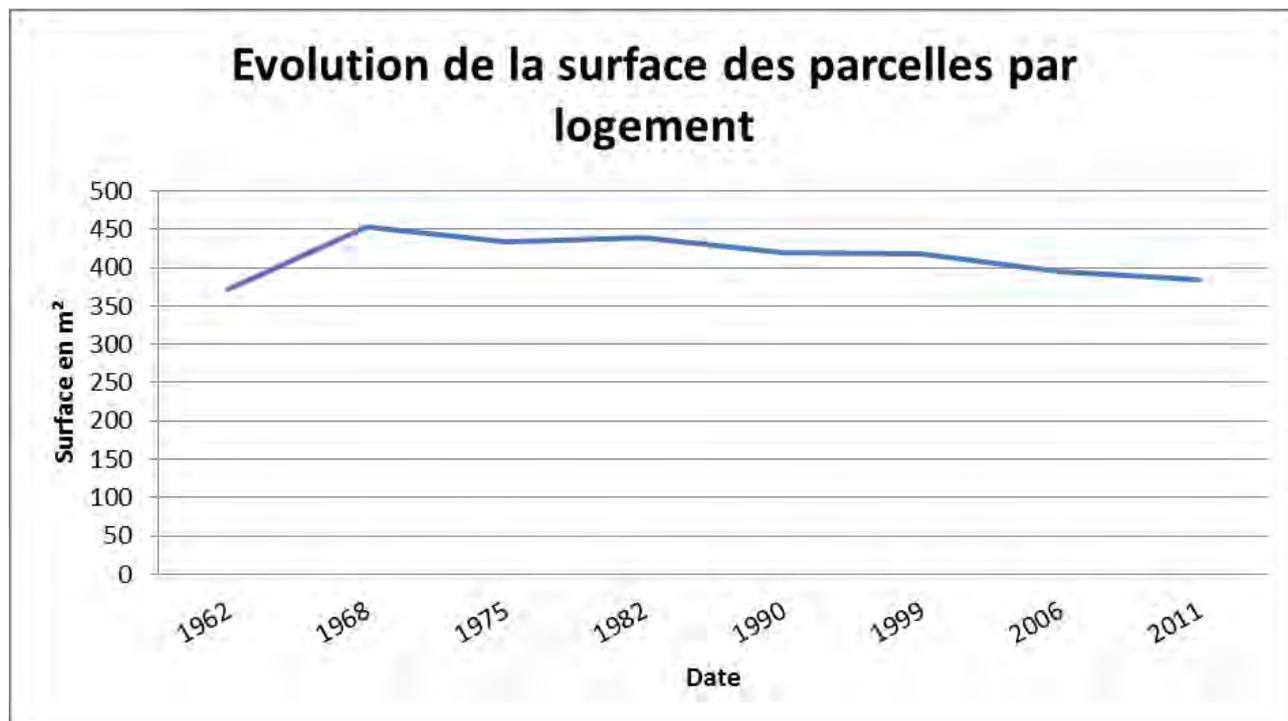
Si cette dernière avait maintenu sa valeur de 1962, la surface bâtie aurait été multipliée par 3,4 au lieu de 3,5, soit une économie de moins de 3 ha.

DENSITE DU BATI DESTINE A L'HABITAT

De 1962 à 2011, la surface moyenne de terrain consommée pour construire 1 logement (individuel ou collectif) est passée de 372 m²/logement à 384 m²/logement.

Cet indicateur a cru jusqu'au début des années '70, au cœur de la première période de forte consommation foncière, et décroît régulièrement depuis.

Surface de parcelle/logement et nombre d'habitant/logement sont deux facteurs qui se conjuguent pour apporter, d'une manière ou d'une autre, plus de surface de vie aux habitants, soit une amélioration de leur confort lié à leur logement (mais éventuellement une perte de facilité de vie, car une faible densité d'habitat provoque souvent un éloignement des services publics).



Source : données MAJIC – DGFIP

Pendant la même période, le nombre d'habitants par logement est passé de 3,65 à 2,10. Par conséquent, en 1962, 1 habitant de Moulines occupait 102 m² de terrain pour son logement, contre 175 m² en 1999 et 183 m² en 2011, soit des valeurs supérieures aux moyennes de l'agglomération (123 m² en 1999 et 140 m² en 2011), moyennes, il est vrai, dominées par la ville de Metz.

Une valeur de 384 m²/log équivaut à une densité nette (sans compter les espaces publics) de 26,0 logement/ha ou encore une densité brute (en comptant 25 % d'espaces publics) de 19,5 logement/ha.

1.4 Bilan de la consommation

ZOOM SUR LES DIX DERNIERES ANNEES : 2005 - 2014

Les dix dernières années connues par MAJIC vont de 2002 à 2012 (données janvier 2013). On ne connaît donc avec précision que les 8 années 2005 -2012. Les 2 dernières années sont à estimer à partir des tendances observées et du terrain.

Globalement, les données MAJIC montrent un pic marqué de la consommation foncière sur les années 2003 - 2007, suivi d'une période de consommation foncière nettement réduite, voire nulle (2010 – 2011). L'année 2012 voit sa consommation foncière remonter à 3,27 ha.

Il est vraisemblable que cette tendance à la remontée de la consommation foncière va être confirmée dans les années suivantes, notamment par l'intégration du projet WAVE dans les données.

D'une manière générale, on a vu en effet que les activités sont le principal moteur de consommation foncière sur la période, bien que l'habitat y participe pour environ un tiers.

La consommation foncière totale (bâti + non bâti), issue des données MAJIC, est donc de 86,86 ha sur la période 2002-2012, soit une moyenne annuelle de 8,69 ha/an.

Vu le pic de début de période, entièrement résorbé en 2010, on ne peut pas se baser sur cette moyenne pour extrapoler sur les années 2013-2014. Il semble plus raisonnable de prendre la valeur de 2012. Certes, elle représente une croissance par rapport à l'année précédente, mais il est délicat de prendre en compte une tendance sur base de seulement 2 valeurs (dont une nulle).

La valeur retenue, sur base des données MAJIC 2012 et en attendant de nouveaux millésimes pour la consommation foncière sur la période 2005-2014, sera donc de 3,3 ha.

La surface moyenne de terrain/logement consommée est très variable en fonction de la part de logements collectifs créée chaque année. En effet, la moyenne est de 311 m²/logement créés en extension sur la période 2003-2012, mais de 714 m²/logement pour les 3 logements individuels créés en 2008 contre 109 m²/logement pour les 57 logements collectifs créés en 2009.

Cette densité moyenne sur les dix dernières années connues correspond à une densité brute de 24 logements/ha, soit quasiment la densité imposée par le SCOTAM (25 log/ha).

Sur la période 2003-2012, 465 logements ont été créés, dont 320 collectifs et 145 individuels. La création de logements collectifs, en parallèle du logement individuel, puisque la création de celui-ci n'a pas cessé, est donc une solution réelle d'économie d'espace tout en maintenant la croissance démographique de la commune.

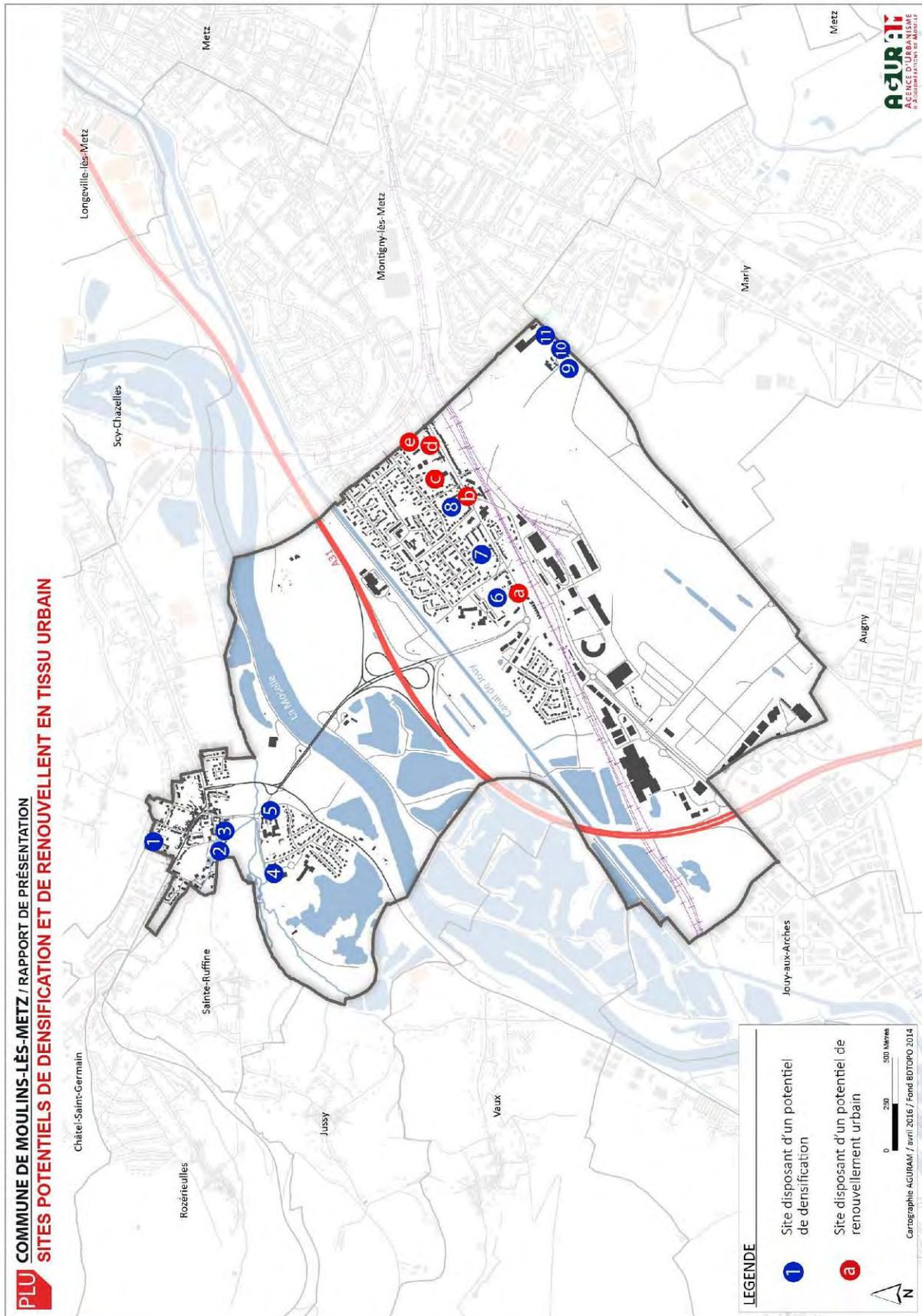
CONCLUSION

En conclusion la consommation foncière sur Moulins a connu 2 pics de constructions de natures différentes, puisqu'entièrement imputables à l'habitat dans les années 60-70, mais seulement pour un tiers dans les années 2000.

La consommation de terrain par logement, en baisse depuis les années 70, a atteint ces dix dernières années un niveau correspondant à ce que lui impose le SCOTAM.

La commune doit donc simplement maintenir son effort de densification mais, contrairement à d'autres, il ne s'agira pas pour elle d'une révolution, mais au contraire d'une confirmation de pratiques déjà engagées.

Malgré un contexte difficile et une surface très réduite, l'espace agricole reste économiquement actif. Il est donc important, outre de diminuer sa consommation quantitative, de préserver sa structure et donc de concentrer l'urbanisation sur les secteurs non exploités.



> Sites théoriques de densification et de renouvellement urbain & potentiel de logements _ source : AGURAM

Données brutes théoriques non soumises aux différentes contraintes opérationnelles ou de faisabilité technique.

III.2 Evaluation du potentiel de densification et de renouvellement du tissu urbain

IDENTIFICATION DES SITES POTENTIELS

En lien avec les objectifs des lois Grenelles 1 et 2 visant notamment à lutter contre l'étalement urbain, une analyse des potentiels de densification et renouvellement urbain doit être réalisée au sein de la commune, afin d'appréhender les solutions possibles en matière de création de nouveaux logements ou tout autre développement urbain. L'objectif pour Moulins-Lès-Metz consiste à dégager des solutions alternatives à de nouvelles consommations de terrains agricoles ou naturels pour ses projets à l'avenir.

Dans les secteurs résidentiels et d'activités économiques, les espaces concernés sont :

- les dents creuses
- les cœurs d'îlots
- les sites de renouvellement urbain
- les logements vacants

Les espaces potentiels sont identifiés via :

- l'analyse de vues aériennes
- des visites de terrain
- des échanges avec les élus et les techniciens de la commune
- les données des fichiers cadastraux (MAJIC) et de la DGFIP (Taxe d'Habitation)

La présente analyse évoque des chiffres « bruts » et permet de disposer d'une évaluation du potentiel théorique de densification des espaces. Cette analyse doit également être confrontée aux contraintes, problématiques et intérêts agricoles, environnementaux, urbaines ou d'agrément, ainsi qu'aux éventuels risques naturels, présentés dans le cadre du diagnostic territorial.

Les secteurs de renouvellement urbain identifiés concernent :

- (a) Deux maisons, rue de Chaponost (1 424m²);
- (b) Une activité artisanale, rue de Jouy (1 187 m²);
- (c) Ancien site Griff + (14 037 m²) ;
- (d) Une activité artisanale, rue de Jouy (1 500 m²);
- (e) Une activité artisanale, rue d'Aquitaine (1 702 m²) ;

Le potentiel de densification se compose de :

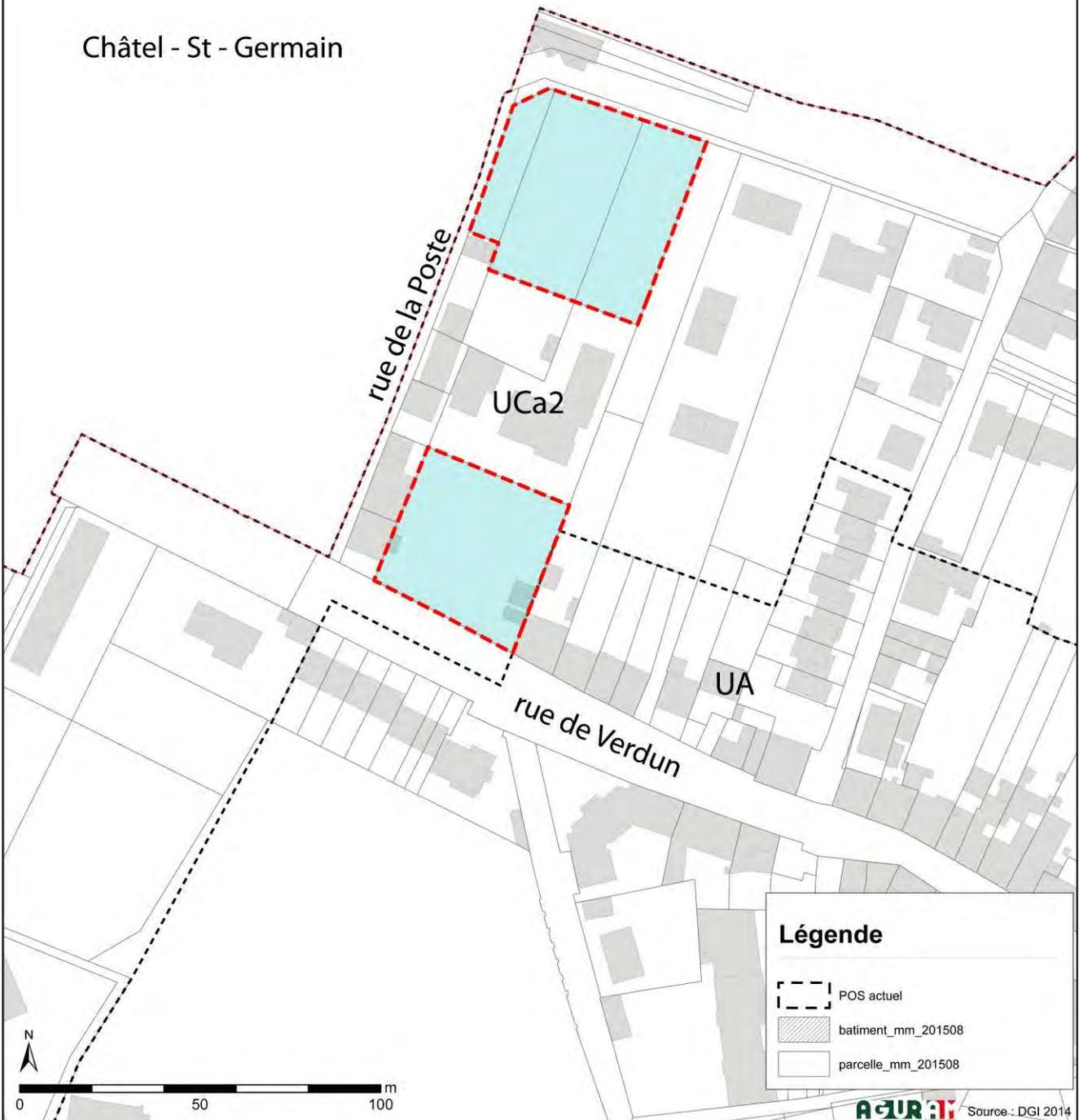
- (1) Terrains situés rue de Verdun / rue de la Poste (4553m²);
- (2) Terrains situés sur le parking du Château Fabert (4 814 m²);
- (3) Terrains situés Allée du Château (717 m²) ;
- (4) Terrains situés rue Sous-la-Leye (1 516 m²) ;
- (5) Terrains situés route d'Ars (795 m²) ;
- (6) Ancien site « Faure et Machet » (15 224 m²) ;
- (7) Cœur d'îlot rue de Chaponost / rue de Constantine (5 793 m²) ;
- (8) Cœur d'îlot rues de Jouy / des Vosges / de Touraine / des Mésoyers (8 269 m²) ;
- (9) Terrains, rue de Frescaty (4 203 m²) ;
- (10) Terrains, rue de Frescaty (3 104 m²) ;
- (11) Terrains, rue de Frescaty (1 307 m²).

L'ensemble des sites font l'objet d'une présentation plus fine en page 216 et suivantes. Les conclusions de chaque site permettent de dresser un « bilan réel » du potentiel de création de nouveaux logements qui figure en page 253.

PLU COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ RAPPORT DE PRESENTATION
ZOOM - SITE POTENTIEL DE DENSIFICATION

Site n°1 : rue de Verdun - rue de la Poste **4 553 m²**

Châtel - St - Germain

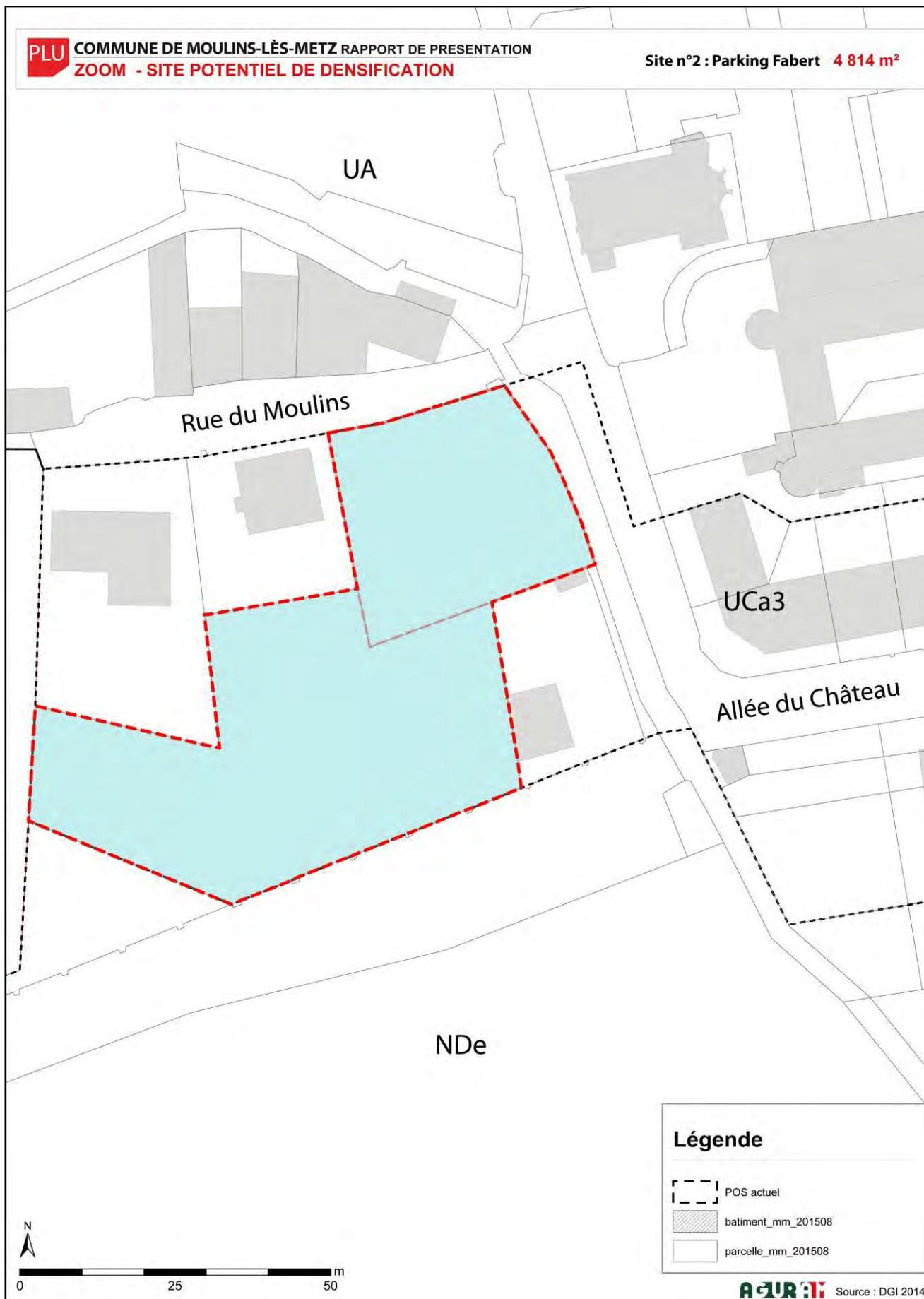


> Site 1 – Terrains situés rue de Verdun / rue de la Poste**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Deux parcelles de 2761m² et 1792 m² appartenant à la même propriété et situées en front de rue (rue de Verdun et rue de la Poste) ;
- Une demeure implantée au cœur de la propriété qui impose un certain nombre de contraintes en matière de densification (prise en compte des accès existants, fonctionnement des annexes, gestion mutualisée des accès et espaces verts ? ...) ;
- Une tentative de dépôt de permis en 2012 sur la partie nord qui n'a pas abouti à ce jour ;
- Un tissu urbain environnant mixte entre maisons individuelles (secteur de côtes) et maisons de ville (immeubles de rapport de la rue de Verdun)

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

Le site présenterait la possibilité de réaliser de 4 à 16 logements en fonction des typologies de construction retenue (maisons individuelles / collectifs). Pour les besoins statistiques de l'évaluation du potentiel de densification de la commune, la moyenne de **10 logements** est retenue.



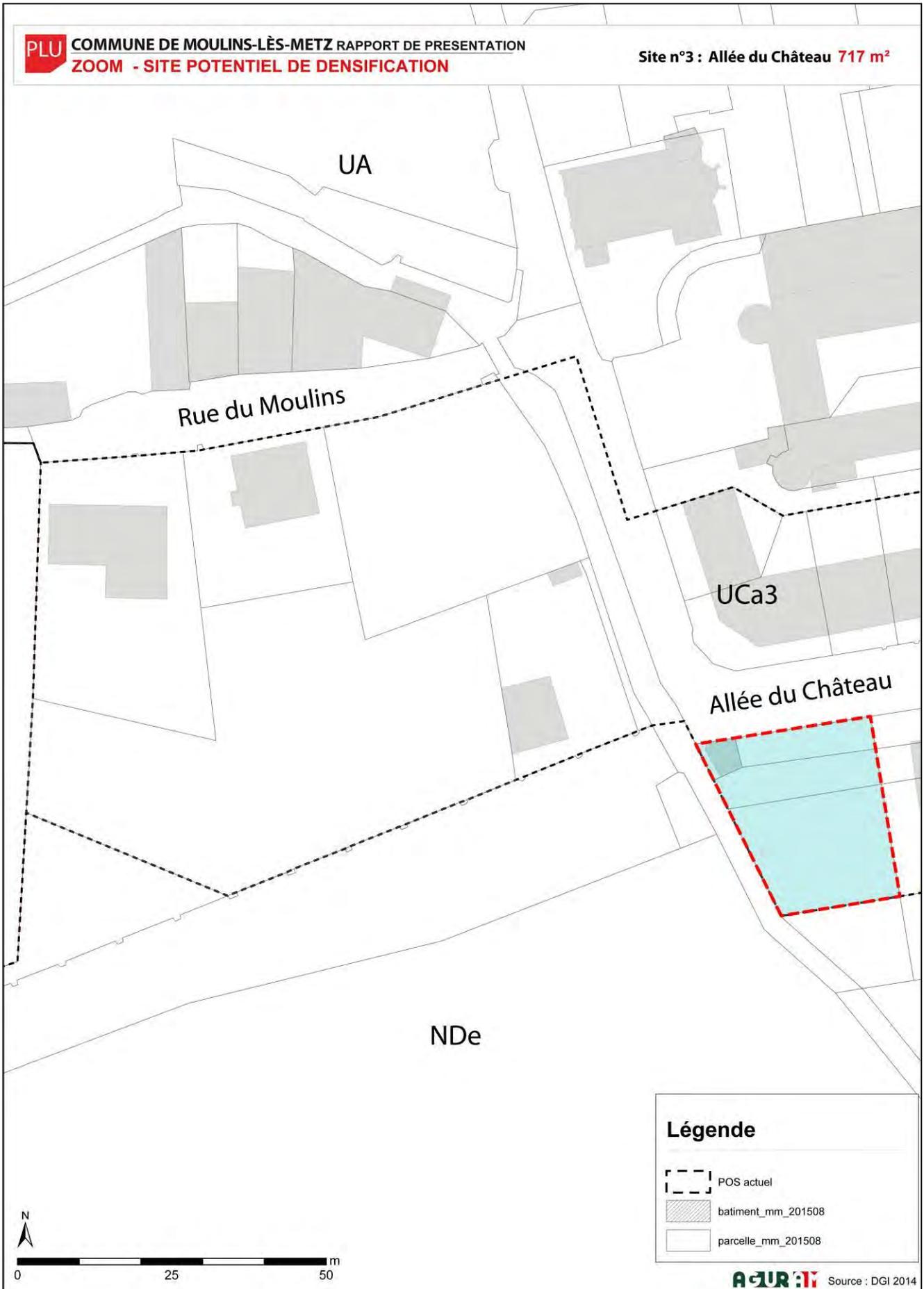
> Site 2 – Terrains situés sur le parking du Château Fabert**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Une première parcelle de 1 167 m² occupée par un parking pour les usagers du Château Fabert ;
- Une seconde parcelle de 3647 m² sans vocation propre et à l'état de friches naturelles.
- Des terrains classés en zone UCa3 au POS ;
- Un tissu urbain environnant d'ancien cœur de ville (maisons accolées) et d'îlots d'équipements.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

Après analyse fonctionnelle des besoins en matière de stationnement du Château Fabert, la première parcelle n'est pas retenue dans le potentiel de densification.

En revanche, la partie sud du site présenterait la possibilité de réaliser une petite opération résidentielle en habitat collectif d'environ **8 logements**.

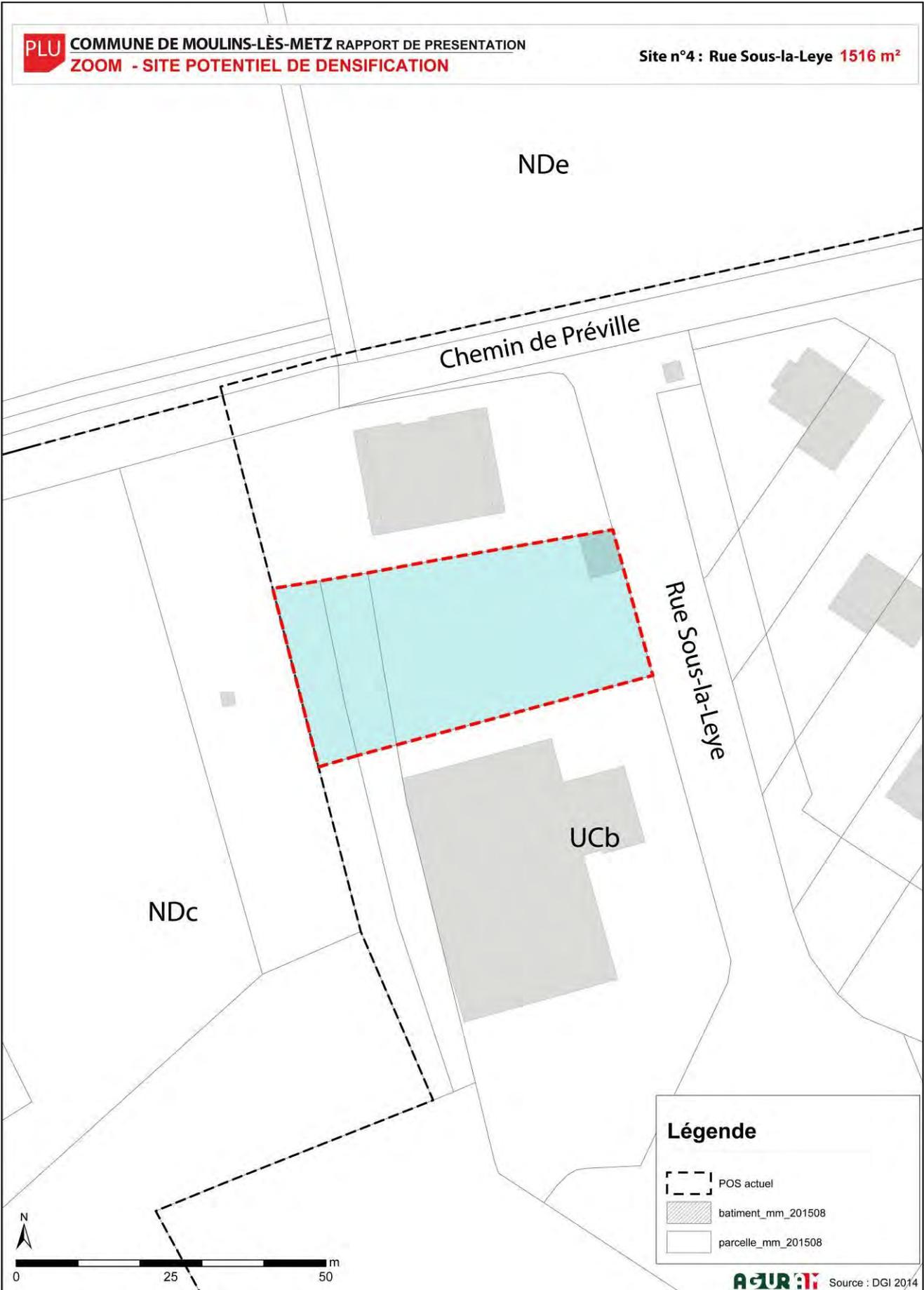


> Site 3 – Terrains situés Allée du Château**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Une parcelle de 717 m², située en front de rue de l'Allée du Château, et occupée par des jardins ;
- Des terrains classés en zone UCa3 au POS ;
- Un tissu urbain environnant d'ancien cœur de ville (maisons accolées) et d'îlots d'équipements.
- La présence d'un mur ancien et d'un dénivelé léger en limite avec l'espace public ;
- La proximité d'un ruisseau et d'espaces naturels et paysagers remarquables (NDe).

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

Le site présente la possibilité de réaliser **1 logement** du fait de la dimension et de la configuration de la parcelle.

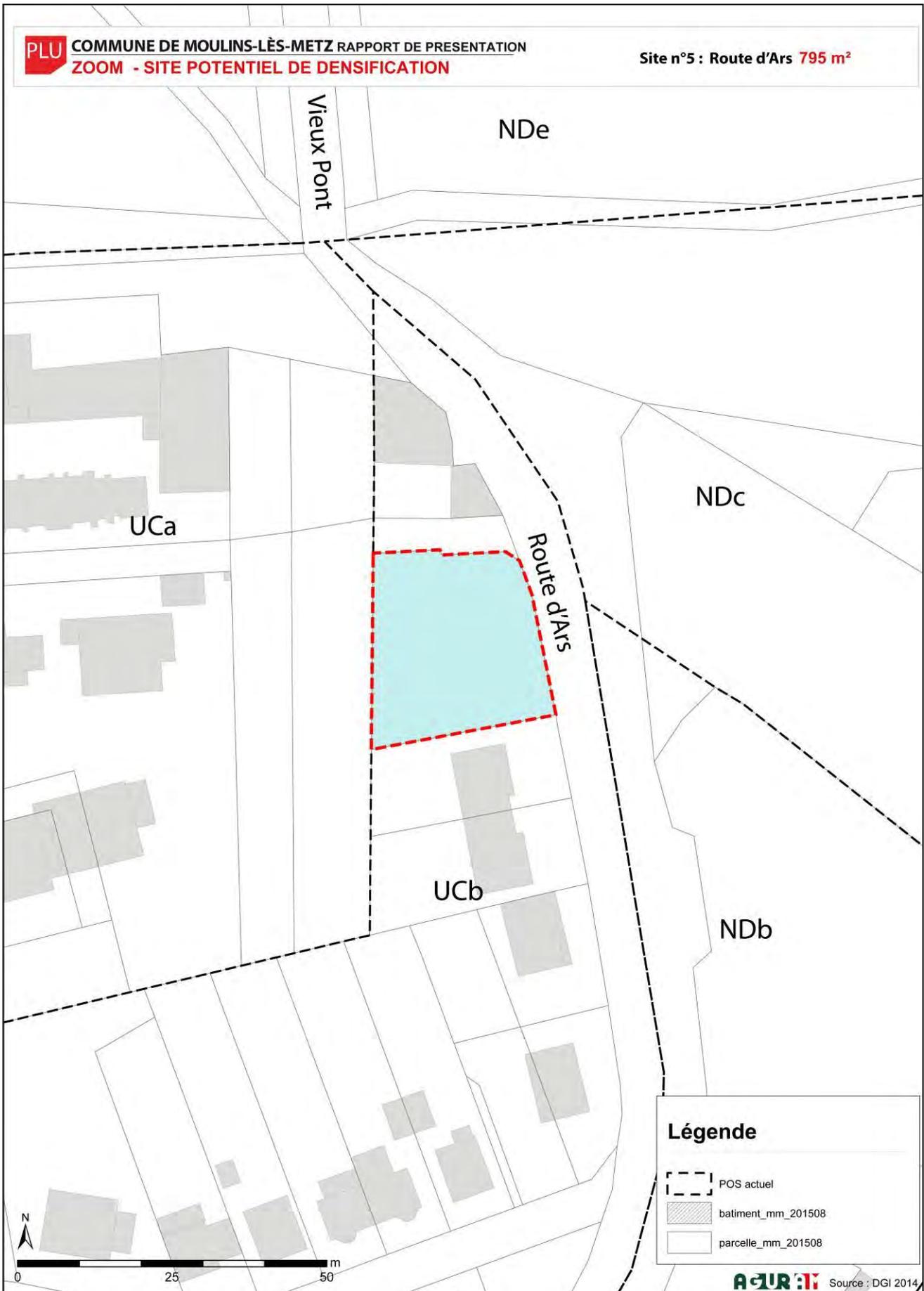


> Site 4 – Terrains situés rue Sous-la-Leye**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Une parcelle de 1 516 m², située en front de rue de la rue Sous-la-Leye, et occupée par des espaces engazonnés ;
- Des terrains classés en zone UCb au POS ;
- Un tissu urbain environnant majoritairement pavillonnaire, mais des terrains bordés par un immeuble collectif et le gymnase du collège A. Camus ;
- La parcelle semble néanmoins confinée entre ces deux bâtiments ;
- La présence d'une borne électrique importante au nord-est de la parcelle (installation gymnase).

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

Le site présente la possibilité de réaliser une opération d'habitat collectif, légèrement plus petite que celle située directement au nord, d'environ **8 logements** du fait de la dimension de la parcelle.

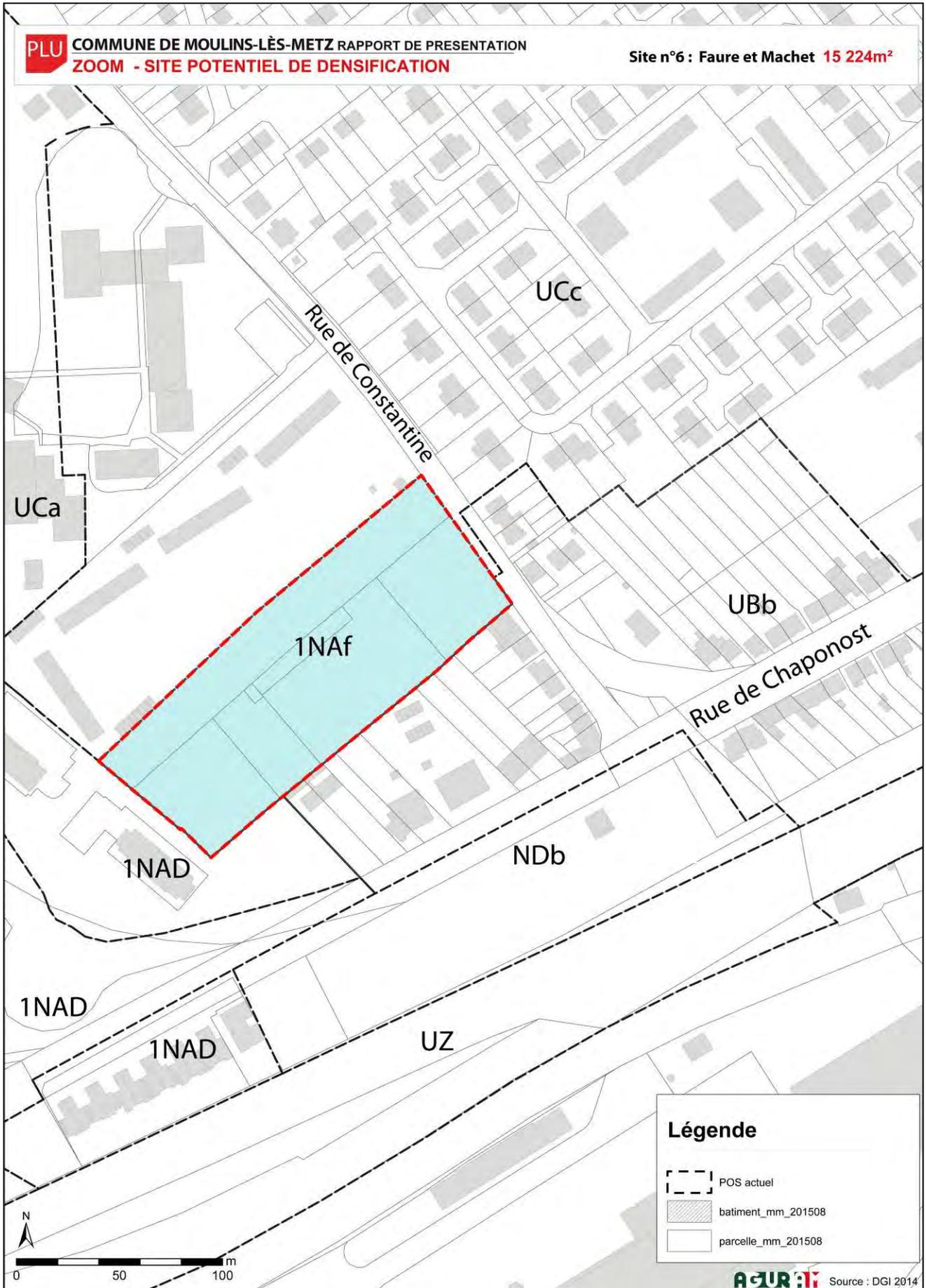


> Site 5 – Terrains situés route d'Ars**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Une parcelle de 795 m², située en front de rue de la route d'Ars, et occupée par des jardins ;
- Des terrains classés en zone UCb au POS ;
- Un tissu urbain environnant majoritairement pavillonnaire, avec la présence du Home de Préville sur l'arrière de la parcelle ;
- Une parcelle desservie par un sens unique ;
- Côté route d'Ars, la parcelle présente un léger dénivelé d'1 mètre entre espace privé et espace public.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

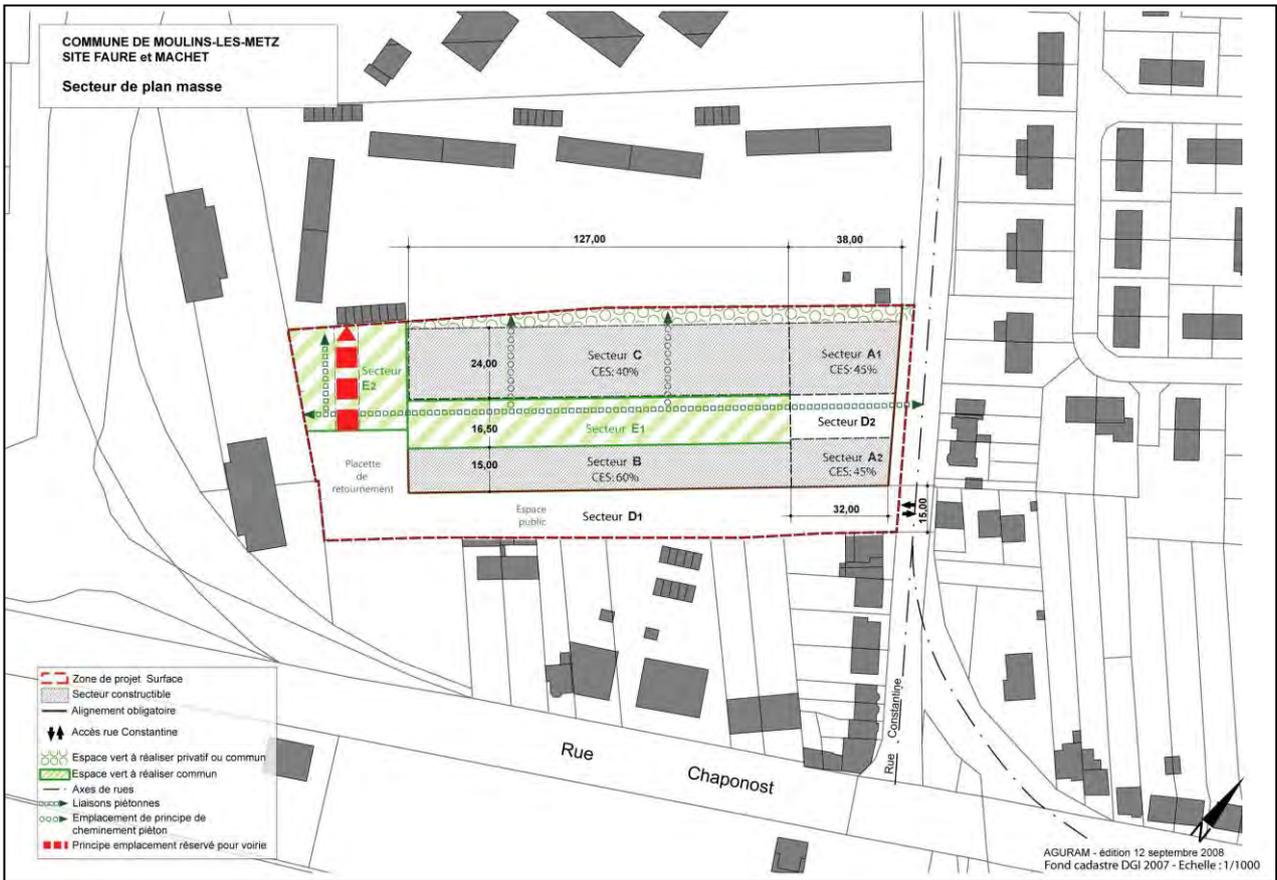
Le site présente la possibilité de réaliser **1 logement** du fait de la dimension et de la configuration de la parcelle.



> Site 6 – Ancien site « Faure et Machet »**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Parcelle de 15 224 m² de l'ancien site d'activités Faure et Machet, actuellement occupé par un terrain vague ;
- Des terrains inscrits sur les franges du tissu urbain mixte du quartier Saint-Pierre : maisons individuelles, petits collectifs résidentiels, immeubles de logements sociaux, îlot d'équipements.
- Une parcelle inscrite en zone 1NAF depuis 2006, afin de permettre un changement de destination des terrains, où l'activité industrielle qui n'était plus compatible avec le tissu d'habitat résidentiel et social environnant ;
- Une connexion directe sur la rue de Constantine ;
- Une parcelle profonde et relativement étroite qui conditionne son aménagement (relation avec parcelles privées voisines, chemins, ...).





> Secteur de plan masse issu de la modification n°6 du POS



> Secteur de plan masse issu de la modification n°7 du POS

DES TENTATIVES DE MONTAGES OPERATIONNELS QUI N'ONT PAS ABOUTI :

- Une première modification du POS en 2009 (n°6) qui définissait les bases d'un projet d'écoquartier ambitieux souhaité par la commune, mais qui n'a pas trouvé dans cette forme un montage opérationnel (NEXITY) ;
- Une seconde modification du POS en 2012 (n°7) qui devait faciliter le montage opérationnel du projet tout en préservant les enjeux urbains et caractéristiques importantes d'écoquartier voulus par la commune (NEXITY) ;

Une modification qui n'a pas permis au final de lancer une opération sur le site (Problèmes de commercialisation) ;

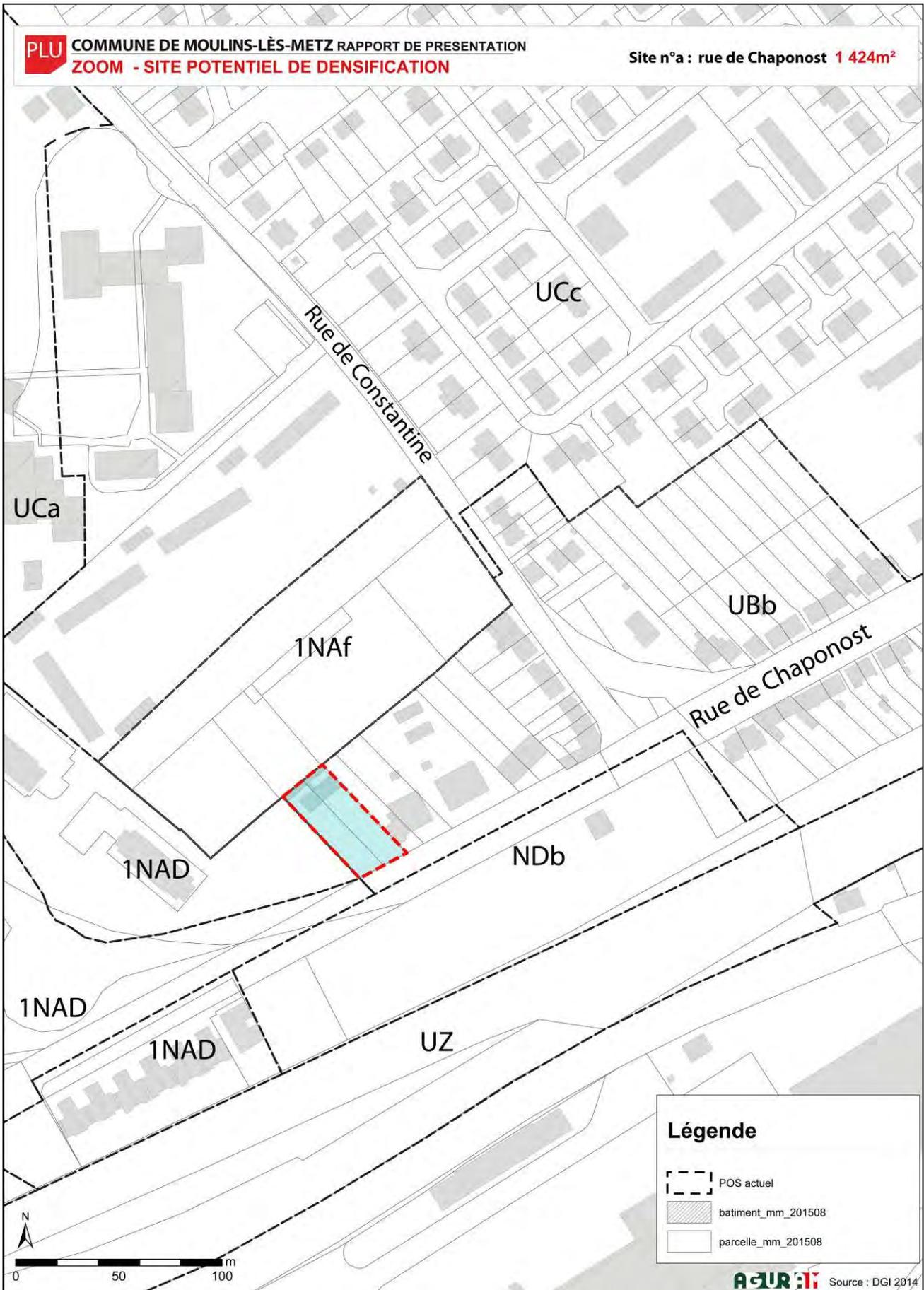
- Une volonté de la commune de définir dans le PLU une orientation d'aménagement et de programmation pour cette zone.

Le site correspond au dernier grand espace de densification « facilement » urbanisable de la commune. Son potentiel impose l'emploi d'une densité minimum pour garantir un nombre de logements satisfaisants face aux ambitions démographiques visées par la commune (voir PADD).

En outre, il est situé à la charnière entre les quartiers Trois-Haies et Saint-Pierre, en entrée de ville depuis la RD157b. Cette position névralgique impose une réflexion quant aux questions de programmations urbaines, de mobilités douces et d'insertion paysagère.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

Le site présente la possibilité de réaliser une opération immobilière mixte d'environ **100 logements** (60 à 70 logements/ha).

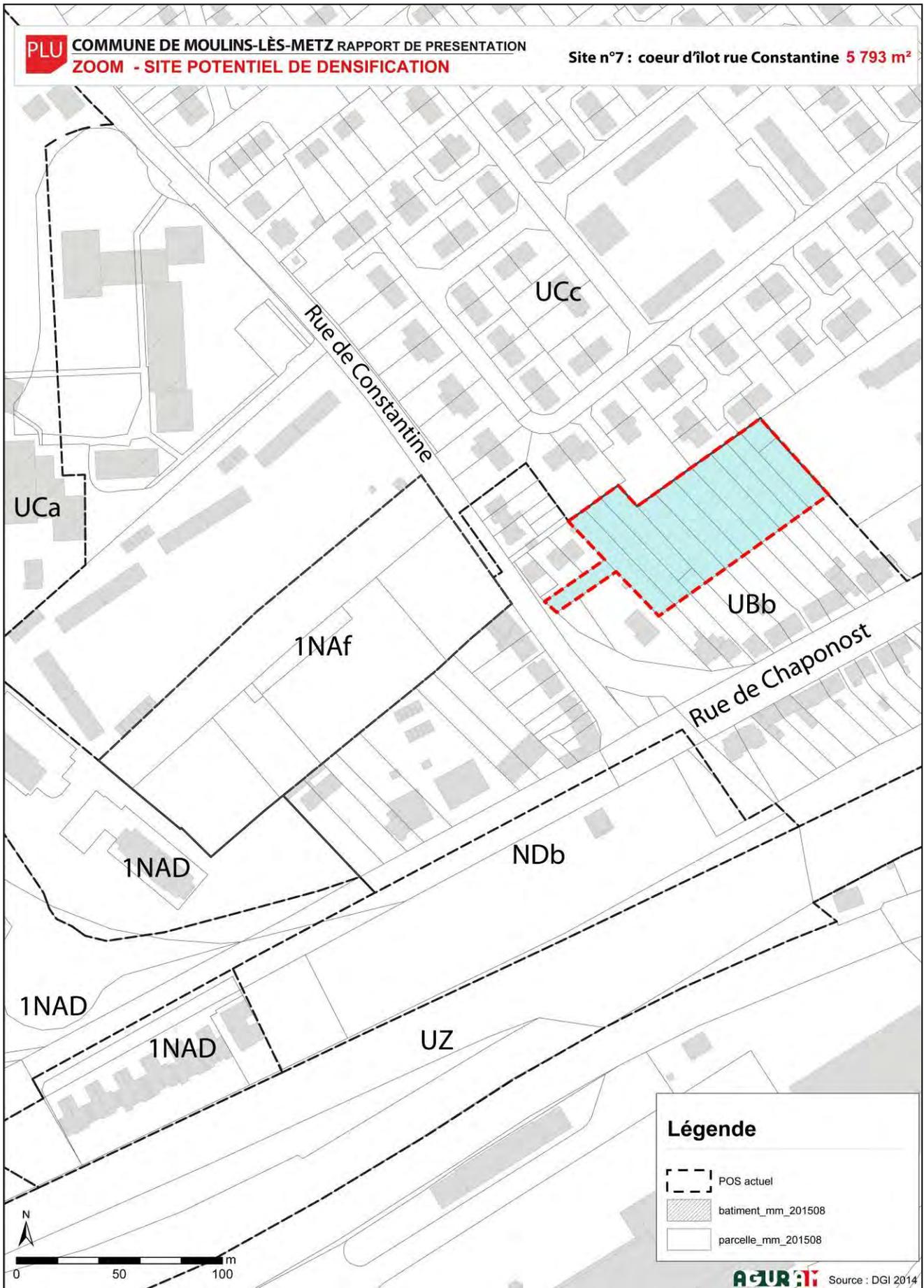


> Site a – Maisons rue de Chaponost**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Deux parcelles qui totalisent 1 424 m², situées en front de rue de la rue de Chaponost, et occupées par des maisons et leurs jardins ;
- Des terrains classés en zone UBb au POS ;
- Un tissu urbain mixte avec la présence de collectifs directement à droite des terrains ;
- Des petites maisons implantées en fond de parcelles qui viennent rompre la continuité et l'harmonie du front urbain ;
- Des terrains situés à l'articulation du site de Faure et Machet et de l'accès d'habitations collectifs situés à l'ouest.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

En l'état, **Le site ne présente pas de possibilité de réaliser de nouveaux logements.** Cependant, son intégration aux réflexions de reconversion du site Faure et Machet est à envisager du fait de la possibilité de désenclavement qu'il pourrait permettre par la création d'un accès depuis la rue de Chaponost (voir document Orientations d'aménagement et de programmation).

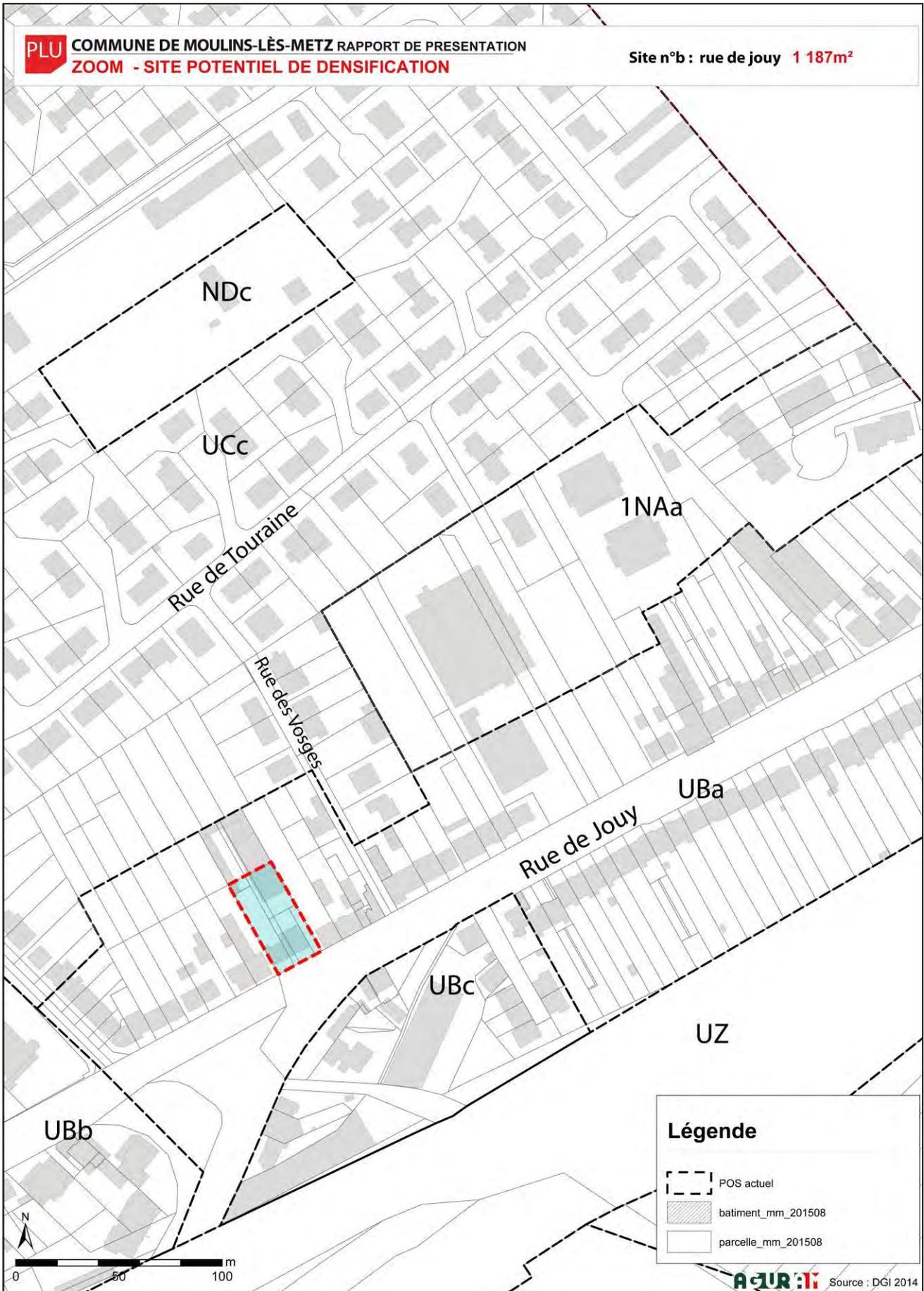


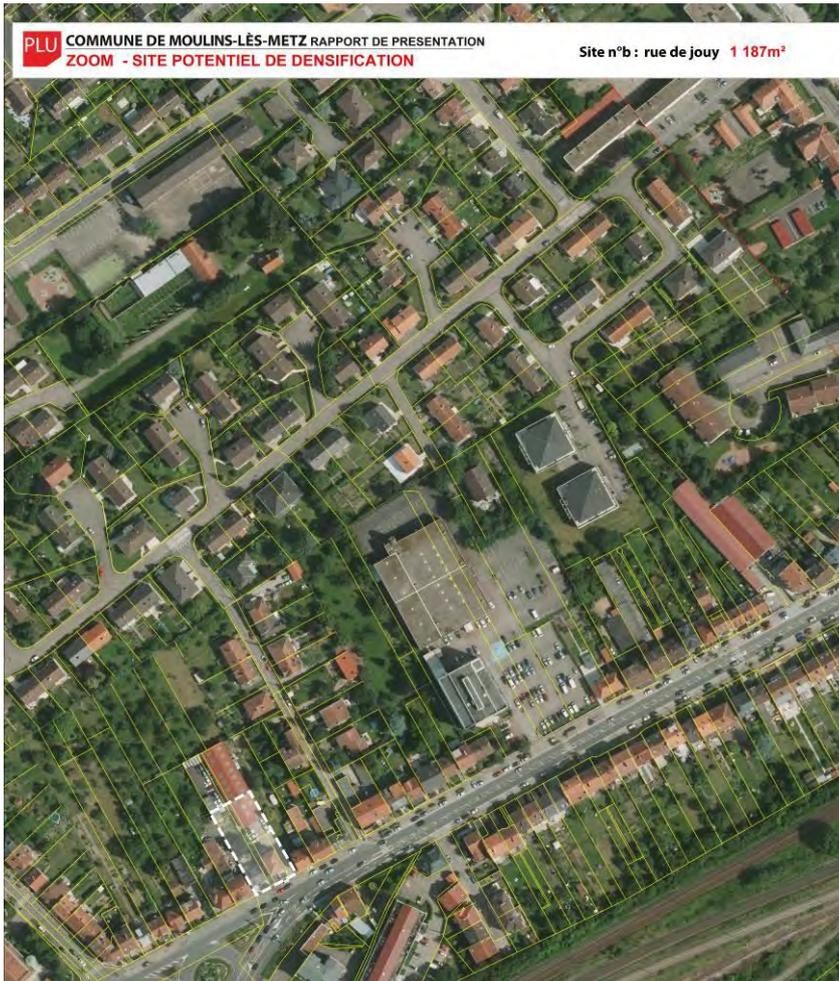
> Site 7 – Cœur d’îlot rue de Chaponost / rue de Constantine**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Terrains constitués de fonds de parcelles de jardins des habitations de la rue de Chaponost qui totalisent 5 793 m²;
- Un vaste secteur de jardins avec un parcellaire étroit et en lanières ;
- Des terrains classés en zone UBb au POS ;
- Un tissu urbain mixte avec une dominante de pavillons individuels (cœur du quartier Saint-Pierre) ;
- Un site contraint en matière d’accessibilité depuis la rue de Constantine avec un accès unique. Une situation qui impose, en cas de projet, la mise en œuvre d’une opération en impasse ;
- Un accès particulièrement étroit (inférieur à 6 m).

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

Compte-tenu de la configuration des parcelles et des problèmes d’accès, ce site pourrait accueillir une petite opération de 10 à 20 logements en fonction des typologies de logements retenues (collectif, pavillons, habitats intermédiaires) Pour les besoins statistiques de l’évaluation du potentiel de densification de la commune, la moyenne de **15 logements** est retenue.



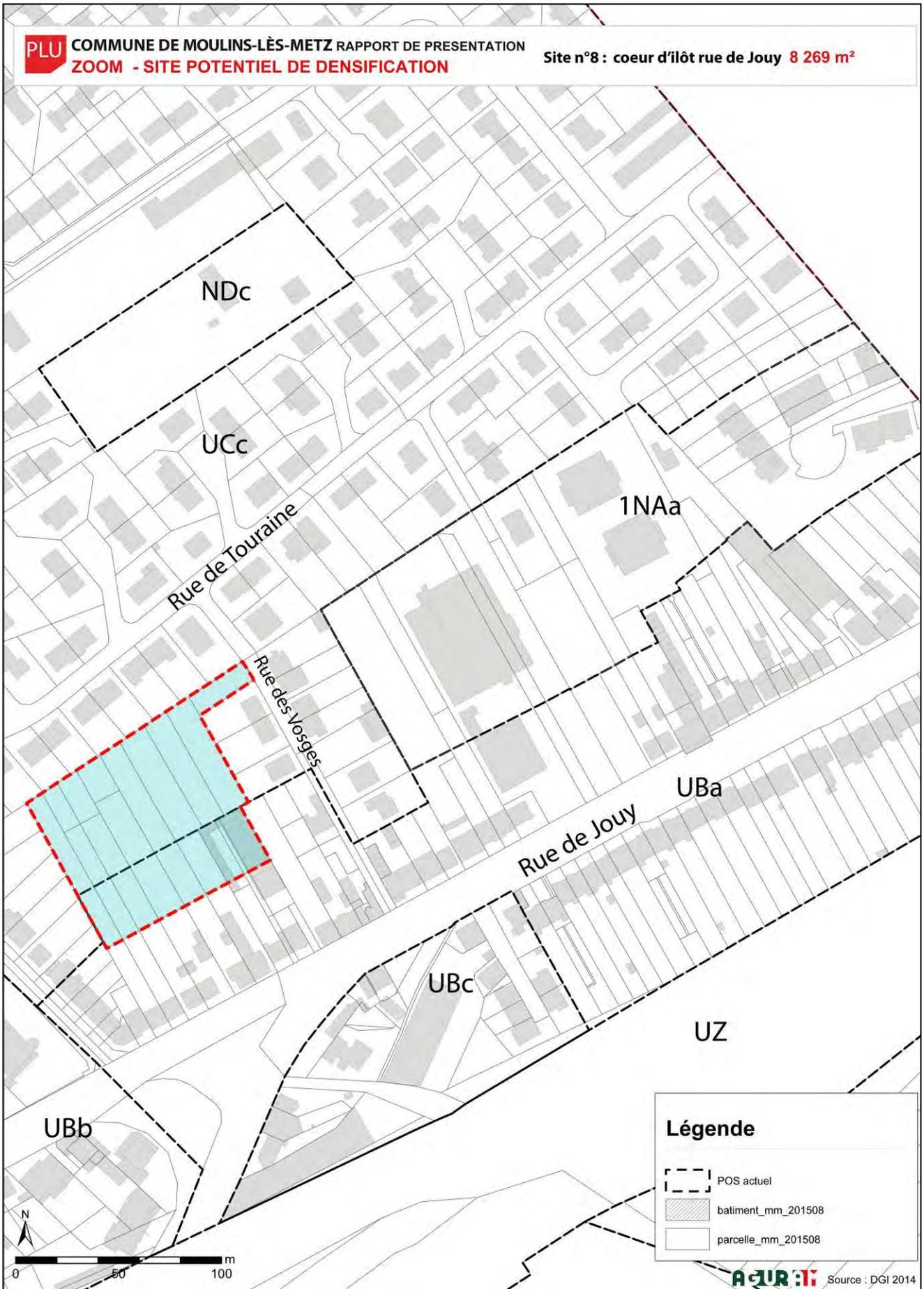
> Site b – Activité artisanale, rue de Jouy**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Ensembles de parcelles totalisant 1187 m², situées en front de rue de la rue de Jouy;
- Activités artisanales localisées sur un parcellaire étroit et en lanières ;
- Des terrains classés en zone UBa au POS ;
- Un tissu urbain mixte à dominante R+2/R+3 niveaux de constructions.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

En l'état, **le site ne présente pas de possibilité de réaliser de nouveaux logements, hormis en cas de départ de l'activité.**

Cependant, son intégration aux réflexions de reconversion du site n°8 (voir page suivante) est à envisager du fait de la possibilité de désenclavement qu'il pourrait permettre par la création d'un accès depuis la rue de Jouy.



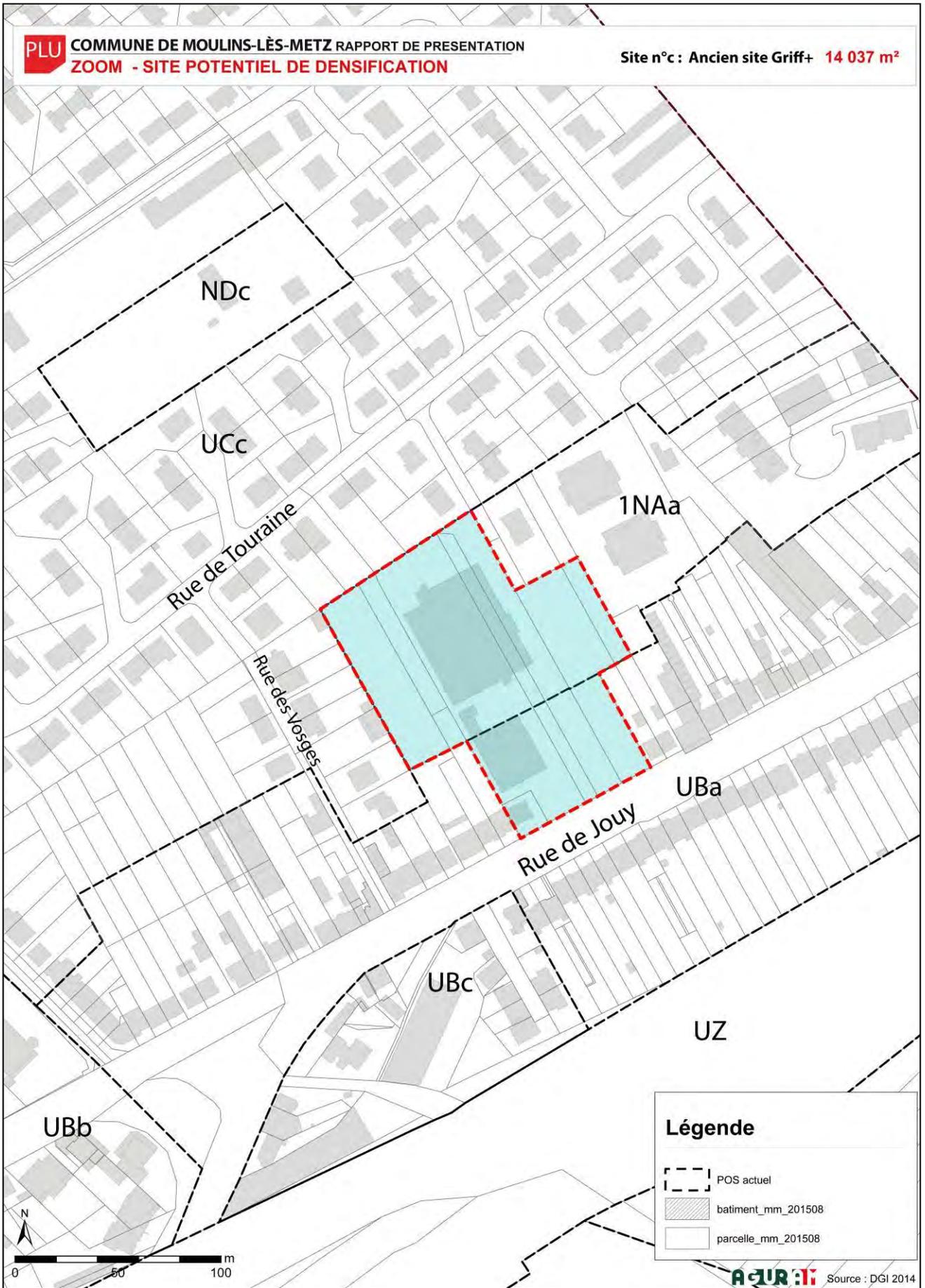
> Site 8 – Cœur d’îlot rue de Jouy / rue des Vosges / rue de Touraine / rue des Mésoyers**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

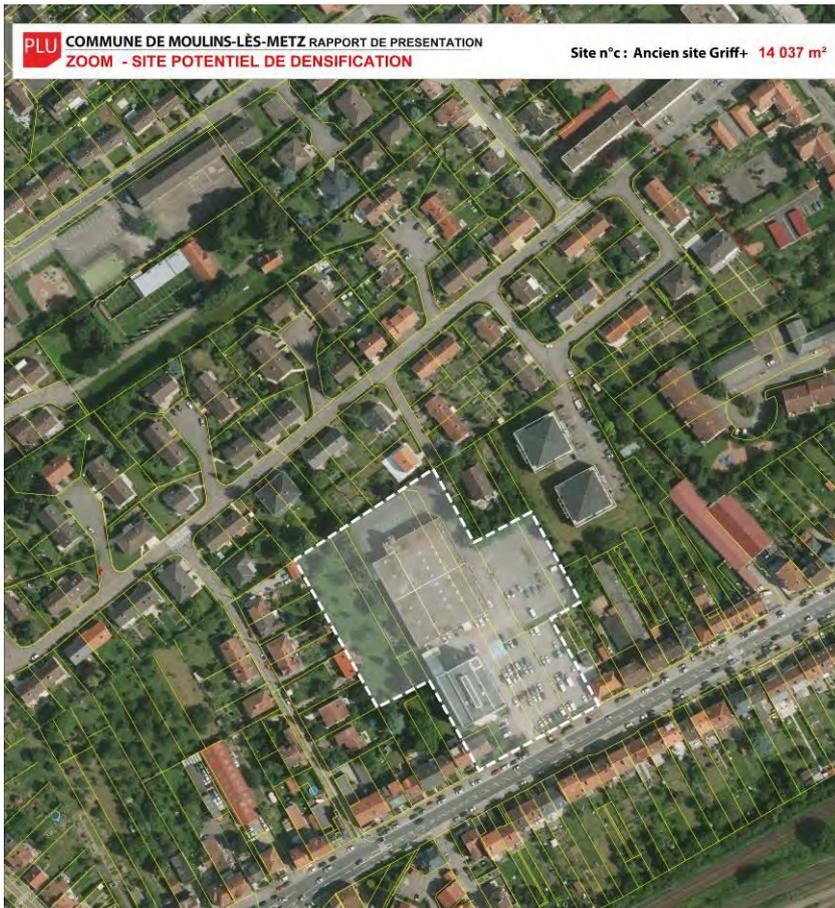
- Cœur d’îlot de 8 269 m² situé à l’arrière du front urbain de la rue de Jouy
- Un ensemble constitué de petites parcelles étroites et découpées en lanières, occupées par les fonds de jardins des habitations des rues de Jouy, Mésanges, Vosges et Touraine;
- Des terrains à la fois classés en zone UBa et UCc au POS ;
- Un tissu urbain mixte sur le front de la rue de Jouy et à dominante pavillonnaire pour les autres rues ;
- Un cœur d’îlot qui reste peu accessible depuis les rues environnantes et qui nécessiterait l’acquisition de terrains pour générer une véritable accessibilité (site de renouvellement n°b et/ou bande de terrain rue des Vosges).

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

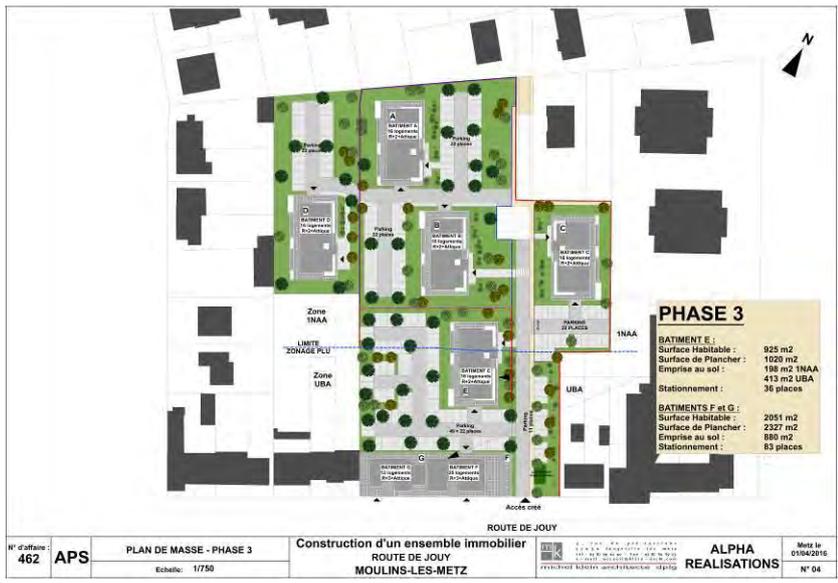
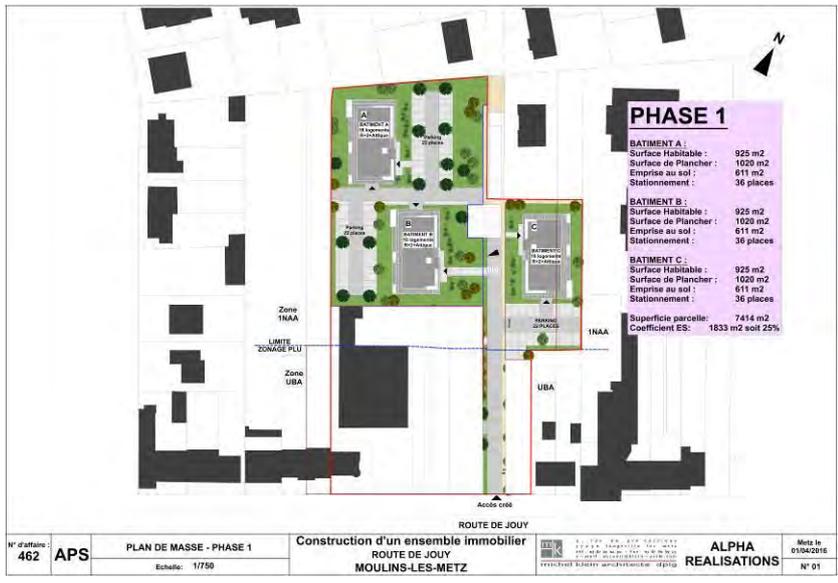
Le site interroge quant à sa densification, car il pourrait permettre de réaliser une opération de 15 à 30 logements à la seule condition que les deux accès évoqués soient acquis pour l’opération.

Face à cette incertitude, le chiffre de **20 logements** est retenu pour l’analyse des potentiels de densification en tissu urbain.



> Site c – Ancien site Griff +**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

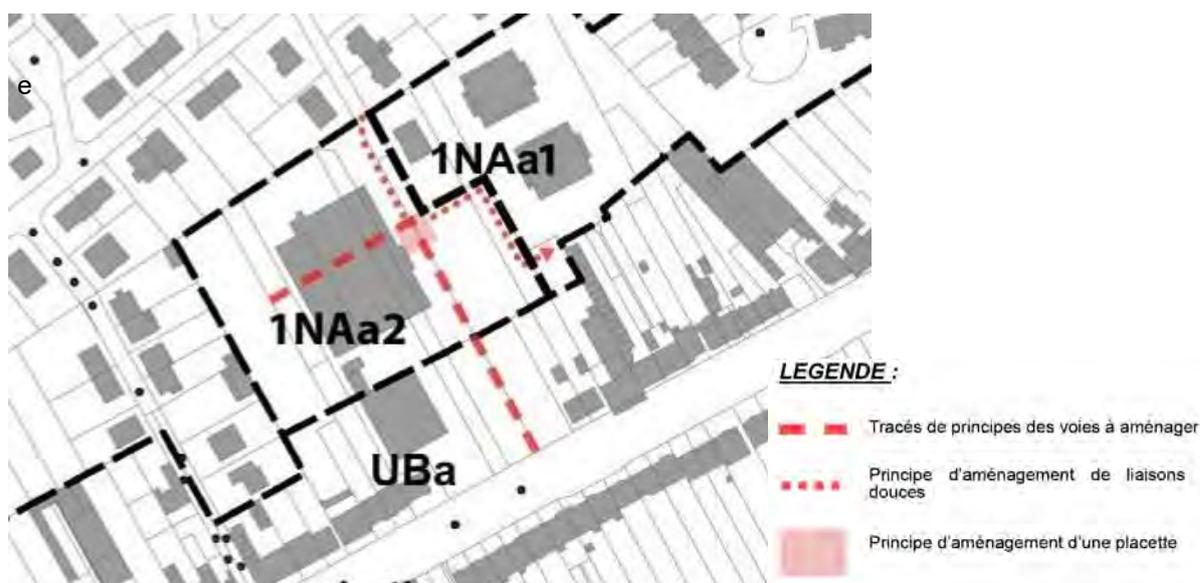
- Ensembles de parcelles totalisant une superficie de 14 037 m², ces terrains sont occupés par l'ancien site d'activités Griff+ et un immeuble de bureaux en R+3 situé à proximité du front de la rue de Jouy ;
- Des terrains inscrits au cœur du tissu urbain mixte du quartier Saint-Pierre : maisons individuelles, petits collectifs résidentiels, immeubles de logements sociaux, îlot d'équipements.
- Une parcelle inscrite en zone 1NAa dans le but de permettre une reconversion d'un vaste cœur d'îlot, et en UBa (front de la rue de Jouy);
- Un accès aujourd'hui « restreint » depuis la rue de Jouy rapporté à la dimension du site. La présence d'une impasse au nord du site depuis la rue de Touraine ;
- Un parking privé pour les entreprises de l'immeuble de bureaux qui occupent près des deux-tiers du site. Un espace régulièrement occupé par du stationnement résidentiel « parasite » du fait de l'absence de système de privatisation (barrières, digicode, ...) ;
- Une connexion immédiate du site avec les jardins privés de la rue des Vosges, de la rue de Touraine et de la rue de Jouy.



> Avant-projet de reconversion du site en 3 phases

DES PREMIERES REFLEXIONS QUI PERMETTRONT L'ELABORATION D'UN PROJET DE REAMENAGEMENT DU SITE A TERME :

- Afin de permettre une urbanisation optimale de ce secteur, la commune a souhaité modifier son POS. La modification simplifiée du POS n°8 traduit l'intention de restructuration de l'îlot (voir schéma, ci-dessous).



> Extrait modification simplifiée n°8 du POS approuvée le 27 septembre 2016

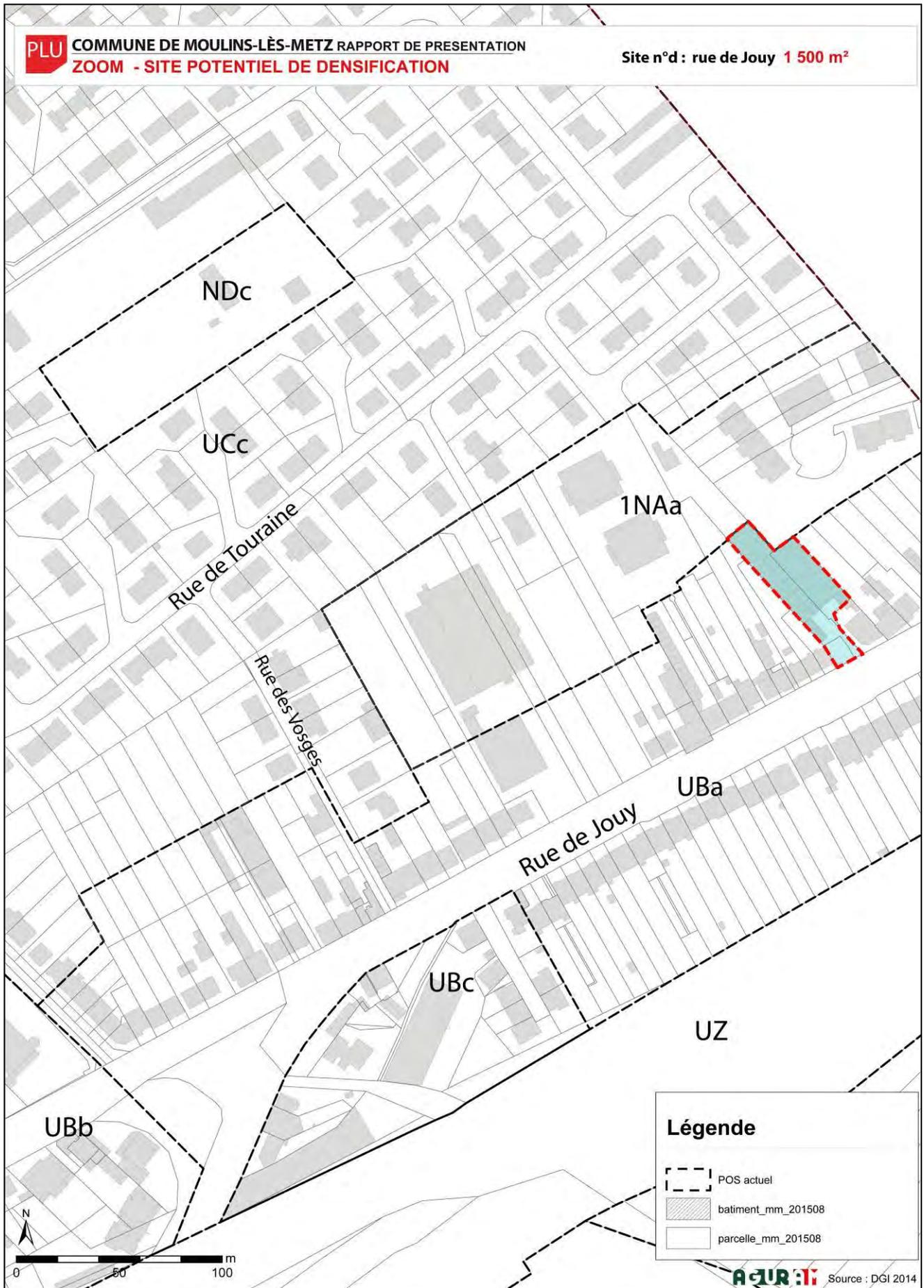
Elle intègre notamment des règles d'aménagements précises concernant le mode d'implantation des voies, place et chemins, ainsi que des règles de construction adaptées à l'insertion future du projet dans le tissu urbain existant.

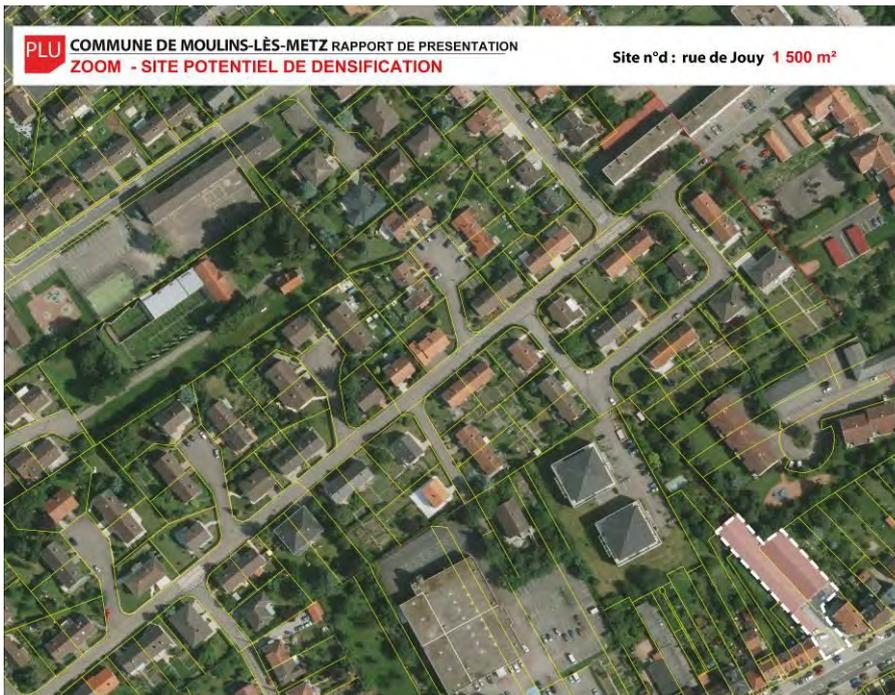
- Un projet de reconversion fait l'objet d'un premier permis d'aménager en 2016 basé sur l'avant-projet figurant en page 232.

Ce projet pourrait permettre sur trois phases, la création d'au moins 100 logements.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

Sur la base du projet de reconversion en cours, le potentiel retenu pour ce site est de **100 logements** en collectif, soit une densité de 70 logements/ha.



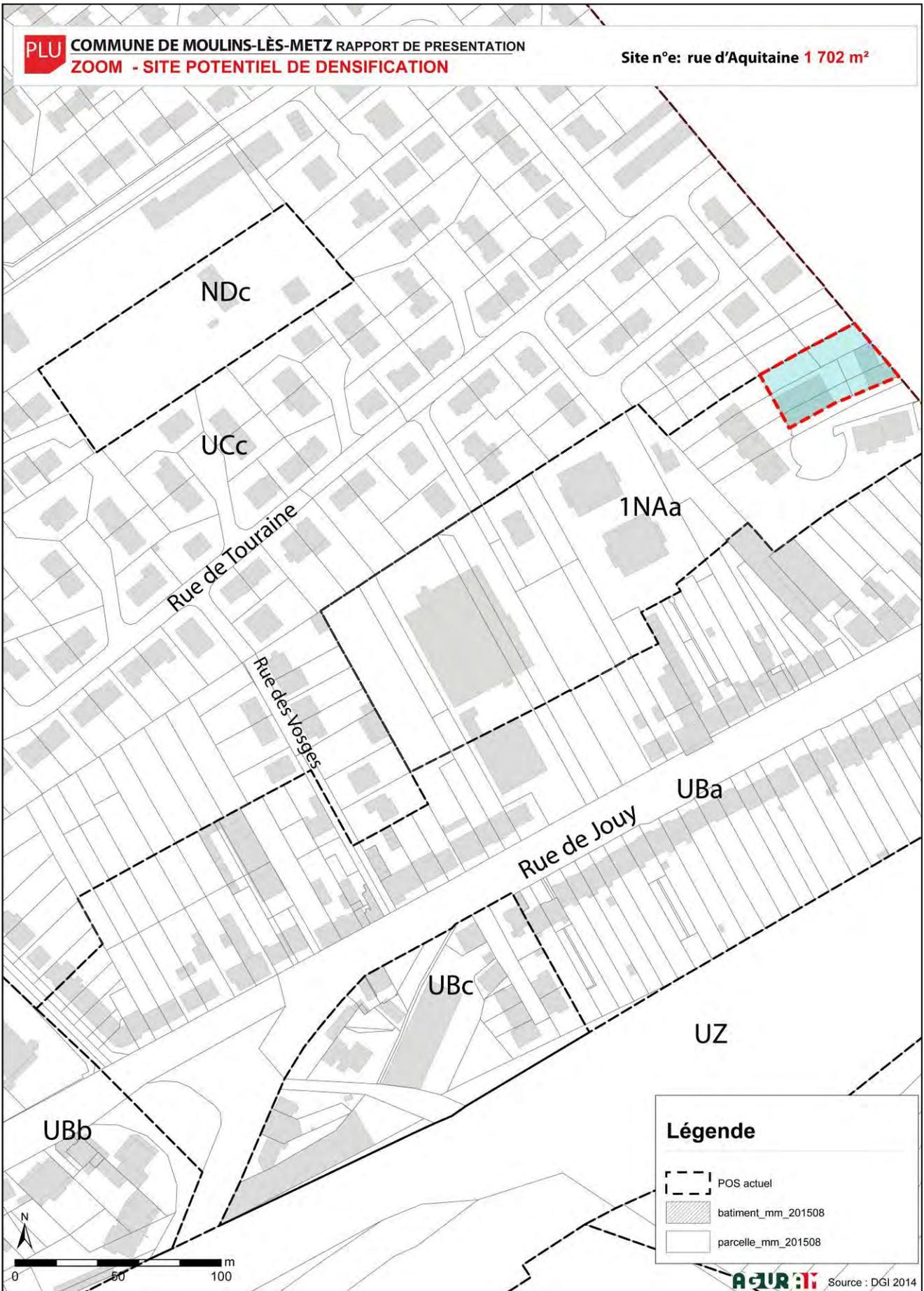
> Site d- Activité artisanale, rue de Jouy**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

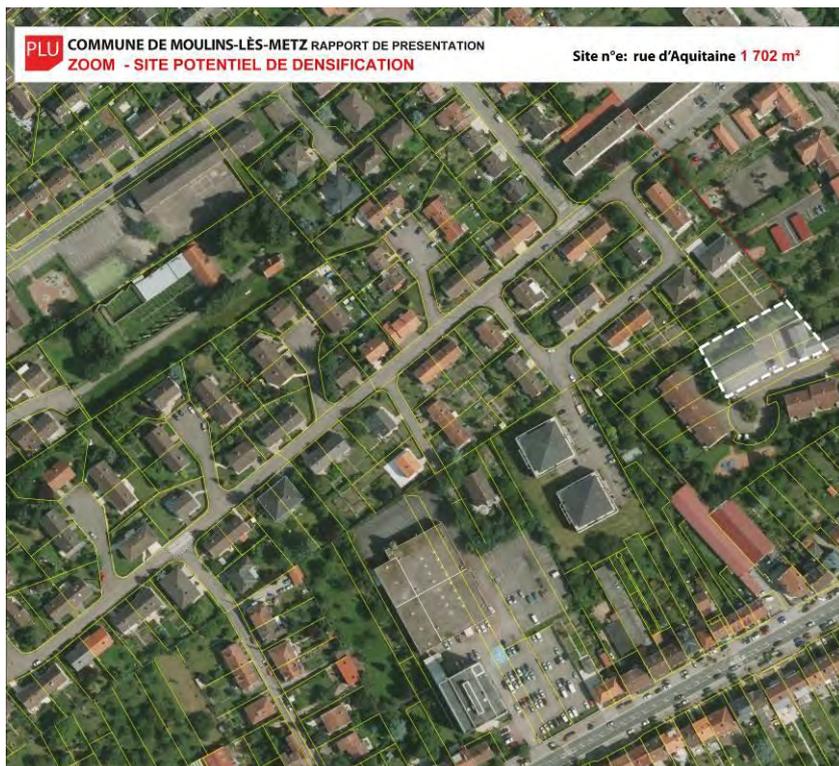
- Ensembles de parcelles totalisant 1500 m², situées en front de rue de la rue de Jouy;
- Activités artisanales localisées sur un parcellaire étroit et en lanières ;
- Des terrains classés en zone UBa au POS ;
- Un tissu urbain mixte à dominante R+2/R+3 niveaux de constructions ;
- Un front urbain discontinu.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

En l'état, le site ne présente pas de possibilité de réaliser de nouveaux logements tant que l'activité en place subsiste à cet endroit.

En cas de délocalisation, le potentiel estimé de reconversion correspond à **6 logements** en collectifs, avec une reconstitution du front urbain continu.



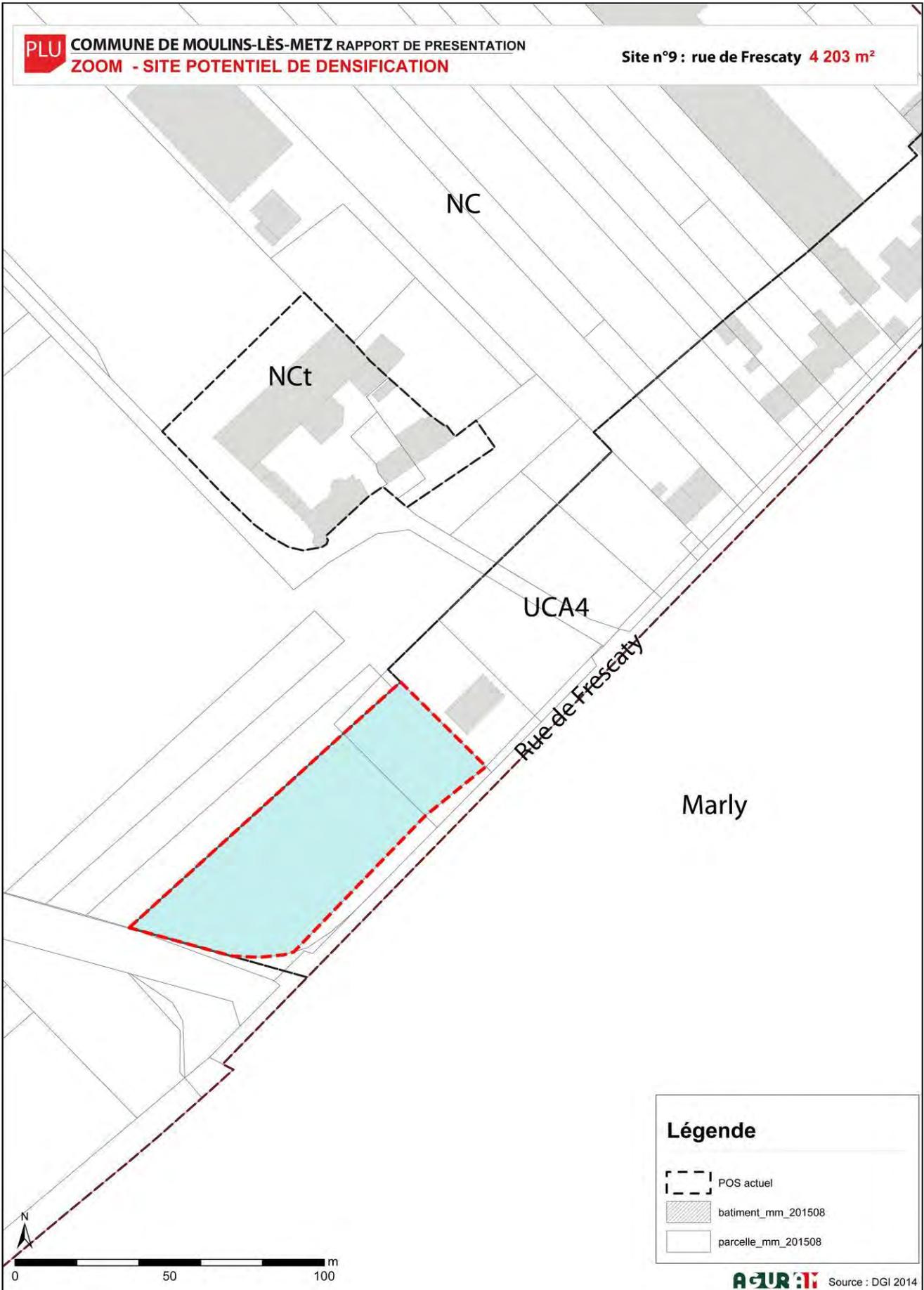
> Site e – Activité artisanale, rue d'Aquitaine**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Ensembles de parcelles totalisant 1 702 m², situées en front de rue de la rue d'Aquitaine;
- Activités artisanales localisées sur un parcellaire étroit et en lanières ;
- Des terrains classés en zone 1NAa au POS ;
- Un tissu urbain à dominante de collectifs R+2/R+3;
- Une réflexion de reconversion qui touche également Montigny-lès-Metz de part la présence d'activités artisanales en déclin.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

En l'état, le site ne présente pas de possibilité de réaliser de nouveaux logements tant que l'activité en place subsiste à cet endroit.

En cas de délocalisation, le potentiel estimé de reconversion correspond à **10 logements** en collectifs. Cette opération pourrait être plus conséquente en cas de projet intercommunal.



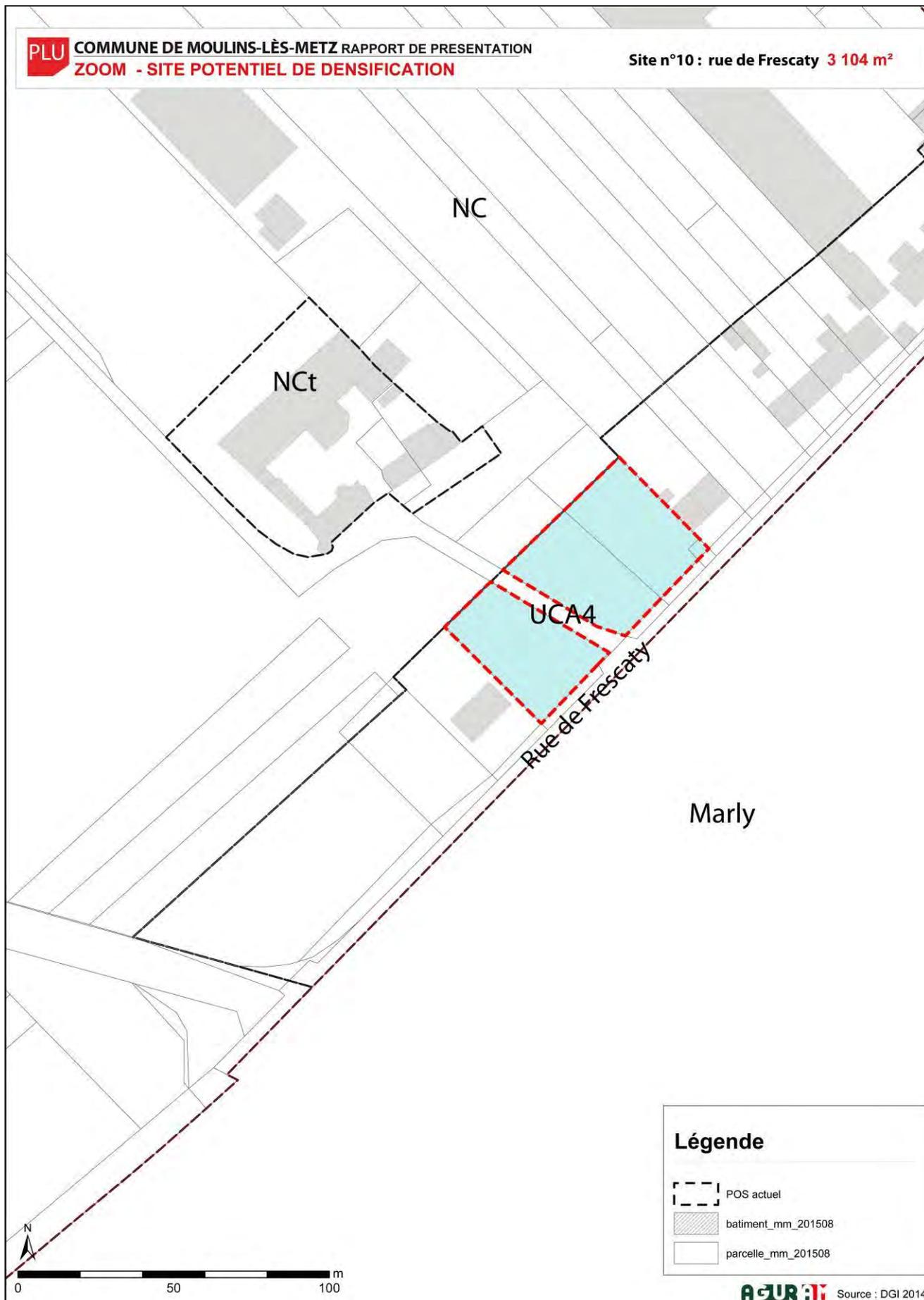
> Site 9 – Terrains, rue de Frescaty**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Deux parcelles qui totalisent 4 203 m², situées en front de rue de la rue de Frescaty, et occupées par des prairies ;
- Des terrains classés en zone UCa4 au POS ;
- Un tissu urbain environnant majoritairement pavillonnaire, avec la présence d'activités en vis-à-vis sur le ban communal de Marly;
- Un secteur situé à proximité d'un espace boisé et de l'ancienne BA 128 (contexte de sortie de ville) ;
- Un site localisé à proximité d'un rond-point très fréquenté, et qui peut nuire à la faisabilité du projet (circulation, configuration de l'espace public, accès, bruit, ...).

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

Le site présente la possibilité de réaliser **4 à 8 logements** en fonction de la typologie retenue (individuelle, collective) du fait de la dimension et de la configuration de la parcelle.

Pour les besoins statistiques de l'évaluation du potentiel de densification de la commune, la moyenne de **6 logements** est retenue.

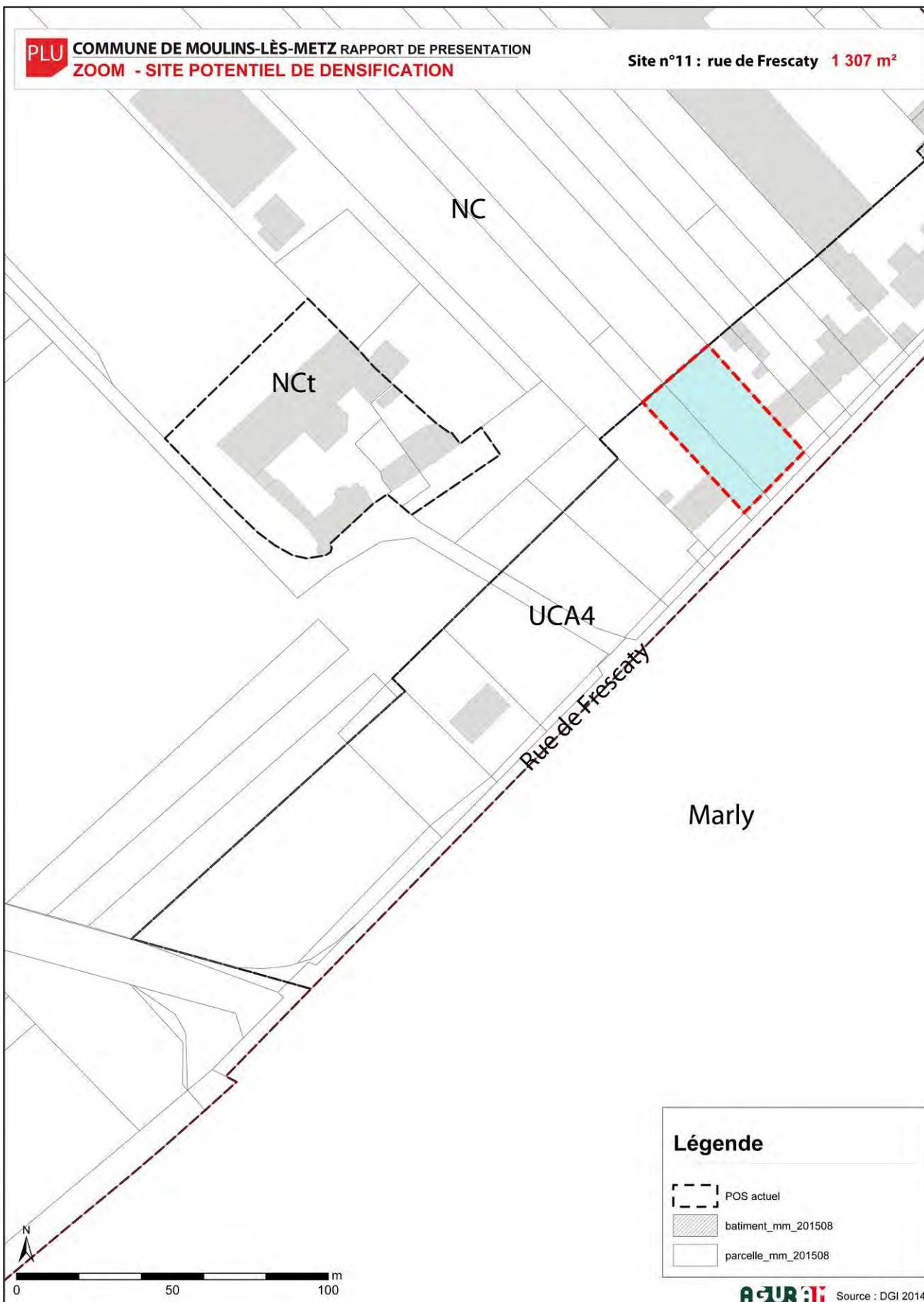


> Site 10 – Terrains, rue de Frescaty**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Trois parcelles qui totalisent 3 104 m², situées en front de rue de la rue de Frescaty, et occupées par des prairies ;
- Des terrains classés en zone UCa4 au POS ;
- Un tissu urbain environnant majoritairement pavillonnaire;
- Des percées visuelles sur l'ancienne ferme fortifiée Bradin à conserver ;
- Des prairies destinées aux parcs des chevaux du centre équestre (pâturage).

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

En l'état, le site ne présente pas de possibilité de réaliser plus **qu'un seul nouveau logement en individuel** du fait des besoins de conservation des qualités agricoles et paysagères du site.



> Site 11 – Terrains rue de Frescaty**CARACTERISTIQUES DU SITE :**

- Deux parcelles qui totalisent 1 307 m², situées en front de rue de la rue de Frescaty, et occupée par des jardins ;
- Des terrains classés en zone UCa4 au POS ;
- Un tissu urbain environnant majoritairement pavillonnaire;
- Un mur pignon en attente situé directement à l'est des terrains.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE :

Le site présente la possibilité de réaliser **2 à 6 logements** en fonction de la typologie retenue (individuelle, collective) du fait de la dimension et de la configuration de la parcelle.

Pour les besoins statistiques de l'évaluation du potentiel de densification de la commune, la moyenne de **4 logements** est retenue.

Site de densification urbaine	Première estimation de créations logements (en fonction des typologies retenues)	Potentiel de création de nouveaux logements retenu	Informations
1	4 à 16	10	/
2	/	8	/
3	/	1	/
4	/	8	/
5	/	1	/
6	/	100	Secteur de réflexion Faure et Machet (estimations sur la base de projets non-aboutis)
7	10 à 20	15	/
8	15 à 30	20	/
9	4 à 8	6	/
10	/	1	/
11	2 à 6	4	/
TOTAL	-----	173	-----

+

Site de renouvellement urbain	Première estimation de créations logements (en fonction des typologies retenues)	Potentiel de création de nouveaux logements retenu	Informations
a	0	0	Secteur à intégrer aux réflexions de densification du site n°6 (accès)
b	0	0	Secteur à intégrer aux réflexions de densification du site n°8 (accès)
c	/	100	Un projet en cours de 48 logements sur la moitié du site
d	/	6	
e	/	10	
TOTAL	-----	116	-----

TOTAL Potentiel de création de nouveaux logements	289 logements
TOTAL Potentiel de création de nouveaux logements retenus (-25% de rétention foncière)	217 logements*

* Aux 289 logements potentiellement identifiés, un taux de rétention foncière de 25% est appliqué pour tenir compte des spécificités du marché immobilier local.

IMPACT DE LA VACANCE

La base de données FILOCOM 2013 indique qu'il existe à Moulins-Lès-Metz, 2 502 logements, dont 223 vacants.

Cette source de données, basée sur les informations recueillies par la DGFIP permet de distinguer deux types de vacance des logements :

- La vacance conjoncturelle : 153 logements à Moulins-Lès-Metz, soit 6,1 % du parc contre 7,8% dans Metz Métropole. Il s'agit d'une vacance nécessaire à la fluidité du marché immobilier.
- La vacance structurelle : 70 logements à Moulins-Lès-Metz, soit 2,8 % du parc contre 3,3% dans Metz Métropole. Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins.

Il existe à Moulins-Lès-Metz, 70 logements qui pourraient être réoccupés. Globalement, les taux relevés sur la commune ne diffèrent pas beaucoup de ceux de l'agglomération de Metz Métropole.

Dans le cadre de la démarche d'économie du foncier imposée par le SCoTAM, il est pertinent de déduire les logements en situation de vacance structurelle des besoins communaux d'ici 2032. Aux 70 logements identifiés, un taux de rétention foncière de 25% pourrait être appliqué. Cela signifie que l'on estime que 18 des 70 logements ne seront pas réoccupés d'ici 2032.

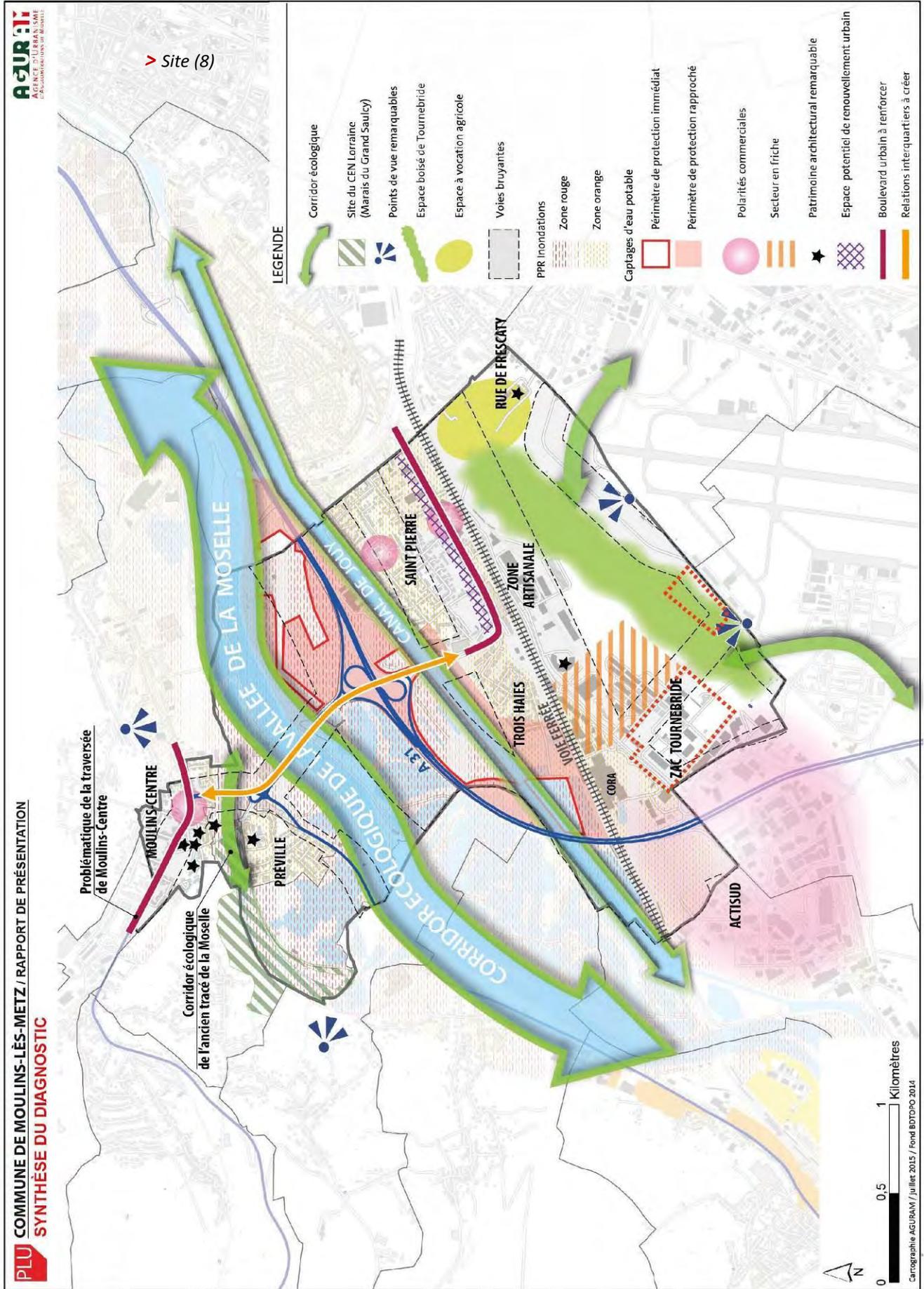
Le nombre de logements vacant retenu par la commune pour compléter l'évaluation du potentiel de densification de la commune est donc de **52 logements**.

BILAN ET ESTIMATION DEFINITIVE DU POTENTIEL DISPONIBLE

Typologie du potentiel en logement	Logements Possibles	Informations
Densification des tissus urbains (potentiel, projet en cours, ...) (-25% de rétention foncière)	217	Intègre les projets de reconversion Grif+, Faure et Machet, ...
Logements Vacants à réoccuper (-25% de rétention foncière)	52	Logements en vacance structurelle
TOTAL	269	/

Ce sont 217 logements qui sont potentiellement réalisables dans l'enveloppe urbaine.

Pour réduire sa consommation foncière, la collectivité déduit également des logements vacants (52) à réoccuper dans ses besoins d'ici 2032.



IV Synthèse du diagnostic

Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans ce présent diagnostic, plusieurs problématiques ressortent et définissent aujourd’hui de nombreux enjeux en matière de développement, d’aménagement et de gestion du territoire communal. Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi le socle de réflexion en vue d’élaborer le projet d’aménagement et de développement durable (PADD) de Moulins-Lès-Metz.

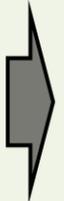
La carte, ci-contre, présente les différents éléments clés de la commune qui illustrent les propos suivants.

Tableau de Synthèse des principaux constats et enjeux

<u>Thématiques</u>	<u>Constats</u>	<u>Enjeux</u>
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Le risque d’inondation contraint le développement de la commune (PPR). Il existe un risque possible de mouvements de terrain sur une partie du centre-ville. La commune comprend plusieurs activités polluantes, dont une décharge sauvage susceptible de contaminer la nappe phréatique. 	<p>Tenir compte de la présence de ces risques pour élaborer le projet communal.</p> <p>Assurer la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Maîtriser la problématique de ruissellement des eaux pluviales.</p> <p>Contenir le risque mouvements de terrain notamment par un principe de maintien de la végétation existante.</p>
Topographie Géologie	<ul style="list-style-type: none"> La commune est implantée dans la plaine alluviale de la Moselle. Une partie du centre-ville se trouve sur des terrains marneux assez pentus. L’extrémité sud-est du territoire est marquée par la présence d’un coteau. 	<p>Prendre en compte le relief et le ruissellement dans les aménagements futurs.</p>
Hydrographie	<ul style="list-style-type: none"> La commune possède un réseau hydrographique dense, caractérisé par la présence de la Moselle et de plusieurs autres cours d’eau, ainsi que de nombreux étangs et zones humides. La qualité des masses d’eau de la commune est insuffisante au regard des objectifs européens. La nappe alluviale de la Moselle, qui alimente plusieurs captages, souffre de pollutions. 	<p>Assurer la protection des zones humides et de la ripisylve des cours d’eau.</p> <p>Limiter le risque de pollution des nappes (gestion des eaux pluviales, déchets...).</p> <p>Encourager la restauration des petits cours d’eau (Canon Pré, Montvaux, ...).</p>

Périmètres de captages eaux potables

- Plusieurs captages d'alimentation en eau potable sont localisés sur la commune.
- Les eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel sont parfois source de pollutions.



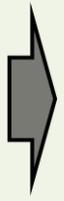
Préserver les zones incluses dans le périmètre de captage pour limiter le risque de pollution

Gérer sur site les eaux pluviales des nouvelles opérations, en lien également avec le risque d'inondations.

Encourager l'infiltration de l'eau pluviale pour la recharge des nappes

Milieux naturels Biodiversité Continuités écologiques

- Plusieurs continuités écologiques d'importance intercommunale ou locale traversent le territoire.
- Des ruptures importantes sont identifiées sur la commune (infrastructures, Moselle, zones d'activités, zones urbanisées).
- Le secteur Tournebride/Frescaty forme un ensemble continu de milieux naturels diversifiés (forêts, prairies, friches et zones humides).
- Le marais du Grand-Saulcy et les boisements environnants présentent quelques espèces remarquables et des habitats naturels d'intérêt européen.
- Le marais du Grand-Saulcy et le lieu-dit « la Sausaie » possèdent un fort potentiel de valorisation.
- Des espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Solidage du Canada) sont présentes sur la commune.



Protéger de façon stricte les milieux forestiers et humides inclus dans le cœur de nature du SCoTAM, en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels Lorraine.

Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets en cours ou futurs.

Éviter l'urbanisation des prairies et la création de nouvelles ruptures;

Sauvegarder les milieux les plus riches du secteur Tournebride/Frescaty et **limiter** la fragmentation des habitats sur l'ensemble de la zone.

Maintenir et développer la végétation pour limiter les effets de rupture le long des routes et voies ferrées, dans les zones d'habitat et d'activités.

Créer des aménagements conciliant préservation des milieux et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager.

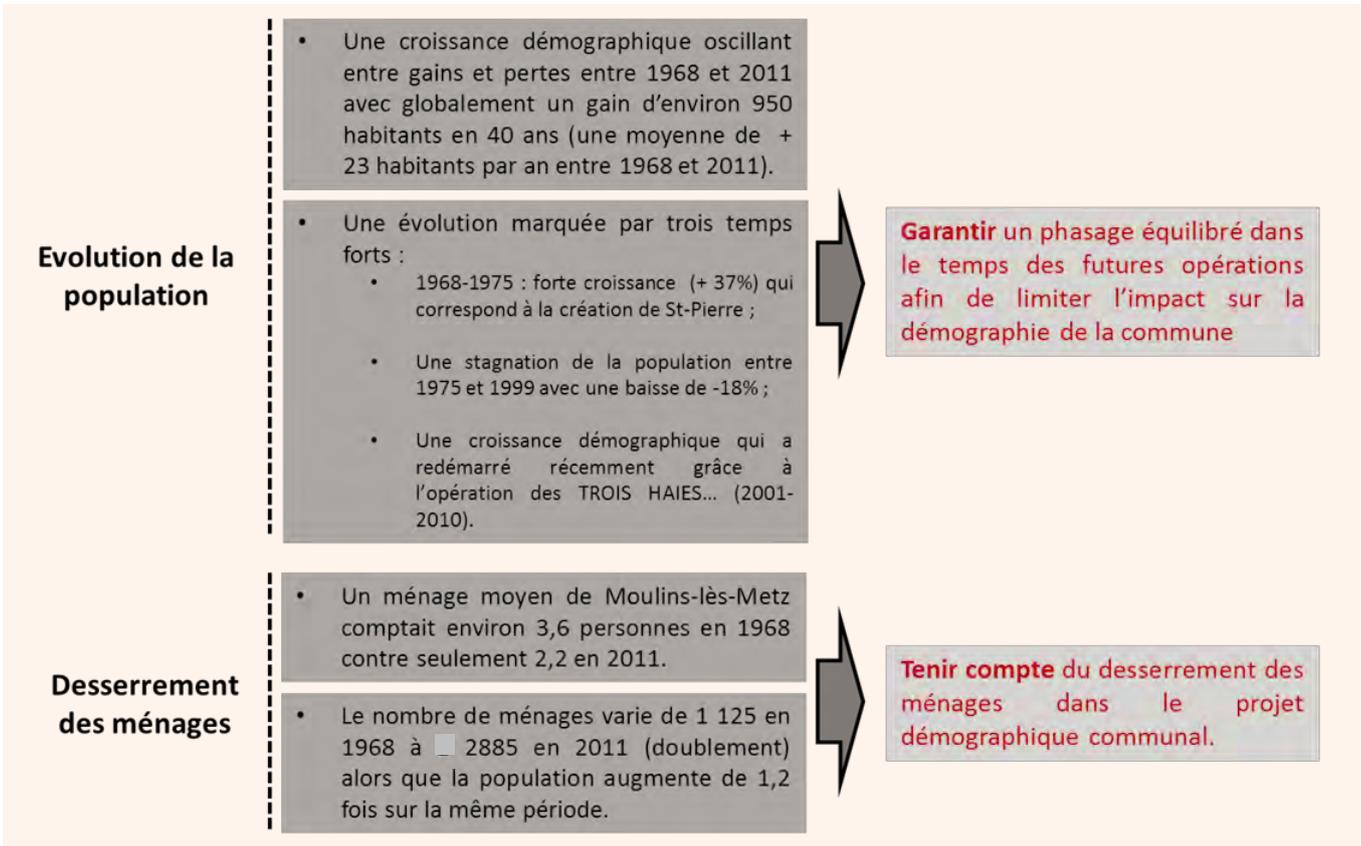
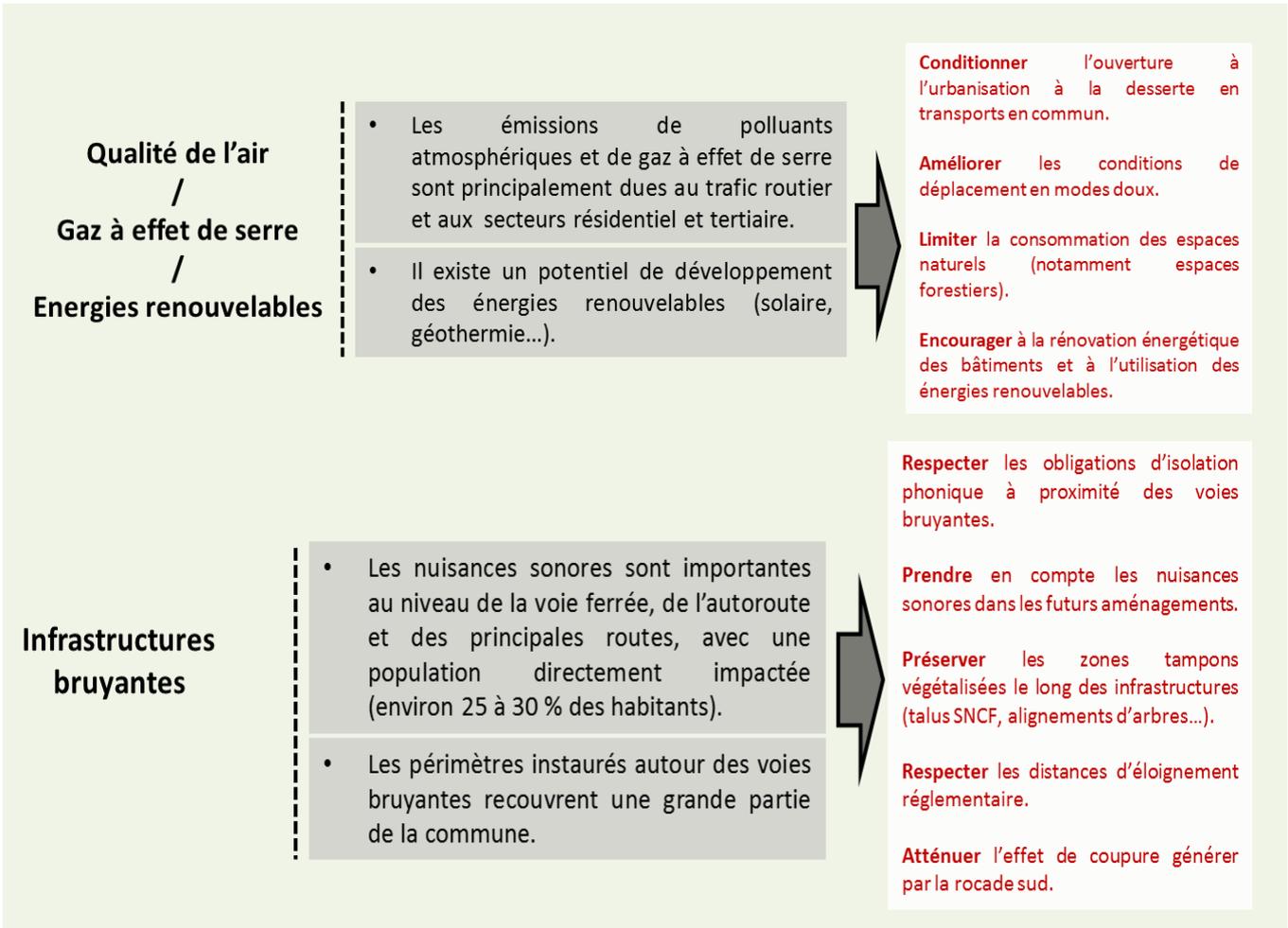
Paysages

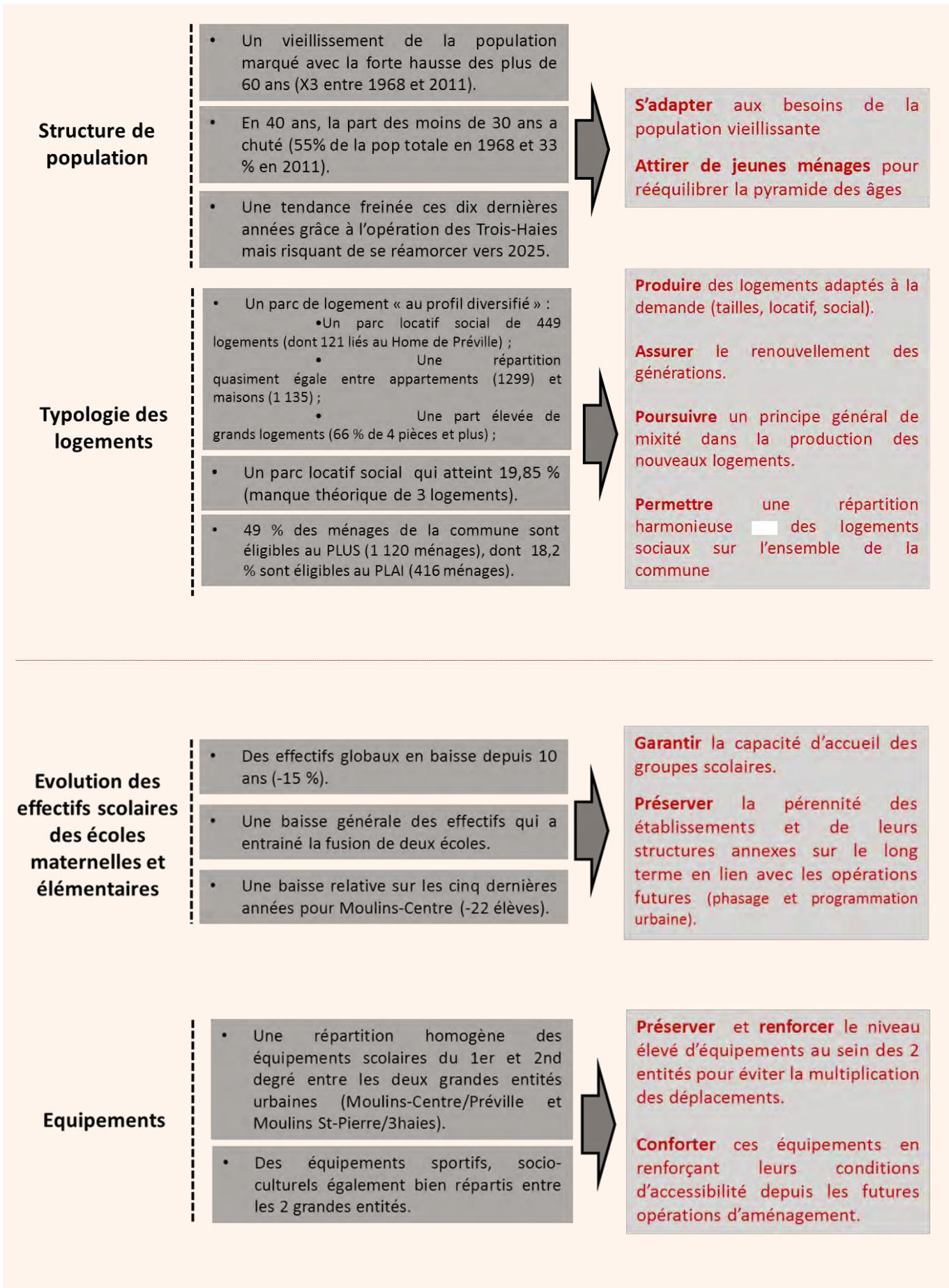
- Un paysage local inscrit dans les espaces naturels emblématiques des Côtes de Moselle et de la plaine alluviale de la Moselle.
- Une position en promontoire qui permet de dégager des Cônes de vues remarquables depuis les côtes de Moselle vers le sud-ouest de l'agglomération de Metz. (Scy-Chazelles, Jussy, Vaux).

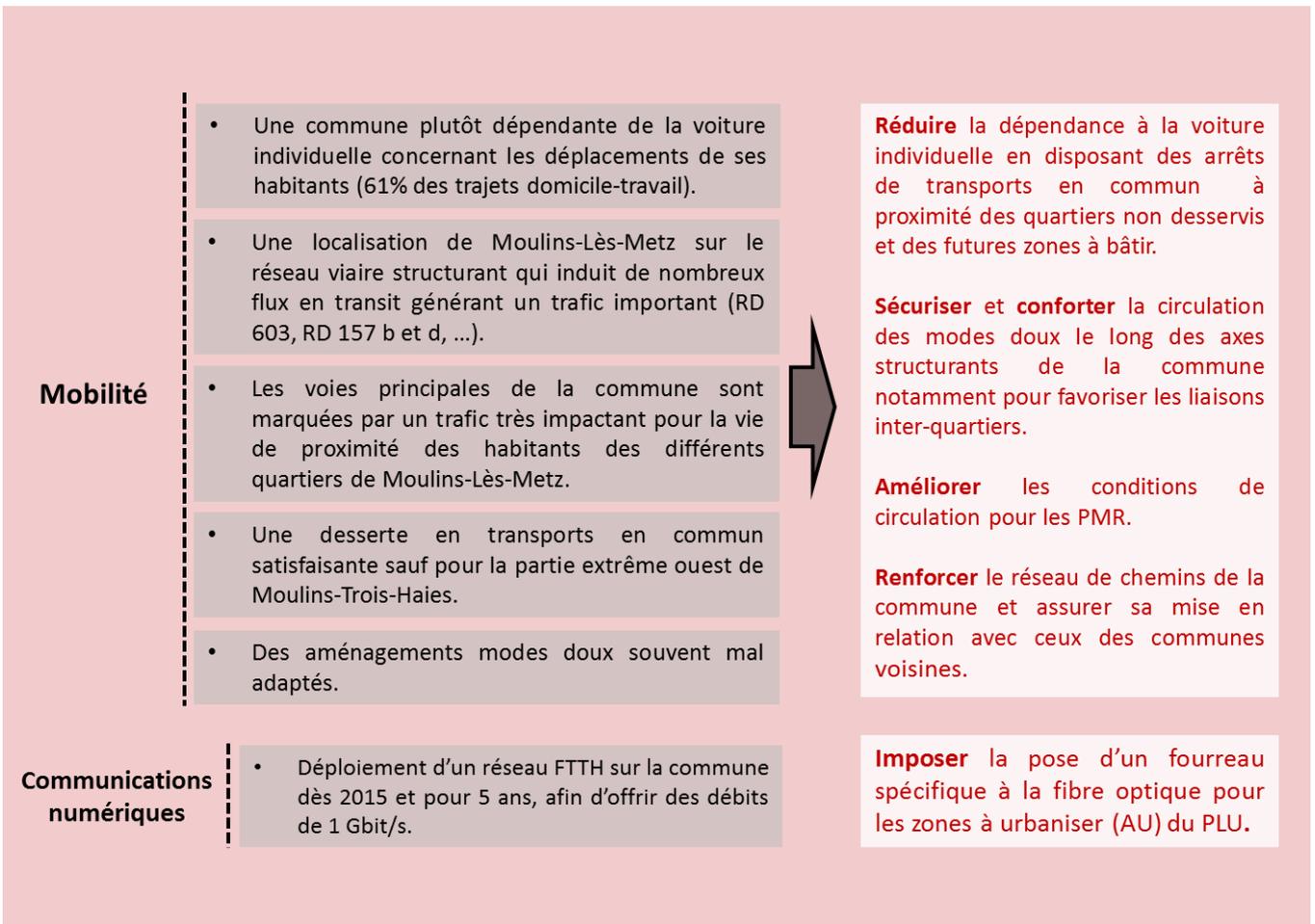
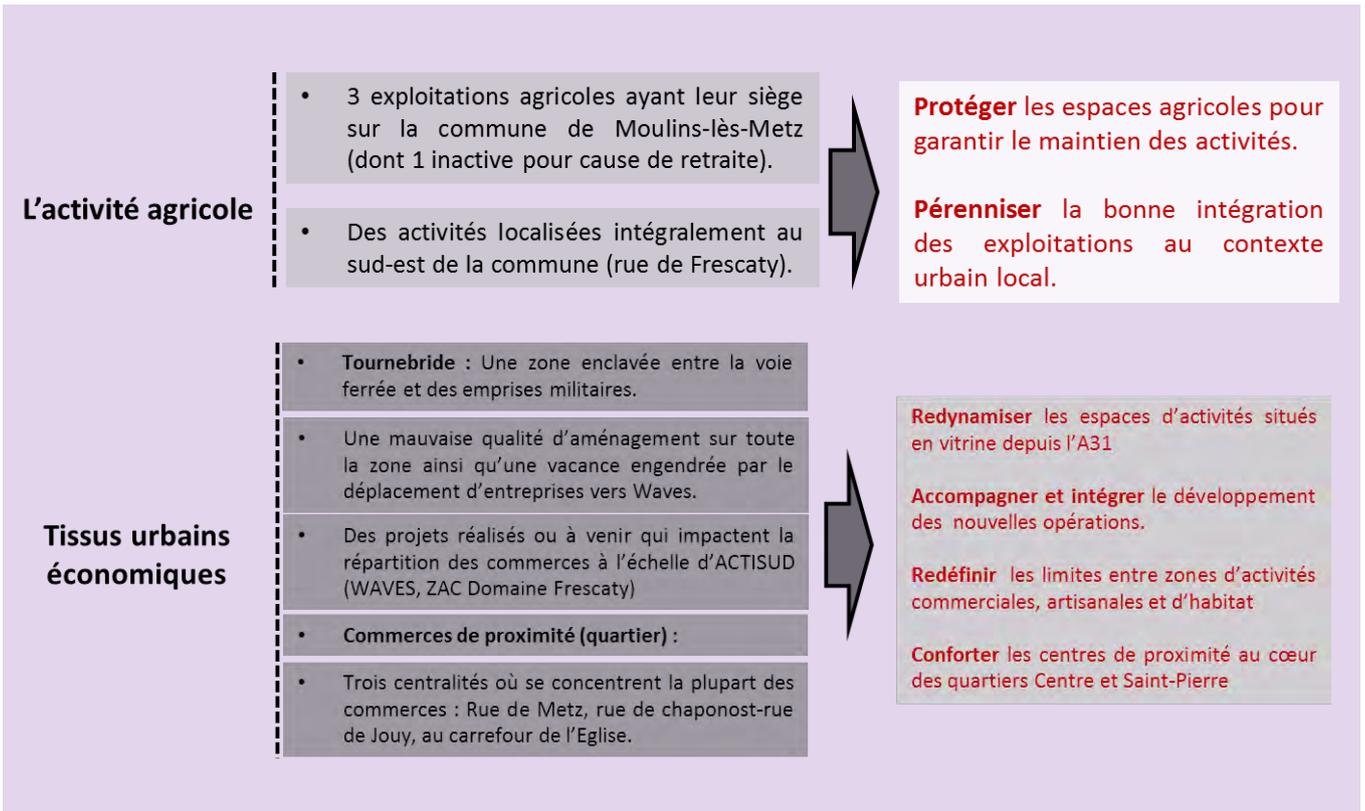


Préserver les perspectives visuelles en cas de nouveau projet quelque soit sa vocation : habitat, économique, agricole.

Rechercher une bonne insertion paysagère des bâtiments.







Les espaces publics

- Une organisation du réseau viaire qui pénalise le cœur de Moulines-Centre (Un partage de l'espace public défavorable aux modes doux).
- Rue de Chaponost et rue de Jouy: des voies structurantes du quartier St-Pierre au caractère très routier
- Une relation très dure entre les quartiers St-Pierre et Centre du fait des infrastructures d'échangeurs de l'A31 et des ouvrages liés au passage de la Moselle.
- Des entrées de ville routières et aux tissus urbains très hétérogènes.

➔

- Renforcer** le caractère urbain de la traversée de la RD 603 en donnant notamment plus de place aux modes doux.
- Réaménager** les différentes entrées de ville le long des axes structurants de la commune.
- Reconfigurer** l'espace public Rue de Chaponost/rue de Jouy pour éviter les conflits d'usage piéton/automobile (stationnement illégal, mobiliers urbains, ...).
- Offrir** un véritable aménagement de l'espace public qui intègre la bonne circulation des usagers modes doux le long du RD157b.

Caractéristiques urbaines et architecturales

- Une ville qui présente trois identités urbaines très distinctes liées en partie à l'historique de son développement urbain
 - ✓ **Moulines-Centre et Moulines-Préville** (ancien faubourg le long des côtes de Moselle)
 - ✓ **Moulines-Saint-Pierre et Trois-Haies** (faubourg dans la continuité des quartiers de Montigny-lès-Metz)
 - ✓ **Moulines-Tournebride** (agrégation de zones d'activités économiques et militaires)

➔

Adapter le règlement d'urbanisme aux différentes spécificités des tissus urbains tout en permettant leurs évolutions.

Patrimoine remarquable

Des niveaux de densité de logements à l'hectare et des formes urbaines très hétérogène à l'échelle de chaque « quartier » :

- Moulines centre : 21,2 log/ha
- Moulines Préville : 22,3 log/ha
- St pierre : 22,1 log/ha

- Présence d'un patrimoine riche marqué par 2 éléments inscrit au patrimoine historique : le Château Fabert et le Vieux Pont.
- Des constructions aux caractéristiques architecturales remarquables (éléments de façade, toiture, encadrements,...) : Hermitage St-Jean ; Mairie ; Quartier Camus Dietsch ; La rotonde ; La ferme Bradin...

➔

Assurer la protection des patrimoines qui constituent l'identité de la commune

Consommation foncière

La densité de logement varie entre 6 et 100 logements à l'hectare.

La consommation d'espace pour l'habitat a été forte entre 1963 et 1974,

Une forte consommation foncière entre 2003 et 2007 (activités – habitat).

➔

Dégager des solutions alternatives à de nouvelles consommations de terrains agricoles ou naturels pour les projets à venir de la commune.

Potentiel de densification

Un potentiel théorique en densification, renouvellement et résorption de la vacance structurelle de **269 logements**.

BIBLIOGRAPHIE :

- **Histoire du Mont-Saint-Quentin** / Gérard KLOPP Editeur
- **Moulins-Lès-Metz, d'un siècle à l'autre** / Maxime Bucciarelli – Ville de Moulins-Lès-Metz – Serge Domini Editeur.